Un gardien de Brink's abattu

— Page 3

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Radio-Québec : 500 émissions

— Page 43

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢ | Montréal, mardi 5 mars 1968 / saint Jean de la Croix / 84e année, No 55 / 4 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques: généralement ensoleillé et plus froid / Minimum 5° / Maximum 25°

Le Canada rompt avec le Gabon

OTTAWA — La guerre du protocole et des compétences est relancée entre Ottawa, Québec et Paris et s'étend aujourd'hui à un petit pays francophone d'Afrique, le Gabon.

Le gouvernement canadien qui avait qualifié d'inacceptable le cri de "vive le Québec libre" lancé par de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, s'en prend cette fois en termes beaucoup plus durs au gouvernement du Gabon pour la façon dont il a invité, à l'exclusion d'Ottawa, le ministre de l'Education du Québec à participer à la récente conférence des ministres de l'Education nationale des pays africains et malgache.

Et ce n'est plus seulement un message de protestation puisque le gouvernement central suspend ses relations avec Libreville: il interdit à son nouvel ambassadeur à Yaounde et Libreville, M. John Thibault, de présenter ses lettres de créance au président du Gabon tant

Voir CANADA en page 2

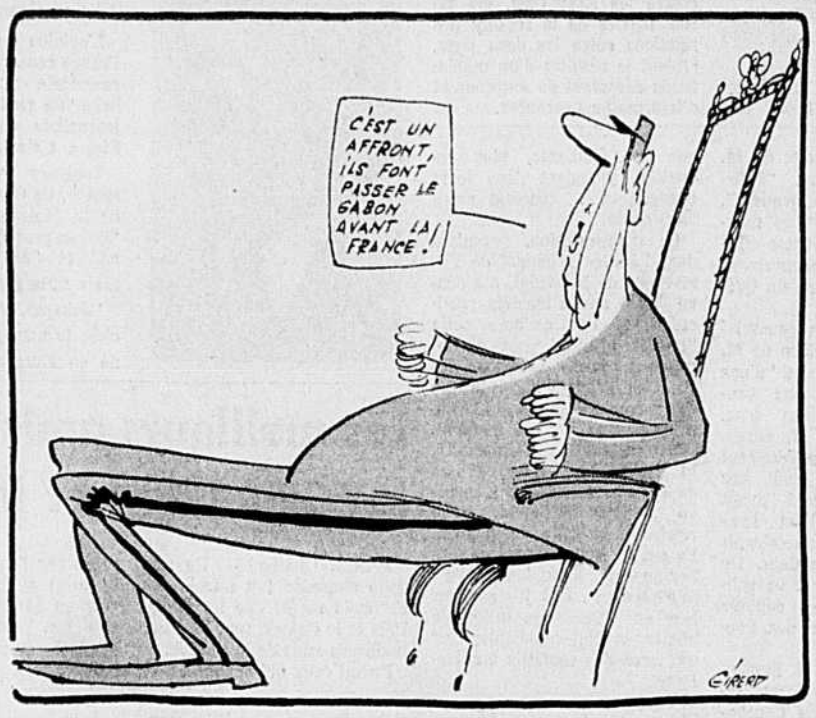

Prématuré et inopportun — Québec

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement québécois a fait savoir hier qu'il jugeait "prématuré et inopportun", à l'heure où des négociations sont en cours pour déterminer une nouvelle répartition des compétences au pays, le geste posé par le gouvernement fédéral de suspendre ses relations diplomatiques avec le Gabon.

Le premier ministre Daniel Johnson devait accorder une conférence de presse, hier après-midi, sur les suites de cette invitation qui fut envoyée "directement" au Québec par le Gabon, en vue de la conférence annuelle des ministres de l'Education nationale des

Voir QUEBEC en page 2

L'Université se rend à la demande des étudiants

par Claude GRAVEL

Les autorités de l'Université de Montréal, se rendant ainsi à une demande des étudiants, ont formé un comité chargé d'enquêter sur la situation actuelle sur le campus en ce qui concerne les méthodes pédagogiques et les systèmes de promotion des étudiants.

Cette décision a été prise hier après-midi par une des plus hautes autorités de l'institution, l'Assemblée universitaire, au cours d'une réunion. L'Assemblée universitaire est formée du recteur, des vice-recteurs, des doyens de toutes les facultés, de représentants des professeurs et des étudiants.

Le nouveau comité est présidé par le régistraire et comprend trois professeurs et un étudiant. Leurs noms n'ont pas été divulgués, à la suite de la réunion tenue à huis clos, comme à l'accoutumée.

L'Assemblée a de plus demandé aux facultés d'étudier les modalités du régime de promotion par matières dans le but d'assouplir, dans toute la mesure du possible, le régime de promotion, et de réexaminer leurs méthodes pédagogiques en envisageant la possibilité de réduire la part des cours magistraux au profit de méthodes plus actives.

Un "sit-in" style hippie

Pendant que plus de 500 étudiants tenaient un sit-in de style "hippie" devant la salle où avait lieu la réunion, leurs représentants à l'Assemblée universitaire présentaient une proposition dans laquelle ils demandaient exactement ce qui leur fut accordé.

La décision de l'Assemblée universitaire peut mettre fin à une série de manifestations en-

Voir ETUDIANTS en page 2

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

La manière douce

Des jeunes filles chatouillent le cou du recteur de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, alors qu'il fait son entrée dans la salle de réunion de l'Assemblée universitaire. Plus de 500 étudiants ont manifesté durant la réunion qui devait apporter un début de solution à leurs griefs.

Le cabinet se penche sur deux demandes précises pour le port de Montréal

par Denis MASSE

Le cabinet fédéral devait étudier aujourd'hui une demande positive de transférer à Montréal le siège du Conseil des ports nationaux établi à Ottawa depuis sa création en 1935.

Il doit aussi songer à élargir la loi créant le Conseil des ports nationaux de façon à y adjoindre — dès maintenant — un représentant de la région métropolitaine de Montréal.

Tel est en deux points l'essentiel des demandes formulées hier au gouvernement par la délégation montréalaise comprenant le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier; le président du Conseil du port, M. William Baatz, et le président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, M. Antonio Rainville.

Les délégués se sont entretenus environ une heure et demie avec le ministre des Transports, M. Hellyer; le ministre du Travail, M. Nicholson; le ministre d'Etat, M. Bryce Mackasey, et le président du Conseil des ports nationaux, M. Howard Mann.

La réunion a précédé justement une session spéciale du cabinet ordonnée par le premier ministre, M. Pearson, et il n'est pas interdit de croire que les ministres cités ont dû mettre au courant immédiatement leurs collègues du cabinet des demandes faites par la délégation montréalaise.

Les délégués ont fait valoir aux ministres qu'il n'y avait aucune raison valable de conserver la régie fédérale des ports à Ottawa, surtout si l'on tient compte que le CN a son siège administratif dans la métropole.

Ils ont soutenu en outre que l'"absentee landlord", ou, si l'on veut, l'administration par personne absente, était absolument néfaste dans le cas du plus important port du pays.

Quant à la nomination d'un représentant de la région de Montréal au Conseil des ports nationaux, il y a longtemps qu'elle a été promise. Plus exactement en 1965, par l'ancien ministre Pickersgill.

Mais, après les élections, le gouvernement a préféré donner le poste à M. John E. Lloyd, ancien maire de Halifax et candidat défait.

Un 5e membre

Les délégués montréalais se sont dits satisfaits d'une mesure législative qui créerait un cinquième poste au Conseil des ports nationaux pour y adjoindre un représentant de la région de Montréal. La loi en vigueur actuellement prévoit quatre membres à la direction du CPN. M. Louis-R. Talbot, de Québec, est censé veiller plus particulièrement aux ports du Saint-Laurent, sans en être exclusivement le représentant.

La rencontre d'hier faisait suite à une visite du port de Montréal effectuée samedi par le ministre Bryce Mackasey en compagnie des dirigeants du Syndicat international des débardeurs. Il a alors été révélé que M. Mackasey, bras droit du ministre du Travail, avait reçu pour mandat de "rétablir la bonne entente" entre les armateurs et les débardeurs, principalement à Montréal où le divorce des deux groupes ronge la réputation du port à l'étranger.

La délégation montréalaise qui s'est rendue à Ottawa hier, comprenait encore M. J.-E. Harrington, 1er vice-président du Board of Trade, ainsi

Voir CABINET en page 2

La livre sterling s'affaisse à nouveau

LONDRES. (PC) — La livre sterling s'est de nouveau affaissée aujourd'hui alors que les achats d'or se sont poursuivis à un haut niveau.

A l'ouverture du marché financier de Londres, la livre cotait à $2.3975, soit 33 points en dessous du cours le plus élevé atteint durant la journée d'hier. A la fermeture, hier, elle était à $2.3997, neuf points sous le niveau de vendredi, après avoir atteint $2.4008 dans l'après-midi.

La Banque d'Angelterre s'est portée au secours de la livre dès l'ouverture des cours et son taux s'est élevé à $2.39855. La parité officielle de l'or vis-à-vis du dollar, déterminée par les cours quotidiens, est demeurée juste en deçà du plafond de $35.19⅜.

Par rapport au sterling, l'or a atteint un sommet de 293 shillings et 6 pence et quart ce qui a provoqué alors des échanges d'environ 25 à 35 tonnes. On croit que les ventes subséquentes de la journée amèneront les ventes à un total de 50 tonnes atteignant ainsi le niveau enregistré vendredi. On demeure néanmoins très éloigné du niveau provoqué par la crise de décembre.

La livre et le dollar US ont continué de faire l'objet de violentes attaques dans les échanges continentaux. Un nouveau prix d'offre semble vouloir venir forcer les Etats-Unis à

voir LIVRE en page 2

La chute du dollar US pourrait entraîner avec elle la prospérité de nombreux pays, surtout en Amérique latine.

—Page 21

AUJOURD'HUI

Convaincue que les Américains ont tué "Che" Guevara, Michèle Ray — ex-mannequin, journaliste, cinéaste, auteur — était de passage hier à Montréal. Elle rencontre aussi des femmes journalistes et leur parle de sa recherche constante de la vérité.

— Page 34

Poursuites de $655,000 contre Blake et Provost

Los Angeles attendait bien Blake "avec une brique et un fanal": lui et Claude Provost se sont vus poursuivis hier pour $655,000 à la suite du fameux incident survenu il y a quelque temps. Blake n'a fait aucun commentaire, ne voulant pas enfreindre le sub judice mais il a indiqué qu'il se défendrait seul. De son côté, Provost nie sa culpabilité.

— Page 16

Victoire de Frazier et de Benvenuti

Lors du gala de boxe présenté hier au Madison Square Garden de New York, Joe Frazier a vaincu Buster Mathis, tandis que Nino Benvenuti a ravi la couronne mondiale des poids moyens à Emile Griffith par décision.

— Page 17

Enquête sur la prétendue clique à Radio-Canada

par Gilles RACINE

Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a promis hier aux Communes de faire une enquête sur les affirmations du directeur général de la radio-diffusion française à Radio-Canada, M. Marcel Ouimet, relativement au "lessivage de cerveaux" et à la "propagande orchestrée" qui auraient libre cours à Radio-Canada.

Mlle LaMarsh a fait cette déclaration en réponse au député conservateur Georges Valade (Montréal - Sainte - Marie) qui lui demandait si elle avait pris connaissance de ces déclarations et si elle avait l'intention de soumettre la question au comité parlementaire de la radio-diffusion.

Dans des notes, chapeautées des mots "secret et urgent", à ses chefs de service, M. Ouimet accuse une minorité agissante du réseau français de saboter délibérément le pacte confédératif par une information dirigée. M. Ouimet, bien qu'il ne se dise pas homme à pratiquer la censure ou à congédier qui que ce soit, a précisé au représentant de LA PRESSE, dimanche, "qu'un plan d'action sera mis en vigueur sous la responsabilité de la direction."

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier aux journaux, M. Ouimet affirme que les documents existent, précisant cependant qu'il s'agit de communications internes "comme il s'en échange dans toutes les grandes entreprises de presse ou de radio-télévision soucieuses de sauvegarder les principes d'intégrité, d'équilibre et d'objectivité qui les gouvernent".

M. Ouimet écrit également que les communications, dont il est question, ne visent pas toute l'activité des réseaux français de radio et de télévision. "En vérité, il s'est agi de relever, comme cela se fait et doit se faire constamment, ce que nous considérons comme des accords à la politique que poursuit la Société Radio-Canada dans toutes ses émissions, du domaine de l'information, de la culture ou du divertissement."

Quant à l'expression precise "gang à Lévesque", qu'il a admis avoir utilisée dans ses notes aux chefs de service, M. Ouimet a expliqué qu'il s'agissait d'une proposition de titre d'une émission projetée sur M. René Lévesque. Il ne s'agit pas d'un nom qu'il accolle à la minorité agissante dont il parle.

Pour sa part, M. Claude Lapointe, chef des nouvelles à CFTM-TV a révélé hier que les accusations portées par M. Lévesque contre le canal 10

Voir ENQUETE en page 2

Panique dans les média de presse, selon René Lévesque

— Page 9

Le grand prix de la chanson à Ferland

par Pierre SAINT-GERMAIN
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Triomphe pour Jean-Pierre Ferland. Il se verra décerner, jeudi, le grand prix de la chanson de l'Académie Charles-Cros ainsi que le prix de la chanson Pierre-Brive au cours d'une manifestation à l'hôtel du Palais d'Orsay, à Paris.

Le prix Charles-Cros est le plus convoité dans le domaine de la chanson. Il sera attribué à Ferland pour un disque qui sortira ces jours-ci. Cet enregistrement comprend une dizaine

Voir FERLAND en page 2

Saint-Michel: le conseil municipal avait quorum en cour

— Page 7

SOMMAIRE

Annonces classées / 49 à 57
Arts et Spectacles / 40 à 42
Bandes dessinées / 39
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, naissances, etc. / 58
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 38
Informations étrangères / 45
La bonne table / 31 et 32
Les secrets de polichinelle / 36
Loisirs et récréation / 39
Mots croisés / 48
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 10 et 11
Sports / 16 à 18
Vie féminine / 34 à 38
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 36

CKAC 73

CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

que ce pays n'aura pas "reconsidéré son attitude" et exprimé des excuses officielles.

Lorsqu'il fut pour la première fois question que M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education du Québec, assiste à la conférence de Libreville, Ottawa avait fait des représentations au Gabon et obtenu "l'assurance qu'aucune province canadienne ne serait invitée à une conférence internationale", parce que, selon le premier ministre Pearson, le gouvernement fédéral est "le seul porte-parole autorisé de tous les Canadiens au palier international et le seul ayant droit à une telle invitation".

Mais M. Cardinal a non seulement participé à la conférence sur invitation: il y a été reçu comme un chef d'Etat et le fleurdelysé a flotté au lieu de l'unifolié à Libreville.

C'est pourquoi le 19 février, neuf jours après la conférence, le gouvernement canadien a transmis le message suivant au Gabon, par l'entremise de l'ambassadeur de ce pays à Washington:

"Le gouvernement canadien considère que: en ignorant les représentations du gouvernement canadien et sa propre assurance de n'envoyer aucune invitation à une province canadienne de participer à une conférence internationale;

"En négligeant d'adresser au gouvernement canadien, selon la loi et la pratique internationales, l'invitation d'assister à la conférence;

"En traitant le ministre du Québec et sa suite d'une manière incompatible avec la déclaration du gouvernement gabonais disant que ce ministre y assistait à titre purement personnel;

"Et en tentant, dans sa note du 30 janvier, de faire certaines interprétations de la constitution canadienne;

"Le gouvernement du Gabon a agi d'une manière qui n'est ni conforme avec le principe de la loi internationale, ni avec le maintien de relations étroites et cordiales entre nos deux pays.

"C'est pourquoi le gouvernement canadien déplore que les agissements du gouvernement gabonais soient incompatibles avec les désirs exprimés dans sa note de renforcer les relations entre les deux pays sur une base de respect mutuel, d'amitié sincère et de coopération active.

"Le gouvernement canadien partage ce désir et espère que le gouvernement du Gabon reconsidérera son attitude.

"Toutefois, dans les circonstances actuelles, le gouvernement du Canada juge bon de prier son ambassadeur désigné au Gabon de ne pas présenter ses lettres de créance".

Position du Québec

Le gouvernement du Québec considère que l'éducation est exclusivement de sa compétence, que cette compétence se prolonge au-delà de son territoire, au-delà même du territoire canadien puisque "dans les domaines qui sont de son ressort, notamment en éducation, il doit maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics canadiens et étrangers, s'il veut exercer pleinement et efficacement des fonctions qui relèvent de sa compétence".

C'est pourquoi hier, tout en précisant dans un communiqué que le geste posé par Ottawa à l'égard du Gabon est d'autant plus "inopportun" qu'un travail de répartition des compétences est en cours, le gouvernement de l'Union nationale ajoute qu'il est "normal que certains gouvernements étrangers, désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communique directement avec le gouvernement du Québec".

Constitution interprétée

Tout comme lorsque Québec se reconnait le droit de signer des "accords internationaux" et qu'Ottawa réplique qu'il est seul autorisé à parapher des "traités internationaux", nous sommes replongés dans les distinctions subtiles qu'entraine l'interprétation de la constitutioh, selon la lettre ou selon l'esprit.

Déjà peu précise au chapitre des compétences fédérales et provinciales, la constitution le devient moins encore en regard des relations internationales. Et nous avons pu assister, de date récente, à un assaut de visites et contre-visites des deux côtés de l'Atlantique, sur la ligne Ottawa-Québec-Paris-Libreville : d'une part, MM. André Malraux, Alain Peyrefitte, Georges Gorse et une horde d'autres étoiles; d'autre part, MM. Jean-Noël Tremblay, Jean-Luc Pépin, Jean-Guy Cardinal et Lionel Chevrier.

L'allusion d'Ottawa à "certaines interprétations de la constitution canadienne" par le gouvernement du Gabon vise aussi bien la France et le Québec que les autorités gabonaises. D'aucuns y voient une flèche qu'Ottawa espère voir atterrir en France, pays dont le gouvernement est soupçonné d'avoir inspiré le Gabon pour sa réponse au message canadien le 19 février.

Au dire d'un observateur, la situation présente découle du fait que le gouvernement canadien n'a pas protesté contre une prétendue ingérence de la France dans les affaires du Canada il y a quatre ans.

A cette époque, le ministre français des Affaires culturelles, M. André Malraux, avait prononcé au Québec plusieurs conférences interprétées comme un appel à l'indépendance. Apparemment, si M. Malraux avait alors représenté tout autre pays que la France, on l'aurait prié de quitter le Canada.

"Ecraser un moustique avec un marteau!"

M. John Diefenbaker, ancien chef du parti progressiste-conservateur, a eu le mot pour rire en déclarant que M. Pearson "tente d'écraser un moustique avec un marteau de 100 livres".

"Je trouve plus qu'étrange, a-t-il dit au cours d'une interview, que le général de Gaulle n'ait reçu qu'une légère réprimande l'été dernier, lorsqu'il a agi de façon si néfaste envers le Canada et les relations internationales en général.

"Maintenant, un petit pays comme le Gabon se voit, à titre de représailles, privé d'un représentant du Canada".

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

pays francophones et malgache, à Libreville.

Toutefois, c'est dans un communiqué anonyme que le gouvernement québécois a exprimé plus ou moins vertement sa réponse à la décision prise par Ottawa.

"Le gouvernement du Québec, dit le communiqué, ne tient pas du tout à prendre sur le plan international des attitudes contraires aux positions qu'adopte Ottawa dans les domaines de sa compétence.

"Le Québec soutient cependant qu'il possède le prolongement international de ses attributions internes".

Une situation normale

L'argumentation québécoise se fonde sur le rejet de la pratique constitutionnelle qui a eu cours au Canada depuis le Statut de Westminster et qui tend à nier toute compétence internationale aux provinces. Elle s'appuie également sur certains énoncés de la Commission du droit international de l'Assemblée générale de l'ONU. l'ONU.

"Il est donc normal, affirme le communiqué, que certains gouvernement étrangers désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communiquent directement avec lui."

"S'il veut exercer pleinement et efficacement les fonctions qui relèvent de sa compétence, plus particulièrement en matière d'éducation, le gouvernement du Québec doit, en effet, dans les domaines qui sont de son ressort, maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics canadiens et étrangers."

Lueur d'espoir

L'ordre du jour de la conférence où M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education, a participé au Gabon portait, entre autres, sur l'économie de l'éducation et la préparation à la vie professionnelle.

"Le Québec représentant 83 p. cent des francophones du Canada, dit le gouvernement, il était dans son intérêt d'être présent pour resserrer les liens de solidarité et de coopération qui unissent les membres de la communauté spirituelle et culturelle qu'est la francophonie.

"Le gouvernement fédéral et ceux des provinces diffèrent d'opinion sur plusieurs points en ce qui concerne le partage des pouvoirs", dit enfin le gouvernement québécois. "Par suite de la dernière conférence constitutionnelle d'Ottawa, un processus de revision de la constitution a été élaboré et les travaux qui sont en cours permettront, il est à espérer, de trouver une solution à ces nombreux problèmes".

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 1

étaient "complètement fausses".

M. Lapointe a déclaré que le service de nouvelles qu'il dirige avait rapporté le lancement du livre "Option Québec" de la même façon "que les autres nouvelles". "M. Lévesque se fâche quand nous ne sommes pas toujours là, mais nous ne pouvons être partout où il est."

M. Lévesque, qui dénonçait le contrôle qui s'exerce sur l'information au Québec, a dit dimanche soir qu'il avait fallu que les nouvellistes de CFTM-TV prennent une action commune pour forcer les autorités du poste à leur permettre de rapporter le lancement de son livre.

Publicité indécente?

D'autre part, en réponse à certaines déclarations du directeur général de la radiodiffusion française à Radio-Canada, M. Alain Stanké a affirmé ne pas voir le conflit d'intérêts dans le fait que M. Lévesque ait été invité à l'émission des "Couche-Tard" alors que lui-même y est scripteur et qu'il est en même temps éditeur du livre "Option Québec".

Bien plus, il a révélé que M. Lévesque, le soir du 10 janvier dernier, alors qu'on enregistrait l'émission du 12, avait remplacé à pied levé "nul autre que M. Pierre Elliott Trudeau qui avait été invité et qui s'est désisté au dernier moment."

"Le fait que je sois l'éditeur d'"Option Québec" ne signifie pas pour autant que j'adopte ou n'adopte pas ce qui y est écrit. A titre d'éditeur, j'ai même été appelé à publier des livres nettement anti-indépendantistes, comme ceux de M. Jean-Charles Harvey, "Pourquoi je suis anti-séparatiste", et de Ena Caron, "Les mauvais bergers" qui est une critique destructive du mouvement du Front de libération du Québec."

Dire alors, a poursuivi M. Stanké, que le livre de M. Lévesque a fait l'objet "d'une publicité indécente aux Couche-Tard", n'a aucun sens.

"La présence de M. Lévesque se justifiait parfaitement puisque l'émission avait lieu cinq jours seulement avant le lancement de son livre et que Radio-Canada n'avait encore rien fait là-dessus. De plus, M. Lévesque est un politicien intéressant et capable d'entrer dans le jeu des Couche-Tard."

En outre, affirme M. Stanké, quand M. Ouimet dit que jamais auparavant aux Couche-Tard un homme politique qui éditait un livre n'avait mérité autant de publicité que M. Lévesque, "c'est ignorer, par exemple, que nous avons demandé déjà à M. Daniel Johnson de parler du livre "Egalité ou indépendance". A ce moment, M. Johnson venait d'être élu premier ministre et pour cette raison, il a refusé."

Consigne du silence

A Radio-Canada, les personnes directement ou indirectement impliquées par les affirmations de M. Ouimet s'en tiennent à la consigne du silence.

Cependant, une d'elles a révélé à LA PRESSE, hier soir, qu'il n'était dans l'intérêt de personne au service de la société d'Etat d'engager un débat public avec le directeur général car alors "ce serait un débat à finir: ce qui est assez risqué."

Pour sa part, M. Phed Vosniacos, chef du service d'information de Radio-Canada, a déclaré que les notes de service de M. Ouimet avaient été envoyées à son insu et qu'il n'était nullement concerné. Si un commentaire doit être fait, estime-t-il, il doit se faire d'Ottawa puisque c'est là que toute l'affaire a pris naissance.

Quant à M. Marc Thibault, superviseur des émissions des affaires publiques, il a eu la même réflexion que M. Vosniacos. A son avis, la situation ne pourra se dénouer que secrètement au sein de l'organisme d'Etat.

Nasser reconnaît avoir eu tort d'accuser Washington et Londres

WASHINGTON (PA, AFP) Le Département d'Etat a accueilli favorablement la déclaration du président égyptien, Gamal Abdel Nasser, qui reconnait avoir eu tort d'accuser les Etats-Unis d'avoir utilisé des avions basés sur porte-avions, pour assurer la couverture aérienne des Israéliens pendant la guerre de six jours en juin dernier.

C'est au cours d'une interview à la revue "Look" que Nasser a fait ses déclarations.

Le porte-parole du Département d'Etat, M. Robert J. McCloskey, a précisé qu'il s'agit là d'un développement encourageant.

M. Nasser a ajouté que les accusations qu'il avait portées contre les Etats-Unis, qui furent suivies de la rupture des relations entre les deux pays, étaient le résultat d'un malentendu découlant de soupçons et d'informations erronées.

Fermeture de huit hôtels à Porto Rico

SAN JUAN, Porto Rico (UPI) — Le pétrole continuait de se dégager hier de la double épave du pétrolier libérien, qui s'est brisé en deux, à l'entrée du port dimanche, et déjà de nombreuses plages de cette ville touristique sont souillées, mais la plupart des touristes ne semblent pas s'en faire.

Des équipes d'experts, sur ordre du président Johnson, apportent toute l'aide possible à la lutte contre la menace que posent les deux épaves de ce qui était le navire "Ocean Eagle", long de 579 pieds.

Après une journée de labeur incessant, deux puissants remorqueurs ont réussi en fin de journée hier, à touer la proue du navire vers le large.

Par ailleurs, la garde-côtière, dit que la poupe échouée à l'entrée du port, menace de glisser dans le chenal, ce qui paralyserait toute la circulation maritime.

Au moins huit hôtels ont dû fermer leurs plages étant donné la pollution des eaux. Cependant, les touristes ne s'en plaignent pas, la mer ayant été démontée depuis plusieurs jours, ils prennent leurs ébats dans les piscines.

CABINET

SUITE DE LA PAGE 1

que MM. Roger Beaudoin, Régis Trudeau et J.-C. Bourguignon, du Conseil du port de Montréal.

Dans l'ensemble, les demandes présentées par les délégués de Montréal, ont été favorablement accueillies. Au point que M. Saulnier, toujours optimiste, laissait entendre hier soir que "le gouvernement s'apprête à adopter des mesures exceptionnelles pour le port de Montréal".

L'accueil attentif des ministres aux délégués montréalais n'a toutefois pas empêché M. Nicholson de s'inquiéter du sort de Vancouver dans le cas où le Conseil des ports nationaux serait installé à Montréal.

Les délégués lui ont fait alors remarquer qu'ils n'entendaient nullement s'objecter à l'essor du port de Vancouver, pas plus que celui de Halifax, mais qu'il leur importait de redonner un élan au port de Montréal, uniquement. Au surplus, ont-ils expliqué, ils ne s'objecteraient pas à la création d'un deuxième Conseil des ports régissant particulièrement les ports de la côte du Pacifique. Ce qui importe, ont-ils dit, c'est de donner au port de Montréal une administration qui corresponde mieux aux problèmes d'aujourd'hui.

Et si Montréal rapatriait le port

Par boutade, assurément, le ministre des Transports, M. Hellyer, a "offert" l'administration du port de Montréal à M. Saulnier. Celui-ci a sauté sur l'occasion en disant, finement: "Je serais prêt à prendre en mains le port de Montréal dès demain matin, si vous me donniez les moyens fiscaux que vous avez".

Les ministres, ainsi que M. Mann qui assistait à la rencontre, n'ignorent pas qu'une motion demandant le rapatriement du port à la ville de Montréal est toujours pendante au Conseil.

M. Mann a assuré les délégués que l'étude économique et opérationnelle du port de Montréal instituée par le Conseil des ports nationaux en 1966 et confiée à la Maison Sorès, se poursuit toujours. La poursuite de cette étude a été mise en doute du fait qu'elle n'a donné lieu à aucun rapport public depuis son institution.

D'autre part, le ministre des Transports a attiré l'attention des députés, en Chambre, hier, sur la tenue d'une enquête menée actuellement par la Commission canadienne des Transports (commission que préside depuis peu l'ancien ministre Pickersgill) sur les méthodes administratives en usage dans les ports canadiens.

Enfin, les ministres présents ont assuré les délégués que certaines mesures préconisées par Me Jules Deschênes dans son fracassant mémoire allaient être adoptées sans attendre les conclusions de l'enquête judiciaire que va instamment commencer le juge Arthur Smith sur les pratiques malhonnêtes observées sur les quais de Montréal.

LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

hausser le prix de l'or, établi à $35 l'once. Ceci équivaudrait en fait à une dévaluation du dollar.

L'éditorialiste du Daily Telegraph a commenté ainsi l'événement : "Le gouvernement américain devra bientôt faire face à la situation à l'aide de mesures vigoureuses si la spéculation sur l'or se maintient, ce qui demeure très improbable".

De son côté, le Financial Times croit que la ruée sur l'or, l'argent, le platine ou ce qui semble préférable ensuite, les actions du marché de l'or, démontre que les spéculateurs et le public en général demeurent sceptiques sur le fait que Washington ne sera pas forcé d'élever le prix du précieux métal.

Les Etats-Unis et ses partenaires du pool international de l'or ont continué de répondre à la demande d'or mais ceci se traduit par une diminution rapide de leurs réserves.

A la Bourse de Londres, les prix des actions du marché de l'or étaient fermes à l'ouverture des cours mais il y eut réaction générale par la suite. Les courtiers ont déclaré qu'il était évident que le marché fort achalandé subissait d'importantes prises de profit.

FERLAND

SUITE DE LA PAGE 1

de ses nouvelles créations. Sa préférée est "Je reviens chez nous", chanson sur le Québec.

Parmi les autres titres, "Je le sais", mise au point sur la sentimentalité de notre époque ; "La grande mélodie", fantaisie sur les instruments, jouée par un orchestre de 35 cordes ; "Marie-Claire", poésie sur une amourette ; "Les Négresses", qui évoque Harlem.

Ferland, est à la fois surpris et ravi de décrocher les prix Charles-Cros et Pierre-Brive. "C'est un coup de chapeau au Québec", dit-il. Le chansonnier québécois séjourne en France depuis six mois, mais il n'a donné des récitals qu'en province. Après un bref retour à Montréal, où il se produira à la Comédie-Canadienne, Ferland reviendra en France pour divers engagements.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 1

treprise depuis quelques semaines par les étudiants au sujet des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement supérieur. Venues des science sociales, les revendications avaient été endossées par d'autres facultés . . .

C'est ainsi qu'au "sit-in" organisé par l'Association générale des étudiants, on pouvait voir de étudiants de la faculté de Théologie partager les étroits couloirs avec ceux des Sciences sociales . . .

La révolution par les fleurs

"La révolution par les fleurs" ont notamment scandé et chanté les étudiants au cours de cette manifestation de plus d'une heure et demie, et dont la caractéristique principale fut ces immenses fleurs de papiers que les étudiants tenaient dans les mains ou arboraient à la boutonnière, et que les étudiants, plus coquettes, piquaient dans leurs cheveux et . . . tenaient entre leurs dents.

La manifestation, organisée dans l'édifice principal de l'Université de Montréal, n'a donné lieu à aucun incident particulier, si l'on excepte cette "bombe puante" dont un inconnu a laissé échapper les gaz au début du "sit-in" et qui a rendu l'air quasi irrespirable pendant un bon moment.

Le recteur de l'Université, M. Roger Gaudry, et les doyens des facultés ont éprouvé quelques difficultés à se rendre à la salle de réunion. Ils ont dû littéralement enjamber une mer d'étudiants à l'air moqueur. Des jeunes filles leur ont offert des fleurs de papier et des étudiants leur ont lancé des confettis multicolores.

Selon la revue "Time"

Pour de Gaulle, Lyndon Johnson est un cow-boy

NEW YORK. (PC) — Selon la revue "Time", citant un livre qui doit être publié prochainement, le président de Gaulle considère le président Johnson comme un "cow-boy".

L'opinion du président de la France concernant son collègue américain est contenue dans le livre "Le général", oeuvre d'un journaliste de "Paris-Match", Pierre Galante.

Toujours selon la même source, de Gaulle décrit le chef de la Maison blanche comme "un sergent qui a été couronné" et "un homme efficace mais sans style".

"Johnson, c'est un cow-boy et c'est beaucoup dire. S'il était né en Europe, il serait parti en Afrique pour chasser le bufle ou en Amérique pour y chercher de l'or. Mais né au pays du ranch et du revolver, il est devenu shérif à force de bras."

De Gaulle aurait encore déclaré :

"Johnson m'est plutôt sympathique. Il ne prend même pas la peine de prétendre qu'il pense. Roosevelt et Kennedy étaient des masques cachant le véritable visage de l'Amérique. Lui nous révèle le pays tel qu'il est, frustre et rude. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer."

"Time" précise que le livre sera publié en France le mois prochain et aux Etats-Unis plus tard.

Les meilleurs amis des Français: les Canadiens et les Américains

PARIS. (Reuter) — Un sondage d'opinion fait auprès des Français révèle que les Etats-Unis et le Canada sont les deux meilleurs amis de la France.

Parmi ceux qui ont été interrogés par l'Institut français de l'opinion publique, 13 p.c. ont voté en faveur des Etats-Unis et 8 p.c. pour le Canada. Cependant, 45 p.c. des Français interrogés n'avaient pas d'opinion là-dessus, ce qui explique les pourcentages relativement bas.

Si ce résultat en a surpris plusieurs, il est moins étonnant de constater que la France et la Grande-Bretagne s'inscrivent mutuellement au bas de leur liste des pays amis.

Quatre pour cent des Français ont voté en faveur de la G.-B. et seulement un pour cent des Anglais se sont prononcés en faveur de la France.

Les résultats de ce sondage ont été publiés dans l'hebdomadaier Paris-Match.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 15°
MAXIMUM : 25°

Bureau météorologique du Canada, Dorval (PC)

Régions de Montréal, d'Ottawa, de Québec et des Cantons de l'Est : généralement ensoleillé et plus froid. Minimum et maximum à Montréal : 15 et 25, Ottawa, Québec et Sherbrooke : 10 et 20. Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions des Laurentides, du St-Maurice et du Lac-St-Jean : généralement ensoleillé et froid, vents légers. Minimum et maximum à Ste-Agathe, La Tuque et Chicoutimi : 5 et 15. Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Gaspé et de Sept-Iles : généralement nuageux avec chutes de neige locales, plus froid. Vents du nord-ouest de 20 milles. Minimum et maximum à Baie-Comeau et Sept-Iles : 5 et 15, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé : 10 et 20. Aperçu pour demain : généralement ensoleillé et froid.

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE
PROFITEZ DES PRIX SPECIAUX D'HIVER

ALSCO FENETRES et PORTES en aluminium
Emaillées — anodisées — naturelles

ALSCO AUVENTS en fibre de verre — grand choix de couleurs

REVETEMENT en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.

1530, rue BEAUBIEN est
Montréal

Tous renseignements et démonstration sans aucune obligation

TELEPHONEZ MAINTENANT
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

CERTIFICATS D'ÉPARGNE

6% 6¼% 6½%

DISPONIBLE POUR LES PARTICULIERS OU LES SOCIETES

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

affiliée à la FIRST NATIONAL CITY BANK

ÉCHÉANCE : de 30 JOURS à 1 AN renouvelable automatiquement

MONTANT : à partir de $1,000.00

CERTIFICATS D'EPARGNE DISPONIBLES

ECHANGE (renouvelable automatiquement)	MONTANTS ET TAUX** $1,000 — $9,900 (en coupures de $100)	$10,000 — $100,000 (en coupures de $100)
30 ou 60 jours	6%	6¼%
90 à 150 jours*	6⅛%	6½%
180 à 330 jours*	6¼%	6⅝%
360 jours ou plus*	6¼%	6⅝%

*Multiples de 30 jours **SUJETS A MODIFICATIONS

Pour recevoir de plus amples précisions, composez 875-0330, ou écrivez à :

DIRECTEUR DE L'EPARGNE
LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA
491 SQUARE VICTORIA, MONTREAL (QUEBEC)*

Veuillez me faire parvenir de plus amples précisions concernant les certificats d'épargne de la Banque Mercantile du Canada.

NOM ..... ADRESSE .....

VILLE ..... PROVINCE .....

*EGALEMENT DISPONIBLE A NOTRE SUCCURSALE DE QUEBEC
580 EST, GRANDE-ALLEE — Tél. 525-5101

LA PRESSE BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55 /3

TAPIS Les meilleures aubaines se trouvent à la maison
AU MILLION DE TAPIS ET TUILES
Tél. 273-9983

Préenquête sur une fraude de $1,125,000 à Pincourt

par Léopold LIZOTTE

A l'heure même où tout le conseil municipal de Saint-Michel comparaissait devant le juge Gérard Laganière sous une nouvelle accusation de conspiration pour fraude, le juge en chef intérimaire Redmond Roche ordonnait une nouvelle préenquête qui, cette fois, pourrait faire éclater un scandale d'égale importance dans une autre municipalité de la région métropolitaine : Pincourt.

C'est à la requête d'un conseiller de cette municipalité, M. Gérard Beck, qui était accompagné dans ses démarches de Me Claude Wagner, l'ancien ministre provincial de la Justice, que le juge Emile Trottier a été désigné pour présider cette nouvelle instruction qui portera sur une présumée fraude colossale de $1,125,000, dont les victimes auraient été les contribuables de Pincourt.

Six compagnies différentes, qui auraient toutes fait affaires à Pincourt, ces dernières années, sont mentionnées dans l'accusation de conspiration originale qui, selon toutes les probabilités, pourrait impliquer de nombreux individus. Pour le moment, toutefois, on les désigne dans la plainte déposée aujourd'hui comme étant "d'autres personnes jusqu'ici inconnues".

C'est vendredi après-midi que débutera la préenquête, et il semble que, dès maintenant, on procédera à l'assignation d'au moins une quarantaine de témoins.

Comme toutes les autres procédures du genre, d'ailleurs, l'audition de ces témoins se fera à huis clos : ce n'est qu'à la fin qu'on saura si des accusations formelles seront portées.

On sait que, depuis quelques semaines, il était question d'une requête formelle à la cour supérieure pour l'obtention d'une enquête publique sur l'administration de Pincourt, au cours des dernières années.

Pour sa part, l'accusation logée hier porte sur une période allant de septembre 1960 à août 1967.

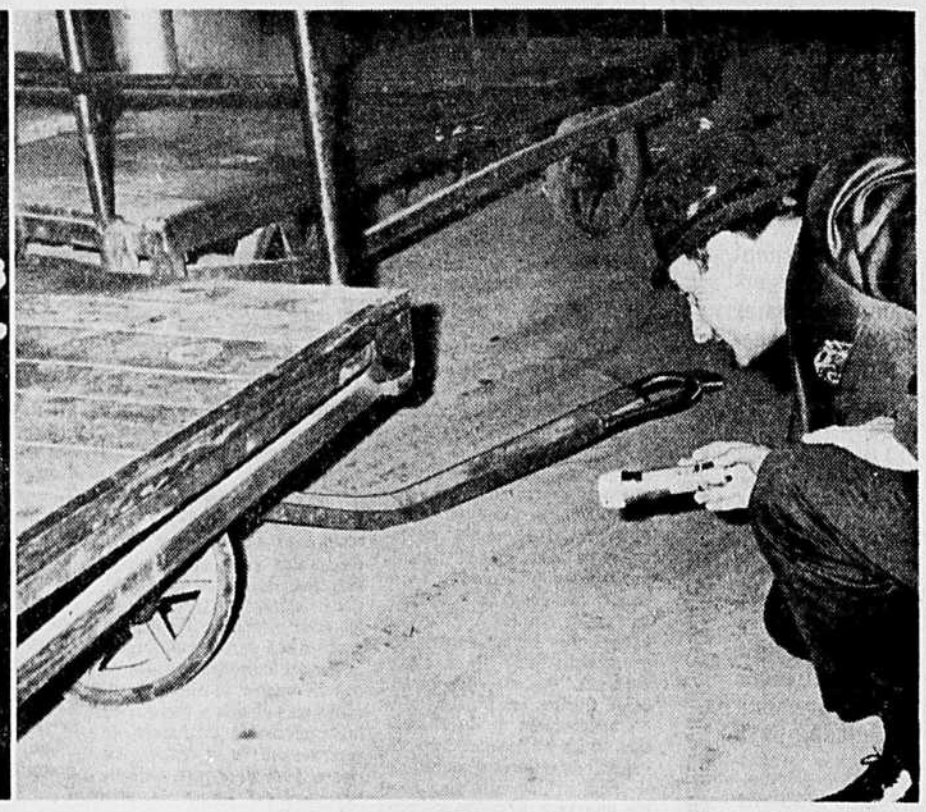

photos René Picard, LA PRESSE

Le récit de l'attentat... pendant qu'un détective cherche la balle

Le conducteur du camion de Brink's Express Co. of Canada Ltd., M. Jean-Pierre Bujold, explique au sergent-détective Frank Cataffi de quelle façon s'est déroulé le hold-up perpétré, peu avant 8 h. hier soir, dans un garage de la gare Centrale. A droite, le sergent-détective André Charette tente de retrouver la balle qui a blessé un garde de Brink's, M. Emile Major. La balle l'a atteint au côté droit, a ricoché et est allée choir sur le plancher.

Vol d'un sac postal par six cagoulards: un employé de Brink's est blessé d'une balle

par Lucien RIVARD

Six cagoulards armés de mitraillettes et de revolvers ont légèrement blessé un employé de Brink's Express Co. of Canada Ltd., vers 7 h. 40 hier soir, en prenant la fuite avec un sac postal contenant apparemment une importante somme d'argent.

Le hold-up a été perpétré dans un garage, sous la gare Centrale, où se trouve une sous-station postale alors que deux employés de Brink's venaient livrer le sac qui devait être placé dans un train quittant la gare à 8 h. en direction de Lévis.

Trois personnes étaient présentes quand le gang de cagoulards s'est présenté. Il s'agit du conducteur du camion, M. Jean-Pierre Bujold, d'un garde, M. Emile Major, et d'un employé des Postes, M. Hercule Racine.

Prenant place dans une Chrysler de récent modèle, les six bandits ont pénétré dans le garage par l'entrée de la rue Beaumont réservée aux camions de livraison. Ils sont arrivés juste avant les deux employés de Brink's.

Le sac postal a été placé sur une petite wagonnette tirée par un tracteur. C'est à ce moment-là que les cagoulards sont passés à l'action. Brandissant deux mitraillettes et quatre revolvers, ils ont fait des menaces aux trois hommes. L'un des bandits, probablement plus nerveux que ses complices, a laissé partir un coup de feu. La balle a atteint M. Emile Major, âgé de 56 ans, au côté droit. Le projectile a ricoché et est allé choir sur le plancher du garage.

Légèrement blessé, l'employé de Brink's a été transporté à l'hôpital Général de Montréal, mais il a pu retourner chez lui après avoir été traité.

L'auto des bandits, qui portait des plaques d'immatriculation de l'Etat de New York, a été retrouvée peu après le hold-up dans la rue Beaumont, près de la gare. On présume que les cagoulards sont montés dans une autre voiture à ce endroit.

Trois des cagoulards étaient très jeunes. Au début, la police avait même lancé un appel sur les ondes demandant que l'on recherche trois hommes et trois enfants. On a plus tard rectifié en signalant qu'il s'agissait de six individus âgés d'environ 20 ans.

Les sergents-détectives André Charette et Frank Cataffi, de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, mènent l'enquête.

On ne peut encore préciser quel montant d'argent contenait le sac postal volé. Les enquêteurs confirment toutefois que le sac contenait de l'argent.

Le rapport du directeur Lequin: les policiers de Laval n'ont tiré que 26 coups de feu en 1967

par Pierre VENNAT

Si la police de Laval a malencontreusement tué un adolescent de 14 ans, samedi soir, lors d'une chasse à l'homme dans le quartier Duvernay, où l'on a enregistré pas moins de 242 vols avec effraction durant les neuf derniers mois, il n'en demeure pas moins que le nombre de coups de feu tirés par les policiers de Laval, de 74 qu'il était en 1966, n'était plus que de 26 l'an dernier.

C'est ce qui ressort d'un rapport volumineux du directeur Léo Lequin, soumis récemment au comité exécutif et dans lequel il dénonce d'une façon assez véhémente le manque déthique de certains de ses hommes.

En effet, dans son rapport, le directeur Lequin fait remarquer que le service de prévention du crime à Laval a été "fortement ébranlé par les absences non motivées de certains policiers, en dehors du contrôle de l'état-major."

Ainsi, certains policiers se seraient déclarés malades ou auraient dit avoir été blessés alors qu'ils étaient de service, sans l'être réellement.

Dorénavant, depuis que la ville a un médecin attaché au Service du personnel, de tels abus ne seront plus possibles.

Le directeur Lequin fait remarquer que ses statistiques démontrent une "faiblesse dans la prévention du crime", qui, selon lui, "peut être imputable au manque d'expérience de nos policiers, au manque de maturité et de conscience professionnelle manifesté par d'autres et par des absences non motivées de certains policiers."

Le directeur Lequin ajoute toutefois qu'il faut également admettre que le pourcentage de policiers mis à la disposition de la ville de Laval, par 1,000 de population, est l'un des plus bas de la région métropolitaine.

Laval emploie 231 policiers pour un territoire de 94 milles carrés ou 538 milles de voie publique et une population qui dépasse 211,000 habitants.

Tout n'est pas négatif

Tout n'est cependant pas négatif dans le travail des policiers de Laval, au contraire.

Ainsi, ils ont retrouvé, l'an dernier, pas moins de 137 voitures qui avaient été volées ailleurs.

Les délits sexuels semblent fort nombreux pour une population de 211,000 habitants, sans doute à cause des nombreux terrains vacants propices à ces fins.

La police a eu à enquêter sur sept causes de viol, sur 60 plaintes pour attentat à la pudeur qui ont donné lieu à 23 arrestations (on connaît le désormais fameux scandale de l'Abord-à-Plouffe alors que des individus ont été condamnés à de sévères sentences de pénitencier pour commerce charnel avec des fillettes de 8 à 13 ans), deux danseuses "topless" ont été arrêtées pour conduite immorale, 29 individus ont été arrêtés pour "avoir exposé leur personne", deux plaintes ont été portées pour tentatives de viol.

On n'a enregistré par contre que quatre tentatives de vol à main armée, trois tentatives de vol avec violence, 16 vols avec violence, et un seul meurtre. Vingt-six personnes ont tenté de se suicider.

Seulement 3,469 billets de stationnement pour stationnement trop prolongé (plus que la limite permise) 4,431 billets pour stationnement interdit en tout temps et 5,231 billets pour excès de vitesse ont été émis, ce qui n'est pas beaucoup pour une ville de 211,000 habitants et de beaucoup inférieur au nombre de billets distribués par la police de Montréal.

Enfin, 309 citoyens ont dénoncé leurs concitoyens, 148 au sujet de leur chien (aboyant trop fort, méchants, etc.).

Quatre-vingt-cinq automobilistes ont été arrêtés pour avoir négligé "d'arrêter au signal d'un agent", crime populaire à Laval, 13 autres pour avoir circulé sur le trottoir, un autobus scolaire pour avoir transporté trop d'écoliers et 11 conducteurs de traîneaux mécaniques.

Enfin, 264 personnes ont eu le douteux honneur de fréquenter les cellules municipales, dont 26 qui étaient recherchées par d'autres corps policiers.

Nouvelle comparution de Vallières et de Gagnon

par Maurice MORIN

Pierre Vallières, ancien journaliste, dont le procès devant jury aux Assises, sous une accusation de meurtre en rapport avec la mort de Thérèse Morin, s'est poursuivi aujourd'hui sous la présidence du juge Yves Leduc, a de nouveau comparu hier, cette fois devant le juge Fernand Legault qui présidait l'ouverture de la session de mars de la Cour du banc de la reine, juridiction pénale.

Et à la barre des inculpés, aux côtés de Vallières, il y avait Charles Gagnon, ancien professeur de sociologie. Lui aussi est aussi inculpé du meurtre de Mlle Morin, âgée de 64 ans, tuée dans l'explosion d'une bombe, le 5 mai 1966, dans les bureaux de la manufacture Lagrenade, au 2406 est, de la rue Rachel.

Me Rhéal Brunet, procureur chef de la Couronne, a demandé que dans cette affaire, le procès soit fixé au 1er avril prochain, sans pouvoir donner la certitude, toutefois, que l'instruction débutera cette journée-là.

Gagnon a de nouveau protesté contre la remise de son procès affirmant qu'il était en détention depuis bientôt un an et demi, que la Couronne avait décidé, la semaine dernière, de ne pas lui faire subir son procès en même temps que Vallières, que cela lui causait un préjudice considérable.

Il a demandé à la poursuite qu'on lui fournisse une copie de l'acte d'accusation sous lequel il devra subir son procès, affirmant "qu'il se pourrait fort bien qu'à la toute dernière minute, cet acte d'accusation soit changé, comme il avait été fait au tout début du procès de Vallières".

Le juge Legault lui a répondu "qu'il l'aurait ... cet acte d'accusation en temps et lieu". Nous avons compris, une fois que les deux inculpés eussent repris le chemin des cellules que la poursuite lui fournirait l'acte d'accusation désiré.

Si Vallières et Gagnon ont comparu ensemble aux Assises, au cours de la matinée d'hier, c'est qu'ils ont aussi à répondre de la mort de l'adolescent Jean Corbo, 16 ans, tué dans l'explosion d'une bombe, en juillet 1966, près des usines de la Dominion Textile, à Saint-Henri. C'est une accusation d'homicide involontaire qui pèse contre eux dans ce cas-ci.

Touchant cette affaire, leur procès a été reporté au cours de la session de mai des Assises.

L'ouverture des Assises, tant en première qu'en deuxième divisions, a été marquée, devant le juge Peter-V. Shorteno, qui siégera, lui, en deuxième division, à la prestation d'office de pas moins de 150 candidats-jurés, tant de langue française que de langue anglaise.

Voir COMPARUTION en page 6

Trois syndicats autonomes pour les employés de la CTM

par Michel LORD

Quelque 600 membres du syndicat des employés de la Commission des transports de Montréal (CSN) ont décidé à une forte majorité hier soir, au cours d'une assemblée générale spéciale, de scinder leur syndicat unique en trois syndicats autonomes. Les employés de la CTM seront désormais représentés par le Syndicat des chauffeurs d'autobus et de métro, le Syndicat des employés de garage et des préposés à l'entretien et le Syndicat des caissiers ou vendeurs de tickets.

La motion à cet effet, présentée par le secrétaire général, M. Robert Lachance, a été adoptée par un vote à main levée à l'issue d'une réunion houleuse où les membres du syndicat n'ont pas caché leurs dissensions. Au début de l'assemblée, les syndiqués avaient défait une résolution qui demandait l'expulsion du seul journaliste présent.

Une scission qui s'imposait

Pour le secrétaire général, la formation de trois unités syndicales s'imposait à cause des structures trop lourdes de l'administration actuelle et des dépenses additionnelles qu'elles entrainaient: par exemple, les $45,000 payés en salaires aux membres du Conseil général, qui est aboli par la scission. Depuis 1964, année de l'affiliation à la CSN, le syndicat était administré par deux bureaux exécutifs, l'un pour la section du transport (chauffeurs) auquel s'étaient joints les caissiers, l'autre pour la section de l'entretien. Chaque section était représentée également au sein du Conseil général.

M. Lachance a expliqué que cette situation était injuste pour les chauffeurs qui comptent plus de 3,000 des 5,000 employés syndiqués de la CTM. Leurs décisions se voyaient battues en brèche au Conseil général par le véto du président. M. Yvan Blain, qui devenait l'arbitre entre deux factions souvent opposées", a-t-il affirmé.

Il semble d'ailleurs que ce dernier était la cible principale des partisans de la scission. Il présidait aux destinées du syndicat depuis sa fondation, il y a quatre ans, et, à ce titre, a dirigé deux grèves générales dont la dernière, durant les derniers mois de l'Expo, fut douloureuse pour les syndiqués. Le gouvernement força leur retour au travail par l'adoption d'un bill spécial à l'Assemblée législative.

Désaffiliation de la CSN ?

M. Blain, qui était interviewé à l'issue de la réunion où il venait de perdre son poste, a dit que le "coup" d'hier soir avait été réussi par les "mous" au sein du syndicat, soit les chauffeurs d'autobus et de métro. Il prévoit que ceux-ci, laissés maîtres de leur propre sort, demanderont sans doute à plus ou moins brève échéance la désaffiliation de leur groupe à la CSN. Ils veulent être seuls, a-t-il dit, pour pouvoir faire toutes les dépenses que nous les empêchons de faire actuellement.

Avant la mise aux voix de la motion demandant l'éclatement du syndicat, le président avait tenté de présenter comme premier article à l'ordre du jour de l'assemblée la discussion du rapport budgétaire pour la dernière année. Sa résolution a été battue.

Selon M. Blain, si on lui avait permis de vider cette question, il aurait montré aux membres du syndicat qu'il n'était pas responsable du déficit sérieux du budget et qu'il avait plutôt empêché une hémorragie encore plus grave des fonds. Les responsables, a-t-il soutenu, sont ceux-là mêmes qui ont demandé la scission du syndicat. Ils pourront plus à leur aise manoeuvrer à l'intérieur de leur fief, a-t-il ajouté.

La CTM jouira-t-elle désormais d'un front syndical divisé ? Ce n'est pas sûr, car à aucun moment ne fut mentionné le désir d'une certification séparée des trois syndicats auprès de la Commission de relations de travail.

L'ex-secrétaire général, M. Robert Lachance, qui retournera sans doute à la direction du syndicat des chauffeurs, dont il était issu, a indiqué que, pour sa part, il favorisait le certificat unique pour tous les employés, comme présentement. Il croit même que la décentralisation, que permettra la nouvelle structure, favorisera le règlement plus rapide des griefs formulés par les syndiqués. "Depuis la fin de la grève, a-t-il soutenu, la CTM a pu prendre toutes les initiatives, notamment en matière de discipline, grâce aux lenteurs de notre administration".

Même le président, M. Yvan Blain, a admis que la scission pourrait avoir des effets bénéfiques pour tous les syndiqués. "Pendant quatre ans, j'ai essayé de sauver un mariage forcé. Les résultats de ce divorce seront peut-être plus positifs que je n'ose l'espérer", a-t-il conclu.

de la situation nous oblige à prendre tous les moyens à notre disposition afin d'en arriver à une entente rapidement. Attendons réponse incessamment."

Mont-Royal: le syndicat prie le député d'Outremont d'intervenir

Le Syndicat des employés de Ville Mont-Royal a fait parvenir hier un télégramme au député libéral d'Outremont (dont la circonscription englobe Mont-Royal), Me Jérôme Choquette, pour lui demander d'intervenir dans le conflit.

Le syndicat déclare qu'il veut exposer son point de vue au député dans le plus bref délai possible.

Voici le texte du télégramme:

"Mont-Royal est actuellement la scène d'une grève qui dure depuis un mois. Cette grève légale a été déclenchée après sept mois de négociations infructueuses. Il est évident, depuis le début de cette grève, que les autorités de la ville n'ont pas l'intention de négocier sur un certain nombre de clauses essentielles pour le syndicat.

"Voici la liste des articles sur lesquels la ville ne veut absolument pas bouger:

1. heures de travail;
2. Temps supplémentaire;
3. Ancienneté et classification;
4. Sécurité d'emploi ;
5. Changements techniques;
6. Travail à forfait;
7. Fonds de pension;
8. Procédure de grief;
9. Droits acquis.

"Le négociateur du syndicat, M. Guy Beaudoin, a déclaré au maire Reginald Dawson, samedi, que les membres étaient prêts à faire des concessions importantes sur certains points afin d'assurer l'entente.

"Le maire déclare alors que son négociateur, M. Arthur Matteau, est en vacances et qu'il ne peut rien régler en son absence. Nous vous prions donc, en qualité de député de la région concernée, et en qualité de législateur d'intervenir auprès de la ville.

"Nous sommes prêts à vous rencontrer le plus rapidement possible afin de vous exposer les détails de nos revendications. Nous demeurons convaincus que le législateur ne peut pas avoir envisagé que le négociateur patronal puisse partir en vacances au cours d'un conflit dans les services publics ou encore qu'une telle excuse puisse servir aux autorités de la ville pour refuser de négocier, et même pour étouffer le syndicat. La gravité

Un enfant est brûlé vif dans un incendie

Un bambin de 4 ans, Sean Hogan, du 1674, rue Balmoral, à Laflèche, a été brûlé vif, hier après-midi, dans un incendie qui a dévasté la maison de ses parents.

Une enquête préliminaire porte les policiers à croire que l'enfant jouait avec des allumettes lorsque les flammes se sont déclarées, vers 3 h 15 hier après-midi.

Une soeur et un frère de la petite victime, Patricia et James, âgés respectivement de 19 et 7 ans, qui ont échappé indemnes à l'incendie, ont déclaré aux enquêteurs qu'une explosion avait suivi l'apparition de la fumée dans la maison dévastée.

Vingt pompiers de Laflèche, dirigés par le chef Bernard Domingue, et sept de leurs confrères de Greenfield Park ont mis deux heures à éteindre les flammes.

DEPUIS 1908
Geo. Tanguay & Fils, Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
4489 PAPINEAU, MONTRÉAL, TÉL. 527-4161
Georges Tanguay, président Maurice Tanguay, C. d'A.A.
Paul Tanguay, C. d'A.A. Paul Gallipeau, C.d'A.A.F.I.I.C.
Ronald Lippé, C. d'A.A. Jacques Barry, C. d'A.A.
Henri Chartrand, C. d'A.A. Gérard Gaumont, C. d'A.A.
Alphonse LeBouc, C. d'A.A. Marc Sevard, C. d'A.A.
Maurice Hayman, C. d'A.A. Jean Desroches, C. d'A.A.
Jacques Hébert, C. d'A.A. Pierre Groulx, C. d'A.Ass.

6741, ST-HUBERT
Paul-E Talbot Bacheller en optométrie
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ...
le plus vaste choix de musique sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de André Radio Service Ltée)

Vient de paraître !
COMMENT PRÉPARER
VOTRE IMPÔT
EDITION 1968
Indispensable à l'homme d'affaires
Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.
• Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1967
• Impôt porvincial (Québec) sur le revenu 1967
• Liste complète des dépenses admises
• Principales formules avec exemples
SEULEMENT $2.50
PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 BEAUBIEN 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT 331-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES, 842-4171
• SIEGE SOCIAL ET ENTREPOT: 5830 AV. ANDOVER, 342-9400

Montréal en bref

par GERMAIN TARDIF

Une bonne raison de décliner une invitation

● La Société de musique contemporaine, qui reçoit des subventions du ministère des Affaires culturelles, se fait un devoir d'inviter, à chaque concert, le ministre titulaire, M. Jean-Nël Tremblay. Ce dernier, pour diverses raisons relatives à ses occupations, se voit obligé, la plupart du temps, de décliner l'invitation et répond par télégramme. Un lapsus du télégraphiste a fait que le dernier télégramme était rédigé à peu près comme suit : "Le ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, remercie la Société de musique contemporaine de son aimable invitation et et regrette de ne pouvoir assister au concert à cause du COCU de l'Union nationale". Lequel ?...

Le Salon du camping a sa famille-modèle

● C'est un employé de la ville de Montréal qui, avec sa femme et ses six enfants, ont été choisis pour représenter la famille-modèle du camping et du caravaning du Québec, pour l'année 1968. Il s'agit de M. Aimé Constantin, régisseur de la section des sports au service de la récréation de la ville de Montréal. Le choix a été fait par un jury formé des familles qui l'ont précédé à ce titre et de spécialistes du camping réunis au Centre des loisirs Immaculée-Conception. La famille Constantin se tiendra en permanence au Salon du camping et des sports, du 22 au 31 mars, à la Place Bonaventure.

Expert en aéronautique de retour d'Afrique

● M. W. "Mack" Makowski, de Rockburn (Huntingdon), est revenu ces jours-ci de la Haute-Volta, en Afrique, où il a séjourné trois mois à titre de conseiller de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour la construction d'un aéroport. M. Makowski est bien connu dans les cercles de pêche puisqu'il est propriétaire du Club de pêche de Rockburn. Avant la dernière guerre mondiale, il était président d'Air-Pologne. Durant la guerre, il fut pilote de bombardier pour la Pologne libre, en Angleterre. Après le conflit, il s'établit au Canada où il devint conseiller pour l'OACI. Agé de 70 ans ou plus, M. Makowski est maintenant à la retraite, mais l'OACI fait encore appel à lui pour certaines missions comme celle dont il vient de s'acquitter.

Réouverture bientôt des restaurants du Champlain

● Le Château Champlain se remet peu à peu des dégâts de l'incendie qui l'avait ravagé durant la période des Fêtes. En guise de mesure temporaire, le Caf' Conc' qui, normalement, n'était ouvert que le soir, est à la disposition des clients à l'heure du déjeuner. L'Escapade, situé sur le toit de l'immeuble, a échappé aux flammes et n'a pas fermé ses portes. Un porte-parole du Pacifique Canadien nous informe, par ailleurs, que Neufchatel et le Tourne-Bouche, situés à l'étage du grand hall de l'hôtel, sont en voie de réaménagement et qu'ils ouvriront probablement leurs portes en juin.

Une belle occasion de pratiquer le portugais

● Reçu, cette semaine, une lettre en portugais d'un étudiant brésilien, Joamir Mattos Rocha, Rua Formosa, no 18, Campos Est, de Rio, Brasil, qui est âgé de 20 ans, exprime son admiration pour "notre pays progressif" et voudrait entretenir des relations de correspondance avec des étudiants du Québec. Excellente occasion d'apprendre le portugais tout en permettant à M. Rocha de s'exercer en français...

Un échafaudage s'écrase: six ouvriers blessés

QUEBEC — Deux laveurs et quatre électriciens ont subi des blessures plus ou moins graves, vers 10 h 15 hier matin, en faisant une chute d'une hauteur de 25 pieds, lorsque l'échafaudage sur lequel ils étaient montés s'est écrasé au sol en entraînant six des dix ouvrers qui s'y trouvaient.

Tous les ouvriers blessés sont de la région de Québec. Ils travaillaient à la charpente du plafond de la piscine de l'Ecole d'initiation au travail, actuellement en construction, au parc Victoria, à Québec.

Les travaux ont été suspendus dans cette section de l'école et ne reprendront qu'à l'issue de l'enquête de la Commission des accidents de travail.

Le surveillant des travaux pour la Commission des écoles catholiques de Québec, M. Arthur Leclerc, a été témoin de la chute. Après l'accident, il a déclaré aux journalistes que les six ouvriers étaient conscients lors de leur transport.

L'état des blessés n'a pas encore été révélé, les autorités des trois hôpitaux se refusant pour le moment à donner tout renseignement.

NOUVEAU
COURS COLLEGIAL
(deuxième année)

et

BACCALAUREAT ES ARTS
(niveau de philosophie)
Programme de la faculté des arts
de l'Université de Montréal

EDUCATION PHYSIQUE
(initiation aux sports individuels)

EXTERNAT COLLEGIAL
garçons et filles

SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE
3880, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 25, Qué.
(nombre d'inscriptions limité)
Renseignements : 932-4716
entre 9:00 et 16:30 heures
du lundi au vendredi inclusivement

Seven-Up invité à participer de bonne foi à la médiation

Commentant les propos tenus par le président de la compagnie Seven-Up Montréal Ltée, M. W. K. Wallace, à la fin de la semaine dernière, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, invite l'employeur à participer de bonne foi à la médiation de Me Jean Cournoyer, plutôt que de livrer au public "une interprétation pour le moins fantaisiste du conflit".

Le porte-parole de la FTQ nie catégoriquement qu'il s'agisse là d'un simple conflit intersyndical entre les Travailleurs unis des brasseries et le district 50 des Mineurs unis d'Amérique. "Mais, même si tel était le cas, dit-il, il y a lieu de rappeler que cette dernière organisation a été déboutée à sept reprises, depuis 1964, dans ses tentatives de faire révoquer, par la Commission des relations de travail du Québec, l'accréditation de l'affilié de la FTQ." M. Laberge rappelle également que la compagnie Seven-Up a même été condamnée à l'amende pour avoir signé une convention collective illégale avec le district 50. Cependant, le leader syndical déclare s'abstenir d'entrer plus à fond dans les relations entre cette organisation et l'employeur, afin de ne pas nuire à la médiation de Me Cournoyer.

Le président de la FTQ ajoute que, si, d'après Seven-Up, il n'y a pas de problème de salaires ou d'heures de travail dans le présent conflit, cela tend à prouver la thèse de sa centrale selon laquelle il s'agirait d'une grève de reconnaissance syndicale.

M. Laberge conclut en disant que la FTQ suivra de près l'évolution de la médiation gouvernementale et réclamera une autre intervention de la part des pouvoirs publics dans l'éventualité d'un échec.

Canadair congédie 140 ouvriers non spécialisés

Canadair Ltd. a procédé à la mise à pied de 140 ouvriers, au cours de la fin de semaine dernière, mais elle ne prévoit pas qu'il y en aura d'autres prochainement.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que les employés congédiés étaient, dans une proportion de 95 p. 100, des hommes sans spécialisation et qui comptaient moins d'un an de service.

Cette mise à pied survient peu de temps après la livraison du premier C5A, le plus gros avion au monde, un contrat que Canadair a obtenu de Lockheed-Georgia.

Paradoxalement, Canadair, tout en effectuant ces mises à pied, est toujours à la recherche d'hommes spécialisés afin de pouvoir remplir les commandes qu'elle a reçues jusqu'ici. Le personnel, qui était de 5,000 en 1965, est maintenant de 9,000 hommes et pourrait augmenter davantage si la compagnie obtenait les services des hommes de métier dont elle a besoin.

Les mises à pied n'ont causé aucun problème avec l'Association internationale des machinistes (FTQ) qui représente ces travailleurs.

Le jeune Belge enlevé serait au Canada avec sa mère

BRUXELLES (PA) — Un garçonnet de 7 ans, disparu depuis mercredi dernier alors qu'il a été enlevé après la classe, serait au Canada en compagnie de sa mère, selon la police belge.

L'enfant, Jimmy Sabbe, aurait quitté le village de Ooigem, en Belgique, où il vivait avec son père, Lucien, et serait venu au Canada avec sa grand-mère maternelle, Mme Zulma Noe, de Montréal, disent les autorités policières de l'endroit.

Les policiers soulignent que la mère de l'enfant, de naissance belge, Germaine Sabbe de Meulemeester, est domiciliée au 136, Connaught Road, à Delhi, Ontario, et elle vit séparée du père de l'enfant.

M. Lucien Sabbe est retourné en Belgique avec Jimmy, deux ans auparavant, et des procédures de divorce avaient été engagées, ajoutent les policiers. Dans l'intervalle, Jimmy aurait été confié à la responsabilité du père, par un ordre de la cour, et Mme Sabbe qui a vainement tenté de garder son enfant est retournée habiter au Canada.

Toujours selon la police, un inconnu aurait invité Jimmy ainsi qu'un jeune compagnon à faire une promenade après la classe, mercredi dernier. Après une ballade dans la région d'Ooigem, et après avoir offert du chocolat aux deux enfants, l'homme aurait fait descendre le compagnon de Jimmy de son auto et aurait dit à ce dernier qu'il le conduirait voir Johnny, le second fils de couple Sabbe, âgé de 4 ans. Aucune trace de l'enfant depuis.

COMPARUTION

SUITE DE LA PAGE 3

Cependant que devant le juge Legault, de nombreux inculpés ont comparu, outre ceux déjà mentionnés, alors que la date de leur procès a été fixée.

Le cinquième procès de Rufiange

Un nom a attiré notre attention, celui de Jean-Marc Rufiange, inculpé du meurtre de Benoit Massicotte, tué d'une balle de revolver, à Shawinigan, le 24 juin 1961. Rufiange, que Me Guy Germain, de Shawinigan, représente, en sera à son cinquième procès lequel ne s'instruira pas, toutefois, au cours de la session de mars, l'instruction afant été remise au cours de la session débutant à Montréal, le lundi 6 mai prochain.

Rufiange à qui un cautionnement de $10,000 a été fixé pour sa mise en liberté provisoire, était encore en cellule, hier, n'ayant pas pu fournir ce cautionnement.

Me Claude Wagner au palais

L'ancien ministre de la Justice du Québec, Me Claude Wagner, était, un des nombreux avocats présents à l'ouverture des Assises. Il représentait Antonio Soucisse, de Verdun, accusé du meurtre de sa femme, morte poignardée. Le procès de Soucisse s'instruira le lundi

Pas moins de 200 inculpés ont comparu devant le juge en chef par intérim Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, pour faire option . . . comme en dit dans le langage judiciaire et populaire et d'obtenir d'être jugés par un juge seul... de la Cour des sessions.

FAITS divers

Incendie à Laval

Des enquêteurs étudient la possibilité qu'une main criminelle ait allumé l'incendie qui, tôt ce matin, a ravagé un bâtiment en bois qui abritait la salle de danse et le restaurant de la Plage Saratoga, dans le quartier Laval-Ouest, à Laval.

Les deux établissements étaient fermés depuis le 1er septembre dernier et personne ne s'y trouvait lorsque, peu avant 1 h. 30 ce matin, les flammes se sont déclarées.

Treize pompiers, dirigés par le chef Jean-Louis Sicotte, ont utilisé trois lances pendant une heure pour maitriser le sinistre. On ne déplore pas de blessé.

Arrestation d'un présumé dévaliseur

Les détectives de la Section des enquêtes criminelles détiennent un individu relativement à un vol à main armée commis, peu avant 9 h. hier soir, à l'intersection des rues Somerled et St-Ignatius, sur la personne d'un chauffeur de taxi.

Ce dernier, M. Alex Lamonosof, 29 ans, à l'emploi de la compagnie LaSalle, a été victime d'un jeune bandit solitaire qui l'a menacé d'un revolver pour s'emparer de son argent et de son taxi. Les policiers ont saisi un revolver et retrouvé l'automobile volée lorsque, après une heure de recherche, ils ont appréhendé le suspect.

La police capture deux adolescents

Deux adolescents âgés de 17 et 15 ans ont subi de multiples contusions, peu après 4 heures ce matin, alors que l'automobile volée dans laquelle ils fuyaient la police s'est écrasée à haute vitesse contre un poteau de l'Hydro-Québec, rue St-Antoine, dans le quartier Ste-Dorothée, à Laval.

La voiture, de modèle récent et volée hier soir dans le quartier Chomedey, à Laval également, est une perte totale. Aussitôt après l'accident, les deux jeunes fuyards se sont réfugiés dans une grange voisine, où des policiers n'ont pas eu de mal à leur mettre la main au collet.

Une fois traités à l'hôpital du Sacré-Coeur, à Cartierville, les suspects ont été écroués au quartier général de la police de Laval.

Mort suspecte, à Sherbrooke

Des détectives de la Sûreté municipale de Sherbrooke s'efforcent d'établir les circonstances entourant la mort d'une femme âgée d'environ 25 ans qui a succombé ce matin à des blessures causées, vers 11 heures hier soir, par un ou plusieurs projectiles d'arme à feu.

Secourue chez elle par des policiers, la victime, dont l'identité n'a pas été immédiatement divulguée, a succombé à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Si l'Intendant Talon vivait encore, irait-il à Versailles par Air Canada?

A bord d'Europe 870, le vol quotidien sans escale d'Air Canada entre Montréal et Paris, on ne rencontre pas de perruques poudrées!

Mais si Jean Talon vivait encore, il serait sans doute un de nos passagers. Pourquoi?

L'Intendant Talon aimait bien tout ce qui était du nouveau monde. Homme d'affaires avant tout, son attitude n'avait toutefois rien de sentimental et s'il devait emprunter Air Canada, il le ferait pour des raisons bien précises.

Talon était par exemple, et c'est un fait bien connu, un homme très occupé. De nos jours, il apprécierait sûrement l'avantage du vol quotidien sans escale entre Montréal et Paris.

Jean Talon était aussi gentilhomme; il aimait le confort et l'élégance. De nos jours il apprécierait sans doute le service, le sourire et l'accueil chaleureux que l'on retrouve à bord d'Europe 370.

Pour voyager à bord d'Europe 870 il n'est besoin d'être ni homme d'affaires, ni administrateur, ni gentilhomme, ni même de porter perruque ou cheveux longs. Il suffit d'être connaisseur!

Et puisqu'un connaisseur averti en vaut deux, Air Canada vous rappelle ses tarifs spéciaux, classe économique, 14-21 jours, son plan "Partez maintenant—Payez plus tard" (versement comptant de 10%, solde payable en 24 mois), et son plan "Arrêts en cours de route" qui vous permet d'allonger le plaisir du voyage sans augmenter le prix du billet.

Si l'Intendant Talon vivait encore, il consulterait son agent de voyage ou Air Canada à 937-8555.

MONTRÉAL-PARIS $ 335
Tarif 14-21 jours, aller-retour, classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

BUREAUX D'AIR CANADA à LA PLACE VILLE-MARIE et 7116 rue ST-HUBERT.

AIR CANADA

Le Canada pourrait, comme l'URSS, tirer profit du grand nord

— Col. Robertson

par Michel-G. TREMBLAY

Les mers du grand nord canadien seront des autoroutes pour les gens qui auront l'intelligence et la détermination de les utiliser au profit de l'économie canadienne.

Sans vouloir prophétiser sur l'avenir des ressources du grand nord, le commodore O. C. Robertson, ancien président de l'Institut de l'Arctique de l'Amérique du Nord, a prédit que d'ici 20 ans, les immenses ressources minières et pétrolifères de l'Arctique devront être exploitées commercialement car les mers du nord canadien ne seront plus un empêchement à cette exploitation.

Comparant l'utilisation commerciale du grand nord canadien à celle du grand nord russe, le commodore Robertson a déclaré que nous comptons dans ces régions des Esquimauds et des Indiens alors que, d'autre part, les Russes, ont rendu économiquement possible leur vie dans l'Arctique.

Une population de 6 millions d'habitants dont une main-d'oeuvre de 2.5 millions qui augmente annuellement de plus de 3 pour cent, une production minière et pétrolière qui soutient leur économie et, à titre d'exemple, 65 pour cent de la production aurifère russe provient de cette région, voilà ce que la Russie a accompli pour son grand nord et qui actuellement rapporte plus que tout autre développement dans l'Arctique.

Au contraire, le Canada, a ajouté M. Robertson devant les membres du Canadian Club, n'a pas encore trouvé le moyen de rendre rentable son grand nord.

Pourtant, il est riche. Du pétrole, il y en a en quantité de même que du charbon. Il est là, au delà du 60e parallèle, et on peut actuellement l'exploiter.

"Les Juifs ont un avenir au Québec"

Le Dr Victor Goldbloom, député libéral à l'Assemblée législative pour Montréal-D'Arcy McGee, et pédiâtre de sa profession, a déclaré en fin de semaine à une réunion de l'Association des survivants de l'oppression nazie, que la communauté juive avait un avenir au Québec.

"Le Juif errant, dit-il, a erré jusqu'à présent, il ne peut errer davantage. Les Juifs — partie d'un million de résidents non-francophones du Québec qui doivent bénéficier de tout ce qui se fait dans la province — ne peuvent continuer à errer à travers le monde à la recherche de la sécurité."

Il n'est plus possible que des personnes de diverses origines ethniques continuent de vivre comme des "ilots dans la ville de Montréal".

"Chacun doit partager l'avenir de cette province".

La panique règne aujourd'hui dans le secteur public de la presse au Québec, selon Lévesque

par Claude BRUN

SAINT-JEROME — Radio-Canada, tant la radio que la télévision, est en passe de devenir le convoyeur d'un flot de propagande en faveur des institutions politiques existantes.

M. René Lévesque considère qu'une telle tendance s'est manifestée au cours des derniers mois dans l'ensemble des émissions d'information et des affaires publiques sur les ondes de la radio et de la télévision d'Etat.

"Les notes qu'a secrètement livrées M. Marcel Ouimet à ses chefs de services, ne font qu'accentuer la panique qui règne aujourd'hui dans le secteur public de la presse au Québec", a déclaré le chef du Mouvement Souveraineté-Association, à Saint-Jérôme, hier soir.

"Depuis quelques mois, a-t-il repris, la population est inondée d'informations dont le caractère est nettement subjectif. A Radio-Canada, le moindre incident parlementaire sert de prétexte à des émissions spéciales, dont le but apparent n'est que de faire connaître des ministres et de présumés bons aspects des institutions politiques existantes."

Il a cité la récente crise parlementaire à Ottawa où, en quelques jours, on a pu voir défiler sur le petit écran la majorité des candidats à la direction du parti libéral fédéral.

Par ailleurs, il a rappelé les longues télémissions sur les successives conférences des premiers ministres provinciaux à Toronto et à Ottawa, émissions qui, selon M. Lévesque, n'avaient pas leurs raisons d'être en fonction de leur valeur formative.

M. Lévesque parlait devant un auditoire d'environ 600 personnes qui remplissaient le minuscule auditorium du pavillon Lessard, à l'occasion d'une assemblée d'information qu'avait organisée la filiale du MSA à Saint-Jérôme. Durant l'après-midi il s'était adressé à quelques 600 élèves des cours secondaire et du collégial, au même endroit, en plus de se prêter à une conférence de presse et à plusieurs rencontres avec les responsables du mouvement à Saint-Jérôme.

Invité à commenter les notes de service du directeur général de la radiodiffusion française à Radio-Canada, M. Lévesque a qualifié de malhonnête l'épluchage auquel s'était livré M. Ouimet dans son initiative en vue de dépolitiser les émissions et les télémissions de la radio d'Etat à tous ses dégrés.

Il a cependant loué le travail honnête des journalistes et des reporters de Radio-Canada, signalant que lorsqu'il avait été question de lui ou du Mouvement Souveraineté-Association sur les ondes de la radio d'Etat, c'était uniquement dû à leur esprit démocratique et à leurs soucis d'une information complète. "Lorsqu'il y a une réaction dans le sens contraire à l'orientation générale donnée à l'information à Radio-Canada, a-t-il affirmé, c'est parce qu'il se trouve des journalistes qui désirent rétablir un certain équilibre dans l'information au Québec."

M. Lévesque a par ailleurs noté que les services d'information privés n'échappent pas, non plus, à la terreur panique qui s'est emparée des tenants du statu quo constitutionnel. Il s'en est pris particulièrement à la station radiophonique de langue anglaise CKGM et à l'un des animateurs, le dénommé Pat Burns. De celui-ci, M. Lévesque a considéré qu'il est un hurluberlu dont l'arrogance envers les Canadiens français équivaut à son ignorance de la situation dans laquelle vivent les Québécois. De vifs applaudissements ont salué cette remarque.

Par ailleurs, M. Lévesque a décrit la page éditoriale du quotidien "Le Devoir" comme une feuille de propagande en faveur d'une seule option. "Or, de dire le député indépendantiste de Laurier, à l'heure présente, les Québécois doivent choisir entre deux options. Ce choix implique un information honnête et impartiale, une information marquée au point de l'objectivité.

ANNONCE

LA DIARRHÉE?
DEMANDEZ
L'extrait de fraises des champs du DR FOWLER
Il rétablit doucement l'équilibre intestinal —il soulage rapidement la nausée, les crampes, la diarrhée. Produit efficace pour toute la famille. 66-11F

Lock-out à l'usine Beloit pendant les négociations

SOREL — La manufacture Beloit, à Saint-Joseph-de-Sorel, a fermé ses portes hier jusqu'à l'intervention, présumet-on, d'une entente entre ses négociateurs et ceux du syndicat de ses 350 métallos, c'est-à-dire jusqu'au renouvellement d'un contrat de travail. Le lock-out est intervenu au moment où les salariés pouvaient déclencher la grève.

On a rompu les négociations vers 21 heures hier. Les représentants des deux parties en cause les avaient poursuivies en dépit de la fermeture de l'usine le matin. D'autre part, la firme a avisé tous les employés de bureau de leur mise à pied temporaire à compter d'aujourd'hui. Seul leur groupe avait l'autorisation, hier, d'assumer leurs fonctions.

Les métallos se sont présentés à la manufacture, mais pour se trouver devant des portes cadenassées. Ils ont alors été convoqués à une assemblée de leur syndicat, qui est affilié à la Confédération des syndicats nationaux. Le président Jean Vandal a mis les syndicalistes au courant des résultats des récentes négociations où ont été particulièrement débattues les questions de salaires et d'ancienneté.

L'entreprise manufacturière Beloit fabrique des pièces mécaniques destinées aux papeteries. Il y a dix ans, une grève l'avait paralysée. Cette fois, il s'agit d'un lock-out.

Pensionnat du Lycée da Silva

Monsieur le Directeur avise les parents intéressés à inscrire leurs enfants au pensionnat qu'il reçoit tous les jeudis soirs, de 8 h. à 9 h.

Il est inutile de prendre rendez-vous ou de téléphoner, l'on a qu'à se présenter avec le bulletin de cette année.

Inscription : 7, 14, 21, 28 mars

Classes : de la 1ère à la 9e année.
Ages : de 5 à 13 ans.

Le Pensionnat du
Lycée da Silva

10,142, boul. St-Laurent — Montréal 12e
(Métro Sauvé)

"Je les fume parce que je les aime."
Que peut-on dire de plus?

Prenez un paquet de Belvedere : vous constaterez que vous les fumez parce que vous les aimez — même s'il y a des cadeaux-éclair.

À LA TV

2 | CBFT Montréal
3 | WCAX Burlington
4 | CFCM Québec
5 | WPTZ Plattsburg
6 | CBMT Montréal
7 | CHLT Sherbrooke
8 | CJON
13 | Ottawa
10 | CFTM Montréal
12 | CJCF Montréal
13 | CKTM Trois-Rivières

★—COULEUR

CE SOIR

4:00
2,7,13—Bobino
3—Merv Griffin Show
★ 4—Zoo du capitaine Bonhomme
★ 5—Match Game
★ 6—Bonnie Prudden
★ 8,13—The Big Spenders
10—Le comte de Monte Cristo; "L'affaire de la Du Barry"
★12—The Buddies

4:30
★ 2,7,13—La boite à surprise "La ribouldingue"
5—Mike Douglas Show
6—Upside Town
★ 8,13—Uncle Willy and Floyd
★10—Zoo du capitaine Bonhomme
★12—Family Theatre: "Tammy and the Bachelor"

4:55
4—M. Jet

5:00
★ 2,13—Les cadets de la forêt
3—Secret Storm
★ 6—Frankenstein Jr and the Impossibles
★ 7—Walt Disney
★ 8,13—The Second 100 years

5:30
★ 2—La vie qui bat: "La flore tropicale"
3—Evening Report
4—Kit Carson
6—Let's Go
★ 8,13—Newsline
★10—Marine Boy
13—Popeye

5:45
3—World of Sports

6:00
2—Jeunesse oblige: "Musique classique" avec Jean François Senard.
4—Télé-Québec
5—Ch. 5 Reports
6—Tween Set
7—Fiesta
★10—Télé-Métro
12—The Pierre Berton show
13—Votre spectacle: "Le serment de l'épée"

6:15
3—Newstime

6:30
2—Téléjournal
★ 3—CBS News
4—Nouvelles sportives
★ 5—Huntley-Brinkley-Report
6—Evening Report
7—Télébulletin
★ 8,13—The Merv Griffin Show
★12—Pulse
13—Les actualités

6:45
2—Aujourd'hui
4—Actualité
7—Météo
★10—Sports-images

7:00
3—Danger Man
4—Saint-Georges et ses amateurs
★ 5—Truth or Consequence
6—Seven on Six
7—Quel est votre verdict?
★10—Dernière heure
★12—Batman
13—Votre spectacle (suite)

7:15
★10—Télé-Métro

7:30
★ 2—Les Joyeux Naufragés
★ 3—Daktari
★ 4—L'homme à la valise
★ 5—I Dream of Jeannie
6—Outdoors Unlimited
7—Adam ou Eve
★ 8,12,13—Hollywood Palace
★10—L'homme à la valise "Qui devient fou"

8:00
★ 2,7,13—Mission impossible
★ 5—Clark Gable Special
★ 6—The Red Skelton Hour

8:30
★ 3—Red Skelton
★ 4,10—Cré Basile: "Bon voisinage"
★ 8,12,13—Ironside

9:00
★ 2,7,13—Rue des pignons
★ 4,10—Claude Blanchard
★ 5—Tuesday, Nite at the Movie: "Shadow over Elveron"
★ 6—Tuesday Night Drama: "Wojeck"

9:30
★ 2,7,13—Moi et l'autre
★ 3—Good morning world
4—Alfred Hitchcock
★ 8,12,13—Pig'N'Wistle
10—Peter Gunn

10:00
★ 2,7,13—Tous pour un
★ 3—CBS News Hour
4—Cité sans voile
6—The Public Eye
8,12,13—The Avengers
★10—Plaza Fortune

10:30
2,7,13—Caméra 68

10:45
★10—Dernière heure

11:00
2,7,13—Téléjournal
3—Eleven O'Clock Report
4—L'actualité
5—Eleventh Hour Report
6—CBC National News
★ 8,12,13—The National News
★10—La ronde des sports

11:15
2,7—Supplément régional
3—Alice and the Weather
4—Météo

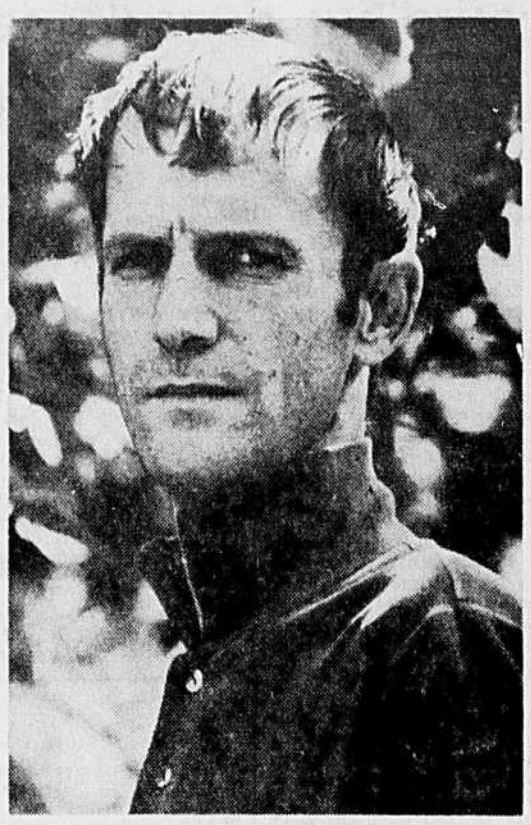

Hommage à Dor

Les Cailloux rendront "hommage à Georges Dor", mercredi soir, à 10 h. 15, à la télévision de Radio-Canada. Outre l'auteur de "La Manic", ils accueilleront, à cette occasion, Louise Forestier. Couleur.

choix d'émissions

7.30 (12) — HOLLYWOOD PALACE : Un spectacle "britannique", animé par Petula Clark et mettant en vedette George Sanders, Lynn Redgrave, Noel Harrison, Ullet et Hendra ainsi que les Nitwits. Couleur. 60 min.

8.30 (CBF) — L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL, sous la direction de Charles Munch, exécute des oeuvres de Barber, Honegger et Sibelius. Soliste : Isaac Stern, violoniste. 60 min.

9.30 (CBF) — DES LIVRES ET DES HOMMES : Interviews de Roger Caillois ("Le rêve et les sociétés humaines", de Caillois et von Grunebaum) ; Jean-Luc Pidoux-Payot ("La responsabilité du savant dans le monde moderne", de Max Born) ; Odile Vivier ("Vivaldi", de Roland de Candé) et de Jacques Brault ("Une littérature en ébullition", de Gérard Bessette). 30 min.

10.30 (2) — CAMERA 68 : Perspectives économiques du Canada. Invité : M. Henri Mhun. 30 min.

11.35 (2) — CINE-CLUB : "La Source", d'Ingmar Bergman, avec Max von Sydow.

11.42 (6) — ONE OF A KIND : "The Silent World" ("Le monde du silence"), documentaire du commandant Cousteau.

6—Viewpoint
10—Cinéma: "Sincèrement vôtre"
★12—Pulse

11:20
6—Night Report
★ 8,13—News, Weather and Sports
13—Actualités

11:30
2—Nouvelles du sport
3—The Late Show: "Utah Blaine"
4—Noir sur Blanc
★ 5—The Johnny Carson show
7—Cinéma: "Le brigand bien-aimé"

11:35
2,13—Ciné-Club: "La source"
6—Sport — Final
★ 8,13—Douglas Fisher

11:40
6—One of a Kind: "The Silent World"
12—Pajama Playhouse: "Face of a Fugitive"

DEMAIN MATIN

7:30
4—Dessins animés
7—Les lève-tôt
8,13—University of the Air
10—Les p'tits bonhommes

7:45
4—A nous deux
10—Métro-Matin. Avec Jean-Pierre Coallier

8:00
★ 3—Captain Kangaroo
7—Première édition
★ 8,13—Ed Allen

8:15
★ 4—Toast et café

8:30
7—Rue Pipe de plâtre
★ 8,13—Romper room

8:45
10—36-24-36

9:00
3—Romper Room
5—News of Women
★ 7,10—Toast et café
★ 8,13—Something to think about

9:15
4—Ciné-roman
6—Montreal Notebook
★ 8,13—School Telecasts

9:30
3—Ed Allen
4—En forme
5—General Hospital
6—Quebec School Telecast
8,13—Ontario dept of education
12—University of the Air

9:45
4—En matinée: "Aventurier du Mékong"

10:00
2,7,13—Télévision scolaire: "Education physique"
3—Candid Camera
★ 5—Snap Judgement
6—Quebec School Telecast
8,13—The honeymooners
10—Voix de femmes, avec Mme Françoise Gaudet Smet, animateur: Paul Dupuis
★12—Romper Room

10:30
2,7,13—Monsieur Surprise présente: "Les aventures du chevalier bleu"
★ 3—Beverly Hillbillies
★ 5—Concentration
6—Friendly Giant
★ 8,13—Perry's probe
10—Leçon de beauté, avec Mme Edith Serei
★12—Magic Tom

10:45
2,7,13—La souris verte
L'éducation sonore, avec Yolande Rossignol. Thème: jeux de neige
6—Chez Hélène
10—L'école du bonheur

11:00
2,7,13—Trois étoiles "En Sologne"
3—Andy of Mayberry
4—L'école du bonheur
★ 5—Personality
6—Mr. Dress-up
★ 8,13—TV Bingo
10—Voix de femmes avec Mme Thérèse Casgrain, animateur: Paul Dupuis
★12—The Mike Douglas Show

11:15
4—Jouez à ...

11:30
2—Lont metrage: "Le guérisseur"
3—Dick Van Dyke
★ 5—Hollywood Squares
6—Pick of the Week
7—Ton-Ton Bon-Bon
★ 8,13—Dear Jackie
10—Eternel amour: "Un grand patron"
13—La poulette grise

11:45
4—Palmarès

DEMAIN APRÈS-MIDI

12:00
★ 3—Love of life
★ 5—Jeopardy
6—Serial Six
7—Minirama
8,13—News: Picture Page
10—Première édition
13—Les aventures

12:15
4—Actualité
8,13—Dodo et Hercules
10—Ciné-roman: "Trois vieilles filles en folie"
13—Les petites annonces

12:30
★ 3—Search for tomorrow
4—De tout de tous
★ 5—Eye Guess
★ 6—Search for Tomorrow
7—Deuxième édition
8,13—Movie Matinee: "Women in the Hall"
10—Ciné-midi: "La peur au ventre"
12—Little People
13—Télé-Matinée

12:45
★ 3,6—Guiding Light
7—Météo — Sport

1:00
3—One O'clock Weather Across the fence
4—Qui suis-je?
5—Dark Shadows
6—Mid-day Report Calendar
7—Avec André Guy
12—Photo Finish

1:15
2—Cinéfeuilleton: "L'entraineuse fatale"
3—Channel 3 Presents
13—Les plus beaux films: "Le bébé de Mademoiselle"

1:30
2—Long métrage: "Les mémoires d'un flic"
★ 3,6—As the world turns
4—Voix de femmes
★ 5—Let's Make a Deal
★12—The Big Spenders"

2:00
★ 3,6—Love is a Many Splendored Thing
4—Entre nous, les deux font la paire.
★ 5—Days of Our Lives
7—L'école du bonheur
10—Ciné-mercredi: "Rue des Saussaies"
★12—In Town

2:15
7—Lui, elle et vous

2:30
★ 3—Houseparty
★ 5—The Doctors
6—Coronation Street
8,12,13—People in Conflict

3:00
2,7,13—Femmes d'aujourd'hui
★ 3—To tell the truth
★ 5—Another world
6—Take Thirty
8,12,13—Magistrate's Court

3:30
★ 3,6—Edge of night
4—Hé, les gars!
★ 5—You don't say
★ 8,12,13—It's your Move
10—A vous de jouer

4:00
2,7,13—Bobino
3—Merv. Griffin show
★ 4—Zoo du capitaine Bonhomme
★ 5—Match Game
★ 6—Bonnie Prudden
★ 8,13—The Big Spenders
10—Le dernier des Mohicans "Le passage en hiver"
★12—The Buddies

4:30
★ 2,7,13—La boite à surprise: "O.K. shérif"
★ 5—Mike Douglas show
6—Upside Town
★ 8,13—Uncle Willy et Floyd
★10—Zoo du capitaine Bonhomme
12—Family Theatre: "Trapped in Tangiers"

4:55
4—M. Jet

5:00
★ 2,13—Robin Fusee
3—Secret Storm
6—The mark of Zorro
★ 7—Les sentinelles de l'air
★ 8,13—Batman

La liberté avant la recherche de l'unité nationale à Radio-Canada

— L'Association des hebdos

Le projet de loi sur la radiodiffusion canadienne (bill C-163) qui veut que "Radio-Canada contribue au développement de l'unité nationale" menace de conduire à un dirigisme d'Etat au réseau national, donc de restreindre le droit du public à l'information et de nier aux journalistes le libre exercice de leur métier, dit un communiqué de l'Association des hebdos du Canada.

Ce serait entraver un droit sacré des Canadiens que de restreindre la liberté d'expression, déclare le président de l'Association, M. Jean-Paul Légaré.

L'existence même de Radio-Canada est une affirmation de la réalité canadienne, dit M. Légaré. Instrument d'information et de divertissement, le réseau d'Etat est un lien entre tous les citoyens et toutes les parties du pays. Le mandat de Radio-Canada au plan de l'information et des affaires publiques est de refléter et d'interpréter le plus fidèlement possible et de façon équilibrée les réalités du pays.

Radio-Canada ne continuera à jouer un rôle vital que si elle permet la libre expression d'opinions quant à la réalité canadienne et à l'avenir du pays.

Au-delà du réseau d'Etat

Le président des hebdos du Canada affirme que même si Radio-Canada est un réseau d'Etat, elle ne doit pas être un instrument de l'Etat, un outil de propagande, une agence de promotion de l'unité nationale. Il s'oppose donc à ce que les informations et les commentaires soient "orientés" dans le sens de l'unité nationale.

La Société Radio-Canada a été instituée de façon à ce qu'aucun gouvernement ne puisse influencer sa production. Les hebdos du Canada se prononcent donc en faveur d'un réseau d'Etat qui demeure à l'abri de toute influence du pouvoir, de toute ingérence politique ou idéologique.

M. Jean-Paul Légaré rappelle que, dans un pays libre, c'est librement que les citoyens doivent penser et s'exprimer. Radio-Canada étant à la fois un moyen d'information et d'expression pour tous les Canadiens, c'est en toute liberté que la Société doit fonctionner.

Le bill C-163 nous fait craindre que la nouvelle loi instaure le dirigisme d'Etat au sein de Radio-Canada et que, réduite à un rôle de propagande idéologique, la Société amoindrisse la liberté individuelle et collective.

Après avoir reconnu que l'information, à Radio-Canada comme ailleurs, doit être véridique et conforme aux faits et aux opinions, le président des hebdos du Canada demande qu'on reconnaisse aux employés de Radio-Canada la liberté d'avoir leurs propres opinions politiques, qu'on ne les transforme pas en serviteurs d'un régime établi et, en particulier, qu'on ne leur demande pas d'accomplir leur travail uniquement dans la perspective de favoriser l'unité nationale.

Par ailleurs, dit M. Légaré, les Canadiens ont droit d'exiger que le personnel attaché à l'information, à Radio-Canada, accomplisse sa tâche avec toute la compétence et l'honnêteté professionnelle reconnues dans la profession. Il ne serait pas plus admissible que les informateurs tentent avec partialité d'orienter l'opinion publique selon leur conception ou leur idéologie que de les contraindre à propager la notion d'unité nationale.

les films à la télévision

NOTE: Les postes émetteurs se réservent le droit de modifier leurs horaires sans avis préalable.

12.30 p.m. — Canal 10: "Villa sans-souci" (Français, 1955). Comédie avec Jean Bretonnière et Lucien Baroux. — Quiproquos à la suite de l'arrivée d'un jeune chanteur dans une villa pour neurasténiques.

2.00 p.m. — Canal 10 : "Rue de l'Estrapade" (Français, 1953). Comédie avec Anne Vernon et Daniel Gélin. — Un jeune foyer connait une rupture temporaire à cause d'un faux pas du mari.

4.30 p.m. — Canal 12: "Tammy and the bachelor" (Américain, 1957). Comédie avec Debbie Reynolds et Mala Powers. — Une adolescente vit auprès de son grand-père dans un coin paisible de la Louisiane. Un avion tombe en plein vol et ils se portent au secours du pilote blessé.

11.15 p.m. — Canal 10: "Sincèrement vôtre" (Américain, 1955). Avec Liberace et Joanne Dru. — Un pianiste devient subitement sourd.

11.30 p.m. — Canal 7: "Le brigand bien-aimé" (Américain, 1956). Aventures avec Robert Wagner et Jeffrey Hunter. — Les aventures d'un célèbre bandit américain.

11.35 p.m. — Canal 2: "La source" (Suédois, 1959). Légende dramatique avec Max Von Sydow et Birgitta Peterson. Un fermier se venge sur des vagabonds qui ont tué sa fille après avoir abusé d'elle.

11.43 p.m. — Canal 12: "Face of a fugitive" (Américain, 1959). Western avec Fred MacMurray, Lin McCarthu et Alan Baxter. — L'auteur d'un vol de banque est faussement accusé de meurtre, il fuit dans une ville où il s'éprend de la soeur du shérif.

(MERCREDI)

11.30 a.m. — Canal 2: "Le guérisseur" (Français, 1953). Film à thèse avec Jean Marais et Danièle Delorme. — Un guérisseur tente en vain de guérir sa fiancée.

12.30 p.m. — Canal 10: "La peur au ventre" (Américain, 1955). Mélodrame policier avec Jack Palance et Shelly Winters. — Un gangsters qui sort de prison est chargé d'un vol de bijoux.

1.30 p.m. — Canal 2: "Mémoires d'un flic" (Français, 1956). Drame policier avec Michel Simon et Suzy Prim. — Un commissaire humain tente de mettre fin aux agissements d'une bande de gangsters.

2.00 p.m. — Canal 10: "Rue des Saussaies" (Français, 1950). Policier avec Anne Vernon et Maurice Regamey. — Un agent de police s'introduit dans une bande de criminels.

4.30 p.m. — Canal 12: "Trapped in Tangiers" (Américain, 1960). Mystère avec Edmund Purdom, Geneviève Page et Gino Cervi.

"Feu vert" à CKAC

Jacques Morency donne le "Feu vert" à tous ceux qui regagnent la maison, de 5 h. 05 à 6 h., du lundi au vendredi, à l'antenne de CKAC.

RADIO FM

CBM/FM 100.7 MC. • CFCF/FM 106.2 MC.
CKVL/FM 96.9 MC.

CE SOIR

4:00
CBF: **Les chefs-d'oeuvre de la musique**: "Messe de Notre-Dame" (Guillaume de Machaut) .Ens. Pro Musica Antiqua, dir. Safford Cape. — "Le Château de Barbe-Bleue", op. 11 (Bela Bartok): Dietrich Fischer-Dieskau, baryton : Hertha Topper, alto, et Orch. symphonique de la Radio de Berlin, dir. Ferenc Fricsay.
CBM : **FM music.**

5:00
CBM: **Divertimento.**

6:30
CBM: **Organists in recital.**

7:00
CBM: **Great conductors of our time.**
CKVL: **Concert:** ANDERSON: Fiddle — Faddle; Tango bleu avec Arthur Fieldler qui dirige les Boston Pops. — Tartini-Kreisler: Variations sur un thème de Corelli avec Liliane Garnier, violoniste — Bixio-Cherubini-Kennedy: Sérénade dans la nuit avec Sergio Franchi. — Anderson : Le chat valsant; Jazz Pizzicato — Jazz Legato avec A. Fieldler et l'orchestre. — Paganini : Caprice no 20 avec L. Garnier. — Murelo-Tagliaferri: Piscatore Pusilleco avec S. Franchi. — Anderson: L'horloge syncopée; Boite à musique classique; avec A. Fieldler et l'orchestre.

7:30
CBF: **Intégrale:** Oeuvres de Joseph Haydn. — Symphonie no 92 en sol, "Oxford" et Symphonie no 104 en ré, "Londres": Dir. Hans Rosbaud.
CKVL: **Les succès internationaux.**

8:00
CKVL: **Musique de ballet:** Offenbach: Suite Gaieté parisienne avec Eugene Ormandy qui dirige l'Orchestre Philadelphia.
CJMS: **Les grands classiques:** Yolande Dulude: Mozart — Concerto en mi bémol K. 417 et concerto en mi bémol K. 495. Alan Civil et l'orchestre philharmonique Royal s.l.d. de Rudolf Kempe. — Infante — El Vito — Albéniz — Cordoba — Lecuana — Malaguena. Leonard Pennario. — Handel — Arias de: Rodelinda, Serse, Ottone, Jules César et Joshua. Lucia Popp. L'orchestre de chambre "Englias" s.l.d. de Georg Fisher. — Tchaikovsky — Extraits de "La Belle au Bois Dormant". L'orchestre symphonique des virtuoses de Londres s.l.d. de Arthur Winograd.

8:30
CBF: **Concert symphonique:** Orchestre symphonique de Montréal, dir. Charles Munch. Invité: Isaac Stern, violoniste. — Adagio pour cordes (Barber); "Pastoral d'été" (Honegger) et Concerto de violon en mi mineur, op. 64 (Mendelssohn).
CKVL: **Sous les feux de la rampe.**

9:00
CKVL: **Opéra:** Berlioz: La damnation de Faust. Avec Conseelo Rubio, mezzo-soprano, Richard Verreau, ténor, Michel Roux, baryton. — Pierre Mollet, basse. Igor Markevitch dirige l'Orchestre Lamoureux de Paris et les choeurs Elizabeth Brasseur et les choeurs d'enfants RTF.

9:30
CBF: **Vedettes d'hier.**

11:00
CBF: **Danses et cadences.**
CKVL: **Festival Belge 1967:** Mozart: Concerto en ré majeur pour violon et orchestre K. 218. — Schubert: Symphonie no 6 en do majeur. Theodor Avitahl dirige l'Orchestre de chambre de la radio-télévision Belge. — Maurice Reskin, violoniste.

11:30
CBM: **Voices.**
Minuit
CBM: **Music and metaphor.**
CKVL: **Concert nocturne:** Oeuvres de Rossini, Rachmaninoff, Mendelssohn, Grieg, Ravel, Schumann, Schubert et Poulenc.

DEMAIN APRÈS-MIDI

1:15
CBF: **D'un goût à l'autre.**
2:00
CBF: **Concert populaire.**

ECOUTEZ BIEN

GRATIS TEST AUDIOMETRIQUE

pour améliorer votre ouïe

Si l'examen démontre qu'il vous faut une prothèse auditive corrective ou améliorée, notre clinicien vous ajustera avec précision un APPAREIL AUDITIF PHILIPS renommé, conçu expressément pour pallier à votre déficience auditive.

RENDEZ-VOUS A VOTRE DOMICILE

Vous préférez peut-être avoir le test auditif audiométrique dans l'intimité de votre foyer. Notre clinicien très expérimenté ira vous voir sur rendez-vous. Sans obligation.

VERIFIEZ VOTRE APPAREIL AUDITIF ACTUEL

Appelez pour un rendez-vous, le jour ou le soir

PHILIPS

PHILIPS

CENTRE D'APPAREILS AUDITIFS
*LES PRODUITS CHIRURGICAUX E & M

4944 Queen Mary Road
737-9522

* Membre de l'Association des acousticiens en prothèses auditives de Québec.

MON MARI et NOUS...

Jean LAJEUNESSE
et Jeannette BERTRAND
directement de leur domicile

CKAC 73

de 11 h. 05 à midi

"CE MATIN... avec Jacques Proulx"

Réveil matinal... Bien sûr !

Bon caractère ?... Optimiste ?...

Oui, gai, jovial, aimant la vie !

Vous voulez connaître mon nom ?

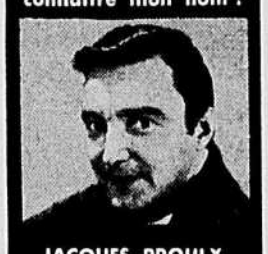

JACQUES PROULX.

Non, pas Robert Mitchum !

Le matin, de 6 h 00 à 9 h 00

%&$ %%(') "# =&(%$. Oh ! pardon.

Le titre : "Ce matin... avec Jacques Proulx"

Oui, à l'antenne de CKAC

CKAC ?... 73 au cadran.

O.K. ? Alors, à demain matin.

du lundi au vendredi de 6 h 00 à 9 h 00 "Ce matin... avec Jacques Proulx" à CKAC 73

CAHIER No 2 / PAGES 15-30 LA PRESSE SPORT / CARRIERES ET PROFESSIONS / FINANCE

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55

TROUVEZ L'emploi qui vous convient dans les annonces classées de LA PRESSE

Le député des Iles-de-la-Madeleine répète: le film de Deyglun sur la chasse aux phoques est "truqué"

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député libéral des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, a renouvelé, hier, son accusation selon laquelle le chroniqueur de chasse et pêche de LA PRESSE, M. Serge Deyglun, aurait tourné un film "truqué" sur la chasse aux phoques dans son comté.

"Quand je dis "truqué", je veux dire que le film de M. Deyglun ne représente pas la chasse aux phoques telle qu'elle se pratique aux Iles-de-la-Madeleine", a dit M. Lacroix, qui donnait une conférence de presse au Parlement provincial.

M. Lacroix répondait ainsi à l'invitation que lui avait lancée la semaine dernière M. Deyglun, soit celle de réitérer son accusation au sujet du film en dehors de l'Assemblée législative.

M. Deyglun avait déclaré la semaine dernière qu'il intenterait une poursuite contre M. Lacroix si celui-ci renouvelait son accusation en dehors de la Chambre. La première accusation lancée par M. Lacroix ne pouvait faire l'objet d'une poursuite étant donné qu'elle avait été formulée en Chambre.

Malgré son consentement à renouveler son accusation en dehors de la Chambre, le député des Iles-de-la-Madeleine a refusé de relever un autre défi que lui avait lancé M. Deyglun.

Ce défi est celui de faire analyser le film et de prouver que le massacre dont il traite ne correspond pas à la réalité.

M. Lacroix a dit que les preuves qu'il a en mains démontrent suffisamment que le film a été "truqué."

Ces preuves, que M. Lacroix n'a pas appuyées par des déclarations écrites, seraient les suivantes:

1) Le film au titre "Massacre des phoques dans le golfe" aurait été tourné les 2, 3 et 4 mars 1964, soit "illégalement," quelques jours avant l'ouverture officielle de la saison de chasse, le 7 mars.

2) M. Deyglun aurait retenu les services d'un dénommé Gustave Poirier, des Iles-de-la-Madeleine, et de quelques autres chasseurs durant le tournage du film.

3) M. Gustave Poirier aurait signé une déclaration assermentée devant M. P.A. Beauchênes, chef du Service fédéral des pêcheries aux Iles-de-la-Madeleine, déclaration dans laquelle il affirmerait avoir été payé par M. Deyglun "pour écorcher des loups-marins vivants." D'après M. Lacroix, ces images auraient été tournées "pour faire plus dramatique."

4) Des techniciens à l'emploi de M. Deyglun se seraient rendus à l'Aquarium de Québec pour enregistrer les cris de jeunes phoques pleurant leur mère pour avoir la tétée. Ces techniciens auraient, au besoin, stimulé les jeunes phoques en les piquant. M. Lacroix croit que ce sont ces cris qui feraient partie de la bande sonore du film de M. Deyglun.

5) Les images du film n'illustreraient pas la chasse telle qu'elle se pratique aux Iles-de-la-Madeleine parce qu'on y montrerait des séquences où de jeunes phoques seraient "écorchés" vivants. "Ça ne se fait pas. On ne déshabille pas les loups-marins vivants. Ce ne sont pas des petits chats. Ça pèse au moins 25 livres ces affaires-là", a dit M. Lacroix.

Telles sont les preuves qu'a fournies M. Lacroix aux journalistes qui l'interrogeaient sur le film de M. Deyglun.

Pour ce qui est du reste, le député des Iles-de-la-Madeleine a reconnu qu'il n'a jamais assisté à la chasse aux phoques, et qu'il ne parle que par ouï-dire de celle-ci.

M. Lacroix a admis d'autre part que la chasse aux phoques est "cruelle" mais il a dit qu'elle n'est propablement pas plus cruelle que la pêche à la truite.

"La chasse, quant à moi, c'est toujours cruel, a dit M. Lacroix. C'est comme la truite au bout d'un hameçon. Quant elle gigotte, ce n'est pas pour son plaisir."

M. Lacroix a tenu ces propos après avoir expliqué aux journaliste que les chasseurs des Iles-de-la-Madeleine "fracassent le crâne des jeunes phoques" avec un gros bâton réglementaire, de la grosseur d'un bâton de baseball avant de leur enlever leur peau.

Les journalistes ont demandé à M. Lacroix s'il ne trouvait pas cette façon de procéder un peu cruelle.

"Pas plus que la chasse au chevreuil ou la pêche à la truite", a répondu M. Lacroix.

"Est-ce pour faire de la sensation que M. Deyglun a tourné un tel film?" ont demandé d'autres journalistes à M. Lacroix. Est-ce le seul film qui a été tourné sur ce sujet?"

"Je ne connais pas les motifs qui ont poussé M. Deyglun à tourner ce film, a dit M. Lacroix. Ce n'est pas moi qui l'ai vendu à Radio-Canada. En tous les cas, M. Deyglun n'a sûrement pas tourné ce film pour aider les gens des Iles-de-la-Madeleine. Ça devait être surtout pour aider Serge Deyglun qui, à ma connaissance, a été le seul à tourner un tel film.

"Demandez donc à M. Deyglun pourquoi il fait la cour au ministre du Tourisme... Je ne me suis jamais caché pour dire ce que j'ai à dire... D'après des informations que j'ai eues, M. Deyglun vante le ministre du Tourisme dans ses articles parce que ses articles se vendent mieux...

téléphoto UPI

Les ministres Robert Winters et Paul Martin, oubliant un moment qu'ils sont tous les deux dans la course au leadership libéral, se sont baladés ensemble, hier, dans un petit véhicule qui servira, à San Antonio, à transporter les visiteurs de marque au pavillon canadien de la Foire "HemisFair 68".

Ronde ministérielle autour du Parlement

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, et son collègue du Commerce, M. Robert Winters, se sont payé mutuellement hier une ronde enlevante autour de la colline du Parlement.

Les deux ministres prenaient part à une cérémonie marquant l'expédition du dernier convoi de matériel canadien à la Foire internationale, HemisFair '68 qui doit se tenir à San Antonio, Texas, du 6 avril au 6 octobre.

Pendant qu'ils posaient devant les photographes, installés dans le véhicule amphibie Beaver qui fait partie du matériel canadien envoyé à l'exposition M. Martin a demandé s'il pouvait le conduire.

Après s'être fait expliquer comment mettre en marche ce véhicule qui peut atteindre une vitesse de 45 milles à l'heure, M. Martin fit le tour de la colline du Parlement. Il avait comme passagers, MM. Winters, Patrick Reid, commissaire-général canadien à l'HemisFair, et Joseph Scott, membre du personnel de l'ambassade des Etats-Unis.

Ne voulant pas être en reste devant son concurrent à la direction du parti libéral, le ministre du Commerce a sauté, à son tour, sur le siège du conducteur et tout le groupe dut faire un nouveau tour de la colline du Parlement.

Le Beaver, fabriqué par Wheeler Mobile Ltd de Keswick, Ont., sera utilisé au pavillon canadien de la foire de San Antonio pour transporter les dignitaires en visite. Les deux grandes roues arrière font fonction d'hélices quand le véhicule est dans l'eau.

Le convoi bariolé qui a pris le départ lundi doit arriver au Texas lundi prochain. M. John Connolly, gouverneur du Texas accueillera le convoi canadien.

Enquête sur le bilinguisme

OTTAWA (PC) — La commission de la fonction publique a fait savoir hier qu'elle effectuera un relevé de la connaissance de la langue seconde chez les fonctionnaires au cours des mois d'avril, de mai et de juin.

Plus de 3,600 fonctionnaires ont suivi des cours de langue en 1967.

Les omnipraticiens veulent négocier à la même table que les spécialistes

par Rose-Anne GIROUX

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir au ministre provincial de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Gérard Hamel, incite fortement le gouvernement à conclure au plus tôt une entente avec son organisme et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, entente qui permettrait au régime d'assistance médicale de fonctionner à plein rendement.

Pour en arriver à cette entente, le gouvernement doit, selon la FMOQ, poser des gestes concrets, entreprendre de véritables négociations. Car, précise le télégramme rendu public, hier, lors d'une conférence de presse, "seules de véritables négociations, où toutes les parties intéressées seront représentées simultanément, pourront mettre un terme aux difficultés actuelles. Le lobbying et les pressions ne constituent pas, à notre avis, des formules efficaces de négociation," affirme le télégramme.

Plutôt que de s'en prendre aux médecins spécialistes, qui refusent de s'asseoir à la même table de négociation que les omnipraticiens et qui, tout récemment, adressaient au gouvernement de nouvelles propositions sur l'assistance médicale, la FMOQ accuse le gouvernement de ne pas prendre ses responsabilités, d'abord en ne clarifiant pas ses positions et ensuite, en ne convoquant pas les deux parties à la même table, ce qui aurait pour effet d'amorcer véritablement la négociation.

Par ailleurs, en réponse au télégramme du Dr Hamel, le ministre de la Santé et le ministre d'Etat à la Santé, le Dr Roch Boivin, ont envoyé un message spécifiant que le gouvernement voudrait voir, dans les deux parties, un interlocuteur valable, mais que sa seule volonté est de voir assurée la permanence des services aux assistés sociaux.

Advenant une impasse, disent les ministres, le gouvernement ne voudrait pas être dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires.

Se sentant accusés de non-coopération et de "sabotage", les omnipraticiens répliquent qu'ils n'ont pas encore été invités à négocier et surtout, que nul ne peut douter de leur bonne foi, leur fédération ayant été la seule à signer, en juin 1967, une entente permettant la continuation du régime.

Valide jusqu'en 1969, cette entente n'avait été conclue qu'à la condition où les omnipraticiens seraient mêlés de près aux négociations des médecins spécialistes avec le gouvernement. Maintenue grâce à eux, disent les omnipraticiens, l'assistance médicale se trouve toujours dans une impasse, qui, si elle persiste, pourra mettre en péril le régime lui-même.

Actuellement, selon eux, les "tractations de couloirs" ont pris la place des négociations, situation particulièrement défavorable du fait que la session parlementaire doit s'ouvrir bientôt et pourrait donner lieu à des "ententes politiques".

Quant à la division fort apparente des omnipraticiens et des spécialistes, les responsables de la conférence ont préféré ne pas en traiter. Des spécialistes, il n'a été question que comme "bons confrères". Ces derniers feraient-ils eux-mêmes preuve de sabotage, en se refusant à négocier en même temps que la FMOQ? "Nous n'oserions jamais croire cela d'eux."

Plutôt donc de s'en prendre aux spécialistes, dont elle questionne l'échelle de tarifs et l'attitude vis-à-vis des négociations, le FMOQ demande au gouvernement de prendre ses responsabilités, en convoquant sans recours les deux parties à la table de négociation.

Si nous ne pouvons nous entendre sur une "petite" question comme l'assistance médicale, comment, demandent-ils, nous entendrons-nous sur le problème de l'assurance-santé? Les spécialistes voudraient-ils par leur attitude retarder encore plus le dernier régime? Réponse des omnipraticiens...

Québec menace de faire échouer une conférence intergouvernementale

OTTAWA (PC) — Les objections apportées par le Québec menacent de faire échouer une conférence organisée en vue de former une association nationale groupant les hauts fonctionnaires du développement industriel.

M. Raymond Dufour, représentant officiel du ministère québécois de l'Industrie, a déclaré que son gouvernement s'opposerait à tout groupe formé en tant que créature du gouvernement ou de groupe de "lobby", et dont l'intention serait d'influencer la politique gouvernementale.

Les hauts fonctionnaires anglophones préposés au développement ont rapidement rejeté les suggestions voulant qu'une telle association puisse offrir "des avis" aux gouvernements.

D'autres ont insisté sur le fait que les buts principaux de l'association soient de promouvoir l'éducation de ses membres tout en établissant et en maintenant de hauts standards de pratique.

Cette conférence, d'une durée de trois jours, a attiré environ 150 hauts fonctionnaires du développement des services publics, des chemins de fer, des banques ainsi que des trois niveaux de gouvernement.

Elle était commanditée par le ministère fédéral de l'Industrie, mais les représentants de ce ministère se sont empressés d'abandonner leur rôle d'organisateurs, en raison de l'attitude du Québec.

M. Dufour, directeur du développement régional, a déclaré que le Québec participera avec joie à une association nationale, pourvu que ses craintes actuelles soient conjurées.

"Nous n'aimerions pas voir le ministère — fédéral — de l'Industrie suivre les recommandations ou les pressions faites par une association nationale, pressions qui viendraient en contradiction avec nos propres opinions sur la promotion industrielle", a-t-il dit.

Plus tôt, M. R. J. Cooksley, directeur du ministère du développement industriel d'Oakville, Ont., a déclaré qu'une association "peut avoir une influence sur l'action du gouvernement".

Mais, plutôt que de critiquer la politique du gouvernement, l'association devrait exercer une influence "positive" en suggérant des améliorations et des alternatives aux lignes de conduite.

M. Dufour a déclaré que le Québec s'opposerait à toute tentative de pousser le gouvernement fédéral vers de nouvelles législations.

La conférence a pour but d'adopter une structure pour l'association, en élisant un conseil exécutif. Elle doit se terminer à midi demain, par un déjeuner.

Daniel Johnson promet: organisme métropolitain pour Québec cette année

QUEBEC (PC) — Les 30 petites municipalités de la région de la ville de Québec et la capitale elle-même seront réunies sous un gouvernement métropolitain au cours de la présente année, a déclaré hier soir le premier ministre Daniel Johnson.

Il a déclaré devant les membres de la Chambre de commerce de Québec que "cette année, vous aurez un gouvernement ou une organisation supramunicipal ou métropolitain, peu importe comment on l'appellera".

"Nous aimerions en faire un mariage d'amour, mais si cela se révèle impossible nous en ferons un mariage de raison, a-t-il ajouté.

"J'ambitionne de faire de la capitale du Québec une ville digne de son passé. Je lance un appel à tous les maires de la région de Québec afin qu'ils pensent à la coopération non pas seulement en additionnant nos efforts, mais en les multipliant.

"Nous n'avons pas l'intention d'agir de façon dictatoriale, a ajouté le premier ministre, mais en collaboration avec les corps intermédiaires."

M. Johnson a ajouté que son gouvernement entend donner priorité à la ville de Québec dans tous les ministères, cette année. Il a mentionné que sont actuellement à l'étude des projets concernant la centralisation des services publics, un système de transport en commun et plusieurs autres améliorations.

Le temps des changements est venu pour la ville de Québec, a-t-il affirmé et "cette année verra plusieurs décisions prises dans ce sens".

Selon Claude Ryan, le Québec n'a pas besoin d'un troisième parti pour régler ses problèmes

par Maurice GIROUX

"Les deux principaux partis politiques provinciaux du Québec — l'Union nationale et le parti libéral — reflètent mieux que tout autre parti les aspirations actuelles des électeurs québécois", a déclaré hier midi M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", devant les membres de la Société pour le progrès de la Rive-Sud.

Devant ce groupe d'hommes d'affaires, l'éditorialiste a affirmé que la solution de la crise constitutionnelle actuelle devait être recherchée quelque part entre "une option qui viserait à couper tout lien fédéral avec le Canada et un fédéralisme trop rigide qui empêcherait une augmentation raisonnable des pouvoirs du Québec".

M. Ryan accorde sa préférence à une solution mitoyenne qui pourrait être revisée plus tard.

Cette solution apparait à M. Ryan comme devant comporter deux éléments essentiels:

1) la reconnaissance plus poussée et plus explicite des droits de la langue française en dehors du Québec et dans les grandes institutions fédérales;
2) la reconnaissance juridique et pratique d'une place distincte, de problèmes spéciaux et d'aspirations originales pour le Québec.

"En matière constitutionnelle, M. Johnson est devenu plus centriste depuis qu'il a accédé au pouvoir. Par contre, le parti libéral québécois a dressé une liste de pouvoirs accrus qui ressemble étrangement aux demandes formulées par l'Union nationale. Entre les deux partis, il ne reste plus que des différences de détail".

M. Ryan poursuit en disant que ce rapprochement ne s'est pas effectué d'une manière délibérée, mais par la force des circonstances politiques. Il conclut que la solution au problème constitutionnel doit être trouvée de ce côté, parce que c'est de ce côté que semble se diriger la grande majorité des Québecois.

"Le vieil instinct de réalisme des Canadiens français nous suggère que, sans rejeter à jamais comme une hérésie l'option indépendantiste, la majorité de notre population semble devoir plutôt rechercher une solution satisfaisante dans le maintien d'un lien organique avec le Canada". M. Ryan a noté comme principaux ingrédients de ce réalisme l'intérêt économique, les "frères séparés" et la présence au Québec d'une minorité linguistique et religieuse.

Chiquenaude à Trudeau

Au chapitre des progrès réalisés par la langue française dans le reste du Canada à l'occasion de la conférence constitutionnelle d'Ottawa, M. Ryan a contredit une affirmation de M. Pierre Elliott Trudeau selon laquelle la présence des ministres et députés canadiens-français à Ottawa était la cause principale de ces progrès.

"C'est d'un ridicule consommé", a dit M. Ryan, affirmant que les réclamations du Québec depuis dix ans et la force politique du gouvernement québécois constituaient les principales causes du changement. Tout en admettant le mérite de M. Pearson en matière de bilinguisme, M. Ryan a souligné que MM. Robarts et Robichaud, par exemple, n'avaient pas agi sous la pression d'Ottawa.

Encore au sujet de M. Trudeau, le conférencier a dit que le problème du nationalisme québécois n'allait pas être réglé par l'apparition d'un sauveur ou d'un messie auquel le Canada anglais accorderait toute sa confiance. M. Ryan a mis une fois de plus en garde le Canada anglais au sujet d'une telle illusion. "Il faut des solutions négociées, des solutions institutionnelles", a-t-il dit.

L'affrontement sanglant, seule issue possible du problème noir aux USA

— Le professeur Eugène Genovese

par André LUCHAIRE

"On est, aux Etats-Unis, sur les bords de la guerre civile et les résultats en seront horribles, car il n'y a aucun signe que la société américaine soit prête à affronter le problème racial autrement que par la force; il y a un trop long passé de racisme en elle et sa diplomatie récente est trop engagée contre les peuples de couleur, pour qu'elle soit capable d'imaginer autre chose qu'une confrontation sanglante... Le seul espoir serait qu'une véritable "Gauche" américaine élabore une refonte de l'économie américaine permettant l'intégration des communautés noires. Mais une telle "Gauche" n'existe pas. J'aimerais pouvoir vous donner des motifs d'optimisme mais je n'en ai pas à vous en fournir d'autre que celui-ci: au fond, culturellement, les Américains noirs et blancs ne sont pas si différents..."

C'est ce qu'a déclaré, en substance, à un professeur d'histoire de l'université Sir George Williams, Eugène Genovese, au cours d'une conférence, la dernière d'une série organisée par la section SGWU du Comité Universitaire pour la Paix au Vietnam, dans le nouvel édifice de cette université.

Séparatisme et intégrisme

Le prof. Genovese, auteur d'une "Economie politique de l'esclavage", parlant sur le thème: "Position du Noir en Afrique", a d'abord rappelé qu'à la différence d'autres peuples colonisés, les Noirs des Etats-Unis se sont montrés incapables de maintenir leurs traditions, ni d'organiser une résistance cohérente. La principale raison est d'ordre économique: ils ont été fixés sur des fermes n'employant que rarement plus de 20 esclaves — et de ce fait tout mouvement de résistance de masse, tout maintien à l'abri de la société blanche des traditions ancestrales ont été rendus impossibles.

Il a également noté que les Noirs des Etats-Unis sont restés jusqu'à ces derniers temps, ballottés entre deux tendances opposées, l'intégration et la séparation, observables l'une et l'autre depuis les débuts de la présence africaine aux Etats-Unis.

Le mouvement des Droits civils appartient à la première tendance.

Les théories sur la constitution d'Etats noirs séparés appartiennent évidemment à la seconde.

Le professeur Genovese souligne à leur sujet qu'elles se heurtent à cette formidable intégration économique qui caractérise les Etats-Unis.

Les Blancs ne sont pas prêts

Quant au mouvement "Black Power", il se situe, opine le professeur Genovese, au confluent de ces deux tendances: il est "séparatiste" en ce qu'il prône l'hégémonie noire, mais dans le sens de l'autonomie des collectivités locales noires avec leur culture propre, et il est "intégrationniste" en ce qu'il demande l'intégration des Noirs des Etats-Unis dans l'économie de leur pays, après trois cents ans d'exclusion ou de confinement dans les secteurs marginaux.

Il y a malheureusement des obstacles quasi infranchissables à la réussite prochaine de ce mouvement.

Le premier, souligne le conférencier, c'est qu'entre les deux sociétés, il s'est creusé un fossé économique et technique que chaque génération accroit.

Le second c'est que la société américaine (blanche) n'est absolument pas préparée aux solutions possibles.

"Elle est caractérisée par une combinaison de racisme et de capitalisme qui rendra nécessaire la négociation de n'importe quelle solution à la pointe des mitraillettes. C'est pourquoi la seule perspective immédiate est celle d'une confrontation sanglante dans les villes.

"A cela s'ajoute, note le professeur Genovese, l'effet de la guerre au Vietnam, dont le fardeau financier non seulement enlève la priorité aux questions sociales, mais rend même impossible leur simple discussion."

Et de mettre en garde contre l'espoir de voir étouffée dans le sang toute rébellion noire.

En outre, le manque de cohésion des Noirs des Etats-Unis rend le risque plus grand: "Les révolutionnaires organisés et disciplinés savent quand aller de l'avant et quand reculer. Il serait naïf de penser qu'un groupe humain surexcité, désespéré, puisse être arrêté par le sang"...

Le seul espoir serait une "Gauche américaine" capable de négocier l'intégration de séparatismes noirs locaux dans un socialisme à niveau élevé, car au fond, "Blancs et Noirs ont vécu si longtemps les uns aux côtés des autres qu'ils sont devenus dans une grande mesure un même peuple..."

"Le malheur c'est qu'il n'y a pas de "Gauche américaine", conclut le professeur Genovese; il y a des "Libéraux", et l'on peut douter qu'ils soient capables de répondre positivement à la grande question que les Noirs du "Black Power" posent désormais aux Blancs:

"Qu'avez-vous à nous offrir?

"Il n'y a pas d'alliance possible entre Noirs et Blancs aux Etats-Unis, avant qu'une réponse satisfaisante y soit donnée."

EN TRE NOUS

PAR MARCEL DESJARDINS

Mahovlich n'a jamais rempli à Toronto le rôle tant attendu

Etre considéré comme la grande vedette d'une équipe sportive c'est plus qu'un honneur. C'est aussi une responsabilité, une très lourde responsabilité.

C'est un rôle qui exige plus que d'être un joueur fructueux. Il demande que vous soyez une inspiration pour le reste du club.

Parce qu'il n'a été qu'une saison durant le prolifique compteur que ses talents laissaient deviner, et qu'il n'a pas été l'inspiration prévue pour son club, Frank Mahovlich n'est plus avec les Maple Leafs.

Nul besoin de chercher plus loin l'explication à la décision de son club de le céder aux Red Wings de Détroit dans le spectaculaire échange d'hier.

La désappointante tenue des détenteurs de la coupe Stanley au cours de la présente saison a été attribuée au décevant rendement de l'ailier gauche réputé et sur son incapacité de remplir son rôle d'inspirateur du club.

Ce rôle que joue Jean Béliveau avec le Canadien, Gordie Howe avec le Détroit, tantôt Stan Mikita et tantôt Bobby Hull avec le Chicago, Mahovlich ne l'a jamais rempli à la satisfaction de la direction des Leafs. Souvent, au cours des années, quand nous avons demandé à Punch Imlach s'il y avait un leader dans son alignement, il a toujours répondu : "Certainement qu'il y en aurait un susceptible de l'être." Puis il secouait la tête en guise de désappointement.

L'homme qu'il ne nous nommait pas était Mahovlich.

Jamais jusqu'ici néanmoins la direction du Toronto n'avait sérieusement pensé à se dispenser du service de celui qu'on surnommait le "Grand M". Au cours de cette saison d'insuccès, le club a vainement cherché à conclure divers échanges avec diverses équipes notamment avec le Canadien mais le nom de Frank Mahovlich n'avait jamais été mentionné.

Mais le cas du Toronto a tellement empiré au cours des dernières semaines que la haute direction du club a mis Imlach en demeure de prendre une décision draconienne, une susceptible de secouer fortement toute l'équipe, d'amener tous les joueurs, du premier au dernier, à se rendre à l'évidence qu'il n'y avait personne d'indispensable parmi eux. Par son inconsistante tenue, Mahovlich était devenu le porte-couleurs idéal pour figurer dans un échange car outre d'avoir déçu son club, il apporterait en retour une étoile dans l'échange. Pour Ullman, Détroit exigeait Mahovlich.

Ce n'est pas que la direction du Toronto croit que Mahovlich soit au déclin de sa carrière, qu'il n'est pas susceptible d'avoir des saisons formidables avec les Red Wings. "Je vous avouerai franchement que je pense que le changement lui fera beaucoup de bien, le stimulera, l'amènera à se surpasser", nous a dit le vice-président exécutif Harold Ballard. "Du reste, nous lui souhaitons beaucoup de succès avec le Détroit. Mais il nous fallait prendre une décision, poser un geste et nous l'avons fait."

Il y a un fait concernant Mahovlich qui nous a toujours mystifié. Sauf en de très rares exceptions, il nous a donné l'impression d'un joueur fatigué, épuisé. Deux, trois montées et ce grand gaillard encore jeune avait l'air d'un type à bout de force. Les dirigeants des Leafs ont toujours haussé les épaules en guise de réponse lorsque nous demandions l'explication d'une telle apparence de fatigue.

Hier, Ballard nous a répondu : "C'est son attitude. Je n'ai jamais pensé qu'il y avait autre chose. Peut-être qu'un changement de club, d'air, d'environnement l'amènera à changer d'attitude. Je le souhaite pour lui."

Mahovlich a déclaré lui-même hier à Toronto qu'il était heureux dans la ville reine, qu'il s'entendait bien avec la direction du club et qu'il n'avait aucune plainte à formuler.

Si Mahovlich a été une source de désappointement cette saison, Pete Stemkowski l'a été bien davantage. Voici un jeune qui, l'an dernier, paraissait destiné à devenir l'une des grandes étoiles du circuit. Cet hiver, il n'a rien fait qui vaille. Pourquoi ? Ballard ne nous le dit pas. Mais de source torontoise, on a déjà prétendu cet hiver que le jeune homme manque de sérieux. Est-ce justifié ?

Ce que le vice-président du Toronto admet toutefois c'est que le club déplore énormément le fait de perdre dans cet échange le jeune Gary Unger, une future étoile de la ligue, selon sa propre expression.

Norm Ullman et Floyd Smith sont deux joueurs qui devraient donner aux Leafs trois autres bonnes saisons de hockey, pensent ceux-ci. Paul Henderson, de qui l'on disait il y a deux ans qu'il allait devenir une vedette extraordinaire, a été victime d'un mystérieux mal de gorge l'an dernier. Ballard dit que son club n'ignore pas le fait mais qu'il n'a pas jugé à propos de le faire examiner par un spécialiste, estimant que celui-ci est guéri.

Restent les deux points d'interrogation de l'échange : Carl Brewer et Roger Crozier.

Voici ce qui se produit dans ce cas. Il appartient au Détroit de décider le premier, c'est-à-dire l'ancien joueur de défense du Toronto, à revenir dans la ligue Nationale et à jouer pour les Red Wings. S'ils ne peuvent réussir, les Maple Leafs devront verser une certaine somme au Détroit. S'ils y parviennent, le Toronto obtiendra alors Crozier la saison prochaine.

Qui a eu le meilleur de l'échange ? Ballard nous dit que lorsque deux clubs tels que le Détroit et le Toronto acceptent de conclure un pareil échange, c'est qu'ils calculent bien qu'ils y gagneront tous les deux.

Ce qu'il faut voir dans cet échange, c'est aussi le commencement d'un programme de reconstruction des Maple Leafs de Toronto. Bien d'autres figures ne seront plus avec le club en 1968-69 à moins que les prochaines semaines n'apportent un total renversement de forme. Cela on peut en être certain !

téléphoto UPI

Heureux ou malheureux ?

L'ailier gauche Frank Mahovlich n'a pas caché ses impressions aux journalistes de la ville-reine, avant son départ pour Détroit. "J'ai été parfois très heureux et parfois beaucoup moins heureux depuis 2 ou 3 ans avec les Maple Leafs", a dit Mahovlich.

Si Brewer revient, les Red Wings auront eu le meilleur sur les Leafs

par Jacques BARRETTE

Les Maple Leafs de Toronto et les Red Wings de Détroit ont conclu hier l'une des plus importantes transactions de toute l'histoire de la ligue Nationale. Cette nouvelle a eu l'effet d'une bombe dans les milieux de hockey et elle fera couler beaucoup d'encre.

Nous avons cru bon d'interviewer quelques anciens hockeyeurs qui ont été échangés ou vendus au cours de leur carrière dans la ligue Nationale afin de connaître, premièrement, leur opinion sur cette traisaction et, deuxièmement, leur réaction initiale à ce changement de club.

Tom Johnson, Jacques Plante et Dollard St-Laurent, tous d'anciens joueurs du Canadien, ont eu la gentillesse de répondre à nos deux questions. Nous vous transmettons leur réponse.

TOM JOHNSON, adjoint au président des Bruins de Boston: "Pour le moment, les Maple Leafs ont indiscutablement le meilleur de l'échange. Norm Ullman et Paul Henderson jouent beaucoup mieux que Frank Mahovlich et Pete Stemkowski. Mais, si Carl Brewer se rapporte aux Red Wings l'automne prochain, le club Détroit aura éventuellement l'avantage de la transaction. Et lorsque Sid Abel enverra Mahovlich à l'aile gauche aux côtés d'Alex Delvecchio et Gordie Howe, ce trio deviendra la terreur de tous les gardiens de but de la ligue. Une transaction comme celle-là aidera Mahovlich et Stemkowski à se retrouver à Détroit. Un changement de paysage est parfois salutaire.

Dans mon cas, il m'a permis de prolonger ma carrière dans la LNH. A ma dernière saison avec le Canadien (j'en ai joué 13 en tout), je ne jouais pas bien et étais prêt à me retirer. Quand les Bruins de Boston m'ont repêché, à l'automne 1963, j'ai repris goût au hockey. Aujourd'hui, je suis très heureux d'être venu à Boston où je suis l'adjoint au président des Bruins.

En terminant, je t'assure que nous ne considérons pas avoir éliminé les Maple Leafs de Toronto de la course aux éliminatoires, même si nous possédons une avance de 13 points sur eux. Au hockey, l'on ne sait jamais ce qui peut se produire. Par surcroit, les Torontois viennent de se renforcer avec Ullman, Henderson et Smith et ils ont disputé deux matches de moins que nous."

JACQUES PLANTE, des relations extérieures de la brasserie Molson: "A première vue, je dois affirmer que les Maple Leafs sont avantagés par l'acquisition d'Ullman, Smith et Henderson. Les Torontois manquaient de "punch" à l'attaque et ils viennent d'en acquérir avec ces trois joueurs établis. Par contre, les Red Wings, déjà pratiquement éliminés de la course au détail d'après-saison, pensent à l'avenir. Mahovlich, Stemkowski et Unger sont jeunes et peuvent se signaler durant plusieurs années. Mais des trois, seul Mahovlich a fait ses preuves."

"Stemkowski a connu une bonne saison en 66-67, mais, cette année, il est pitoyable. Quant au jeune Unger n'a que 20 ans, je ne le connais pas suffisamment pour me prononcer. Toutefois, je crois que la clef de cette transaction est l'obtention des droits professionnels de Carl Brewer. Connaissant bien Abel, il a dû s'assurer que ce dernier était disposé à renouer avec la compétition dans la ligue Nationale avant de poser un tel geste. Si Brewer revient, les Red Wings auront éventuellement le meilleur de l'échange.

Quant à la seconde question, j'y réponds en disant que ce fut surtout pénible pour ma famille. Mais il faut s'attendre à ce genre d'épreuve. Ca surprend toujours, car l'on croit qu'une telle malchance n'arrive qu'aux autres. Phil Goyette, Don Marshall et moi sommes passés aux Rangers en retour de Lorne Worsley, Dave Balon, Léon Rochefort et Len Ronson, en 1963. Mon séjour à New York a été profitable. Par ailleurs, Goyette et Marshall évoluent encore pour les Rangers."

DOLLARD ST-LAURENT, agent d'assurances: "Je suis d'avis que les Red Wings de Détroit ont agi sagement en effectuant une telle transaction. Et ils auront d'emblée le meilleur si Carl Brewer effectue un retour dans la LNH. Comme il aidera Détroit dont le corps défensif est pitoyable. Je crois également que Mahovlich est au moins l'égal

Voir BREWER en page 17

téléphoto UPI

Smith et Henderson disent adieu à l'Olympia

Avisés qu'ils venaient d'être échangés aux Maple Leafs de Toronto, Floyd Smith, à gauche et Paul Henderson, se sont rendus à l'Olympia de Détroit afin d'aller y chercher leurs effets, soient leurs patins et leurs bâtons de hockey. Certes, ils y reviendront à l'Olympia, mais seulement à titre de visiteurs.

Blake se demande si Abel saura persuader Brewer

par Gérard Champagne

envoyé spécial de LA PRESSE

LOS ANGELES — Si Toe Blake, le pilote du Canadien, se montrait avare de ses commentaires lorsqu'on lui parlait de la poursuite intentée contre lui, par contre lorsqu'il était question de l'échange conclu hier entre les Maple Leafs de Toronto et les Red Wings de Détroit, alors Blake devenait plus loquace.

"Je crois que le Détroit a eu le meilleur dans cette transaction. Si Sid Abel est capable de persuader Carl Brewer de revenir au jeu et d'endosser le chandail des Red Wings, le Détroit sera un club formidable l'an prochain. Avec Frank Mahovlich, Abel peut maintenant former un des plus spectaculaires trios dans le hockey. Les défenseurs auront bien du mal à freiner les élans d'un trio formé de Mahovlich, Delvecchio et Howe. Pete Stemkowski et le jeune Gary Unger sont deux excellents joueurs de hockey.

"Norm Ullman est la vedette que recherchait Imlach pour remplacer Mahovlich, le même homme qui a failli passer aux Black Hawks pour la somme d'un million il y a quelques années. Floyd Smith et Paul Henderson sont deux joueurs bourrés de talents mais qui, pour une raison ou une autre, n'ont jamais atteint leur potentiel. Abel a joué un bon tour à Imlach en lui présentant le président de l'Association de joueurs de hockey. Il avait déjà dans ses rangs, l'ancien président Bob Pulford", a commenté Blake.

Worsley ou Vachon?

Revenant au match de ce soir, l'objet du voyage à Los Angeles, Blake a répété tout haut la question d'un journaliste: "Qui gardera les buts ce soir? Voilà une bonne question. J'ai dit à Worsley de se coucher tôt et j'ai prévenu Rogatien de ne pas arriver en retard au Forum de Los Angeles".

La réponse de Blake a été faite sur un ton élevé afin que tous les joueurs entendent bien. Rogatien Vachon était arrivé en retard à l'autobus qui devait transporter les joueurs à l'aéroport de Détroit.

Ce fut un éclat de rire général.

Vachon s'attendait à une réprimande plus sévère.

Comme on peut le constater, même si un nuage noir flotte actuellement au-dessus de la tête de Blake et de Provost, et même si le Canadien n'a pas encore goûté aux délices d'une victoire depuis son départ de Montréal, le moral est excellent.

L'atmosphère de gaieté générale sera-t-elle la même après le match de ce soir contre les Kings?

Promotions

Le comité alpin de la zone de ski laurentienne, annonce la promotion de neuf skieurs.

La plus importante est évidemment le passage du Carabin Hughes Boisvert, de l'Université de Montréal, de la classe "B" à la classe "A".

Un skieur du club de Ste-Marguerite, Tom Glen, a gradué de la classe "C" à la classe "B".

Tous les autres skieurs ont grimpé de la classe "D" à la classe "C". Il s'agit de Sandy Fraser (Ski Jays) et Pamela Fullam (Lakeshore) chez les skieuses, et de Tommy Barbeau (Ste-Marguerite), Arthur Monette (Epervier), Jim Cuttle (Mont Tremblant), Robert Piché (Université de Montréal) et Georges Caty (Ski Hawk), chez les hommes.

Compteurs de la LNH

	B	A	Pts
Mikita, Chicago	37	36	73
Gilbert, New York	30	43	73
Bobby Hull, Chicago	42	29	71
Ratelle, New York	26	45	71
Esposito, Boston	30	38	68
Howe, Détroit	30	36	66
Bucyk, Boston	28	33	61
Stanfield, Boston	18	43	61
Wharram, Chicago	20	39	59
Delvecchio, Détroit	18	40	58
Ullman, Détroit	30	26	56
Béliveau, Canadien	25	31	56
McKenzie, Boston	24	31	55
Goyette, New York	19	32	51
Rousseau, Canadien	12	39	51
Bathgate, Pittsburgh	19	31	50
Prentice, Détroit	15	34	49
Cournoyer, Canadien	23	25	48
Hampson, Oakland	16	32	48
Angotti, Philadelphie	12	35	47
Walton, Toronto	25	21	46
Nevin, New York	21	25	46
Sanderson, Boston	22	23	45
Hodge, Boston	19	26	45
Joyal, Los Angeles	18	27	45
Connely, Minnesota	30	14	44
Cullen, Minnesota	24	20	44
Mohns, Chicago	21	23	44
Williams, Boston	16	28	44
G. Tremblay, Canadien	19	24	43

Surprise de Blake et Provost; ils sont poursuivis pour $655,000.

par Gérard CHAMPAGNE

LOS ANGELES — Avant son départ de Montréal, l'instructeur Toe Blake avait dit: "A Los Angeles, on m'attend avec une brique et un fanal".

Aussi, à sa descente d'avion, Blake attendait nerveusement et avec appréhension le moment d'entrée à l'aéroport. Il s'attendait à recevoir la visite d'un huissier ou une rencontre plus désagréable encore.

Quelle ne fut pas sa surprise, de voir arriver une voiturette de golf qui l'attendait. Un homme en uniforme l'a prié de monter à bord et de faire le tour du propriétaire à l'aérogare de Los Angeles.

Blake l'a supplié de le conduire à l'endroit où il pourrait prendre sa valise et de le libérer. Il avait assez voyagé pour cette journée.

Dans l'autobus qui transportait les joueurs, Blake avait retrouvé le sourire. Il était même très jovial. Ses joueurs qui le connaissent bien ont profité de cette occasion pour le taquiner.

Jacques Laperrière demande à Blake: "Quel avocat avez-vous choisi pour vous défendre"?

"Je me défendral seul", répond Blake.

"Si tu parles en français, tu es foutu", lui crie Lorne Worsley.

"Je connais un bon avocat pour plaider votre cause. Il s'agit de Allan Eagleson, l'avocat de notre association. Nous promettons même de payer les frais", dit Jean Béliveau.

Arrivé à l'hôtel International, Blake perd vite son sourire. Un article dans le journal Los Angeles Times rappelle à Blake que le procès, c'est pour aujourd'hui.

Mme Margaret G. Ottens, blessée lors de l'incident Blake-Weisman, intente une poursuite de $250,000 à Blake, à Claude Provost, au club Canadien et à la ligue Nationale.

Quant à Weisman il poursuit les mêmes gens pour un montant de $405,000.

Après avoir lu l'article, Blake retrouve vite son calme. "On n'a pas le droit de parler d'une cause, tant qu'elle est sub judice. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire pour le moment."

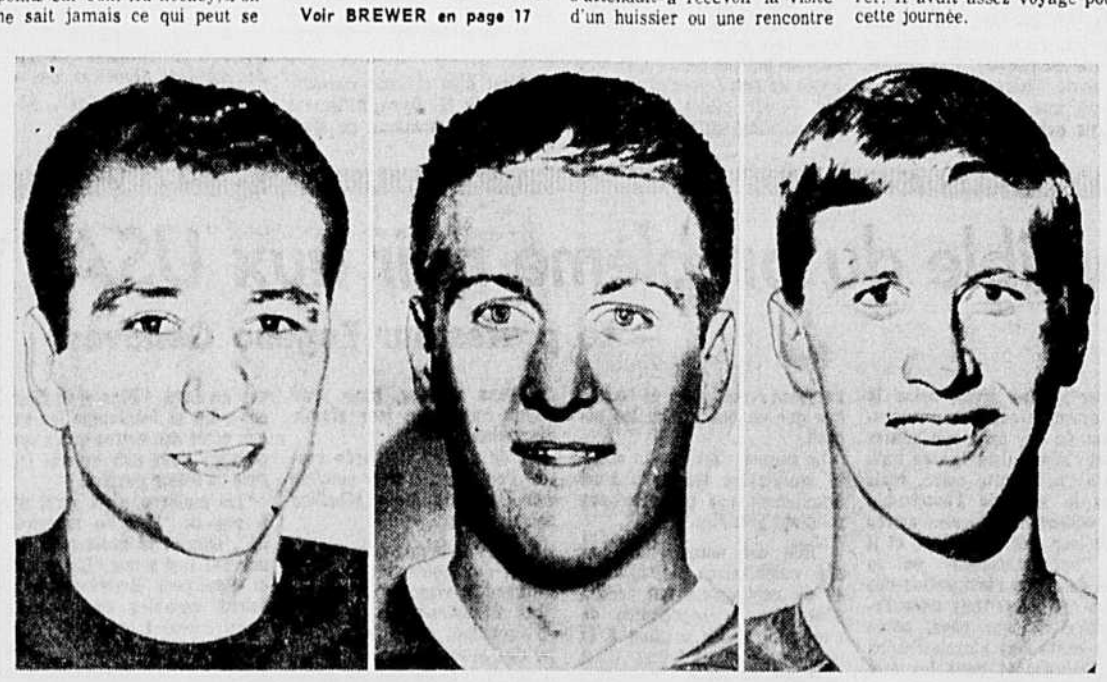

Autres joueurs impliqués dans la transaction

L'échange conclu l'[illegible] les Red Wings de Détroit et les Maple Leafs de [illegible] impliquait huit joueurs, six de la ligue Nationale. Les deux autres sont Carl Brewer, maintenant amateur, et Doug Barrie, joueur des ligues mineures, qui devient la propriété des Leafs. On reconnaîtra, de gauche à droite, Norm Ullman, Pete Stemkowski et le jeune Gary Unger.

TROUBLES DE TRANSMISSION?

EPARGNEZ ! LAISSER REPARER OU RECONSTRUIRE VOTRE TRANSMISSION DEFECTUEUSE

ACE TRANSMISSION

Les plus grands spécialistes de transmissions automatiques au Canada. Plus de 350 dépôts de membres affiliés acceptent notre garantie écrite au Canada et aux E.-U.

ACE TRANSMISSION

GRATIS

Evaluation — Remorquage
Epreuve de diagnostic
Service d'un jour
Travaux exécutés sur place
FACILITES DE PAIEMENT
Garantie à vie disponible sur toutes les transmissions reconstruites.

3 DEPOTS A VOTRE SERVICE

VILLE D'ANJOU — 8700 est, boul. Métropolitain — 351-6650

GREENFIELD PARK — 3118, boul. Churchill (angle Taschereau) — 672-5220

CARTIERVILLE — 12185 boul. Laurentien (en face de Val Royal) — 332-1937

Montréal-Québec

par le Rapido vous voyagez en toute quiétude

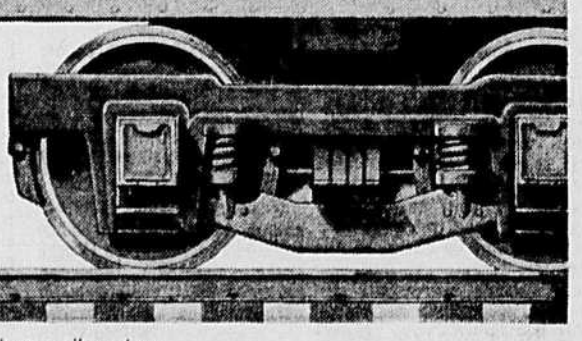

à quatre pieds d'altitude!

• 3 Rapidos par jour — aller-retour
• Repas offerts gracieusement aux détenteurs de billets de voiture-salon.
• Départs de la gare Centrale: 7h 50, 12h 00, 17h 20.
• A l'aller et au retour, le train arrête à Ste-Foy.

Le tarif Rouge est de retour!
Billet simple de voiture coach, les jours de tarif Rouge: $4.20

CN

Frazier ne fait qu'une bouchée de Mathis; Nino Benvenuti reprend son championnat

d'après PA, UPI

NEW YORK — L'un était favori. L'autre non. De l'opinion des observateurs, et de ceux qui s'amusent à déterminer des cotes, Joe Frazier devait l'emporter sur Buster Mathis, tandis qu'Emile Griffith devait conserver son championnat mondial des poids-moyens aux dépens de l'Italien Nino Benvenuti.

Si Benvenuti est parvenu à renverser les prédictions des experts, Frazier a donné raison à ceux qui voient en lui le plus digne successeur à la couronne du détrôné Cassius Clay.

Dans le cas de Benvenuti, sa suprématie est complète. Tous les corps dirigeants de la boxe mondiale le reconnaissent comme leur champion.

Mais dans le cas de Frazier, son titre n'est reconnu que par quatre Etats américains, soit New York, le Massachusetts, le Maine et l'Illinois. La "World Boxing Association" reconnaitra comme son champion le vainqueur du match Jim Ellis - Jerry Quarry comme son champion, tandis que le "World Boxing Council" reconnaitra comme champion le vainqueur d'un match entre Frazier et Cassius Clay, si jamais un tel match s'organise.

Une mise hors de combat technique

L'arbitre a mis fin au duel Frazier-Mathis après 2:33 minutes du 11e assaut, devant 18,096 spectateurs, réunis au Madison Square Garden. Ces derniers ont déboursé une recette brute de $658,503, un record de tous les temps pour une soirée de boxe disputée à l'intérieur.

Avant de monter dans l'arène, Frazier avait dû à l'extérieur du Madison Square Garden, se frayer un chemin parmi quelque 1,000 manifestants venus protester en faveur de Cassius Clay, celui qu'il devra peut-être un jour vaincre afin d'être reconnu sur la scène internationale.

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre. La police n'a même pas eu à effectuer une seule arrestation.

Il n'est probablement pas une seule victoire qui ait autant plu à Frazier.

On se rappelle qu'avant les Jeux de Tokyo, en 1964, les deux hommes faisaient campagne chez les amateurs. Et lors de la finale nationale, c'est Mathis qui avait récolté le championnat. Mais il devait se briser une mai à l'entrainement, et Frazier devait le remplacer à Tokyo, où il a d'ailleurs mérité la médaille d'or.

Par la suite, Mathis avait souvent répété que Frazier avait été favorisé par le sort. Le combat d'hier ne laisse plus de doute sur la supériorité de l'un sur l'autre.

Frazier a mis fin au combat de façon aussi spectaculaire qu'inattendue. C'est un puissant crochet de gauche, décroché à un moment où Mathis s'y attendait le moins, qui a envoyé Mathis au plancher.

Ce dernier, qui saignait abondamment d'une coupure au-dessus de l'oeil droit et du nez, a réussi à relever sa corpulence de 243.5 livres au compte de neuf, mais l'arbitre Arthur Mercanti a immédiatement mis fin au duel devenu inégal.

Frazier, qui faisait osciller l'aiguille de la balance à 204.5 livres, a continuellement dominé le match.

Dès la troisième ronde, Mathis saignait du nez. Et malgré tous ses efforts, même ses coups les meilleurs n'ont pas paru ébranler Frazier.

Cynisme de Frazier

Au 10e engagement, Frazier était devenu cynique. Il utilisait même le jargon connu des boxeurs pour désigner l'endroit où il porterait le coup suivant.

Puis, au cours de cette même ronde, Mathis a complètement raté un coup, ce qui lui a valu des remarques sarcastiques de la part de Frazier.

Puis, finalement, au cours du 11e assaut, Frazier a décidé de mettre fin au combat. Il a tout d'abord dirigé quelques coups sur le nez de Mathis, avant de porter le fatidique et spectaculaire crochet de gauche.

Benvenuti reprend le championnat

Plus tôt dans la soirée, l'Italien Nino Benvenuti avait reconquis son titre de façon convaincante en triomphant de l'Américain Emile Griffith par décision unanime des juges, en 15 engagements.

Benvenuti reprenait ainsi le championnat mondial des poids moyens, qu'il avait gagné une première fois aux dépens de Griffith avant de le perdre aux mains de ce dernier.

La victoire de Benvenuti n'a pas fait l'ombre d'un doute après le 9e engagement. C'est au cours de cette ronde que Griffith a fait une visite au plancher, visite qui devait le marquer pour le reste du combat.

C'est un solide crochet de droite solidement appliqué au menton de Griffith qui a fait toute la différence. Griffith a alors visité le plancher pour un compte de sept, et il n'a pas été le même homme par la suite ... jusqu'au 15e et dernier engagement.

Réalisant alors qu'il lui fallait l'emporter par mise hors de combat, Griffith a lancé une attaque effrénée, voire désespérée. Il a décroché tellement de coups que les observateurs au match en ont parlé en terme de "fusillade".

Si le combat avait duré une minute de plus, il est probable que Griffith aurait pu triompher. Parce que quand la cloche s'est fait entendre, les jambes de Benvenuti vacillaient. Il semblait incapable de se défendre. Mais pour Griffith, il était trop tard.

Après une salve d'applaudissements bien méritée, les deux hommes ont écouté le verdict. L'arbitre Johnny LoBianco et un juge, Frank Forbes, ont tous deux accordé huit rondes à Benvenuti, six à Griffith, déclarant la 15e nulle. Le juge Al Berl a accordé sept engagements à chaque boxeur, mais il a accordé la victoire à l'Italien aux points.

Benvenuti vengeait ainsi sa défaite du 29 septembre dernier. Il avait gagné le championnat mondial pour la première fois le 17 avril dernier.

Tout au long du combat, Benvenuti a été encouragé par un fort contingent de partisans italiens. "Ces derniers chantaient continuellement: "Niino! "Niino!"

Soudainement, une dame vêtue de jaune s'est amenée près de l'arène. C'était la mère de Griffith. "Ne lâche pas, mon fils," a-t-elle dit. Phrase qu'elle devait répéter les larmes aux yeux. Il était déjà trop tard. Et trois policiers l'ont reconduite à son siège.

Après le combat, Griffith s'est dit impatient d'obtenir un match-revanche contre Benvenuti. Il a dit qu'il avait l'impression que son attaque de dernière heure aurait dû lui permettre de mériter la victoire.

Selon Gil Clancy, gérant de Griffith, c'est une tactique de Benvenuti qui lui a permis de gagner certaines rondes ... sur les cartes des juges.

"Benvenuti déclenchait ses barrages de coups surtout vers la fin des engagements. Il a trompé les juges de cette façon," a-t-il expliqué.

Quant à Griffith, il a souligné que quelques secondes d'inattention ont permis à Benvenuti de porter le coup fatidique.

Il a aussi nié la rumeur voulant qu'il retourne chez les mi-moyens. "Je ferais un pas en arrière," a-t-il dit. "Je n'ai qu'un but: affronter Benvenuti une autre fois. En Italie, n'importe où!

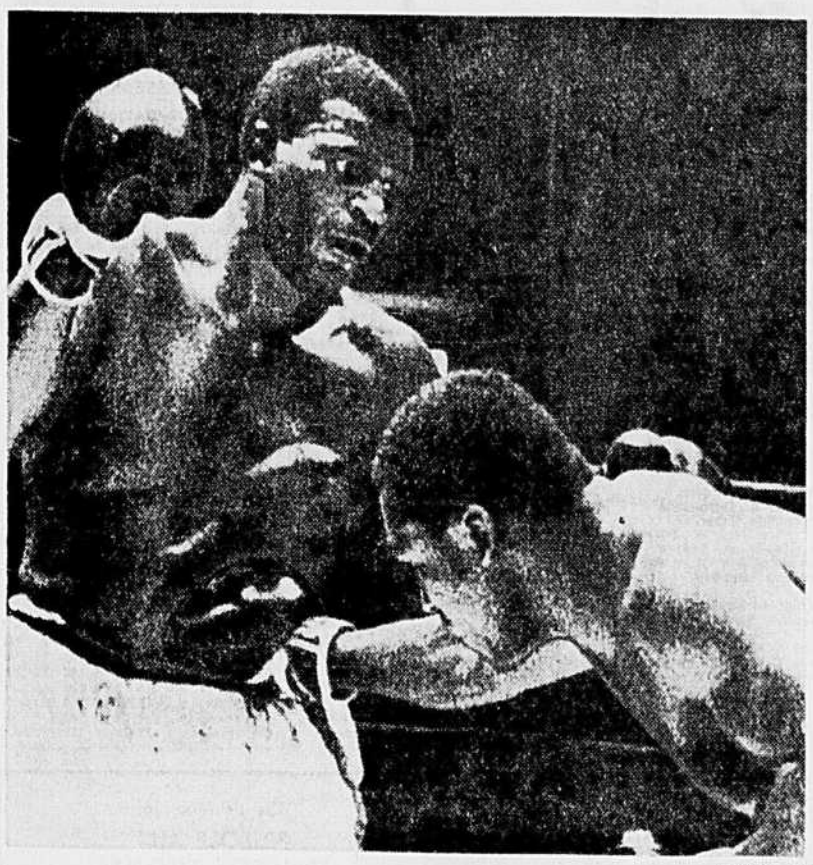

téléphoto PA

Une droite désastreuse

Penché, Joe Frazier dirige avec succès une solide droite qui atteint Buster Mathis en plein ventre. Frazier a atteint son rival, plus lourd que lui, pratiquement à volonté et a triomphé par mise hors de combat technique au 11e assaut.

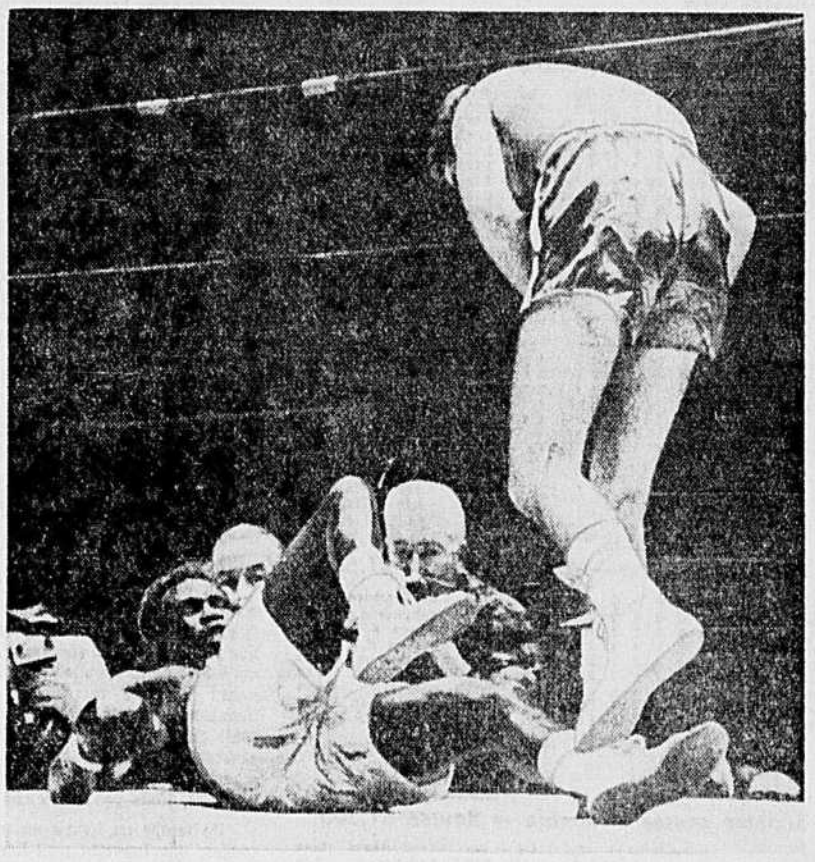

téléphoto PA

Griffith visite le plancher

De tous les coups qu'a portés l'Italien Nino Benvenuti au cours de sa victoire hier, c'est sans contredit le crochet de droite à la mâchoire de son adversaire qui a fait le plus de dégâts. Emile Griffith a visité le sol, pour ne se relever qu'au compte de sept, au 9e engagement.

Les Alouettes s'installent à leur nouveau domicile

par Guy PINARD

"Les Alouettes ont un gérant-général, un publicitaire et maintenant un nouveau domicile. Maintenant, tout ce qui leur manque, c'est une équipe de calibre. Et peut-être qu'enfin nous pourrons oublier les années de misère que nous venons de traverser."

Si nous avions fait un genre d'enquête auprès des invités de marque réunis à la salle des VIP (rien à voir avec le club Playboy) de l'Autostade, hier midi, le commentaire qui précède aurait été entendu dans la bouche de dizaines de gens.

Le déménagement n'a pris personne par surprise. Les lecteurs de LA PRESSE savaient depuis 10 mois (ou plus précisément, le 12 mai) que les Alouettes éliraient domicile à l'Autostade.

Le déménagement était connu. Et surtout impératif. Au stade Molson, il aurait fallu engloutir des milliers de dollars pour donner au stade l'aspect d'un complexe sportif propre et fonctionnel. Il suffira de quelques retouches à l'Autostade avant que les Alouettes puissent recevoir dignement les visiteurs des huit autres villes du circuit.

Ce ne sont pas les chambres de joueurs qui manquent, pour ne donner qu'un exemple. Depuis quelques années, les équipes en visite à Montréal revêtaient leur uniforme à l'hôtel. Et depuis deux ans, même les joueurs des Alouettes avaient pris en aversion le vestiaire vieillot qui leur était réservé. Ils préféraient revêtir leur uniforme au parc Jarry, quitte à faire le voyage dans un autobus après le match, souvent souillés de boue et trempés jusqu'aux os.

Le déménagement à l'Autostade signifie également la centralisation de tous les bureaux de l'organisation. La direction de l'équipe, soit le président Joe Atwell, le gérant-général Tony Golab, l'instructeur Kay Dalton, le publicitaire Robert Sirois, les secrétaires, le responsable des billets de saison, tous auront leur bureau dans l'ex-édifice de l'administration de l'Expo 67.

Pour l'amateur de football, le déménagement signifie enfin un peu de confort, même si, pendant deux ou trois ans d'incertitude, il aura peut-être l'impression, voire la certitude (selon le siège qu'il occupe) d'être un peu éloigné de la scène du jeu.

Nous parlons d'incertitude parce que pour le moment, les Alouettes n'ont signé qu'un contrat de deux ans. "Nous sommes assurés de jouer à l'Autostade jusqu'à la fin de la saison 1969," a dit le directeur Cliff Powell. "Par la suite, nous ignorons ce qui surviendra. Nous ignorons à qui incombera la responsabilité du Stade une fois que le rôle de la Société centrale d'Hypothèque et de Logement aura pris fin (le 1er janvier 1970)."

Il faut donc douter que les Alouettes investissent de fortes sommes d'argent d'abord pour fermer les sections ouvertes, ensuite pour construire une deuxième estrade au-dessus de la section du centre, de chaque côté du Stade.

Pour le journaliste, le déménagement signifie des facilités de travail qu'il serait injuste de comparer à celles qui existaient au Stade Molson.

Car autant les amateurs de football étaient dégoûtés par le Stade Molson, autant nos confrères et nous étions mal à l'aise de recevoir les visiteurs des autres villes dans des lieux aussi désuets. Sans parler du stationnement, qui deviendra beaucoup moins laborieux que dans les environs du Stade Molson, où il était tout simplement inexistant.

C'est donc un changement qui était à souhaiter. Les Alouettes le désiraient. En fait, l'ex-propriétaire Ted Workman avait déjà entrepris des démarches dans ce sens dès le mois de janvier 1967. Il savait que lui et les directeurs de l'équipe n'avaient plus le choix. Il fallait déménager.

Workman n'était pas sur les lieux hier pour voir son rêve se réaliser officiellement dans un faste étonnant chez une équipe qui avait l'habitude de tout faire à la "va comme je te pousse".

Même le nouveau commissaire de la ligne Canadienne, Jake Gaudaur, était sur les lieux, et il a fait le tour du propriétaire.

"Je ne voudrais pas que vous pensiez que je sois ici dans un rôle officiel," a-t-il dit. "La ligue m'a donné quelques mois de grâce (jusqu'au 1er avril) pour me débarrasser de ma sympathie à l'endroit des Tigers-Cats de Hamilton. Mais maintenant, devant cette réception, je vais me demander si je ne deviendrai pas sympathique à la cause des Alouettes", a-t-il dit en riant.

Le président Joe Atwell a également profité de l'occasion pour remercier la SCHL et ses dirigeants pour leur collaboration, et pour annoncer la nomination de Raymond Crépault, président de CJMS, au poste de directeur de l'équipe. Il se joint ainsi aux deux autres directeurs de langue française de l'équipe, MM. Maurice Germain et Paul Desruisseaux.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le nouveau domicile des Alouettes

L'instructeur Kay Dalton (à gauche) a profité de la présence de ses deux joueurs-vedettes, Dave Lewis et Phil Brady, pour leur faire faire le tour du propriétaire. Brady et Lewis ont pu admirer le stade où ils espèrent connaître quelques succès en 1968.

PISCINES
SPECIAL AVANT-SAISON
24' dia. à partir de $234.00
Valeur de $359.00
* En plus filtre au sable
MCARPOOL ST-CHRIST
265 BOUL. LABELLE 625-6083

Une nouvelle coupe Allan

WINNIPEG (PC) — La coupe Allan, emblème du championnat de hockey senior au Canada depuis 1908, n'est plus en état d'être transportée d'un bout à l'autre du pays et on lui a préparé une niche bien à elle au Temple de la renommée à Toronto.

Une réplique identique au trophée original a été fabriquée et sera dorénavant présentée aux champions canadiens du hockey senior.

Des joailliers ont avisé le directeur-exécutif de l'Association de hockey amateur du Canada, Gordon Juckes, que le trophée original avait été tellement réparé et transporté que le métal était devenu trop mince.

Toutefois, les noms des prochains champions senior seront toujours inscrits sur l'ancien trophée.

Première tranche des Gants Dorés

Lors du récent dîner de la Médaille d'Or, Robert Piau, licencié en éducation physique de l'Université de Louvain et directeur d'éducation physique à la régionale de Drummondville, déclarait que la boxe amateur, pour certains de ses adeptes, était un mode d'épanouissement de leur personnalité.

Il soulignait que certains jeunes sont davantage aptes à pratiquer des sports d'équipe, tandis que d'autres préféraient les sports où l'habileté individuelle joue un plus grand rôle. D'autres, encore, accordent leur préférence à des sports de combat, tels le judo, le karaté, la lutte et la boxe.

Aujourd'hui, grâce à la mise en vigueur d'un système de protection pour les jeunes athlètes, aucune blessure faciale n'a été enregistrée en boxe amateur au cours des quatre dernières années. Surtout à cause de l'usage du casque protecteur et des gants de 10 onces. De plus, la compétence des arbitres y joue un grand rôle. Un arbitre compétent arrête toujours un match inégal.

Depuis une trentaine d'années, des quelque 5,000 jeunes qui ont participé à la compétition des Gants Dorés, seulement une dizaine ont décidé de poursuivre une carrière dans les rangs pugilistiques. Nombreux sont les autres qui, après s'être adonnés au pugilat, se sont lancés dans les affaires ou le commerce.

En 1968, il y aura cinq soirées préliminatoires à la grande finale des Gants Dorés. La première aura lieu ce soir aux Loisirs St-Jean-Baptiste alors que 12 combats sont prévus. Puis, à Valleyfield, le 10 mars, on présentera 12 combats également ; le 13 mars, au centre Paul-Sauvé, il y aura 15 matches au programme. Par la suite, les lundi et mardi 18 et 19 mars, le centre Paul-Sauvé sera le théâtre des demi-finales et la soirée de la finale sera présentée le 26 mars, également au centre Paul-Sauvé.

Voici les matches à l'affiche de ce soir :

CLASSE NOVICE

1—119 livres : Lee Davis (Olympique) vs Alias Campion (P.N.)
2—125 livres : Gilles Gobeil (St-J.B.) vs Robert Dupont (Valleyfield)
3—132 livres : Daniel Gahéry (Olym.) vs J. Marcotte (Asbestos)
4—132 livres : Marcel Buteau (St-J. B.) vs P. Nadeau (Horizons, Granby)
5—139 livres : Gilles Bélanger (St-J. B.) vs Raymond Tremblay (Asbestos)
6—147 livres : Hans Windler (St-J. B.) vs Robert Lalonde (Valleyfield)
7—147 livres : Reggie Bélanger (Vall.) vs Jacques Darcy (Horizons)
8—156 livres : Michel Morceau (Asbestos) vs André Thivierge (St-J. B.)
9—156 livres: Jean-Claude Dupuis (Lafièche) vs Gérald Legris (St-J. B.)
10—156 livres : G. Fortin (Asbestos) vs George Kiris (P.N.)

CLASSE OUVERTE

11—147 livres : Yvon Ferland (St-J. B.) vs Marcel Thiboutot (Asbestos)
12—156 livres : André Ste-Marie (St-J. B.) vs Yvon Charland (Olym.).

SALON DU SPORTSMAN DE MONTRÉAL
du 8 au 17 mars
aréna Maurice-Richard
rue Viau, au sud de Sherbrooke
Les plus nouveaux équipements de
CAMPING PÊCHE CHASSE NAUTISME
Sports•Voyages•Vacances
5000 SIÈGES
permettant de mieux apprécier les
VEDETTES de nos REPRÉSENTATIONS
Séances de CINÉMA continuelles.
Démonstrations de lancers, de maniement d'armes et de sécurité.
PÊCHEZ VOTRE TRUITE
dans notre étang poissonneux
Stationnement pour 6000 AUTOS
Du lundi au vendredi
1h à 11h p.m.
2 représentations
Le samedi
9h a.m. à 11h p.m.
3 représentations
Le dimanche
midi à 11h p.m.
3 représentations

BREWER
SUITE DE LA PAGE 16

d'Ullman et que Stemkowski vaut bien Henderson. En passant, je risque une prédiction: Stemkowski deviendra un second Phil Esposito, à Détroit. On sait que ce dernier est devenu une grande vedette dans l'uniforme de sa nouvelle équipe, soit Boston. Finalement, Brewer et Unger sont supérieur, à Smith. D'où l'avantage des Red Wings dans l'échange.

Pour ma part, j'ai eu du mal à accepter d'être vendu aux Black Hawks de Chicago, il y a quelques années. En définitive, j'ai apprécié mon passage dans cette ville américaine. Je ne le regrette nullement."

Elaine Tanner finit deuxième

LE CAP (AFP) — La Sud-Africaine Karen Muir a remporté le 110 yards dos de la réunion de natation qui s'est déroulée hier au Cap dans le temps de 1'07" 5/10 précédant sa rivale canadienne Elaine Tanner créditée pour sa part de 1'08".

Dans le relais 4 x 55 yards la victoire est revenue à la Sud-Africaine Katinka Germishuis en 2'41" 6/10 devant la Canadienne Jean Warren 2'42" 3/10.

Une commission d'enquête des Prairies recommande à Ottawa de censurer la publicité commerciale

REGINA (PC) — Dans son rapport rendu public hier, une commission royale d'enquête créée conjointement par les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, recommande la création d'une agence fédérale chargée de veiller sur l'honnêteté et la qualité de la publicité.

Une telle agence devrait, selon le rapport, avoir le pouvoir d'obliger les commanditaires à retirer les annonces malhonnêtes, imprécises ou de goût douteux.

Il s'agit d'une des nombreuses recommandations de la commission présidée par le juge Mary Batten, mère de quatre enfants, afin de protéger les intérêts des consommateurs des Prairies.

Après avoir constaté la hausse excessive du prix des aliments au cours des récentes années, la commission recommande la tenue d'une enquête du gouvernement fédéral, en vertu de la loi contre les monopoles, parmi les compagnies qui vendent des denrées alimentaires au détail.

Profits exorbitants

L'enquête aurait permis de détecter des profits excessifs dans ce secteur et une surabondance d'établissements.

Le rapport s'attache d'autre part à faire un examen détaillé des maux reprochés à l'inflation, qui se traduit par la hausse excessive des prix et des coûts.

Selon la commission, ce sont les salariés et de façon générale tous ceux dont le revenu est faible qui souffrent le plus de l'augmentation du coût de la vie. Le commerçant hausse ses prix en période d'inflation, absorbant ainsi la hausse de ses coûts. Le salaire du travailleur d'autre part n'augmente pas nécessairement au même rythme que les prix, explique le rapport.

M. William Newbigging

Membre de la Commission royale d'enquête des Prairies sur les prix aux consommateurs et l'inflation

Cependant, la commission se montre moins pessimiste que certains devant la situation présente. Elle qualifie d'exagérée la peur actuelle face au problème de l'inflation, et estime que les sacrifices nécessaires pour réduire les poussées inflationnistes seraient trop élevés vu l'augmentation du chômage qu'ils provoqueraient.

Dans le domaine des vêtements, le rapport s'attaque principalement à l'étiquettage des produits de l'industrie du textile. Les enquêteurs soulignent que les étiquettes des fabricants de vêtements sont "probablement les moins adéquates que l'on retrouve parmi tous les produits offerts aux consommateurs".

"L'absence à peu près totale de renseignements importants sur les étiquettes fait la preuve de la négligence impardonnable des fabricants et des gouvernements à protéger le consommateur", affirme le rapport. Il suggère cinq renseignements essentiels que devraient fournir les étiquettes fixées sur tous les vêtements : la composition du tissu, des indications pour l'entretien, certaines caractéristiques comme la qualité de la coloration, l'endurance à l'usure, la sécurité, notamment l'inflammabilité du tissu.

La commission accuse en outre les fabricants d'insulter l'intelligence des consommateurs en utilisant des désignations de grandeur, telles "super", "géant" ou "économie".

Les articles marqués grandeur "économique" se vendent souvent plus chers en proportion, que ceux plus petits portant la mention "super".

Barrières tarifaires

Envisageant d'autre part l'ensemble de l'économie, le rapport propose l'abolition de toutes les barrières tarifaires, une recommandation susceptible de plaire aux gens des Prairies, reconnus pour leur libre-échangisme.

La commission soutient que les prix seraient moins élevés si les autorités fédérales permettaient l'entrée libre des produits étrangers sur le marché canadien.

Les enquêteurs risquent toutefois de déplaire à une importante fraction de la population du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, en recommandant au gouvernement fédéral d'abolir les subsides qu'il verse depuis le début de la deuxième guerre mondiale aux producteurs de blé.

Ils sont d'avis que ces subsides ont fait fuir vers la Colombie-Britannique et les provinces de l'est certaines cultures profitables, ainsi que l'élevage des bestiaux, en déclin depuis quelques années dans les Prairies.

Incorporation de la section 'TDH-Canada'

La section canadienne de la Fédération internationale "Terre des Hommes" a fait savoir, hier, lors d'une conférence de presse, qu'elle a obtenu du gouvernement canadien une charte d'incorporation lui permettant de se présenter comme un "mouvement de combat et d'intervention immédiate et directe au secours de l'enfance la plus malheureuse". Elle a en même temps fait connaître son programme d'action et les difficultés inhérentes à sa réalisation.

Comme toute l'organisation, la section canadienne—qui sera dorénavant connue sous l'abréviation "TDH-Canada", afin d'éviter toute confusion avec le projet de l'Expo permanente—se propose actuellement de donner la priorité aux enfants vietnamiens en détresse, à ceux d'entre eux qui sont des victimes "directes ou indirectes" de la guerre en cours.

40 pour un début

Ainsi, TDH-Canada dispose actuellement d'une liste de quarante enfants vietnamiens, qu'elle se propose de faire venir au pays, pour qu'ils puissent y recevoir les soins médicaux "absolument impossibles" à obtenir là-bas. Même si plusieurs médecins canadiens, dont un grand nombre de l'hôpital Sainte-Justine, ont offert de travailler bénévolement au rétablissement de ces enfants, l'organisation doit toutefois défrayer le coût total de l'hospitalisation, qui, dans ces cas, n'est pas couvert par le régime d'assurance-hospitalisation. Ces frais s'élèvent jusqu'à $50 par jour.

THD-Canada doit également se charger de tous les déboursés relatifs au transport des enfants, sans que jamais des concessions tarifaires ne puissent lui être accordées par les lignes aériennes. En effet, en vertu de la réglementation de l'IATA, aucune ligne aérienne ne peut offrir gratuitement des sièges, ni même réduire le prix du billet, de telle sorte qu'un avion rempli à la moitié de sa capacité n'a pas le droit de prendre des passagers supplémentaires qui n'auraient pas payé leur billet.

Etant donné l'importance que prennent, dans son budget, les questions de transport, "Terre des Hommes" cherche à obtenir une modification de ces règlements de l'IATA. A une dame de l'assistance, qui faisait remarquer que les Etats-Unis assurent une liaison aérienne permanente et "de tous les jours" avec le Vietnam et pourraient donc, en conséquence, se charger facilement du transport des enfants, les dirigeants de THD-Canada ont cru bon de faire remarquer qu'il existait certaines "incidences politiques". Présentement, l'organisation cherche à obtenir du gouvernement canadien qu'il se charge du transport, du moins à partir de la Suisse.

De plus, à cause de la situation qui prévaut au Vietnam, elle voudrait que les enfants soignés et guéris au Canada ne soient pas retournés dans leurs pays tant et aussi longtemps que la situation qui y prévaut demeurera inchangée. Actuellement, les enfants sont retournés au Vietnam et ils risquent d'y être tués par une bombe, après avoir reçu pendant plusieurs mois des soins médicaux pour les remettre sur pied.

D'autre part, seuls les enfants du Vietnam-Sud peuvent être soignés par l'entremise de "Terre des Hommes", le gouvernement Vietnam-Nord et les Vietcongs ayant refusé les propositions d'aide de l'organisation.

Toutes les contributions à THD-Canada peuvent être envoyées à 360 ouest, rue Saint-Jacques ou à AQEM (section-jeunesse), 672 Place d'Armes.

En un an, 50,000 Canadiens meurent de crise cardiaque

TORONTO (PC) — Malgré un déclin de 15 pour cent dans le nombre de morts dues aux déficiences cardiaques au cours des huit dernières années, 50,000 Canadiens par année meurent de crise cardiaque, a déclaré un spécialiste en cardiologie.

Le Dr John B. Armstrong, de la Fondation canadienne du Coeur, a déclaré qu'afin de réduire la fatigue imposée au coeur, les obèses devraient manger moins et faire des exercices régulièrement.

Il a ajouté que les exercices quotidiens réduisent aussi le besoin de fumer, auquel beaucoup de médecins attribuent les maladies de coeur.

Inquiétude de l'UGEQ concernant la création de nouveaux Cegeps

S'inquiétant des chances de voir apparaître de nouveaux Collèges d'enseignement général et professionnel pour septembre 1968, le Bureau exécutif de l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ) demande au ministère de l'Education de préciser ses vues quant à la mise en place des nouveaux Cegeps pour l'an prochain.

"Le suspense permanent n'est peut-être pas toujours la meilleure façon de planifier le développement du système d'éducation", affirme un communiqué de l'UGEQ, qui rappelle que l'ancien ministre de l'Education, M. Jean-Jacques Bertrand, avait annoncé en septembre dernier la création de 20 nouveaux Cegeps pour 1968.

"Depuis cette date, c'est l'incertitude, poursuit l'UGEQ, car il n'y a aucune déclaration publique annonçant la poursuite des travaux, aucun nouveau Cegep incorporé tel que l'espérait la mission (la mission des instituts) ; on parle d'ailleurs de la désaffection de certaines institutions privées . . . qui louchent du côté de la loi-cadre des institutions privées."

A l'appui de ses craintes, l'Union des étudiants note que les universités francophones ont décidé de poursuivre leur recrutement à la sortie du niveau secondaire, sans poser comme prérequis pour tous l'obligation de passer par le Cegep.

L'UGEQ affirme que s'il y avait 20 nouveaux Cegeps en 1968, tous les finissants du secondaire seraient en mesure de poursuivre leurs études au Cegep et d'accéder après ce stage à l'université. "Le maintien par les universités des secteurs d'accès au secondaire ne se justifierait alors plus."

"Quant aux Cegeps de langue anglaise, dont on espérait la venue pour septembre 1968, on se surprend maintenant à ne plus les espérer que pour septembre 1969", conclut l'UGEQ.

Des marchands d'alimentation invitent leurs clients à protester contre le décret

Des marchands d'alimentation de Montréal ont décidé, au cours d'une assemblée tenue dimanche, d'encourager leurs clients à les aider à casser un décret du gouvernement du Québec imposant des heures de fermeture trop hâtives pour leurs établissements.

Les membres de l'Association des marchands d'alimentation de Montréal Inc. ont accepté une suggestion de faire imprimer 20,000 lettres circulaires.

Ces lettres seraient distribuées à leurs clients pour que ces derniers les signent et les envoient par la poste aux députés de l'Assemblée législative, afin de protester contre ce décret.

Un porte-parole de l'Association a déclaré que le règlement gouvernemental, adopté l'automne dernier, avait fait baisser les ventes de 40 p. 100 chez les petites épiceries de quartier.

Les heures de fermeture imposées par le décret sont 6 h. du soir les lundi, mardi et mercredi, 9 h. du soir les jeudi et vendredi et 5 h. de l'après-midi le samedi.

L'Association a fait savoir qu'elle présenterait son grief au gouvernement d'ici 30 jours au sujet de ce décret.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA PREVOYANCE COMPAGNIE D'ASSURANCES

Requiert les services d'un jeune homme de moins de 25 ans avec quelque expérience dans un service de Mécanographie (système 360/20).

842-4251 — poste 201

GRANDES POSSIBILITES D'AUGMENTATION DE REVENUS POUR REPRESENTANTS EN FOND MUTUELS

Société en pleine expansion recherche des collaborateurs pour occuper immédiatement postes de gérance à Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, Val-d'Or, Chicoutimi et toutes les autres villes importantes de la province.

POUR CONTACTS CONFIDENTIELS, CANDIDATS MONTREAL : Tél. 381-5943, M. André. CANDIDATS PROVINCE : Ecrire, Gérant case postale no 10560, La Presse. CONDITIONS RELLEMENT AVANTAGEUSES.

FORMULATEUR POUR FINIS A BOIS

(Section industrielle)

Par suite d'une rapide expansion notre entreprise est à la recherche d'un chimiste ou d'un technicien expérimenté dans l'estimation des matériaux, le développement des produits, l'application, les procédés de transformation et le service au client.

EXPERIENCE : Minimum de 5 ans dans les laques, les vernis synthétiques, les teintures et les bouche-pores.

BENEFICES : Généreux plan de retraite, plan d'assurance santé et autres bénéfices marginaux.

SALAIRE : Jusqu'à $9,000. plus participation aux bénéfices.

S'il vous plait, faites parvenir votre curriculum vitae à :

SICO INC.

2505 De La Métropole, Cité de Jacques-Cartier, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DUVERNAY

Requiert les services d'un

PSYCHOTECHNICIEN

LA FONCTION : Administrer des examens psychométriques individuels et collectifs.

LE TRAITEMENT : A discuter, l'expérience et la formation du candidat seront considérées.

Veuillez communiquer avec **M. ANDRE GERVAIS** en composant le numéro de téléphone

661-4560

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

OFFRE D'EMPLOI

Poste: responsable de la section administration — Bureau des achats

DESCRIPTION

— Elaborer de nouvelles méthodes de travail (mécanisation du système de contrôle des prix et des inventaires).
— Créer un système de relance des commandes.
— Garder à jour le répertoire des catalogues.
— Rechercher de nouvelles sources d'approvisionnement, les analyser et en informer les acheteurs.

TRAITEMENT

Subordonné à l'expérience et aux qualifications.

EXIGENCES

— Aptitudes à diriger du personnel.
— Etre détenteur d'un grade universitaire (bacc. comm. ou Licence comm.)

— ou —

Une 12e année, plus 5 ans d'expérience pertinente dans un bureau d'achats

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible à:

Monsieur André Séguin,
Service du personnel,
La Commission des écoles catholiques de Montréal,
3737 est, rue Sherbrooke, Montréal 36.

Le secrétaire,
SYLVIO DE GRANDMONT.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MEILLEUR

demande

UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS (MASCULIN)

POUR LE SECONDAIRE

Faire parvenir curriculum vitae à

M. LUCIEN LAMBERT
Directeur Général des Ecoles
261 RUE LAURIER, GRANBY
378-8491

COMMISSION SCOLAIRE DE FABREVILLE

PRINCIPAL DEMANDÉ

LES CRITERES D'ENGAGEMENT :

a) 15 ans de scolarité minimum ou l'équivalent
b) de préférence un degré universitaire
c) avec connaissance de la méthode dynamique pour l'apprentissage de la lecture
d) et de la méthode cuisenaire pour l'enseignement des mathématiques.

Envoyez curriculum vitae détaillé avant le 15 mars à

COMMISSION SCOLAIRE DE FABREVILLE
3516 RUE EDGAR, FABREVILLE,
VILLE DE LAVAL, QUE.

La BCN au carrefour du progrès

- La BCN offre un éventail complet de tous les services bancaires que le public est en droit d'attendre d'une grande banque moderne.
- Les heures d'affaires ont été prolongées à la BCN pour mieux servir sa clientèle.
- La BCN possède 344 succursales, dont l'une est à quelques minutes de chez vous.
- Pour mettre à votre service un personnel d'une grande compétence, la BCN poursuit sans relâche son programme et ses cours de formation et de perfectionnement.
- Par toute une série d'innovations, dont le compte d'épargne AVE, qui lui est exclusif, la BCN assure au public les plus grands avantages possibles.
- La BCN rayonne à l'étranger. Elle possède une filiale à Paris et des correspondants partout au monde.
- Quel que soit votre problème d'ordre pécuniaire, consultez votre ami-conseiller, le gérant de "votre" succursale BCN.

Banque Canadienne Nationale

Siège social : Place d'Armes, Montréal.

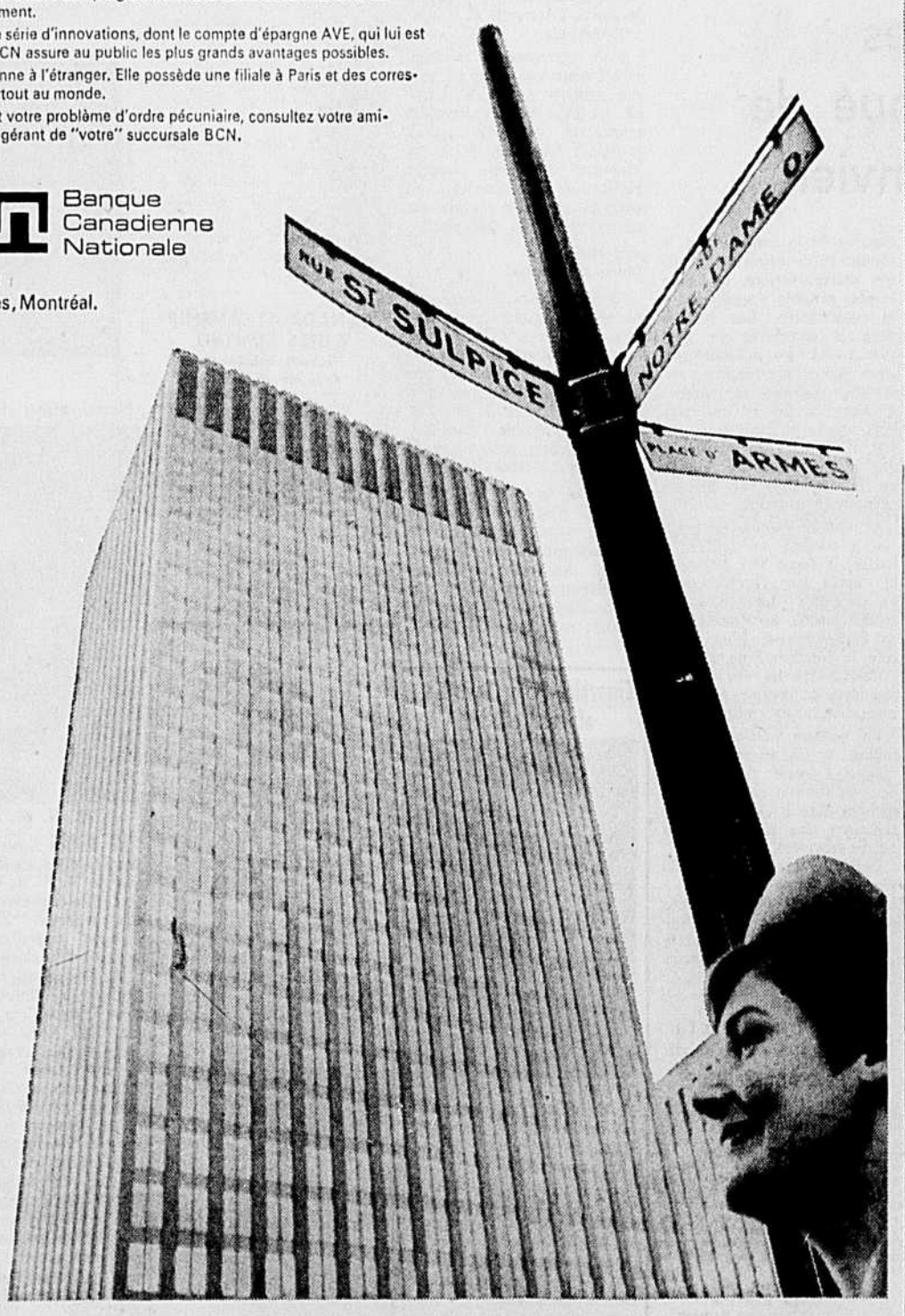

Vous comptez entrer à l'université cet automne?

Les collèges militaires du Canada vous offrent le meilleur enseignement.

Si vous obtenez votre diplôme de fin d'études secondaires, le plan de formation d'officier des Forces armées du Canada vous offre le moyen de poursuivre vos études, et d'obtenir un diplôme universitaire en arts, en sciences ou en génie.

Une carrière d'officier dans les Forces armées du Canada offre bien des avantages. Si vous projetez d'entrer à l'université cet automne, venez nous voir. Cela peut vous ouvrir un brillant avenir.

Centres de recrutement :

1254, rue BISHOP, MONTREAL, Qué. Tél. 866-2449

50, rue COUTURE, SHERBROOKE, Qué. Tél. 562-0870

Venez avec nous. Les Forces armées du Canada.

DR-67-34NF

INGÉNIEUR EN CONCEPTION TECHNIQUE

MANUTENTION DES MATERIAUX

LE POSTE — Direction du service de conception de produits hors série, très divers, pour un fabricant canadien. Le service est restreint mais on prévoit une expansion ultérieure. D'implantation ancienne, la compagnie jouit d'une réputation enviable. L'ingénieur sera responsable auprès du vice-président et devra fournir des avis d'expert aux représentants techniques et à ceux de la production. Salaire probable : $10,000. Endroit — région montréalaise.

LE CANDIDAT — Un ingénieur mécanicien exprérimenté en conception et dessin. Ses responsabilités iront de la conception à la commercialisation du produit. Il devra s'incorporer au groupe extrêmement dynamique qui forme l'avant-garde de la compagnie.

e+

Appelez George Simons à 866-4703, pour un rendez-vous.

Il n'y a pas de frais. Aucun renseignement ne sera fourni sans votre permission.

E Plus Ltd. Conseillers professionnels en placement Suite 1111, Edifice Carré Dominion, Montréal 2

RAPPORTS FINANCIERS

Telephone Bell

Les revenus d'exploitation de La Compagnie de Téléphone Bell du Canada au cours de son exercice annuel clos le 31 décembre 1967, se sont élevés à $702,036,000, à rapprocher de $645,047,000 pour l'exercice annuel 1966.

Le bénéfice net réalisé en 1967 se monte à $108,537,000 ce qui représente $3.16 par action, comparativement à $91,963,000 ou $2.98 par action pour l'année 1966.

Les dividendes affectés aux actions représentent $2.50 par unité, contre $2.43 en 1966.

Les investissements en immobilisation ont pour le première fois dépassé $300 millions, avec $312 millions, mentionne le rapport annuel aux actionnaires.

La dette obligataire à long terme porte sur $1,070,228,000. Le cinq millionième appareil de téléphone a été raccordé au cours de l'exercice. La moyenne quotidienne d'appels locaux a été de 30,000,000 ainsi que 612,000 appels interurbains par jour. La compagnie emploie 38,123 personnes, contre 40,008 en 1966.

MacMillan Bloedel

Le bénéfice net de la société MacMillan Bloedel Ltd pour son exercice 1967 est estimé par la société à $36,200,000, à rapprocher de $42,460,000 réalisé au cours de l'exercice 1966.

Les ventes totales de 1967 ont atteint $450,600,000 soit une augmentation de 13 pour cent sur le chiffre d'affaires précédent.

Par action, le bénéfice net correspond à $1.64 au lieu de $2.04 pour l'exercice précédent, soit une baisse de 15 pour cent.

Le rapport annuel ordinaire sera publié à la mi-avril.

Le dividence courant a été ramené de 30 cents à 25 cents.

Consumer Glass

Les ventes de Consumers Glass Company Limited au cours de son exercice annuel terminé le 31 décembre 1967, se sont accrues de 38 pour cent sur celles de l'année précédente, annonce la société.

Pour l'exercice en revue, le chiffre d'affaires de Consumer Glass a en effet atteint $29,777,959 contre $21,570,323 en 1966.

Le bénéfice net a augmenté de 3 pour cent, avec $1,302,880 au lieu de $1,266,230 pour l'exercice antérieur.

Par action, le bénéfice net de l'exercice ressort à 78 cents contre 77 cents en 1966.

L'Excellence

L'actif de l'Excellence, Compagnie d'assurance-vie au 31 décembre 1967, fin de son exercice annuel, est passé à $929,867, ce qui représente une amélioration de 4.76 pour cent par rapport au chiffre de $887,627 au 31 décembre 1966, annonce la compagnie.

Le revenu total de l'exercice est passé de $119,871 en 1966 à $163,151 en 1967, soit une hausse de 36 pour cent. Les primes perçues se sont accrues de 60 pour cent, soit de $71,374 à $113,851.

L'assurance-vie en vigueur est montée de 75 pour cent avec des chiffres comparatifs de $5,055,000 en 1966 et $8,850,000 en 1967.

La perte nette de l'exercice, au montant de $71,634, représente, comme l'a souligné la compagnie, un phénomène normal durant les premières années d'opération d'une compagnie d'assurance-vie.

La chute du dollar pourrait être néfaste à la prospérité d'un grand nombre de pays

— Arthur K. Watson

MEXICO (AFP) — M. Arthur K. Watson, président de la Chambre de Commerce Internationale, a déclaré en fin de semaine que la chute du dollar comme monnaie internationale pourrait entraîner avec elle la prospérité d'un grand nombre de pays. Le risque est grand pour les Etats-Unis et pour l'Europe, dit-il, et davantage encore pour l'Amérique latine.

M. Watson, président de la IBM, a évoqué la situation économique internationale devant les représentants de la haute banque et de l'industrie de Mexico, où il est arrivé inopinément. La situation actuelle, a-t-il dit, personne ne l'a cherchée. Il n'y a pas de traître dans le film, et sûrement le président de Gaulle à Paris est aussi préoccupé que l'est Lyndon Johnson à Washington.

Aucune personne responsable ne peut souhaiter la chute du dollar, estime l'homme d'affaires américain. Si le dollar était dévalué, peut-être l'or augmenterait-il de valeur, mais c'est aussi tout le contraire qui pourrait arriver: la démonétisation du métal précieux ferait qu'il n'intéresse plus que les joailliers ou les dentistes, et il pourrait aussi bien monter à 70 dollars l'once que se vendre au-dessous de 35.

M. Watson a fait remarquer qu'il était étonnant que les Etats-Unis, avec un produit national brut de plus de 800 milliards de dollars, soient obligés de reviser sérieusement leur politique économique internationale pour avoir des obligations à court terme de 35 milliards de dollars. Il y a là, selon lui, quelque chose de disproportionné, et qui est d'autant plus exaspérant que le problème est beaucoup plus technique qu'économique.

Le président de la CCI a affirmé finalement que les Etats-Unis négociaient avec l'Europe pour trouver une formule susceptible d'alléger la pression sur le dollar et qui soit acceptable pour les pays de l'ancien continent.

Le récent tirage canadien au FMI a contribué à diminuer les réserves de la France

PARIS (AFP) — Les réserves publiques d'or et de devises convertibles de la France ont diminué de 190 millions de francs, (38.5 millions de dollars) au cours du mois de février.

Au 29 février, les réserves s'élevalent à 29,694 millions de fancs (6,014.4 millions de dollars) se répartissant comme suit:

— encaisses or et disponibilités à vue à l'étranger de la Banque de France: 29,478 millions de francs.

— Fonds de stabilisation des changes: 216 millions de francs.

Le seul commentaire recueilli dans les milieux autorisés à la suite de la publication de ces chiffres fait observer que la diminution de 38.5 millions de dollars des réserves publiques d'or et de devises convertibles enregistrée au cours du mois de février résulte, à hauteur de 35 millions de dollars, de la conversion en devises de la part, en francs, du tirage effectué par le Canada sur le Fonds monétaire international, au cours des derniers jours du mois. Sans ce tirage canadien, la diminution des réserves de changes aurait été de 3.5 millions de dollars seulement.

LESSARD & ASSOCIÉS INC.

Obligations, fonds mutuels, actions

266 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Tél.: 288-2136

BUREAUX À LOUER

ÉDIFICE FIDUCIE PRÊT ET REVENU

225, rue St-Jacques, Montréal

- Station métro Place d'Armes
- entièrement renovés
- à l'épreuve du feu
- air climatisé
- ascenseur automatique
- voûtes disponibles
- voisin du siège social de la Banque Provinciale

PRIX: $4.25 pi. ca.

(entretien inclus)

Emplacement idéal pour
NOTAIRES — AVOCATS — COMPTABLES

TÉLÉPHONE:
288-1221

Dominion a vendu ses magasins de Vancouver

Les Magasins Dominion Limitée ont annoncé l'acceptation d'une offre d'une société de Vancouver portant sur l'achat des actifs des sept magasins d'exploitation de Dominion dans cette ville.

M. T. G. McCormack, président des Magasins Dominion, a déclaré que l'accord intervenu avec la société H. Y. Louie Company de Vancouver, entrera en vigueur à partir du 11 mars prochain. Les Magasins Dominion, la plus importante chaîne de marchés géants au Canada, possède actuellement un total de 386 super-marchés.

La prospère société H. Y. Louie Company, spécialisée depuis 60 ans dans le commerce en gros de produits alimentaires, a été le principal fournisseur de Dominion à Vancouver depuis que la compagnie a fait son entrée sur le marché en 1958.

"Nous avons joui d'un bon chiffre d'affaires à Vancouver et nous apprécions profondément l'occasion de servir une si bonne clientèle", a affirmé M. McCormack.

"Nous sommes cependant arrivés à la conclusion qu'en raison de la multiplicité des marchés d'aliments déjà au service de la population de Vancouver, et en considération d'autres facteurs d'exploitation, nos perspectives d'expansion future y sont plus limitées que dans d'autres régions du pays où nous sommes actuellement établis. L'offre de la société H. Y. Louie Company nous permet de concentrer notre attention sur d'autres secteurs en nous mettant, en même temps, en mesure d'assurer notre clientèle de Vancouver que la nouvelle compagnie d'exploitation continuera à leur prodiguer un excellent service".

"Cette transaction est en conformité avec nos plans globaux d'expansion et d'essor à longue échéance, et contribue au bon rendement et à l'efficacité de nos activités en général", a repris M. McCormack.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix pour les bestiaux étaient stables ou légèrement en baisse lundi, aux marchés montréalais. La demande était bonne et le commerce modérément actif.

Arrivages: 401 bêtes à cornes, 404 veaux, 16 porcs, aucun ovin.

Les **génisses** de qualité moyenne se vendaient de 21.25 à 22.50; les communes, de 18.50 à 20.75.

Les bonnes **vaches** valaient de 18.25 à 20.50; celles de qualité moyenne, de 17 à 18.75; les communes, de 15.75 à 16.75; celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve, de 14.50 à 15.50.

Les bons **taureaux** ont rapporté de 22.25 à 24.50.

Les bons **veaux** valaient de 37.50 à 42.50; ceux de qualité moyenne, de 31.50 à 34.50; les communs, de 20 à 27.

Le prix des **porcs** n'a pas été établi.

Aucune vente d'**agneaux et moutons.**

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.33	2.55
Andreae Equity	3.40	3.72
All Cdn Com	7.15	7.81
All Cdn Div	8.71	9.52
All Cdn Ven	7.97	8.71
American Growth	6.10	6.67
Associate Investors	4.49	4.54
Beaubran	36.15	39.26
Canada Growth	6.43	7.07
Canada Security	4.56	5.01
Cdn Gas Energy	11.82	12.95
Cdn Investment Fund	3.27	4.09
Cdn Scudder Fund	15.45	15.45
Cdn Sec Growth	7.00	7.67
Cdn Trusteed	4.42	4.83
Canafund	50.11	52.62
Champion Mutual	6.57	7.40
Collective Mutual	5.86	6.34
Commonwealth Intl	9.96	10.92
Commonwealth Intl Lever	11.57	12.68
Corporate Investors	5.47	5.97
Diversified Income A	1.25	1.39
Diversified Income B	4.35	4.79
xDividend Shares	3.57	3.92
Dominion Compound	4.08	4.43
xDreyfus	13.11	14.31
Entarea Investment	4.72	5.16
European Growth	7.13	7.79
Executive Fund of Cda	6.39	7.23
Exec Inv Intl Ltd	7.33	7.70
Federated Financial	5.01	5.48
Federated Growth	6.80	7.43
xFidelity Trend	26.48	28.78
Fonds Collectif A	6.27	6.81
Fonds Collectif B	4.97	5.12
Fonds Collectif C	7.93	8.62
Fonds Desjardins A	4.65	—
Fonds Desjardins B	4.39	—
Fraser	11.90	11.96
Gis Compound	8.37	9.15
Gis Income	3.74	4.09
Growth Equity	6.04	6.60
Guardian Growth	7.47	8.17
Growth Oil and Gas	18.81	—
Harvard	11.18	12.22
Investors Growth	9.58	10.42
Investors Intl Mutual	6.75	7.34
Investors Mutual	4.85	5.28
Keystone Canada	7.14	7.84
xKeystone Cust S-1	20.48	22.34
xKeystone Cust S-4	6.22	6.80
xKeystone Cust K-2	5.93	6.48
Le Fonds P.E.P.	3.71	4.03
xLexington Research	9.83	10.74
Molson M Fund	4.59	4.52
Mutual Accumulating	4.92	5.38
Mutual Bond	8.07	8.43
Mutual Bond Income	4.86	5.08
Mutual Growth	5.54	6.06
Mutual Income	5.48	5.99
Natrusco	11.45	12.01
Natural Resources	6.87	7.51
xOne William Street	15.25	15.25
Pension Mutual	6.34	6.93
Pret et Rev.	6.61	7.22
Provident Mutual	6.11	6.65
xPutnam Growth	11.08	12.11
Radisson	3.84	—
Regent Fund	9.14	9.99
Royfund	4.74	4.89
Spec	9.33	10.25
Taurus	6.46	7.10
xTech Fund	8.72	9.50
Timed Investment Fund	5.80	5.83
United Accumulative	10.05	10.98
United American	2.43	2.66
United Venture	4.22	4.61
Universal Savings Equity	5.45	5.96
Western Growth	4.59	5.02
York Fund of Canada	3.54	3.85

x—Fonds americains.

OPEMISKA COPPER

MINES (QUEBEC) LIMITED

Avis est par la présente donné qu'un dividende intérimaire de quinze cents (15¢) l'action plus un dividende supplémentaire de cinq cents (5¢) l'action ont été déclaré, tous deux payables en monnaie canadienne, le 27 mars 1968, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 mars 1968.

D'ordre de l'Administration,
Le secrétaire,
J. T. McWhirter

Toronto, Ontario
28 février 1968.

LAKE DUFAULT

MINES LIMITED

(sans responsabilité personnelle)
DIVIDENDE INTERIMAIRE NO 28

AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNE qu'un dividende intérimaire de cinquante cents (50¢) l'action a été déclaré payable en monnaie canadienne le 27 mars 1968 aux actionnaires immatriculés à la fermeture des bureaux le 8 mars 1968.

D'ordre du conseil d'administration,

A. C. Callow
secrétaire

Toronto, Canada,
27 février 1968.

NEW YORK

7 vols quotidiens vers New York

MONTRÉAL À NEW YORK

7:00 a.m.— 8:15 a.m. (Kennedy)
9:50 a.m.—11:03 a.m. (Kennedy)
1:05 p.m.— 2:15 p.m. (Kennedy)
3:15 p.m.— 4:21 p.m. (Newark)
4:30 p.m.— 5:45 p.m. (Kennedy)
5:45 p.m.— 7:04 p.m. (Kennedy)
10:05 p.m.—11:09 p.m. (Newark)

Appelez votre agent de voyages ou 849-4721

EASTERN

Il y a 21 aéroports canadiens où Tilden ne s'en fait pas au sujet de la compétition. Parce qu'il n'y en a pas.

Mais vous pouvez toujours y compter sur la même efficacité qui nous classe bon premier dans les 44 autres.

Il y a des aéroports que nos concurrents n'ont pas encore découverts . . . Mais ce n'est pas une raison pour nous laisser aller.

A La Malbaie, Moose Jaw ou Slave Lake, par exemple, nous offrons le même service qu'à Montréal, Toronto ou Vancouver: un plus grand choix de voitures neuves et tout équipées, comme des Chevrolet Impala ou Camaro. Et des tarifs imbattables, essence et assurance comprises. Un service impeccable.

En fait, nous sommes dans tout le Canada. Et les concurrents peuvent bien venir: nous les attendons. Même quand ils n'osent pas se montrer le bout du nez, nous faisons comme s'ils étaient là!

(Aux États-Unis, nous sommes reliés à National Car Rentals. Des gens qui ne se laissent pas aller non plus.)

TILDEN

Siège social du système: 1194, rue Stanley, Montréal 2.

Pour réservations au Canada et dans le monde entier appeler 866-6651

Demandez cette brochure.

La BEI peut considérer une demande d'emprunt si vous désirez établir, développer ou moderniser votre entreprise.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

FINANCEMENT À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTRÉAL, P.Q. 1110 e., boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
901, carré Victoria —Tél.: 866-2701

MERCREDI seulement, chez SIMPSON

Vente d'un jour de couvertures, couvre-lits oreillers et articles de literie

Rabais 10% à 38%

SUR PRIX RÉGULIERS

Stock de $2,200 de draps blancs Wabasso. Draps et taies.

39" x 75" et 72" x 100"
Rég. 3.49 ch. 2.79

81" x 100" et 54" x 75"
Rég. 3.69 ch. 2.95

Taies Rég. 1.49 pai. 1.19

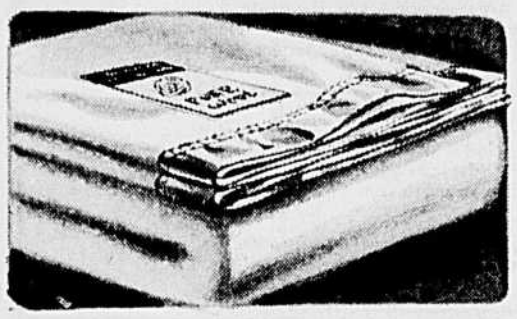

Stock $4,500 de couvertures laine Merino. Blanc seulement 70 x 90 pouces. Rég. $25.98 ch. 15.98

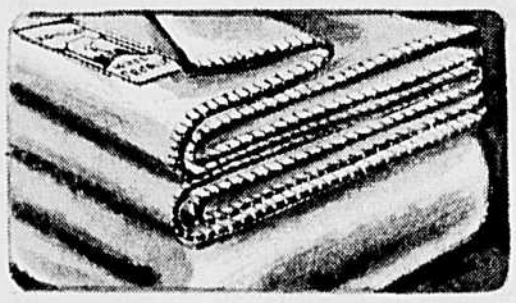

Stock $3,000 de couvertures laine Merino. Première qualité. Bleu, sable, rose foncé. 72 x 84 po. Rég 10.98 ch. 9.88

Stock $1,600 Oreiller Terylene* Recouvrement coton imprimé. Approx 21 x 27 pouces.
Rég. 9.96 pai. 6.98

*Marque déposée

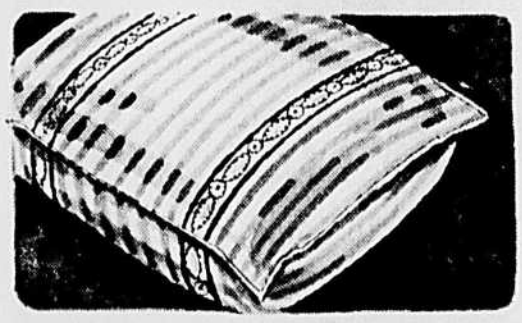

Stock $1,500 Oreiller duvet/plume. Duvet et plume de canard. Solide coutil à rayures. Approx 21x 26 pouces Rég. 22.98 pai.19.98

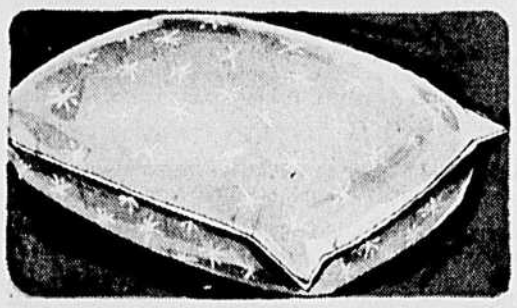

Stock $1,200 Oreillers duvet d'oie Coutil ne laissant point passer la plume. Approx. 21 x 26 pouces.
Rég. 14.99 pai. 9.99

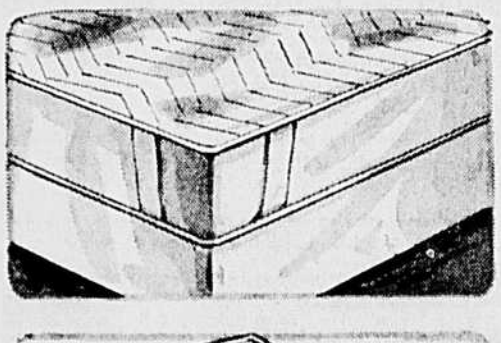

Stock $1,800 de coussinets de matelas Epais matelassé. Avec ancres. Jumeau Rég. 4.77 ch. 4.29
¾ ou double Rég. 5.98 ch. 5.38

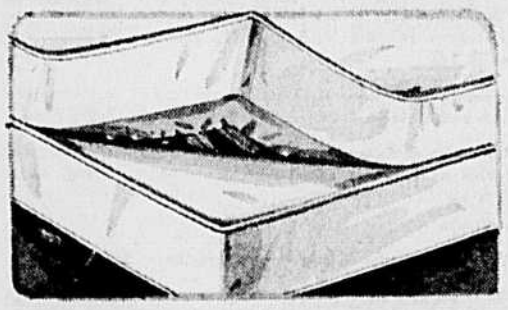

Stock $1,400 de housse pour matelas. Jumeau Rég. 4.98 ch 3.98
¾ Rég. 5.98 ch. 4.98
Double Rég. 7.98 ch. 5.98

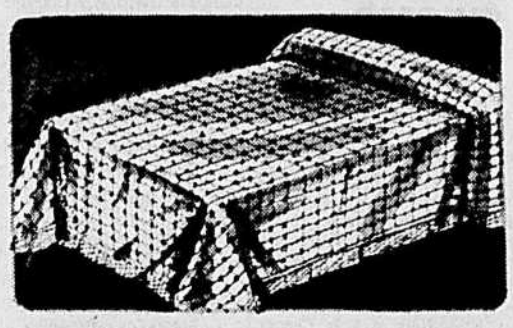

Stock $2,000 de couvre-lits chenille. Ton or, turquoise, beige, rose Lit jumeau ou double.
Rég. 16.98 ch. 12.98

Stock $2,500 draps Wabasso, rayures. Plats ou pré-ajustés.
Jumeau Rég. 4.98 ch. 4.18
Double Rég. 5.49 ch. 458
Taies Rég. 2.50 pai. 2.08

Stock $2,500 oreillers "Fortrel". Lavent et sèchent dans la machine. Format standard.
Rég. 698 ch. 5.98

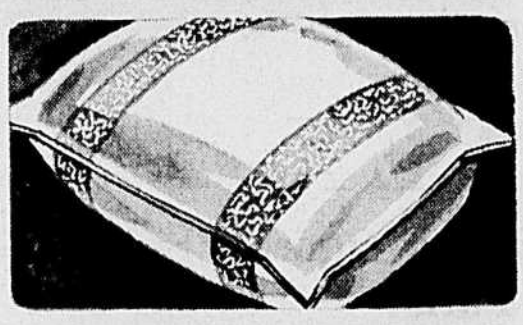

Stock $1,800 oreillers plume canard. Epais coutil imprimé. Approx. 20 x 20 po. Rég. 10.98 ch. 7.98

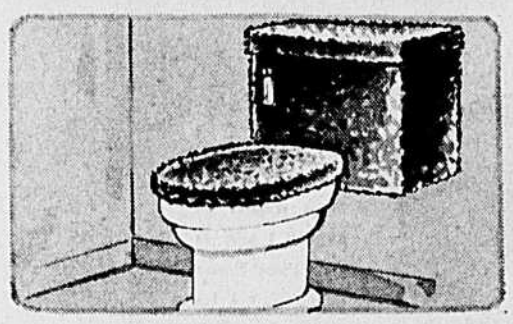

Stock $2,500 de 3-pièces en chenille. Pour cabinet d'aisance. Bleu, sable, turquoise.
Rég. 1.99 Ens. 1.79

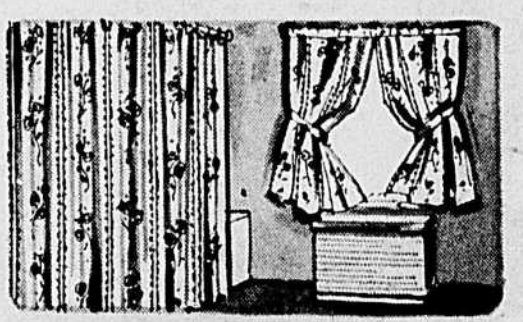

Stock $1,200 de ens. rideaux douche. Rose, jaune, bleu, vert, beige. Douche 6 x 6 pi. fenêtre 35 x 54 po. Rég. 3.98 ens. 348

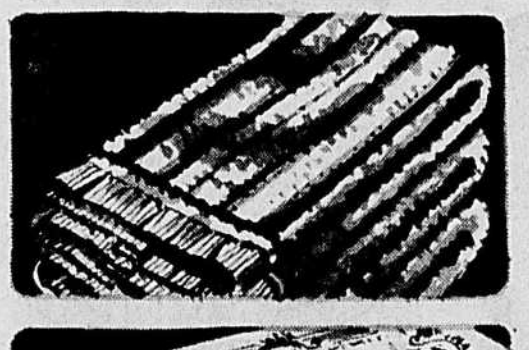

Stock $2,000 essuie-vaisselle éponge. De Morgan Jones. Approx. 16 x 28 po.
Rég. 3 pour $2. 3 pour 1.80

Stock $1,800 de nappes damassées. Blanc, rose, turquoise, ton or 52 x 52 po. 4 serviettes 52 x 72 po. 6 serviettes
Rég 2.49 et 3.49 2.24 et 3.14

Commandes postales et télépnoniques 842-7221

SIMPSON — Linge de maison (751) au quatrième. Aussi à Fairview

CLIENTS HORS DE MONTRÉAL

PASSEZ VOS COMMANDES PAR LE BUREAU SIMPSONS-SEARS LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES BUREAUX DE VENTE AU QUÉBEC

Alma	662-3447	Chicoutimi	549-2155	Joliette	753-7423	Rimouski	723-3341	St. Jérôme	432-9791	Sherbrooke	569-9611	Val d'Or	824-3618
Amos	732-5262	Drummondville	478-8171	La Sarre	333-2381	Rivière du Loup	862-3535	Senneterre	737-2363	Sorel	743-5575	Valleyfield	373-2333
Arvida	548-8213	Granby	372-6651	La Tuque	523-4551	Rouyn	762-6581	Sept. Iles	962-2518	Thetford Mines	335-9125	Victoriaville	752-4571
Baie Comeau	296-4951	Hawkesbury	632-2771	Malartic	757-4301	Ste. Hyacinthe	774-5391	Shawinigan	537-6651	Trois Rivières	378-5481	Ville de Québec	529-9811
						St. Jean	347-5501						

CLIENTS DE LA BANLIEUE COMMANDEZ DIRECTEMENT EN COMPOSANT:

Beauharnois 268-4622 Hudson 236-5342 Vaudreuil 234-3322 (Rigaud, St. Jean, St. Jérôme, Valleyfield) ZEnith 10000

HEURES D'AFFAIRES : EN VILLE : 9 H. A.M. à 5 H. 30 P.M. — JEUDI ET VENDREDI 9 H. A.M. à 9 H. P.M. — FAIRVIEW 9 H. 30 à 6 H. P.M. — JEUDI ET VENDREDI : 9 H. 30 A.M. à 10 H. P.M. — SERVICE TELEPHONIQUE OUVERT DES 8 H. A.M. — TELEPHONE : 842-7221

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 4 / PAGES 45-60 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55

téléphoto PA

La reine les gracie, mais la Rhodésie veut les pendre

James David Dhlamini (à gauche) et Victor Mlambo ne pourront vraisemblablement échapper à la potence rhodésienne malgré le fait qu'ils aient été graciés par la reine Elizabeth. Le gouvernement de Salisbury a en effet décrété que la reine d'Angleterre n'avait plus ce pouvoir selon la nouvelle constitution de la Rhodésie.

En rejetant la décision de la reine

La Rhodésie manifeste son désir de rompre avec la Grande-Bretagne

SALISBURY. (AFP-UPI-Reuter) — La Rhodésie, qui s'est déclarée unilatéralement indépendante il y a maintenant 27 mois, semble se diriger aujourd'hui vers une rupture totale d'avec la Grande-Bretagne en rejetant la décision de la reine Elizabeth de gracier deux Noirs condamnés à la potence.

En effet, les trois magistrats qui, vendredi dernier, avaient refusé d'accorder un sursis à l'exécution de trois condamnés à mort, ont rejeté hier une demande de suspension sine die de l'exécution de deux des trois Noirs en application de la grâce accordée par la reine Elizabeth.

On apprend de sources gouvernementales que le premier ministre Ian Smith veut faire procéder aux exécutions le plus tôt possible. La décision de la cour a fait franchir ce que le gouvernement rhodésien considérait comme la dernière barrière légale aux exécutions.

Des experts en constitution sont d'avis que le défi à la prérogative royale est probablement l'étape finale vers une rupture totale entre la Rhodésie et la Grande-Bretagne.

Cependant, un des membres de la Haute cour, le juge Fieldsend, a remis sa démission hier à la suite de cette affaire. Dans sa lettre au président de la Haute cour, il explique que "continuer à exercer mes fonctions de juge dans les circonstances actuelles, surtout après le refus par le gouvernement d'accepter le droit d'appel à un conseil privé, me conduirait à ne plus respecter la constitution de 1961".

Le "Rhodesian Herald", qui voulait publier les déclarations du juge Fieldsend relatives à cette affaire, a paru aujourd'hui avec une première page à demi remplie: la censure a coupé dans le journal tout ce qui avait trait à cette démission.

L'un des trois magistrats qui ont rejeté l'appel de la reine, sir Hugh Beadle, a déclaré: "Il est regrettable que le nom de la reine ait été mêlé à cette affaire." Il a ajouté que la décision d'accorder la grâce aux condamnés n'était pas une décision personnelle de la reine, mais qu'elle avait été prise par le seul gouvernement britannique qui, selon lui, ne jouit pas de ce pouvoir depuis l'entrée en vigueur de la constitution rhodésienne en 1961. Le gouvernement rhodésien, a-t-il dit, est seul habilité à exercer le droit de grâce.

A Londres, le ministre du Commonwealth, M. George Thomson, a déclaré aux Communes que la reine avait agi sur son conseil. Il a ajouté qu'il espérait que la décision de la reine de gracier les trois Africains serait respectée à Salisbury. Il a réaffirmé que la plus grande responsabilité incombait à cet égard au régime de M. Ian Smith. M. Thomson a souligné que les considérations d'ordre politique n'étaient pas entrées en ligne de compte.

A Salisbury cependant, quatre nouvelles condamnations à mort ont été prononcées hier contre des Africains accusés de terrorisme par la haute cour de justice rhodésienne dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi sur le maintien de l'ordre. D'autre part, un nouveau procès de terroristes s'est ouvert à Salisbury: neuf Africains inculpés d'atteinte au maintien de l'ordre et passibles de la peine de mort sont accusés de s'être introduits clandestinement en Rhodésie l'année dernière avec des armes, des grenades, des munitions et des explosifs. Il a été interdit à la presse de publier leurs noms.

On apprend enfin que le premier ministre Ian Smith s'est vu refuser un visa d'entrée aux Etats-Unis, alors qu'il avait été invité par un groupe d'étudiants à donner une conférence à l'Université de Virginie.

téléphoto PA

Un membre de la Haute cour de Rhodésie, le juge John Fieldsend, a remis sa démission à la suite du refus du gouvernement de Salisbury d'accepter l'appel en grâce de la reine Elizabeth en faveur de deux condamnés.

Installé en Grande-Bretagne

Un nouveau radar pourra détecter les bombes orbitales de l'Union soviétique

WASHINGTON. (PA) — Les Etats-Unis projettent de construire en Grande-Bretagne un nouveau système de radar qui permettrait de voir par-delà l'horizon et fournirait partant à l'Amérique du Nord un délai d'alerte suffisant pour se protéger contre la nouvelle bombe orbitale soviétique.

Ce nouveau radar, dit-on, pourrait surmonter l'obstacle de la courbe de la Terre et déceler l'approche de missiles ou engins orbitaux.

Les radars actuels dont la portée est limitée à l'horizon ne peuvent détecter les fusées ennemies que lorsqu'elles s'élèvent au-dessus de la ligne d'horizon. Un tel système d'alerte contre les missiles balistiques existe au Canada et en Grande-Bretagne.

Le nouveau radar fonctionnerait en Grande-Bretagne en vertu d'une entente commune comme celle qui régit l'installation de Fylingsdale Moor.

Le Pentagone a refusé hier de donner des précisions, se contentant d'admettre que les Etats-Unis discutent actuellement avec la Grande-Bretagne plusieurs projets, y compris celui du radar pouvant scruter par-dessus l'horizon.

L'ancien secrétaire à la Défense, Robert McNamara, avait déclaré en novembre dernier que ce nouveau radar serait une parade aux bombes soviétiques à orbite limitée.

D'après le général d'aviation Bernard A. Schriever, ce missile orbital est l'élément le plus important de la nouvelle force stratégique de l'URSS. Dans une causerie prononcée hier soir devant le National Space Club, il a déclaré que la puissance relative de la force de missiles des Etats-Unis diminue régulièrement tandis que la force russe grossit de quelque 200 missiles par année.

Alerte plus plus hâtive

L'engin orbital soviétique, à cause de sa basse trajectoire, ne pourrait tre détecté par les radar actuels que trois minutes environ avant d'atteindre les bases du Strategic Air Command, ce qui ne laisse pratiquement pas aux USA un délai suffisant pour faire décoller leurs bombardiers.

Par contre, les radars du système d'alerte contre les missiles balistiques sont censés fournir un délai d'alerte de 15 minutes contre les missiles ennemis.

M. McNamara croit que l'installation de radars pouvant scruter le ciel au-delà de l'horizon permettrait aux Etats-Unis de reprendre le délai nécessaire de 15 minutes pour se protéger contre les bombes à orbite limitée de l'URSS.

Il est même possible que l'installation d'un tel système de radar en Grande-Bretagne fournisse aux Etats-Unis un délai d'alerte de plus de 15 minutes.

La crise politique se poursuit à Panama

PANAMA (UPI, PA, AFP) — Le président de Panama, M. Marco Aurelio Robles, hésitait hier soir à accepter la démission de tous les membres de son cabinet, tant que l'Assemblée nationale n'aura pas rejeté l'étude de la demande de le traduire en Haute cour de justice.

Apparemment, les deux parties en cause, le président et l'Assemblée, se sont engagées dans une voie sans issue pour résoudre la crise politique.

Auparavant, le président avait annoncé qu'il avait accepté la démission de tous les membres de son cabinet et la formation d'un cabinet apolitique qui, avait-il dit, garantirait des élections libres et démocratiques.

400 Vietcong investissent une capitale du delta du Mékong

d'après AFP, PA, UPI

La deuxième offensive concertée du Vietcong et des Nord-Vietnamiens a pris aujourd'hui une ampleur considérable, surtout dans la région du delta, au Sud-Vietnam, où les maquisards ont envahi Quan Long, anciennement Ca Mau, chef-lieu de la province de An Xuyen.

De plus, les Vietcong et les Nord-Vietnamiens ont livré, pour la première fois depuis le début de la guerre, une attaque audacieuse contre la grande base américaine de Cam Ranh. Les principales villes du delta qui ont subi les attaques et les raids fournis des maquisards sont : Can Tho, My Tho, Kien Phong, Chau Docon, Tay Ninh, Dinh Tuong et Truc Giang. La grande base aérienne et terrestre des Américains à Bien Hoa a été bombardée pour la deuxième journée consécutive. Enfin, on signale des incidents graves à Duc Pho, à Danang et à Pleiku, cependant que Khe Sanh demeure relativement calme.

A Quan Long, quelque 400 guérilleros ont fait irruption dans la ville et ont pris position dans un hôpital du centre de la ville. Durant onze heures, ils ont tiré à bout portant sur les troupes gouvernementales qui tentaient de reprendre l'hôpital.

Quan Long était un des rares chefs-lieux de province qui n'avait pas été attaqué durant l'offensive générale du Tet en février. L'attaque d'aujourd'hui a dû être préparée par un bataillon vietcong et les deux aérodromes américains de la ville ont été en partie occupés. Plusieurs avions d'observation et des hélicoptères ont été endommagés. A un moment donné, les gouvernementaux et les Américains ont déclenché l'aviation et l'artillerie contre l'hôpital où étaient retranchés les maquisards. Deux soldats américains ont été blessés. Les pertes gouvernementales ont été qualifiées de légères.

Bombardement de Cam Ranh Bay

La base américaine géante de Cam Ranh Bay, qui fut longtemps considérée comme la plus sûre au Vietnam, a été bombardée pour la première fois de la guerre.

téléphoto PA

La campagne des pauvres aux USA

Le pasteur noir Martin Luther King, président de la SCLC (conférence chrétienne du sud) présente l'affiche qui servira à promouvoir la campagne des pauvres au cours du printemps et de l'été prochains. Le pasteur King a déclaré hier, à Atlanta, Georgie, que cette campagne serait lancée le 22 avril.

Hanoï refuse de négocier sous la menace des bombes

HANOI (AFP, PA) — "La position de la République démocratique du Vietnam est claire. Les Etats-Unis ont commis une agression caractérisée ; ils doivent y mettre fin. L'agression la plus flagrante, la plus impardonnable, c'est l'agression contre la République démocratique du Vietnam, pays socialiste, indépendant et souverain. Aucune personne qui se respecte ne peut entrer en onversation avec quiconque lui met un couteau sur la gorge. La République démocratique du Vietnam ne négocie pas sous la menace des bombes", dit l'hebdomadaire "Courrier du Vietnam" dans un article intitulé : "A quoi rime la formule de San Antonio ?"

L'auteur de l'article qui signe "Huong Nam" (littéralement : tourné vers le sud) estime que les déclarations et les actes récents des dirigeants américains "prouvent leur volonté délibérée de s'enfoncer dans la guerre." Il en prend pour exemples la reprise des bombardements contre Hanoï et Haïphong, l'envoi récent de 10,500 soldats américains au Sud-Vietnam, que le président Johnson est venu "en personne exhorter au départ".

"Les impérialistes américains s'entêtent à vouloir soumettre le peuple vietnamien par la force des armes, et se refusent à tout règlement politique sur la base de la reconnaissance des droits nationaux du peuple vietnamien", ajoute le journal.

Pendant ce temps, à Saigon, les autorités de la sécurité américaine s'efforcent de savoir s'il y a encore des terroristes vietconq à l'emploi de l'ambassade, mais leurs efforts sont entravés par la police nationale sud-vietnamienne, disent des sources informées.

Ces milieux précisent que la police nationale a refusé de laisser les Américains s'entretenir avec deux terroristes vietcongs qui ont participé à l'attaque contre l'ambassade perpétrée le 31 janvier, ainsi qu'avec huit autres terroristes vietcong arrêtés à Saigon, et qui auraient trempé dans cet attentat.

Le fait qu'il y ait eu des survivants à cette attaque contre l'ambassade a été un secret rigoureusement gardé depuis plus d'un mois. Après l'attaque, les autorités avaient annoncé officiellement que tous les terroristes avaient été tués.

Toutefois, les autorités de la sécurité américaine ont réussi à s'entretenir brièvement avec Nguyen Van Sau, le chef de la bande de terroristes vietcong qui ont pénétré sur les terrains de l'ambassade, et les renseignements obtenus ont permis à la police de découvrir la maison où la bande s'était réunie avant l'attaque. Dans cette maison, la police a arrêté une femme qui a précisé que 15 terroristes y avaient passé la nuit avant l'attaque. Des documents trouvés dans le garage de la maison ont établi qu'il s'agissait du lieu de rendez-vous de la bande.

La police a également établi qu'un chauffeur vietnamien de l'ambassade, Nguyen Van De, avait donné du travail au garage de l'ambassade à plusieurs terroristes. Il a été tué dans la bataille de l'ambassade.

Une scission en vue au sein de la FAT-COI ?

WASHINGTON (PA) — Un porte-parole du conseil exécutif de la centrale syndicale américaine FAT-COI (A.F.L.-C.I.O.) a annoncé hier que l'organisme en question étudierait le 13 mai la demande de M. Walter Reuther, président du Syndicat des travailleurs unis de l'auto, visant à la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire. M. Reuther se plaint de l'orientation de la centrale sous la direction de M. George Meany.

M. Reuther a envoyé son message demandant la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire après avoir consulté au cours de la fin de semaine les dirigeants du syndicat qu'il préside.

Hier, les dirigeants d'une vingtaine de syndicats à New York ont engagé des consultations en vue de la réunion convoquée vendredi par M. Reuther. Il s'agit pour la plupart des syndicats qui appartenaient au COI (C.I.O.) avant la fusion avec la FAT (A.F.L.).

J'étais porté à changer de position . . . !

Je pouvais me trouver un emploi assez facilement. Mais quelques mois plus tard, je démissionnais ou je me faisais congédier. Pourquoi ? Parce que j'avais une certaine difficulté à comprendre les autres et à me faire comprendre.

Un bon jour, je me suis inscrit au cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. C'est là que j'ai appris à créer un climat d'harmonie partout où je passe. Je m'entends beaucoup mieux avec les autres. Tous m'estiment et je suis beaucoup plus heureux.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume : "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite vendredi le 8 mars et lundi le 11 mars, à 8 hres p.m., à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails, signalez 842-8186.

Moscou tenterait d'apaiser les Roumains

D'après UPI, AFP

Tandis que la conférence consultative des 65 partis communistes tirait à sa fin dans la capitale hongroise, MM. Brejnev et Kossyguine quittaient Moscou hier à destination de Sofia, capitale de la Bulgarie, où s'ouvre demain la conférence du comité politique du pacte de Varsovie.

A la veille de cette réunion, les regards se tournent du côté de la Roumanie dont la délégation à Budapest s'est retirée de façon spectaculaire de la conférence des partis communistes.

Selon les milieux étrangers de Moscou, MM. Brejnev et Kossyguine ont pris le train pour se rendre à Sofia afin de se ménager la possibilité d'un contact avec les dirigeants roumains, au cours de l'escale qu'ils doivent faire obligatoirement à Bucarest.

D'autre part, les milieux proches de la conférence de Budapest estiment que la réunion de Sofia se déroulera sans accrocs.

Mais, ajoute-t-on, le délégation roumaine à Sofia ne restera pas les bras croisés si par hasard on tentait de lui faire des reproches au sujet du coup d'éclat de Budapest. Il est certain, dit-on, que les délégués roumains soulèveront la question du projet de pacte de non prolifération nucléaire sur lequel Soviétiques et Américains sont tombés d'accord. La question des frais des troupes soviétiques stationnées dans les pays de l'Europe de l'Est sera aussi soulevée. Jusqu'ici, ces pays défrayaient une partie importante de ces frais.

AU *petit* SALON

DUPUIS

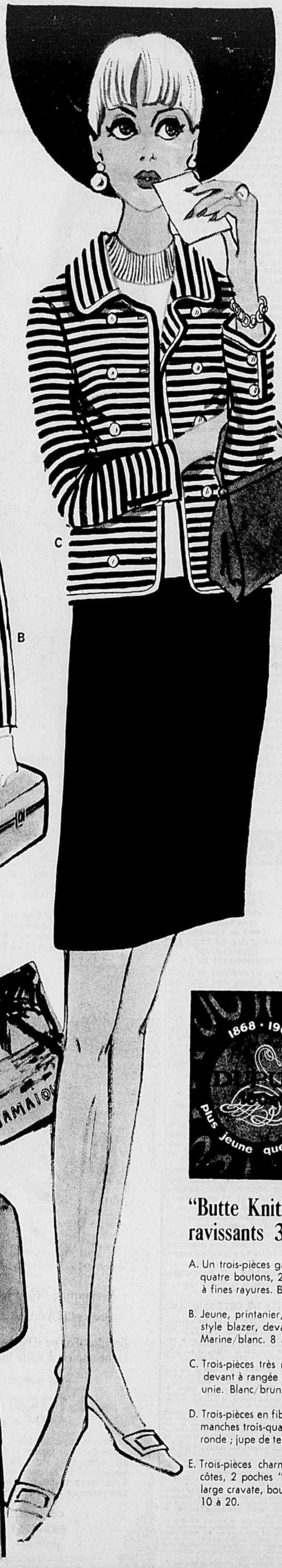

"Butte Knit" vous présente le gai printemps avec ces ravissants 3-pièces tricot de soie ou fibre polyester!

A. Un trois-pièces gai que la mode vous conseille. En tricot de soie. Veste à devant simple, quatre boutons, 2 poches "illusion", fines rayures ; surblouse sans manches, col rond ; jupe à fines rayures. Blanc/brun, marine/blanc. 8 à 18.

B. Jeune, printanier, ce trois-pièces. Réalisé en chic tricot de soie. Veste à larges rayures de style blazer, devant simple, deux poches "illusion" ; surblouse à col roulé, sans manches. Marine/blanc. 8 à 18.

C. Trois-pièces très mode en tricot de soie. Veste à rayures de style blazer, petit col rond, devant à rangée double de boutons; surblouse blanche à manches courtes, col montant; jupe unie. Blanc/brun ou blanc/noir. 8 à 18.

D. Trois-pièces en fibre polyester. Veste à double boutonnage, manches trois-quart ; surblouse à manches courtes, encolure ronde ; jupe de teinte unie. Chamois, bleu, marine. 10 à 18.

E. Trois-pièces charmant en fibre polyester. Veste droite à côtes, 2 poches "illusion", manches longues ; surblouse à large cravate, boucle au bas; jupe à côtes. Bleu ou marine. 10 à 20.

PRIX CENTENAIRE

$70

chaque ensemble

COMPOSEZ : 842-6171

DUPUIS — DEUXIEME — RAYON 531

Pourquoi pas chez Dupuis... **À 2 PAS SEULEMENT DU MÉTRO**

DUPUIS MONTREAL • COMMANDES TÉLEPHONIQUES : 842-6171 — TROIS-RIVIERES • COMPOSEZ : 374-2411

Un gardien de Brink's abattu

— Page 3

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Radio-Québec : 500 émissions

— Page 43

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱✱ 10¢ — Montréal, mardi 5 mars 1968 / saint Jean de la Croix / 84e année, No 55 / 4 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques : généralement ensoleillé et plus froid / Minimum 5° / Maximum 25°

La rupture avec le Gabon, selon Québec

Prématuré, inopportun

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement québécois a fait savoir hier qu'il jugeait "prématuré et inopportun", à l'heure où des négociations sont en cours pour déterminer une nouvelle répartition des compétences au pays, le geste posé par le gouvernement fédéral de suspendre ses relations diplomatiques avec le Gabon.

Le premier ministre Daniel Johnson devait accorder une conférence de presse, hier après-midi, sur les suites de cette invitation qui fut envoyée "directement" au Québec par le Gabon, en vue de la conférence annuelle des ministres de l'Education nationale des pays francophones et malgache, à Libreville.

Toutefois, c'est dans un communiqué anonyme que le gouvernement québécois a exprimé plus ou moins vertement sa réponse à la décision prise par Ottawa.

"Le gouvernement du Québec, dit le communiqué, ne tient pas du tout à prendre sur le plan international des attitudes contraires aux positions qu'adopte Ottawa dans les domaines de sa compétence.

Voir QUEBEC en page 2

Silence à Libreville et à Paris

OTTAWA — Ni le gouvernement gabonais ni le gouvernement français n'avaient encore réagi ce matin à la suspension des relations diplomatiques entre le Canada et ce petit pays africain.

Hier, le gouvernement canadien a accusé le Gabon d'avoir invité le Québec à une conférence internationale, sans transmettre d'abord cette invitation au gouvernement fédéral, et a suspendu ses relations.

L'ambassadeur gabonais aux Etats-Unis, M. Léonard Badinga, qui s'occupe également des affaires de son pays au Canada, s'est refusé ce matin à tout commentaire. M. Badinga n'avait pas encore reçu d'instructions de Libreville et ne pouvait se prononcer.

A Paris, aucune réaction non plus. Le gouvernement français — que maints observateurs considèrent comme la principale personne visée, même si c'est par personne interposée — s'en

Voir SILENCE en page 2

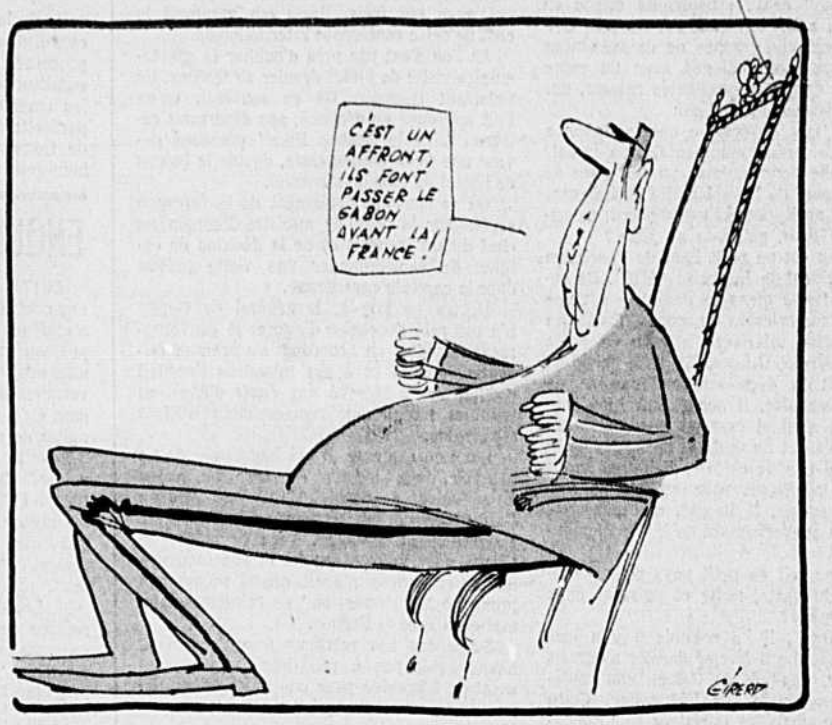

Montréal et ses policiers

La Commission Prévost aurait refusé d'entendre le différend

Les membres du comité exécutif à la ville de Montréal ont entrepris ce matin de "remâcher", probablement depuis le début, la nature du différend qui oppose l'administration municipale à la Fraternité des policiers.

Le document de base à cette discussion : une lettre du président de la Commission d'enquête sur l'administration de la Justice au Québec, lettre remise de main à main par le juge Prévost au maire Jean Drapeau durant la journée de vendredi.

Selon toute vraisemblance (l'atmosphère qui régnait ce matin à l'hôtel de ville laisse planer peu de doutes), la Commission Prévost a refusé la demande de l'administration Drapeau-Saulnier qui aurait bien aimé pouvoir confier aux membres de la commission d'enquête le soin d'analyser les plaintes et les griefs des policiers montréalais.

M. Lucien Saulnier n'a pas voulu ce matin révéler le contenu de la réponse de la Commission à la ville de Montréal. "Le comité exécutif n'a pas encore abordé cette question. Je ferai peut-être des commentaires à ce sujet plus tard durant la journée", a simplement dit M. Saulnier.

Moins de deux heures après la dernière manifestation des membres de la Fraternité des policiers de Montréal, à l'hôtel de ville, le maire Jean Drapeau avait quitté son siège de président, au conseil municipal, pour proposer lui-même que la Commission d'enquête Prévost soit chargée d'analyser les plaintes et griefs des policiers montréalais à l'endroit de l'administration. Cette résolution fut alors adoptée à l'unanimité.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

La manière douce

Des jeunes filles chatouillent le cou du recteur de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, alors qu'il fait son entrée dans la salle de réunion de l'Assemblée universitaire. Plus de 500 étudiants ont manifesté durant la réunion qui devait apporter un début de solution à leurs griefs. Nos informations, page 3

Le cabinet se penche sur deux demandes précises pour le port de Montréal

par Denis MASSE

Le cabinet fédéral devait étudier aujourd'hui une demande positive de transférer à Montréal le siège du Conseil des ports nationaux établi à Ottawa depuis sa création en 1935.

Il doit aussi songer à élargir la loi créant le Conseil des ports nationaux de façon à y adjoindre — dès maintenant — un représentant de la région métropolitaine de Montréal.

Tel est en deux points l'essentiel des demandes formulées hier au gouvernement par la délégation montréalaise comprenant le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier; le président du Conseil du port, M. William Baatz, et le président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, M. Antonio Rainville.

Les délégués se sont entretenus environ une heure et demie avec le ministre des Transports, M. Hellyer; le ministre du Travail, M. Nicholson; le ministre d'Etat, M. Bryce Mackasey, et le président du Conseil des ports nationaux, M. Howard Mann.

La réunion a précédé justement une session spéciale du cabinet ordonnée par le premier ministre, M. Pearson, et il n'est pas interdit de croire que les ministres cités ont dû mettre au courant immédiatement leurs collègues du cabinet des demandes faites par la délégation montréalaise.

Les délégués ont fait valoir aux ministres qu'il n'y avait aucune raison valable de conserver la régie fédérale des ports à Ottawa, surtout si l'on tient compte que le CN a son siège administratif dans la métropole.

Ils ont soutenu en outre que l'"absentee landlord", ou, si l'on veut, l'administration par personne absente, était absolument néfaste dans le cas du plus important port du pays.

Quant à la nomination d'un représentant de la région de Montréal au Conseil des ports nationaux, il y a longtemps qu'elle a été promise. Plus exactement en 1965, par l'ancien ministre Pickersgill.

Mais, après les élections, le gouvernement a préféré donner le poste à M. John E. Lloyd, ancien maire de Halifax et candidat défait.

Un 5e membre

Les délégués montréalais se sont dits satisfaits d'une mesure législative qui créerait un cinquième poste au Conseil des ports nationaux pour y adjoin-

Voir CABINET en page 2

La livre sterling s'affaisse à nouveau

LONDRES, (PC) — La livre sterling s'est de nouveau affaissée aujourd'hui alors que les achats d'or se sont poursuivis à un haut niveau.

A l'ouverture du marché financier de Londres, la livre cotait à $2.3975, soit 33 points en dessous du cours le plus élevé atteint durant la journée d'hier. A la fermeture, hier, elle était à $2.3997, neuf points sous le niveau de vendredi, après avoir atteint $2.4008 dans l'après-midi.

La Banque d'Angelterre s'est portée au secours de la livre dès l'ouverture des cours et son taux s'est élevé à $2.39855. La parité officielle de l'or vis-à-vis du dollar, déterminée par les cours quotidiens, est demeurée juste en deçà du plafond de $35.19⅞.

Par rapport au sterling, l'or a atteint un sommet de 293 shillings et 6 pence et quart ce qui a provoqué alors des échanges d'environ 25 à 35 tonnes. On croit que les ventes subséquentes de la journée amèneront les ventes à un total de 50 tonnes atteignant ainsi le niveau enregistré vendredi. On demeure néanmoins très éloigné du niveau provoqué par la crise de décembre.

voir LIVRE en page 2

La chute du dollar US pourrait entraîner avec elle la prospérité de nombreux pays, surtout en Amérique latine.

—Page 21

AUJOURD'HUI

"Révolutionnaire manquée"

Convaincue que les Américains ont tué "Che" Guevara, Michèle Ray — ex-mannequin, journaliste, cinéaste, auteur — était de passage hier à Montréal. Elle rencontre aussi des femmes journalistes et leur parle de sa recherche constante de la vérité.

— Page 34

Poursuites de $655,000 contre Blake et Provost

Los Angeles attendait bien Blake "avec une brique et un fanal" : lui et Claude Provost se sont vus poursuivis hier pour $655,000 à la suite du fameux incident survenu il y a quelque temps. Blake n'a fait aucun commentaire, ne voulant pas enfreindre le sub judice mais il a indiqué qu'il se défendrait seul. De son côté, Provost nie sa culpabilité.

— Page 16

Victoire de Frazier et de Benvenuti

Lors du gala de boxe présenté hier au Madison Square Garden de New York, Joe Frazier a vaincu Buster Mathis, tandis que Nino Benvenuti a ravi la couronne mondiale des poids moyens à Emile Griffith par décision.

— Page 17

Enquête sur la prétendue clique à Radio-Canada

par Gilles RACINE

Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a promis hier aux Communes de faire une enquête sur les affirmations du directeur général de la radio-diffusion française à Radio-Canada, M. Marcel Ouimet, relativement au "lessivage de cerveaux" et à la "propagande orchestrée" qui auraient libre cours à Radio-Canada.

Mlle LaMarsh a fait cette déclaration en réponse au député conservateur Georges Valade (Montréal - Sainte - Marie) qui lui demandait si elle avait pris connaissance de ces déclarations et si elle avait l'intention de soumettre la question au comité parlementaire de la radio-diffusion.

Dans des notes, chapeautées des mots "secret et urgent", à ses chefs de service, M. Ouimet accuse une minorité agissante du réseau français de saboter délibérément le pacte confédératif par une information dirigée. M. Ouimet, bien qu'il ne se dise pas homme à pratiquer la censure ou à congédier qui que ce soit, a précisé au représentant de LA PRESSE, dimanche, "qu'un plan d'action sera mis en vigueur sous la responsabilité de la direction."

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier aux journaux, M. Ouimet affirme que les documents existent, précisant cependant qu'il s'agit de communications internes "comme il s'en échange dans toutes les grandes entreprises de presse ou de radio-télévision soucieuses de sauvegarder les principes d'intégrité, d'équilibre et d'objectivité qui les gouvernent".

M. Ouimet écrit également que les communications, dont il est question, ne visent pas toute l'activité des réseaux français de radio et de télévision. "En vérité, il s'est agi de relever, comme cela se fait et doit se faire constamment, ce que nous considérons comme des accords à la politique que poursuit la Société Radio-Canada dans toutes ses émissions, du domaine de l'information, de la culture ou du divertissement."

Quant à l'expression precise "gang à Lévesque", qu'il a admis avoir utilisée dans ses notes

Voir ENQUETE en page 2

Panique dans les média de presse, selon René Lévesque

—Page 9

Richard Nixon promet de mettre fin à la guerre au Vietnam

HAMPTON, N.H. (UPI) — M. Richard Nixon, aspirant républicain à la présidence, a promis aujourd'hui de "mettre fin à la guerre" au Vietnam s'il est élu président.

"Je vous promets que la nouvelle direction mettra fin à la guerre et gagnera la paix dans le Pacifique", a déclaré l'ancien vice-président des Etats-Unis devant quelque 200 personnes dans cette ville du New Hampshire, où il fait campagne en vue des élections primaires du 12 mars. Il a accusé le gouvernement Johnson d'avoir "gaspillé la puissance militaire du pays en l'utilisant aussi graduellement . . . S'il avait utilisé dès le début la puissance qu'il utilise actuellement, la guerre serait terminée", a-t-il ajouté.

Un sondage Gallup indique cependant que M. Nixon a doublé l'avance qu'il détenait il y a deux mois sur le gouverneur Nelson Rockefeller dans la course à la candidature républicaine. De plus, le sénateur Barry Goldwater, défait à la présidence en 1964, a annoncé qu'il n'appuierait pas M. Rockefeller.

Le grand prix de la chanson à Ferland

par Pierre SAINT-GERMAIN
correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Triomphe pour Jean-Pierre Ferland. Il se verra décerner, jeudi, le grand prix de la chanson de l'Académie Charles-Cros ainsi que le prix de la chanson Pierre-Brive au cours d'une manifestation à l'hôtel du Palais d'Orsay, à Paris.

Le prix Charles-Cros est le plus convoité dans le domaine de la chanson. Il sera attribué à Ferland pour un disque qui sortira ces jours-ci. Cet enregistrement comprend une dizaine

Voir FERLAND en page 2

Saint-Michel : le conseil municipal avait quorum en cour

— Page 7

SOMMAIRE

Annonces classées / 49 à 57
Arts et Spectacles / 40 à 42
Bandes dessinées / 39
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, naissances, etc. / 58
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 38
Informations étrangères / 45
La bonne table / 31 à 33
Les secrets de polichinelle / 36
Loisirs et récréation / 39
Mots croisés / 48
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 10 et 11
Sports / 16 à 18
Vie féminine / 34 à 38
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 36

Commentaire

Punir le Gabon pour une faute imputable à la France...

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le Canada suspend ses relations diplomatiques avec le Gabon.

Evidemment, quand le Canada, ce pays "bon garçon" dont la neutralité érigée en système lui a fait des amis sur les cinq continents, décide de rompre ou de suspendre ses relations diplomatiques avec un autre pays, c'est qu'il a d'excellentes raisons, des raisons majeures, d'agir ainsi.

Donc, il faut en déduire que le Gabon a commis une faute monumentale, un impair impardonable pour susciter un tel geste de la part du chef de la diplomatie canadienne. Qu'en est-il au juste ? Et tout d'abord, qu'est-ce que le Gabon, qu'est-ce au juste ?

Le Gabon est un petit Etat de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF). De superficie si faible qu'on le distingue à peine à l'oeil nu sur la carte du monde, il compte une population inférieure à celle de notre capitale fédérale, Ottawa. En 1960, année où se produisit la décolonisation massive de l'Afrique française, il accédait à l'indépendance. Son sous-sol contient des gisements de manganèse et de minerai de fer, mais le revenu qu'il tire de cette exploitation serait nettement insuffisant pour assurer sa survie. Cette survie, il la doit aux généreux subsides du gouvernement de la Ve République.

Qu'a donc fait ce petit pays pour provoquer l'ire du vaste, riche et puissant pays qu'est le Canada?

Son "crime", il l'a commis il y a tout juste un mois. Le 5 février dernier s'ouvrait à Libreville, capitale du Gabon, une conférence internationale sur l'éducation. Cette rencontre groupait les ministres de l'Education d'Etats souverains. Or, le Canada, Etat souverain, n'y avait pas été invité, l'invitation ayant plutôt été transmise au gouvernement du Québec. Et ce, en dépit d'assurances préalables, données à l'ambassadeur canadien résident à Yaounde, Cameroun, qu'aucune invitation ne serait adressée à l'une ou l'autre des provinces du Canada.

Comment le Gabon a-t-il pu, comment a-t-il osé braver la colère canadienne? Pourquoi a-t-il ainsi choisi d'ignorer le protocole et le droit internationaux?

Pourquoi indisposer le Canada et flatter ainsi l'orgueil du Québec?

Autant de questions auxquelles il apparaît assez facile d'apporter une seule et unique réponse: une intervention du général de Gaulle.

Le Gabon, on le sait, est économiquement dépendant de la France. C'est Paris qui paye ses frais, Paris qui assumait le coût de cette conférence internationale.

Et l'on n'est pas près d'oublier la spectaculaire visite de juillet dernier au Québec, du président français. On se souvient, qu'on l'ait approuvé ou dénoncé, son désormais célèbre "Vive le Québec libre" prononcé devant une foule enthousiaste, depuis le balcon de l'hôtel de ville de Montréal.

On se souvient également de la semonce servie par le premier ministre Pearson au chef d'Etat français et de la décision de celui-ci de contremander une visite prévue dans la capitale canadienne.

Depuis ce jour-là, le général de Gaulle n'a pas raté l'occasion d'agacer le gouvernement canadien en accordant au premier ministre Johnson et à ses ministres l'accueil ordinairement réservé aux chefs d'Etat, ou tout au moins aux représentants d'Etats souverains.

Dans ce contexte, il est impossible de ne pas voir, dans l'incident de Libreville, le jeu du président de Gaulle. C'est donc vers de Gaulle que devrait se tourner la colère du gouvernement canadien. Vers ce même de Gaulle dont l'affront public et spectaculaire de juillet dernier n'avait quand même pas provoqué la "suspension" de relations diplomatiques avec la France.

Suspendre nos relations avec le Gabon, n'équivaut-il pas à pénaliser le gouvernement de Libreville pour une faute imputable au gouvernement français?

Et d'ailleurs, qui nous assure que le Gabon se sentira "puni" et tentera de rentrer dans les bonnes grâces du Canada dont il ne reçoit, au chapitre de l'aide à l'étranger, que l'envoi de quelques professeurs?

Certes, la mission Chevrier lui aurait valu une assistance pécuniaire plus intéressante, mais qui sait: cette assistance arrive peut-être trop tard!

C'est Shakespeare qui donnait à l'une de ses oeuvres ce titre: "Une tempête dans un verre d'eau".

L'incident Gabon-Ottawa mérite-il ce titre?

Les meilleurs amis des Français: les Canadiens et les Américains

PARIS. (Reuter) — Un sondage d'opinion fait auprès des Français révèle que les Etats-Unis et le Canada sont les deux meilleurs amis de la France.

Parmi ceux qui ont été interrogés par l'Institut français de l'opinion publique, 13 p.c. ont voté en faveur des Etats-Unis et 8 p.c. pour le Canada. Cependant, 45 p.c. des Français interrogés n'avaient pas d'opinion là-dessus, ce qui explique les pourcentages relativement bas.

Si ce résultat en a surpris plusieurs, il est moins étonnant de constater que la France et la Grande-Bretagne s'inscrivent mutuellement au bas de leur liste des pays amis.

Quatre pour cent des Français ont voté en faveur de la G.-B. et seulement un pour cent des Anglais se sont prononcés en faveur de la France.

Les résultats de ce sondage ont été publiés dans l'hebdomadaier Paris-Match.

Incendie, rue Notre-Dame

Répondant à une deuxième alerte, quelque 50 pompiers ont mis un peu moins d'une heure, hier soir, à enrayer un incendie qui faisait rage dans un immeuble de trois étages, au 553 est, rue Notre-Dame. Les deux étages supérieurs de l'immeuble étaient abandonnés. Seule la taverne Bonaventure, au rez-de-chaussée, était occupée. Les clients ont été évacués rapidement dès que les flammes ont pris naissance, au troisième étage de l'immeuble, peu après 6 h 30 hier soir. Les dégâts sont considérables, mais personne n'a été blessé. La cause de l'incendie est encore inconnue.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 5

MAXIMUM : 25

MONTREAL. (PC) — Voici les prévisions de la Météo :

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est et Laurentides : généralement ensoleillé aujourd'hui et mercredi. Plus froid. Vents du nord de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, 25 et 5; Ottawa et Sherbrooke, 20 et zéro; Ste-Agathe, 15 et 5 sous zéro.

Régions de Québec, Lac St-Jean et St-Maurice : ensoleillé avec périodes nuageuses aujourd'hui. Mercredi : généralement ensoleillé. Plus froid. Vents du nord de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, 20 et zéro; La Tuque et Chicoutimi, 15 et 5 sous zéro.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nébulosité variable aujourd'hui avec quelques chutes de neige dispersées. Mercredi généralement ensoleillé, mais avec quelques chutes de neige dispersées sur la rive sud. Plus froid. Vents du nord de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Baie-Comeau et Sept-Iles, 15 et 5 sous zéro; Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 20 et zéro.

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 1

aux chefs de service, M. Ouimet a expliqué qu'il s'agissait d'une proposition de titre d'une émission projetée sur M. René Lévesque. Il ne s'agit pas d'un nom qu'il accolle à la minorité agissante dont il parle.

Pour sa part, M. Claude Lapointe, chef des nouvelles à CFTM-TV a révélé hier que les accusations portées par M. Lévesque contre le canal 10 étaient "complètement fausses".

M. Lapointe a déclaré que le service de nouvelles qu'il dirige avait rapporté le lancement du livre "Option Québec" de la même façon "que les autres nouvelles". "M. Lévesque se fâche quand nous ne sommes pas toujours là, mais nous ne pouvons être partout où il est."

M. Lévesque, qui dénonçait le contrôle qui s'exerce sur l'information au Québec, a dit dimanche soir qu'il avait fallu que les nouvellistes de CFTM-TV prennent une action commune pour forcer les autorités du poste à leur permettre de rapporter le lancement de son livre.

Publicité indécente?

D'autre part, en réponse à certaines déclarations du directeur général de la radiodiffusion française à Radio-Canada, M. Alain Stanké a affirmé ne pas voir le conflit d'intérêts dans le fait que M. Lévesque ait été invité à l'émission des "Couche-Tard" alors que lui-même y est scripteur et qu'il est en même temps éditeur du livre "Option Québec".

Bien plus, il a révélé que M. Lévesque, le soir du 10 janvier dernier, alors qu'on enregistrait l'émission du 12, avait remplacé à pied levé "nul autre que M. Pierre Elliott Trudeau qui avait été invité et qui s'est désisté au dernier moment."

"Le fait que je sois l'éditeur d'"Option Québec" ne signifie pas pour autant que j'adopte ou n'adopte pas ce qui y est écrit. A titre d'éditeur, j'ai même été appelé à publier des livres nettement anti-indépendantistes, comme ceux de M. Jean-Charles Harvey, "Pourquoi je suis anti-séparatiste", et de Ena Caron, "Les mauvais bergers" qui est une critique destructive du mouvement du Front de libération du Québec."

Dire alors, a poursuivi M. Stanké, que le livre de M. Lévesque a fait l'objet "d'une publicité indécente aux Couche-Tard", n'a aucun sens.

"La présence de M. Lévesque se justifiait parfaitement puisque l'émission avait lieu cinq jours seulement avant le lancement de son livre et que Radio-Canada n'avait encore rien fait là-dessus. De plus, M. Lévesque est un politicien intéressant et capable d'entrer dans le jeu des Couche-Tard."

En outre, affirme M. Stanké, quand M. Ouimet dit que jamais auparavant aux Couche-Tard un homme politique qui éditait un livre n'avait mérité autant de publicité que M. Lévesque, "c'est ignorer, par exemple, que nous avons demandé déjà à M. Daniel Johnson de parler du livre "Egalité ou Indépendance". A ce moment, M. Johnson venait d'être élu premier ministre et pour cette raison, il a refusé."

Consigne du silence

A Radio-Canada, les personnes directement ou indirectement impliquées par les affirmations de M. Ouimet s'en tiennent à la consigne du silence.

Cependant, une d'elles a révélé à LA PRESSE, hier soir, qu'il n'était dans l'intérêt de personne au service de la société d'Etat d'engager un débat public avec le directeur général car alors "ce serait un débat à finir: ce qui est assez risqué."

Pour sa part, M. Phed Vosniacos, chef du service d'information de Radio-Canada, a déclaré que les notes de service de M. Ouimet avaient été envoyées à son insu et qu'il n'était nullement concerné. Si un commentaire doit être fait, estime-t-il, il doit se faire d'Ottawa puisque c'est là que toute l'affaire a pris naissance.

Quant à M. Marc Thibault, superviseur des émissions des affaires publiques, il a eu la même réflexion que M. Vosniacos. A son avis, la situation ne pourra se dénouer que secrètement au sein de l'organisme d'Etat.

LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

La livre et le dollar US ont continué de faire l'objet de violentes attaques dans les échanges continentaux. Un nouveau prix d'offre semble vouloir venir forcer les Etats-Unis à hausser le prix de l'or, établi à $35 l'once. Ceci équivaudrait en fait à une dévaluation du dollar.

L'éditorialiste du Daily Telegraph a commenté ainsi l'événement : "Le gouvernement américain devra bientôt faire face à la situation à l'aide de mesures vigoureuses si la spéculation sur l'or se maintient, ce qui demeure très improbable".

De son côté, le Financial Times croit que la ruée sur l'or, l'argent, le platine ou ce qui semble préférable ensuite, les actions du marché de l'or, démontre que les spéculateurs et le public en général demeurent sceptiques sur le fait que Washington ne sera pas forcé d'élever le prix du précieux métal.

Les Etats-Unis et ses partenaires du pool international de l'or ont continué de répondre à la demande d'or mais ceci se traduit par une diminution rapide de leurs réserves.

A la Bourse de Londres, les prix des actions du marché de l'or étaient fermes à l'ouverture des cours mais il y eut réaction générale par la suite. Les courtiers ont déclaré qu'il était évident que le marché fort achalandé subissait d'importantes prises de profit.

CABINET

SUITE DE LA PAGE 1

dre un représentant de la région de Montréal. La loi en vigueur actuellement prévoit quatre membres à la direction du CPN. M. Louis-R. Talbot, de Québec, est censé veiller plus particulièrement aux ports du Saint-Laurent, sans en être exclusivement le représentant.

La rencontre d'hier faisait suite à une visite du port de Montréal effectuée samedi par le ministre Bryce Mackasey en compagnie des dirigeants du Syndicat international des débardeurs. Il a alors été révélé que M. Mackasey, bras droit du ministre du Travail, avait reçu pour mandat de "rétablir la bonne entente" entre les armateurs et les débardeurs, principalement à Montréal où le divorce des deux groupes ronge la réputation du port à l'étranger.

La délégation montréalaise qui s'est rendue à Ottawa hier, comprenait encore M. J.-E. Harrington, 1er vice-président du Board of Trade, ainsi que MM. Roger Beaudoin, Régis Trudeau et J.-C. Bourguignon, du Conseil du port de Montréal.

Dans l'ensemble, les demandes présentées par les délégués de Montréal, ont été favorablement accueillies. Au point que M. Saulnier, toujours optimiste, laissait entendre hier soir que "le gouvernement s'apprête à adopter des mesures exceptionnelles pour le port de Montréal".

L'accueil attentif des ministres aux délégués montréalais n'a toutefois pas empêché M. Nicholson de s'inquiéter du sort de Vancouver dans le cas où le Conseil des ports nationaux serait installé à Montréal.

Les délégués lui ont fait alors remarquer qu'ils n'entendaient nullement s'objecter à l'essor du port de Vancouver, pas plus que celui de Halifax, mais qu'il leur importait de redonner un élan au port de Montréal, uniquement. Au surplus, ont-ils expliqué, ils ne s'objecteraient pas à la création d'un deuxième Conseil des ports régissant particulièrement les ports de la côte du Pacifique. Ce qui importe, ont-ils dit, c'est de donner au port de Montréal une administration qui corresponde mieux aux problèmes d'aujourd'hui.

Et si Montréal rapatriait le port

Par boutade, assurément, le ministre des Transports, M. Hellyer, a "offert" l'administration du port de Montréal à M. Saulnier. Celui-ci a sauté sur l'occasion en disant, finement: "Je serais prêt à prendre en mains le port de Montréal dès demain matin, si vous me donniez les moyens fiscaux que vous avez".

Les ministres, ainsi que M. Mann qui assistait à la rencontre, n'ignorent pas qu'une motion demandant le rapatriement du port à la ville de Montréal est toujours pendante au Conseil.

M. Mann a assuré les délégués que l'étude économique et opérationnelle du port de Montréal instituée par le Conseil des ports nationaux en 1966 et confiée à la Maison Sorès, se poursuit toujours. La poursuite de cette étude a été mise en doute du fait qu'elle n'a donné lieu à aucun rapport public depuis son institution.

D'autre part, le ministre des Transports a attiré l'attention des députés, en Chambre, hier, sur la tenue d'une enquête menée actuellement par la Commission canadienne des Transports (commission que préside depuis peu l'ancien ministre Pickersgill) sur les méthodes administratives en usage dans les ports canadiens.

Enfin, les ministres présents ont assuré les délégués que certaines mesures préconisées par Me Jules Deschênes dans son fracassant mémoire allaient être adoptées sans attendre les conclusions de l'enquête judiciaire que va instamment commencer le juge Arthur Smith sur les pratiques malhonnêtes observées sur les quais de Montréal.

SILENCE

SUITE DE LA PAGE 1

tient à ses déclarations antérieures: il n'a fait aucune démarche pour pousser Libreville à passer par-dessus la tête d'Ottawa.

Le gouvernement canadien qui avait qualifié d'inacceptable le cri de "vive le Québec libre" lancé par de Gaulle du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, s'en prend cette fois en termes beaucoup plus durs au gouvernement du Gabon pour la façon dont il a invité, à l'exclusion d'Ottawa, le ministre de l'Education du Québec à participer à la récente conférence des ministres de l'Education nationale des pays africains et malgache.

Et ce n'est plus seulement un message de protestation puisque le gouvernement central suspend ses relations avec Libreville: il interdit à son nouvel ambassadeur à Yaounde et Libreville, M. John Thibault, de présenter ses lettres de créance au président du Gabon tant que ce pays n'aura pas "reconsidéré son attitude" et exprimé des excuses officielles.

Lorsqu'il fut pour la première fois question que M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education du Québec, assiste à la conférence de Libreville, Ottawa avait fait des représentations au Gabon et obtenu "l'assurance qu'aucune province canadienne ne serait invitée à une conférence internationale", parce que, selon le premier ministre Pearson, le gouvernement fédéral est "le seul porte-parole autorisé de tous les Canadiens au palier international et le seul ayant droit à une telle invitation".

Mais M. Cardinal a non seulement participé à la conférence sur invitation: il y a été reçu comme un chef d'Etat et le fleurdelysé a flotté au lieu de l'unifolié à Libreville.

C'est pourquoi le 19 février, neuf jours après la conférence, le gouvernement canadien a transmis le message suivant au Gabon, par l'entremise de l'ambassadeur de ce pays à Washington:

"Le gouvernement canadien considère que: en ignorant les représentations du gouvernement canadien et sa propre assurance de n'envoyer aucune invitation à une province canadienne de participer à une conférence internationale;

"En négligeant d'adresser au gouvernement canadien, selon la loi et la pratique internationales, l'invitation d'assister à la conférence;

"En traitant le ministre du Québec et sa suite d'une manière incompatible avec la déclaration du gouvernement gabonais disant que ce ministre y assistait à titre purement personnel;

"Et en tentant, dans sa note du 30 janvier, de faire certaines interprétations de la constitution canadienne;

"Le gouvernement du Gabon a agi d'une manière qui n'est ni conforme avec le principe de la loi internationale, ni avec le maintien de relations étroites et cordiales entre nos deux pays.

"C'est pourquoi le gouvernement canadien déplore que les agissements du gouvernement gabonais soient incompatibles avec les désirs exprimés dans sa note de renforcer les relations entre les deux pays sur une base de respect mutuel, d'amitié sincère et de coopération active.

"Le gouvernement canadien partage ce désir et espère que le gouvernement du Gabon reconsidérera son attitude.

"Toutefois, dans les circonstances actuelles, le gouvernement du Canada juge bon de prier son ambassadeur désigné au Gabon de ne pas présenter ses lettres de créance".

Position du Québec

Le gouvernement du Québec considère que l'éducation est exclusivement de sa compétence, que cette compétence se prolonge au-delà de son territoire, au-delà même du territoire canadien puisque "dans les domaines qui sont de son ressort, notamment en éducation, il doit maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics canadiens et étrangers, s'il veut exercer pleinement et efficacement des fonctions qui relèvent de sa compétence".

C'est pourquoi hier, tout en précisant dans un communiqué que le geste posé par Ottawa à l'égard du Gabon est d'autant plus "inopportun" qu'un travail de répartition des compétences est en cours, le gouvernement de l'Union nationale ajoute qu'il est "normal que certains gouvernements étrangers, désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communique directement avec le gouvernement du Québec".

Constitution interprétée

Tout comme lorsque Québec se reconnait le droit de signer des "accords internationaux" et qu'Ottawa réplique qu'il est seul autorisé à parapher des "traités internationaux", nous sommes replongés dans les distinctions subtiles qu'entraîtuioh, selon la lettre ou selon l'esprit.

Déjà peu précise au chapitre des compétences fédérales et provinciales, la constitution le devient moins encore en regard des relations internationales. Et nous avons pu assister, de date récente, à un assaut de visites et contre-visites des deux côtés de l'Atlantique, sur la ligne Ottawa-Québec-Paris-Libreville : d'une part, MM. André Malraux, Alain Peyrefitte, Georges Gorse et une horde d'autres étoiles; d'autre part, MM. Jean-Noël Tremblay, Jean-Luc Pépin, Jean-Guy Cardinal et Lionel Chevrier.

L'allusion d'Ottawa à "certaines interprétations de la constitution canadienne" par le gouvernement du Gabon vise aussi bien la France et le Québec que les autorités gabonaises. D'aucuns y voient une flèche qu'Ottawa espère voir atterrir en France, pays dont le gouvernement est soupçonné d'avoir inspiré le Gabon pour sa réponse au message canadien le 19 février.

Au dire d'un observateur, la situation présente découle du fait que le gouvernement canadien n'a pas protesté contre une prétendue ingérence de la France dans les affaires du Canada il y a quatre ans.

A cette époque, le ministre français des Affaires culturelles, M. André Malraux, avait prononcé au Québec plusieurs conférences interprétées comme un appel à l'indépendance. Apparemment, si M. Malraux avait alors représenté tout autre pays que la France, on l'aurait prié de quitter le Canada.

"Ecraser un moustique avec un marteau!"

M. John Diefenbaker, ancien chef du parti progressiste-conservateur, a eu le mot pour rire en déclarant que M. Pearson "tente d'écraser un moustique avec un marteau de 100 livres".

"Je trouve plus qu'étrange, a-t-il dit au cours d'une interview, que le général de Gaulle n'ait reçu qu'une légère réprimande l'été dernier, lorsqu'il a agi de façon si néfaste envers le Canada et les relations internationales en général.

"Maintenant, un petit pays comme le Gabon se voit, à titre de représailles, privé d'un représentant du Canada".

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

"Le Québec soutient cependant qu'il possède le prolongement international de ses attributions internes".

Une situation normale

L'argumentation québécoise se fonde sur le rejet de la pratique constitutionnelle qui a eu cours au Canada depuis le Statut de Westminster et qui tend à nier toute compétence internationale aux provinces. Elle s'appuie également sur certains énoncés de la Commission du droit international de l'Assemblée générale de l'ONU. l'ONU.

"Il est donc normal, affirme le communiqué, que certains gouvernement étrangers désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communiquent directement avec lui."

"S'il veut exercer pleinement et efficacement les fonctions qui relèvent de sa compétence, plus particulièrement en matière d'éducation, le gouvernement du Québec doit, en effet, dans les domaines qui sont de son ressort, maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics canadiens et étrangers."

Lueur d'espoir

L'ordre du jour de la conférence où M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education, a participé au Gabon portait, entre autres, sur l'économie de l'éducation et la préparation à la vie professionnelle.

"Le Québec représentant 83 p. cent des francophones du Canada, dit le gouvernement, il était dans son intérêt d'être présent pour resserrer les liens de solidarité et de coopération qui unissent les membres de la communauté spirituelle et culturelle qu'est la francophonie.

"Le gouvernement fédéral et ceux des provinces diffèrent d'opinion sur plusieurs points en ce qui concerne le partage des pouvoirs", dit enfin le gouvernement québécois. "Par

FERLAND

SUITE DE LA PAGE 1

de ses nouvelles créations. Sa préférée est "Je reviens chez nous", chanson sur le Québec.

Parmi les autres titres, "Je le sais", mise au point sur la sentimentalité de notre époque ; "La grande mélodie", fantaisie sur les instruments, jouée par un orchestre de 35 cordes ; "Marie-Claire", poésie sur une amourette ; "Les Négresses", qui évoque Harlem.

Ferland, est à la fois surpris et ravi de décrocher les prix Charles-Cros et Pierre-Brive. "C'est un coup de chapeau au Québec", dit-il. Le chansonnier québécois séjourne en France depuis six mois, mais il n'a donné des récitals qu'en province. Après un bref retour à Montréal, où il se produira à la Comédie-Canadienne, Ferland reviendra en France pour divers engagements.

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE
PROFITEZ DES PRIX SPECIAUX D'HIVER

ALSCO FENETRES et PORTES en aluminium
Emaillées — anodisées — naturelles

ALSCO AUVENTS en fibre de verre — grand choix de couleurs

REVETEMENT en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.

1530, rue BEAUBIEN est
Montréal

TELEPHONEZ MAINTENANT
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

Tous renseignements et démonstration sans aucune obligation

CERTIFICATS D'ÉPARGNE

6% 6¼% 6½%

DISPONIBLE POUR LES PARTICULIERS OU LES SOCIETES

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

affiliée à la FIRST NATIONAL CITY BANK

ÉCHÉANCE : de 30 JOURS à 1 AN renouvelable automatiquement

MONTANT : à partir de $1,000.00

CERTIFICATS D'EPARGNE DISPONIBLES

ECHANGE (renouvelable automatiquement)	MONTANTS ET TAUX** $1,000 — $9,900 (en coupures de $100)	$10,000 — $100,000 (en coupures de $100)
30 ou 60 jours	6%	6¼%
90 à 150 jours*	6⅛%	6⅜%
180 à 330 jours*	6¼%	6⅜%
360 jours ou plus*	6¼%	6⅜%

*Multiples de 30 jours **SUJETS A MODIFICATIONS

Pour recevoir de plus amples précisions, composez 875-0330, ou écrivez à :

DIRECTEUR DE L'EPARGNE
LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA
491 SQUARE VICTORIA, MONTREAL (QUEBEC)*

Veuillez me faire parvenir de plus amples précisions concernant les certificats d'épargne de la Banque Mercantile du Canada.

NOM ..... ADRESSE .....
VILLE ..... PROVINCE .....

*EGALEMENT DISPONIBLE A NOTRE SUCCURSALE DE QUEBEC
580 EST, GRANDE-ALLEE — Tél. 525-5101

LA PRESSE BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55 /3

TAPIS Les meilleures aubaines se trouvent à la maison
AU MILLION DE TAPIS ET TUILES
Tél. 273-9983

Préenquête sur une présumée fraude de $1,125,000 à Pincourt

par Léopold LIZOTTE

A l'heure même où tout le conseil municipal de Saint-Michel comparaissait devant le juge Gérard Laganière sous une nouvelle accusation de conspiration pour fraude, le juge en chef intérimaire Redmond Roche ordonnait une nouvelle préenquête qui, cette fois, pourrait faire éclater un scandale d'égale importance dans une autre municipalité de la région métropolitaine : Pincourt.

C'est à la requête d'un conseiller de cette municipalité, M. Gérard Beck, qui était accompagné dans ses démarches de Me Claude Wagner, l'ancien ministre provincial de la Justice, que le juge Emile Trottier a été désigné pour présider cette nouvelle instruction qui portera sur une présumée fraude colossale de $1,125,000, dont les victimes auraient été les contribuables de Pincourt.

Six compagnies différentes, qui auraient toutes fait affaires à Pincourt, ces dernières années, sont mentionnées dans l'accusation de conspiration originale qui, selon toutes les probabilités, pourrait impliquer de nombreux individus. Pour le moment, toutefois, on les désigne dans la plainte déposée aujourd'hui comme étant "d'autres personnes jusqu'ici inconnues".

C'est vendredi après-midi que débutera la préenquête, et il semble que, dès maintenant, on procédera à l'assignation d'au moins une quarantaine de témoins.

Comme toutes les autres procédures du genre, d'ailleurs, l'audition de ces témoins se fera à huis clos : ce n'est qu'à la fin qu'on saura si des accusations formelles seront portées.

On sait que, depuis quelques semaines, il était question d'une requête formelle à la cour supérieure pour l'obtention d'une enquête publique sur l'administration de Pincourt, au cours des dernières années.

Pour sa part, l'accusation logée hier porte sur une période allant de septembre 1960 à août 1967.

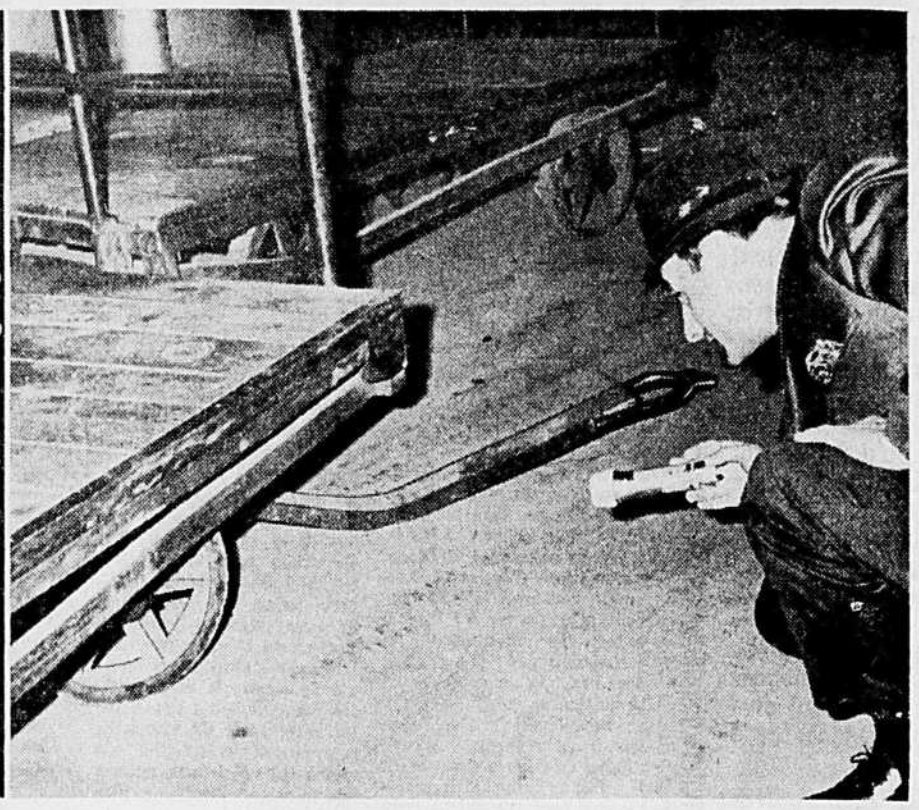

photos René Picard, LA PRESSE

Le récit de l'attentat... pendant qu'un détective cherche la balle

Le conducteur du camion de Brink's Express Co. of Canada Ltd., M. Jean-Pierre Bujold, explique au sergent-détective Frank Cataffi de quelle façon s'est déroulé le hold-up perpétré, peu avant 8 h. hier soir, dans un garage de la gare Centrale. A droite, le sergent-détective André Charette tente de retrouver la balle qui a blessé un garde de Brink's, M. Emile Major. La balle l'a atteint au côté droit, a ricoché et est allée choir sur le plancher.

Trois syndicats autonomes pour les employés de la CTM

par Michel LORD

Quelque 600 membres du syndicat des employés de la Commission des transports de Montréal (CSN) ont décidé à une forte majorité hier soir, au cours d'une assemblée générale spéciale, de scinder leur syndicat unique en trois syndicats autonomes. Les employés de la CTM seront désormais représentés par le Syndicat des chauffeurs d'autobus et de métro, le Syndicat des employés de garage et des préposés à l'entretien et le Syndicat des caissiers ou vendeurs de tickets.

La motion à cet effet, présentée par le secrétaire général, M. Robert Lachance, a été adoptée par un vote à main levée à l'issue d'une réunion houleuse où les membres du syndicat n'ont pas caché leurs dissensions. Au début de l'assemblée, les syndiqués avaient défait une résolution qui demandait l'expulsion du seul journaliste présent.

Une scission qui s'imposait

Pour le secrétaire général, la formation de trois unités syndicales s'imposait à cause des structures trop lourdes de l'administration actuelle et des dépenses additionnelles qu'elles entraînaient: par exemple, les $45,000 payés en salaires aux membres du Conseil général, qui est aboli par la scission. Depuis 1964, année de l'affiliation à la CSN, le syndicat était administré par deux bureaux exécutifs, l'un pour la section du transport (chauffeurs) auquel s'étaient joints les caissiers, l'autre pour la section de l'entretien. Chaque section était représentée également au sein du Conseil général.

M. Lachance a expliqué que cette situation était injuste pour les chauffeurs qui comptent plus de 3,000 des 5,000 employés syndiqués de la CTM. Leurs décisions se voyaient battues en brèche au Conseil général par le véto du président, M. Yvan Blain, qui devenait l'arbitre entre deux factions souvent opposées", a-t-il affirmé.

Il semble d'ailleurs que ce dernier était la cible principale des partisans de la scission. Il présidait aux destinées du syndicat depuis sa fondation, il y a quatre ans, et, à ce titre, a dirigé deux grèves générales dont la dernière, durant les derniers mois de l'Expo, fut douloureuse pour les syndiqués. Le gouvernement força leur retour au travail par l'adoption d'un bill spécial à l'Assemblée législative.

Désaffiliation de la CSN ?

M. Blain, qui était interviewé à l'issue de la réunion où il venait de perdre son poste, a dit que le "coup" d'hier soir avait été réussi par les "mous" au sein du syndicat, soit les chauffeurs d'autobus et de métro. Il prévoit que ceux-ci, laissés maîtres de leur propre sort, demanderont sans doute à plus ou moins brève échéance la désaffiliation de leur groupe à la CSN. Ils veulent être seuls, a-t-il dit, pour pouvoir faire toutes les dépenses que nous les empêchons de faire actuellement.

Avant la mise aux voix de la motion demandant l'éclatement du syndicat, le président avait tenté de présenter comme premier article à l'ordre du jour de l'assemblée la discussion du rapport budgétaire pour la dernière année. Sa résolution a été battue.

Selon M. Blain, si on lui avait permis de vider cette question, il aurait montré aux membres du syndicat qu'il n'était pas responsable du déficit sérieux du budget et qu'il avait plutôt empêché une hémorragie encore plus grave des fonds. Les responsables, a-t-il soutenu, sont ceux-là mêmes qui ont demandé la scission du syndicat. Ils pourront plus à leur aise manoeuvrer à l'intérieur de leur fief, a-t-il ajouté.

La CTM jouira-t-elle désormais d'un front syndical divisé ? Ce n'est pas sûr, car à aucun moment ne fut mentionné le désir d'une certification séparée des trois syndicats auprès de la Commission de relations de travail.

L'ex-secrétaire général, M. Robert Lachance, qui retournera sans doute à la direction du syndicat des chauffeurs, dont il était issu, a indiqué que, pour sa part, il favorisait le certificat unique pour tous les employés, comme présentement. Il croit même que la décentralisation, que permettra la nouvelle structure, favorisera le règlement plus rapide des griefs formulés par les syndiqués. "Depuis la fin de la grève, a-t-il soutenu, la CTM a pu prendre toutes les initiatives, notamment en matière de discipline, grâce aux lenteurs de notre administration".

Même le président, M. Yvan Blain, a admis que la scission pourrait avoir des effets bénéfiques pour tous les syndiqués. "Pendant quatre ans, j'ai essayé de sauver un mariage forcé. Les résultats de ce divorce seront peut-être plus positifs que je n'ose l'espérer", a-t-il conclu.

de la situation nous oblige à prendre tous les moyens à notre disposition afin d'en arriver à une entente rapidement. Attendons réponse incessamment."

Vol d'un sac postal par six cagoulards: un employé de Brink's est blessé d'une balle

par Lucien RIVARD

Six cagoulards armés de mitraillettes et de revolvers ont légèrement blessé un employé de Brink's Express Co. of Canada Ltd., vers 7 h. 40 hier soir, en prenant la fuite avec un sac postal contenant apparemment une importante somme d'argent.

Le hold-up a été perpétré dans un garage, sous la gare Centrale, où se trouve une sous-station postale alors que deux employés de Brink's venaient livrer le sac qui devait être placé dans un train quittant la gare à 8 h. en direction de Lévis.

Trois personnes étaient présentes quand le gang de cagoulards s'est présenté. Il s'agit du conducteur du camion, M. Jean-Pierre Bujold, d'un garde, M. Emile Major, et d'un employé des Postes, M. Hercule Racine.

Prenant place dans une Chrysler de récent modèle, les six bandits ont pénétré dans le garage par l'entrée de la rue Beaumont réservée aux camions de livraison. Ils sont arrivés juste avant les deux employés de Brink's.

Le sac postal a été placé sur une petite wagonnette tirée par un tracteur. C'est à ce moment-là que les cagoulards sont passés à l'action. Brandissant deux mitraillettes et quatre revolvers, ils ont fait des menaces aux trois hommes. L'un des bandits, probablement plus nerveux que ses complices, a laissé partir un coup de feu. La balle a atteint M. Emile Major, âgé de 56 ans, au côté droit. Le projectile a ricoché et est allé choir sur le plancher du garage.

Légèrement blessé, l'employé de Brink's a été transporté à l'hôpital Général de Montréal, mais il a pu retourner chez lui après avoir été traité.

L'auto des bandits, qui portait des plaques d'immatriculation de l'Etat de New York, a été retrouvée peu après le hold-up dans la rue Beaumont, près de la gare. On présume que les cagoulards sont montés dans une autre voiture à ce endroit.

Trois des cagoulards étaient très jeunes. Au début, la police avait même lancé un appel sur les ondes demandant que l'on recherche trois hommes et trois enfants. On a plus tard rectifié en signalant qu'il s'agissait de six individus âgés d'environ 20 ans.

Les sergents-détectives André Charette et Frank Cataffi, de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, mènent l'enquête.

On ne peut encore préciser quel montant d'argent contenait le sac postal volé. Les enquêteurs confirment toutefois que le sac contenait de l'argent.

L'Université se rend à la demande des étudiants

par Claude GRAVEL

Les autorités de l'Université de Montréal, se rendant ainsi à une demande des étudiants, ont formé un comité chargé d'enquêter sur la situation actuelle sur le campus en ce qui concerne les méthodes pédagogiques et les systèmes de promotion des étudiants.

Cette décision a été prise hier après-midi par une des plus hautes autorités de l'institution, l'Assemblée universitaire, au cours d'une réunion. L'Assemblée universitaire est formée du recteur, des vice-recteurs, des doyens de toutes les facultés, de représentants des professeurs et des étudiants.

Le nouveau comité est présidé par le régistraire et comprend trois professeurs et un étudiant. Leurs noms n'ont pas été divulgués, à la suite de la réunion tenue à huis clos, comme à l'accoutumée.

L'Assemblée a de plus demandé aux facultés d'étudier les modalités du régime de promotion par matières dans le but d'assouplir, dans toute la mesure du possible, le régime de promotion, et de réexaminer leurs méthodes pédagogiques en envisageant la possibilité de réduire la part des cours magistraux au profit de méthodes plus actives.

Un "sit-in" style hippie

Pendant que plus de 500 étudiants tenaient un sit-in de

Voir ETUDIANTE en page 6

M. Paul-Emile Olivier succède à Leslie Hobbs

L'inspecteur-chef Paul-Emile Olivier a été nommé officier responsable de la Sûreté municipale en remplacement de l'assistant-directeur Leslie Hobbs, démissionnaire.

Son titre exact a été décrit comme officier commandant de la branche "C", ou encore comme officier responsable des enquêtes.

Contrairement à ses deux

Voir OLIVIER en page 6

Le rapport du directeur Lequin: les policiers de Laval n'ont tiré que 26 coups de feu en 1967

par Pierre VENNAT

Si la police de Laval a malencontreusement tué un adolescent de 14 ans, samedi soir, lors d'une chasse à l'homme dans le quartier Duvernay, où l'on a enregistré pas moins de 242 vols avec effraction durant les neuf derniers mois, il n'en demeure pas moins que le nombre de coups de feu tirés par les policiers de Laval, de 74 qu'il était en 1966, n'était plus que de 26 l'an dernier.

C'est ce qui ressort d'un rapport volumineux du directeur Léo Lequin, soumis récemment au comité exécutif et dans lequel il dénonce d'une façon assez véhémente le manque déthique de certains de ses hommes.

En effet, dans son rapport, le directeur Lequin fait remarquer que le service de prévention du crime à Laval a été "fortement ébranlé par les absences non motivées de certains policiers, en dehors du contrôle de l'état-major."

Ainsi, certains policiers se seraient déclarés malades ou auraient dit avoir été blessés alors qu'ils étaient de service, sans l'être réellement.

Dorénavant, depuis que la ville a un médecin attaché au Service du personnel, de tels abus ne seront plus possibles.

Le directeur Lequin fait remarquer que ses statistiques démontrent une "faiblesse dans la prévention du crime", qui, selon lui, "peut être imputable au manque d'expérience de nos policiers, au manque de maturité et de conscience professionnelle manifesté par d'autres et par des absences non motivées de certains policiers."

Le directeur Lequin ajoute toutefois qu'il faut également admettre que le pourcentage de policiers mis à la disposition de la ville de Laval, par 1,000 de population, est l'un des plus bas de la région métropolitaine.

Laval emploie 231 policiers pour un territoire de 94 milles carrés ou 538 milles de voie publique et une population qui dépasse 211,000 habitants.

Tout n'est pas négatif

Tout n'est cependant pas négatif dans le travail des policiers de Laval, au contraire.

Ainsi, ils ont retrouvé, l'an dernier, pas moins de 137 voitures qui avaient été volées ailleurs.

Les délits sexuels semblent fort nombreux pour une population de 211,000 habitants, sans doute à cause des nombreux terrains vacants propices à ces fins.

La police a eu à enquêter sur sept causes de viol, sur 60 plaintes pour attentat à la pudeur qui ont donné lieu à 23 arrestations (on connait le désormais fameux scandale de l'Abord-à-Plouffe alors que des individus ont été condamnés à de sévères sentences de pénitencier pour commerce charnel avec des fillettes de 8 à 13 ans), deux danseuses "topless" ont été arrêtées pour conduite immorale, 29 individus ont été arrêtés pour "avoir exposé leur personne", deux plaintes ont été portées pour tentatives de viol.

On n'a enregistré par contre que quatre tentatives de vol à main armée, trois tentatives de vol avec violence, 16 vols avec violence, et un seul meurtre. Vingt-six personnes ont tenté de se suicider.

Seulement 3,469 billets de stationnement pour stationnement trop prolongé (plus que la limite permise) 4,431 billets pour stationnement interdit en tout temps et 5,231 billets pour excès de vitesse ont été émis, ce qui n'est pas beaucoup pour une ville de 211,000 habitants et de beaucoup inférieur au nombre de billets distribués par la police de Montréal.

Enfin, 309 citoyens ont dénoncé leurs concitoyens, 148 au sujet de leur chien (aboyant trop fort, méchants, etc.).

Quatre-vingt-cinq automobilistes ont été arrêtés pour avoir négligé "d'arrêter au signal d'un agent", crime populaire à Laval, 13 autres pour avoir circulé sur le trottoir, un autobus scolaire pour avoir transporté trop d'écoliers et 11 conducteurs de traîneaux mécaniques.

Enfin, 264 personnes ont eu le douteux honneur de fréquenter les cellules municipales, dont 26 qui étaient recherchées par d'autres corps policiers.

Nouvelle comparution de Vallières et de Gagnon

par Maurice MORIN

Pierre Vallières, ancien journaliste, dont le procès devant jury aux Assises, sous une accusation de meurtre en rapport avec la mort de Thérèse Morin, s'est poursuivi aujourd'hui sous la présidence du juge Yves Leduc, a de nouveau comparu hier, cette fois devant le juge Fernand Legault qui présidait l'ouverture de la session de mars de la Cour du banc de la reine, juridiction pénale.

Et à la barre des inculpés, aux côtés de Vallières, il y avait Charles Gagnon, ancien professeur de sociologie. Lui aussi est inculpé du meurtre de Mlle Morin, âgée de 64 ans, tuée dans l'explosion d'une bombe, le 5 mai 1966, dans les bureaux de la manufacture Lagrenade, au 2406 est, de la rue Rachel.

Me Rhéal Brunet, procureur chef de la Couronne, a demandé que dans cette affaire, le procès soit fixé au 1er avril prochain, sans pouvoir donner la certitude, toutefois, que l'instruction débutera cette journée-là.

Gagnon a de nouveau protesté contre la remise de son procès affirmant qu'il était en détention depuis bientôt un an et demi, que la Couronne avait décidé, la semaine dernière, de ne pas lui faire subir son procès en même temps que Vallières, que cela lui causait un préjudice considérable.

Il a demandé à la poursuite qu'on lui fournisse une copie de l'acte d'accusation sous lequel il devra subir son procès, affirmant "qu'il se pourrait fort bien qu'à la toute dernière minute, cet acte d'accusation soit changé, comme il avait été fait au tout début du procès de Vallières".

Le juge Legault lui a répondu "qu'il l'aurait ... cet acte d'accusation en temps et lieu". Nous avons compris, une fois que les deux inculpés eussent repris le chemin des cellules que la poursuite lui fournirait l'acte d'accusation désiré.

Si Vallières et Gagnon ont comparu ensemble aux Assises, au cours de la matinée d'hier, c'est qu'ils ont aussi à répondre de la mort de l'adolescent Jean Corbo, 16 ans, tué dans l'explosion d'une bombe, en juillet 1966, près des usines de la Dominion Textile, à Saint-Henri. C'est une accusation d'homicide involontaire qui pèse contre eux dans ce cas-ci.

Touchant cette affaire, leur procès a été reporté au cours de la session de mai des Assises.

L'ouverture des Assises, tant en première qu'en deuxième divisions, a été marquée, devant le juge Peter-V. Shorteno, qui siégera, lui, en deuxième division, à la prestation d'office de pas moins de 150 candidats-jurés, tant de langue française que de langue anglaise.

Voir COMPARUTION en page 6

Un enfant est brûlé vif dans un incendie

Un garçonnet de quatre ans, Shawn Hogan, fils de M. et Mme Tom Hogan, du 1674, rue Balmoral, à Laflèche, en banlieue sud de Montréal, a péri brûlé vif, hier après-midi, dans un incendie qui a dévasté la maison de ses parents. L'explosion d'un poêle serait à l'origine du drame.

Une soeur et un frère de la petite victime, Patricia et James, âgés respectivement de 19 et 7 ans, ainsi que le chien des Hogan, ont échappé indemnes à l'incendie survenu en l'absence de M. et Mme Hogan, vers 3 h. 15 hier après-midi.

Vingt pompiers de Laflèche, dirigés par le chef Bernard Domingue, et sept de leurs confrères de Greenfield Park, ont mis deux heures à éteindre les flammes.

Les restes carbonisés de la victime ont été retrouvés sous un lit, au deuxième étage de la maison dévastée, où le feu aurait pris naissance.

DEPUIS 1908
Geo. Tanguay & Fils, Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉÉS
4489 PAPINEAU, MONTRÉAL, TÉL. 527-4161
Georges Tanguay, président — Maurice Tanguay, C. d'A.A.
Paul Tanguay, C. d'A.A. — Paul Gélipeau, C. d'A.A.F.I.I.C.
Ronald Lippé, C. d'A.A. — Jacques Barry, C. d'A.A.
Henri Chartrand, C. d'A.A. — Gérard Gaumont, C. d'A.A.
Alphonse LeBouc, C. d'A.A. — Marc Savard, C. d'A.A.
Maurice Heymen, C. d'A.A. — Jean Deszochet, C. d'A.A.
Jacques Hébert, C. d'A.A. — Pierre Groulx, C. d'A. Ass.

6741, ST-HUBERT
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616
PAUL-E Talbot Bachelier en optométrie

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ...
le plus vaste choix de musique sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de André Radio Service Ltée)

Vient de paraître !
COMMENT PRÉPARER
VOTRE IMPÔT
EDITION 1968
Indispensable à l'homme d'affaires
Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.
• Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1967
• Impôt provincial (Québec) sur le revenu 1967
• Liste complète des dépenses admises
• Principales formules avec exemples
SEULEMENT $2.50
PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 BEAUBIEN 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT 381-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES, 842-4171
• SIEGE SOCIAL ET ENTREPOT: 5830 AV. ANDOVER, 342-9400

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

L'écrivain noir américain James Baldwin plaide pour Stokeley Carmichael

par James BALDWIN

(Tous droits réservés — LA PRESSE et "The Manchester Guardian")

J'AI CONNU Stokeley Carmichael à l'époque où, encore adolescent, il commettait les frasques accoutumées dans le Grand Sud des USA. Il me semble que cela remonte à une éternité.

Si les jeunes, qui alors se seraient dévoués, sacrifiés, corps et âme, pour les USA de leurs rêves idéalistes, se sont rendu compte, depuis, qu'ils se leurraient fort, aucun Américain ne doit s'en étonner, aucun Américain n'a le droit de leur en faire reproche — je m'exprime de façon aussi euphémistique que possible.

Les Américains blancs, en fait, ne s'étonnent pas du revirement de la situation. Ils exhibent, sans vergogne, toutes les caractéristiques des coupables vindicatifs. Les désillusions de ces adolescents pleins d'idéal, la faillite du mouvement des droits civiques: autant de faits qui incriminent les USA et les Américains. Et qui constituent une sorte de monument à l'incroyable couardise d'un peuple pourtant tout-puissant.

Tout naturellement, le mouvement dans lequel Stokeley et moi et tous les jeunes de notre milieu militions nous a permis de nous connaître. Tout comme il nous a mis en relation avec Martin Luther King et Malcolm X.

"Pouvoir noir"

La vie américaine ressemble beaucoup, pour nous, à une tragi-comédie de dupes, sans cesse répétée. Aussi ne me suis-je pas étonné de voir un jour Carmichael monter à son tour "sur les planches" pour présenter le "Pouvoir noir", une manière de réponse à la tragi-comédie répétée. L'appellation "Pouvoir noir", il ne l'a pas inventée. Il l'a récupérée en brassant le vieux fond de folklore qui remonte aux premiers esclaves noirs en ce pays.

Jamais je n'ai connu un Noir qui ne fut obsédé par ce pouvoir. Ceux d'entre nous qui le représentent, ceux qui n'ont pas été émasculés, qui n'ont pas subi un lavage de cerveau, savent qu'on ne peut échapper à cette obsession qu'en devenant véritablement ce quelque chose de sous-humain qui correspond à la classification, à l'appréciation de nos concitoyens blancs.

Lorsqu'un Noir, dont le sort et l'identité ont toujours été déterminés par les "autres", décide, puis déclare qu'il va dorénavant prendre en ses propres mains et son sort et son identité, on le traite comme un dangereux révolutionnaire.

Réaction blanche

Mais, évidemment, le Noir ne peut agir autrement. Rien ne révèle plus l'hypocrisie foncière de l'Américain que sa réaction en face du Noir qui s'affirme. Ce qu'on appelle le "ressac", la "réaction blanche", n'est qu'une tentative de la part du Blanc américain de celer et de justifier le fait que, à ses yeux, le Noir n'a pas encore atteint à la dignité humaine. La "réaction blanche", une expression qui camoufle une vérité trop gênante pour des hypocrites. Tout comme l'expression "faille de crédibilité", qui évite de dire carrément à nos chefs politiques qu'ils ont tellement menti que personne ne les croit plus.

Donc, ce compagnon d'adolescence, Stokeley Carmichael, que je comptais revoir à Paris, récemment, se trouve aujourd'hui aux USA. Et on lui a créé pas mal d'histoires depuis son retour. On lui a, par exemple, retiré son passeport. Un gouvernement grand inquisiteur, digne instrument d'un peuple courroucé, lui a infligé cette punition. Qui, à ce qu'il appert, se révèle insuffisante.

Si seulement les USA avaient eu la grande sagesse de proclamer l'état de guerre, on pourrait maintenant fusiller Carmichael pour trahison. Seulement, si le gouvernement se trouve dans l'impossibilité légale de prononcer une sentence de mort contre Carmichael, rien n'empêche certains éléments de la population, dûment mis au courant de la "trahison", de se substituer à la justice officielle.

Shelma, naguère

Cela me rappelle un jour d'inscription aux listes électorales, à Shelma. On avait immobilisé et aligné les Noirs devant le palais de justice, sous le pavillon américain. Tandis que veillaient sur eux le shérif et ses sbires, bien casqués et armés, les Blancs allaient et venaient à leur guise, aux environs. Tout à coup, le shérif fit un signal à sa meute. Illico celle-ci brandit des bâtons et commença à frapper jusqu'à ce que les Noirs tombassent sous les coups. Je n'oublierai jamais la mine de ces hommes ravis d'avoir enfin reçu de leur chef l'autorisation de tuer d'autres hommes, ceux-ci sans défense. Personne n'a jamais osé traduire ce shérif devant les tribunaux.

De même que personne n'a jamais accusé l'ancien (officiellement seulement) gouverneur de l'Alabama, Wallace, d'acte d'insurrection, bien que, le jour où nous avons marché sur Montgomery, il ait déployé le drapeau des confédérés au-dessus du Capitole. J'accuse de crime ce gouvernement qui voudrait bien pouvoir condamner Carmichael.

On insulte aussi à l'intelligence des Noirs lorsqu'on veut leur faire croire que ce pays, le plus puissant du monde, est impuissant à remédier au sort lamentable de ses citoyens de race noire; impuissant à mettre bon ordre aux actes des racistes. Ce pays ne veut tout simplement pas nous traiter décemment. Aussi, que les Américains blancs ne s'imaginent pas que Carmichael soit le premier ni le seul à prévoir un effondrement des USA, puis à ajouter: "J'espère seulement être encore là pour voir cet effondrement."

Chaque Noir américain dans cette jungle hurlante qui l'entoure a formulé et répété ce voeu de mille façons. Tant et plus. Que l'on écoute mieux ces chansons apparemment gaies, que l'on parle à un citadin de Harlem — si on en trouve un qui veuille encore parler à un Blanc.

Il y a quelques années, un étudiant paisible a déclaré sans ambages à Robert Kennedy qu'il craignait de devenir partisan de la violence en présence des injustices dont les Noirs sont les victimes. Il précisa qu'il ne prendrait jamais les armes en vue de combattre pour les USA. Jamais, jamais!

Pacifique à l'origine

Comme ce garçon pacifique, foncièrement paisible, mais exaspéré, désespéré, ulcéré, beaucoup de jeunes Noirs ont grandi pour constater que leur sort est encore plus lamentable qu'ils ne l'avaient cru d'abord. Certains sont irrémédiablement ruinés, morts, en tant qu'est concerné le fonctionnement harmonieux de la société américaine.

Est-ce que les Américains blancs ont vraiment cru que toute cette énergie et ce courage, toute cette désespérance et cette colère que révélaient les manifestations paisibles de tous genres les marches, les "sit-ins", etc., allaient fondre, disparaître comme par magie? Je me rappellerai toujours Shelma.

Je me suis dit à Shelma, que le jour viendrait où les électeurs noirs dépossédés de leurs droits ne se contenteraient plus de s'aligner près du bureau de votation, en signe de protestation. Il se peut très bien que ce jour soit maintenant arrivé. Stokeley est sur la brèche et avec lui beaucoup d'autres qui ne toléreront plus de tels outrages. Je le répète, nous avons trop souvent vu la répétition du même drame dont nous sommes les victimes. De Frederick Douglas à Paul Robeson, de Cassius Clay à Malcolm X.

Je dénie au gouvernement le droit de retirer leur passeport aux citoyens qui professent des opinions qu'il désapprouve — surtout lorsqu'il s'agit d'un gouvernement tel que celui que nous avons en ce moment.

Le gouvernement doit me signaler les dangers auxquels je peux me trouver exposé dans des pays hostiles — encore qu'il ne m'ait jamais mis en garde contre les dangers auxquels je me trouve exposé une fois sorti de Harlem, ou dans l'Alabama, par exemple. Mais il n'a pas le droit de se servir de mon passeport comme d'un instrument politique pour me contraindre à "marcher au pas." Cela ressortit aux tactiques des régimes qui se maintiennent au pouvoir par la terreur.

Attitude criminelle

Qui plus est, les Noirs américains vivent dans une communauté qui est bien résolue — je répète: bien résolue — à les empêcher de prendre nettement conscience de leur sort, de leurs potentialités, de ce que le monde extérieur offre à ses citoyens. Cette attitude à notre égard, je n'hésite pas à la taxer de criminelle.

Vouloir persuader, comme on l'a fait durant tant de générations, les Noirs que leur vie vaut moins que la vie des gens d'autres races, qu'ils ne peuvent vivre hors du contexte que leur imposent des gens d'autres races, des gens qui les haïssent, c'est pire qu'un crime, c'est le péché contre l'Esprit saint.

Notez que je ne peux pas partager toutes les opinions de Carmichael; je ne peux pas toujours souscrire à sa façon de les exprimer. Mon accord, mon désaccord n'ont pas d'importance. Son message me parvient et c'est ce qui compte. Lui, homme de moins de 30 ans, m'assure qu'il n'entend pas vivre dans les conditions que moi, qui ai plus de 40 ans, j'ai connues. Il refuse catégoriquement de se trouver dans l'obligation de prendre les horribles options que j'ai dû prendre. Il a parfaitement raison.

Le gouvernement et le peuple qui ont déterminé mon genre de vie, le mien et celui de tous nos ancêtres, le genre de vie qu'ont connu tous nos frères, nos soeurs et enfants, ce genre de vie incroyablement infernal, ceux qui nous l'ont imposé n'ont pas le droit de nous punir, nous, étrangers dans ce pays qui nous déteste, lorsque nous voulons nous rendre compte si le monde extérieur est aussi petit qu'on nous l'a dit.

James Baldwin

Voici la réalité en face

Je n'ai guère besoin de préciser dans quelle mesure l'intérêt propre de l'Occident et l'intérêt propre du monde noir s'opposent. Mais si les pays occidentaux, et tout d'abord les USA, veulent survivre, ils doivent voir cette réalité en face. Rien ne semble plus improbable pour les pays de l'Occident, et surtout et avant tout pour les USA, que cette prise de conscience. Nous avons construit une histoire qui est un tissu de mensonges et nous nous sommes persuadés qu'elle reflétait la réalité vraie. Je doute fort qu'aucune nation puisse se comporter plus mal.

Il n'est pas nécessaire d'entendre les propos tenus à La Havane par Carmichael pour savoir que des millions de personnes souhaitent la chute des USA. Vouloir le punir pour avoir dit de telles choses, c'est tout simplement contribuer à avancer et à rendre encore plus mortel le terrible jour. Oui, des millions et des millions de gens souhaitent vivement l'effondrement des USA. Et ce ne sont pas des communistes. L'ignorance tient les rênes alors que nous chevauchons l'humanité. Essayons de faire face à ce fait que nous sommes une société raciste, raciste jusqu'à la moelle, et que nous livrons une guerre raciale.

Pas un seul Noir enchaîné dans son propre pays, pas un seul Noir qui voit tous les jours la mort autour de lui, ne croit, pour un moment, que les Etats-Unis se soucient le moindrement de la liberté de l'Asie.

"La fête est terminée"

Ma propre condition, en tant que Noir vivant aux USA, me permet de savoir ce que ce pays veut vraiment, ce qu'il est et pense véritablement. En conséquence, chaque ville bombardée là-bas, je la considère comme ma propre ville. C'est, en un sens, ce qu'affirme Stokeley Carmichael et c'est pourquoi on a tellement peur de ce jeune homme. Il déclare que la fête est terminée, qu'il s'agit maintenant d'acquitter la facture. Allons-nous vivre ici comme des hommes ou pas? Aucune bombe ne paiera la facture; aucune ne la fera disparaître.

Et, remarquez-le bien, Carmichael, au début de sa carrière, ne rêvait pas de terreur, mais d'amour. Maintenant il affirme, et il n'est pas le seul, pas le premier: "Si je ne peux pas vivre ici, eh bien, vous non plus. Vous n'auriez pas pu édifier ce pays sans mon aide; ce pays est aussi le mien. Nous allons le partager équitablement ou nous allons périr ensemble. Peu m'importe!"

Mais, MOI je m'en soucie. Je me soucie de la vie de Stokeley. Je me soucie de la vie de mon pays. Déjà nous avons trop vu de destructions inutiles. Dans le coeur humain existe toujours un espoir de voir se produire quelque chose qui changera le cours de notre histoire commune.

Mais, si ce quelque chose ne se produit pas; si ce pays reste sourd, s'il ne peut pas changer, alors nous, Noirs, enfants les plus détestés de la grande maison occidentale, nous nous trouverons forcés et par le désespoir et par fierté, de nous souvenir que nous descendons de longues lignées d'hommes qui ont su trouver les moyens de survivre et de survivre sans passeports.

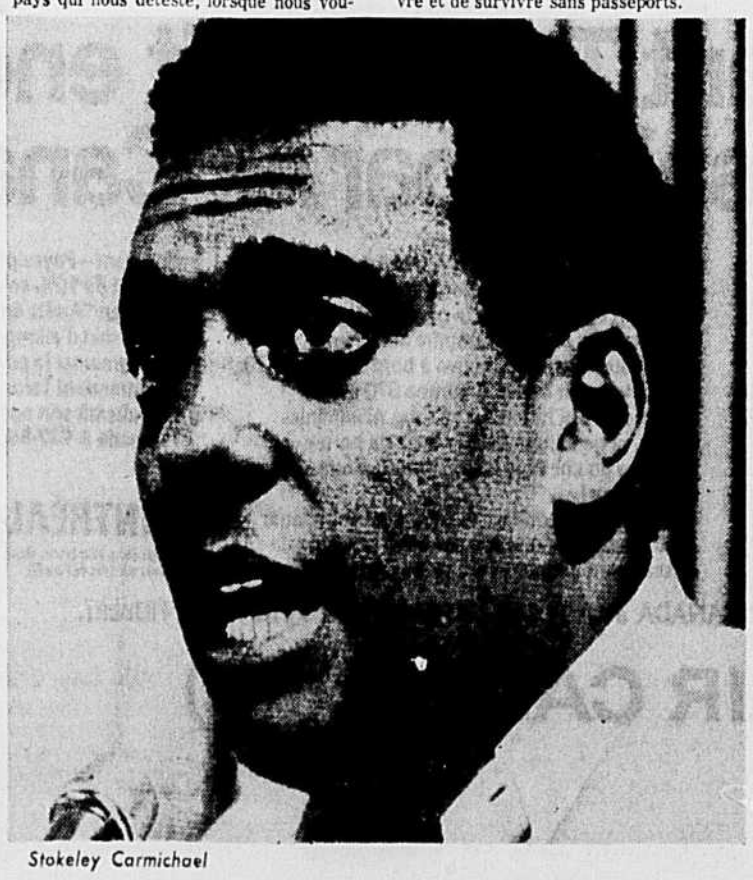

Stokeley Carmichael

On prévoit un climat racial torride, cet été, aux Etats-Unis

par Wilfrid MARTIN

LE CLIMAT racial des USA ne s'adoucit pas. Bien au contraire.

Dans les relevés thermiques annuels, les derniers étés s'inscrivent comme particulièrement torrides. Le prochain s'annonce encore moins clément. Maints Américains craignent carrément "le pire". Hélas! les indices justifient ce superlatif absolu.

De Philadelphie, une rumeur a volé jusqu'aux quatre coins des Etats-Unis: le gouvernement central s'apprête à interner dans des camps de concentration, par mesure préventive, tous les Noirs susceptibles de participer à des émeutes — ce qui n'exclut pas beaucoup de monde.

La rumeur proviendrait surtout de l'annonce de mesures et pouvoirs extraordinaires que de nombreux corps de police réclament en prévision des prochains troubles. Les agents de l'ordre déclarent avoir besoin d'armes spéciales ou supplémentaires, de chars et "paniers à salade" blindés, de renforts et d'auxiliaires. Un peu partout, on parle de législations coercitives, punitives et securitaires.

D'autre part, les affirmations alarmistes et la violence verbale, les gestes et mouvements de panique ont commencé à chauffer l'ambiance. Et il ne s'agit pas que d'extrémistes, dans un camp comme dans l'autre.

Génocide?

"Un génocide se prépare contre nous", a déclaré l'ancien directeur de CORE, Floyd McKisick. Philadelphie a des chances de devenir le premier centre où se pratiquera un nouveau sport: tuer le plus grand nombre posssible de Noirs en X temps." S'adressant à la police, le même homme a affirmé: "Vous pouvez vous munir de fusils, de tanks et de bombes... Les Noirs ne se laisseront pas conduire dans des camps de concentration, dans des chambres à gaz. Mettez-vous bien ceci dans la tête, au départ."

Alvin Préjean, un homme paisible, au verbe doux, directeur adjoint de la Ligue urbaine de Chicago, de surcroit, a cru devoir prévenir: "Notre peuple est en colère. Il croit que les autorités policières vont l'accaparer, le morigéner tout l'été."

Crédulité exagérée

Même si elles procèdent, en partie, d'exagérations, de faits magnifiés, de fausses rumeurs, ces craintes trouvent de larges échos chez les Noirs les plus pacifiques. Surtout depuis qu'on a parlé de l'infiltration de la police de Chicago par le Ku Klux Klan; depuis l'affaire d'Orangeburg; depuis que certaines autorités "réclament un équipement et des pouvoirs "de temps de guerre"; depuis les dispositions nouvelles prises par le chef de police de Miami, etc., etc...

Du chef Rizzo, de la police de Philadelphie, un pasteur noir, de l'Eglise baptiste, le révérend Leonard Small, vétéran de luttes pour les réformes politiques dans sa ville, a dit qu'en somme il concourt à faire l'unité des Noirs en faveur d'une révolte contre l'antagonisme nouveau des Blancs.

Alvin A. Echols, avocat, membre du congrès de North City, aucunement coutumier de l'exagération, parce qu'esprit très rationnel, voit les futurs camps noirs gardés par des agents de police comme d'authentiques camps de concentration installés pour "nous obliger à nous tenir cois".

Petite armée personnelle

A Chicago, un ancien agent du FBI, Woods, aujourd'hui shérif de Cook County, fait contre lui l'unanimité des Noirs de diverses tendances en prônant la création d'un corps de 1,000 hommes bien armés qui sous ses ordres évolueraient de façon autonome et pourraient concentrer les Noirs turbulents dans un camp situé à quelque 47 milles de la ville. Le révérend Arthur M. Brazier, directeur de la Woodland Organization de Chicago-Sud se demande carrément: "Vont-ils donc employer les méthodes d'Hitler? Meurtres en masse, génocide?"

A Détroit, de vives protestations ont contraint les autorités à renoncer aux Stoner Rifles, ces carabines ultra-perfectionnées et meurtrières qui ont tant contribué à attirer la colère des Noirs lors des émeutes de l'été dernier. Pour parer plus adéquatement aux échauffourées prévues, le conseil municipal a finalement recommandé l'achat de carabines M-1.

Rap Brown: "Amérique, s'il faut que je te donne ma vie pour organiser la révolte des Noirs contre les Blancs, la voici!"

Ce qui inquiète encore davantage Blancs et Noirs, c'est le fait, confirmé par les autorités compétentes, que la vente des armes à feu aux civils a augmenté dans de grandes proportions. Qui plus est, des hommes qui ne s'étaient jamais encore servis d'une arme à feu, voire des femmes, en grand nombre, s'entraînent au maniement de ces armes. Tous assurent vouloir uniquement être en état de se défendre, tant chez les Blancs que chez les Noirs. "Blancs et Noirs s'arment à un rythme fantastique", observe un adjoint au maire Cavanagh de Détroit. "Le nombre de demandes de permis est énorme", affirme D. A. Spina, chef de police de Newark.

Ray Girardin, un commissaire de police, se dit d'avis que "tous ces gens sont mus par la peur", plutôt que par la haine ou le désir de vengeance.

"Voici ma vie!"

Emprisonné de nouveau, sous l'inculpation d'incitations à l'émeute (et d'autres imputations connexes), le jeune leader du "Pouvoir noir", Rap Brown, vient de proclamer: "Amérique, s'il faut que je donne ma vie pour organiser la révolte des Noirs contre les Blancs, la voici!" Le jeune leader assure que les Blancs, puis les autorités fédérales ont tout mis en oeuvre pour l'amener, lui, tout comme ses frères de race, à adopter cette attitude.

Malheureusement, dans ce contexte déjà survolté les voix de la modération, de l'apaisement, de la conciliation et de la négociation restent peu nombreuses et de moins en moins écoutées. God save America!

Un panier à salade futuriste

La police et l'industrie aérospatiale ont collaboré à la conception du "panier à salade" de l'avenir, un engin utilisant les progrès de la science pour lutter contre la recrudescence des émeutes aux Etats-Unis.

Ce projet, résultant de la coopération de la firme Aerojet General et de la police d'El Monte, en Californie, comprend une tourelle munie d'un radar et d'un amplificateur d'écoute, de projecteurs à infra rouge et d'avertisseurs ultra puissants.

A l'intérieur, un observateur dans une cabine pressurisée (pour éviter la pénétration des fumées et des gaz lacrymogènes) observera les scènes d'émeute sur un écran de télévision relié à une caméra pouvant fonctionner dans l'obscurité. Un fusil automatique et un canon à gaz sont fixés sur le même axe que cet instrument d'optique. (AFP)

Est-ce là votre peigne ? Si oui, cela veut dire qu'un désordre mine la "Source de vos cheveux". Vous devez réagir tout de suite afin de contrôler et arrêter cette chute de cheveux excessive, sans quoi **vous deviendrez chauve.** — La nouvelle méthode Thomas pour combattre la chute des cheveux aide beaucoup d'autres personnes. Elle vous aidera à vous aussi. Premièrement, on éliminera les causes de votre chute de cheveux. Ensuite on vous fera suivre des séances Thomas de thermodiffusion qui stimuleront la circulation du sang aux racines mêmes. A la clinique Thomas, le savoir-faire est le résultat de plus de 40 années d'expérience dont l'application de plus de 8,000,000 de traitements à date. Venez vous rassurer vous-même à quel point cette méthode peut vous aider.

Ecrivez à Dépt. L.P. 880 ou téléphonez pour demander notre brochure gratuite "Les soins des cheveux..."

DAMES ET MESSIEURS ACCEPTES AUX TRAITEMENTS

EN VILLE: 1010 OUEST, RUE STE-CATHERINE
(637, Edifice Carré Dominion) **Tél.: UN. 6-3041**

PLAZA ST-HUBERT: 6339, RUE ST-HUBERT
(309, Edifice Lombank) **Tél.: 274-3501**
11h. a.m. à 8h. p.m. - Samedis: 10h. a.m. à 3h. p.m.
STATIONNEMENT GRATUIT

45 Bureaux — PREMIERS EXPERTS CAPILLAIRES AU MONDE

LA CLINIQUE CAPILLAIRE THOMAS

Montréal en bref

par GERMAIN TARDIF

Une bonne raison de décliner une invitation

● La Société de musique contemporaine, qui reçoit des subventions du ministère des Affaires culturelles, se fait un devoir d'inviter, à chaque concert, le ministre titulaire, M. Jean-Nèl Tremblay. Ce dernier, pour diverses raisons relatives à ses occupations, se voit obligé, la plupart du temps, de décliner l'invitation et répond par télégramme. Un lapsus du télégraphiste a fait que le dernier télégramme était rédigé à peu près comme suit : "Le ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, remercie la Société de musique contemporaine de son aimable invitation et et regrette de ne pouvoir assister au concert à cause du COCU de l'Union nationale". Lequel ?...

Le Salon du camping a sa famille-modèle

● C'est un employé de la ville de Montréal qui, avec sa femme et ses six enfants, ont été choisis pour représenter la famille-modèle du camping et du caravaning du Québec, pour l'année 1968. Il s'agit de M. Aimé Constantin, régisseur de la section des sports au service de la récréation de la ville de Montréal. Le choix a été fait par un jury formé des familles qui l'ont précédé à ce titre et de spécialistes du camping réunis au Centre des loisirs Immaculée-Conception. La famille Constantin se tiendra en permanence au Salon du camping et des sports, du 22 au 31 mars, à la Place Bonaventure.

Expert en aéronautique de retour d'Afrique

● M. W. "Mack" Makowski, de Rockburn (Huntingdon), est revenu ces jours-ci de la Haute-Volta, en Afrique, où il a séjourné trois mois à titre de conseiller de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour la construction d'un aéroport. M. Makowski est bien connu dans les cercles de pêche puisqu'il est propriétaire du Club de pêche de Rockburn. Avant la dernière guerre mondiale, il était président d'Air-Pologne. Durant la guerre, il fut pilote de bombardier pour la Pologne libre, en Angleterre. Après le conflit, il s'établit au Canada où il devint conseiller pour l'OACI. Agé de 70 ans ou plus, M. Makowski est maintenant à la retraite, mais l'OACI fait encore appel à lui pour certaines missions comme celle dont il vient de s'acquitter.

Réouverture bientôt des restaurants du Champlain

● Le Château Champlain se remet peu à peu des dégâts de l'incendie qui l'avait ravagé durant la période des Fêtes. En guise de mesure temporaire, le Caf' Conc' qui, normalement, n'était ouvert que le soir, est à la disposition des clients à l'heure du déjeuner. L'Escapade, situé sur le toit de l'immeuble, a échappé aux flammes et n'a pas fermé ses portes. Un porte-parole du Pacifique Canadien nous informe, par ailleurs, que Neufchatel et le Tourne-Bouche, situés à l'étage du grand hall de l'hôtel, sont en voie de réaménagement et qu'ils ouvriront probablement leurs portes en juin.

Une belle occasion de pratiquer le portugais

● Reçu, cette semaine, une lettre en portugais d'un étudiant brésilien, Joamir Mattos Rocha, Rua Formosa, no 18, Campos Est, de Rio, Brasil, qui est âgé de 20 ans, exprime son admiration pour "notre pays progressif" et voudrait entretenir des relations de correspondance avec des étudiants du Québec. Excellente occasion d'apprendre le portugais tout en permettant à M. Rocha de s'exercer en français . . .

Canadair congédie 140 ouvriers non spécialisés

Canadair Ltd. a procédé à la mise à pied de 140 ouvriers, au cours de la fin de semaine dernière, mais elle ne prévoit pas qu'il y en aura d'autres prochainement.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que les employés congédiés étaient, dans une proportion de 95 p. 100, des hommes sans spécialisation et qui comptaient moins d'un an de service.

Cette mise à pied survient peu de temps après la livraison du premier C5A, le plus gros avion au monde, un contrat que Canadair a obtenu de Lockheed-Georgia.

Paradoxalement, Canadair, tout en effectuant ces mises à pied, est toujours à la recherche d'hommes spécialisés afin de pouvoir remplir les commandes qu'elle a reçues jusqu'ici. Le personnel, qui était de 5,000 en 1965, est maintenant de 9,000 hommes et pourrait augmenter davantage si la compagnie obtenait les services des hommes de métier dont elle a besoin.

Les mises à pied n'ont causé aucun problème avec l'Association internationale des machinistes (FTQ) qui représente ces travailleurs.

NOUVEAU
COURS COLLEGIAL
(deuxième année)

et

BACCALAUREAT ES ARTS
(niveau de philosophie)
Programme de la faculté des arts
de l'Université de Montréal

EDUCATION PHYSIQUE
(initiation aux sports individuels)

EXTERNAT COLLEGIAL
garçons et filles

SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE
3880, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 25, Qué.
(nombre d'inscriptions limité)
Renseignements : 932-4716
entre 9:00 et 16:30 heures
du lundi au vendredi inclusivement

Le budget de la CTM prévoit un déficit de $2,100,000

La Commission de transport de Montréal prévoit un déficit total de $2,100,000 au cours de l'exercice financier 1968-69. La nouvelle a été communiquée hier aux administrateurs municipaux des 19 localités qui auront à défrayer ce déficit budgétaire.

Les prévisions budgétaires de la Commission de transport de Montréal tiennent compte d'une assistance possible de 20,000,000 de personnes à l'exposition permanente Terre des Hommes et prévoit les sommes nécessaires à l'achat de 60 nouveaux autobus.

Jusqu'à maintenant, aucune des 19 municipalités directement intéressées au budget de la CTM n'a protesté au sujet du contenu du rapport sur les prévisions budgétaires de la prochaine année fiscale qui commencera le 1er mai.

Ces prévisions sont cependant sujettes à l'approbation du conseil municipal de Montréal qui devra incorporer ces revenus et dépenses aux termes généraux du budget de la ville. Le comité exécutif a déjà pris connaissance du rapport préliminaire des administrateurs de la CTM et ces prévisions budgétaires seront soumises au conseil municipal au mois d'avril, en même temps que le budget de la métropole.

Les villes de la banlieue ont appris du même coup que, malgré les prévisions d'un surplus de $316,425 au budget du présent exercice financier, la Commission de transport de Montréal complétera l'année financière actuelle avec un déficit qui voisinera les $2,000,000.

Ce déficit s'explique principalement par l'achat, d'abord imprévu, de 160 nouveaux véhicules, un investissement de plus de $6,000,000. Sans la nécessité de cet achat, la CTM aurait pû terminer l'année avec un surplus de quelque $4,000,000.

L'ensemble de ces budgets, dépenses, revenus et prévisions fait cependant clairement ressortir l'achalandage plus considérable que prévu des services de transport en commun de la CTM.

En effet, l'investissement de $6,000,000 a été réalisé à même le budget courant du dernier exercice financier, en dépit du manque à gagner qu'a causé une grève d'un mois des services d'autobus et de métro, et du paiement de fortes sommes aux employés qui, comme on le sait, ont obtenu des augmentations de salaire assez considérables à la suite de ce conflit.

Malgré les appréhensions des villes de la banlieue desservies par la CTM, il semble donc que leurs obligations financières en rapport avec le transport en commun demeureront stables au cours des toutes prochaines années.

Incendie à Laval

Des enquêteurs étudient la possibilité qu'une main criminelle ait allumé l'incendie qui, tôt ce matin, a ravagé un bâtiment en bois qui abritait la salle de danse et le restaurant de la Plage Saratoga, dans le quartier Laval-Ouest, à Laval.

OLIVIER

SUITE DE LA PAGE 1

prédécesseurs immédiats, qui avaient été nommés assistants-directeurs lors de leur promotion au grade suprême à la Sûreté, M. Olivier conserve pour le moment son titre d'inspecteur-chef.

L'un de ses premiers soucis est de trouver des remplaçants au poste qu'il occupait jusqu'à ces jours derniers ainsi qu'à celui de l'assistant-inspecteur chef Rolland Brunette, qui a démissionné peu après M. Hobbs et est allé le rejoindre au conseil des Ports nationaux.

M. Olivier fut d'abord membre de la Sûreté provinciale de 1937 à 1940, année où il fut embauché à la police municipale.

Après avoir fait partie durant de nombreuses années de la patrouille à pied, il fut en 1951 promu au bureau de la Sûreté.

Là encore, il remplit de nombreuses fonctions avec le grade de sergent-détective, jusqu'à il y a cinq ans, quand il fut promu successivement lieutenant, capitaine et inspecteur détective.

Puis, en moins de deux ans, il devint inspecteur-chef.

Pour se nommer des adjoints, il attend les résultats des examens du service civil, alors qu'il devra combler les postes devenus libres par les deux départs précités et sa propre promotion.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

style "hippie" devant la salle où avait lieu la réunion, leurs représentants à l'Assemblée universitaire présentaient une proposition dans laquelle ils demandaient exactement ce qui leur fut accordé.

La décision de l'Assemblée universitaire peut mettre fin à une série de manifestations entreprise depuis quelques semaines par les étudiants au sujet des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement supérieur. Venues des science sociales, les revendications avaient été endossées par d'autres facultés . . .

C'est ainsi qu'au "sit-in" organisé par l'Association générale des étudiants, on pouvait voir de étudiants de la faculté de Théologie partager les étroits couloirs avec ceux des Sciences sociales . . .

La révolution par les fleurs

"La révolution par les fleurs" ont notamment scandé et chanté les étudiants au cours de cette manifestation de plus d'une heure et demie, et dont la caractéristique principale fut ces immenses fleurs de papiers que les étudiants tenaient dans les mains ou arboraient à la boutonnière, et que les étudiants, plus coquettes, piquaient dans leurs cheveux et . . . tenaient entre leurs dents.

La manifestation, organisée dans l'édifice principal de l'Université de Montréal, n'a donné lieu à aucun incident particulier, si l'on excepte cette "bombe puante" dont un inconnu a laissé échapper les gaz au début du "sit-in" et qui a rendu l'air quasi irrespirable pendant un bon moment.

Le recteur de l'Université, M. Roger Gaudry, et les doyens des facultés ont éprouvé quelques difficultés à se rendre à la salle de réunion. Ils ont dû littéralement enjamber une mer d'étudiants à l'air moqueur. Des jeunes filles leur ont offert des fleurs de papier et des étudiants leur ont lancé des confettis multicolores.

COMPARUTION

SUITE DE LA PAGE 3

Cependant que devant le juge Legault, de nombreux inculpés ont comparu, outre ceux déjà mentionnés, alors que la date de leur procès a été fixée.

Un nom a attiré notre attention, celui de Jean-Marc Rufiange, inculpé du meurtre de Benoit Massicotte, tué d'une balle de revolver, à Shawinigan, le 24 juin 1961. Rufiange, que Me Guy Germain, de Shawinigan, représente, en sera à son cinquième procès lequel ne s'instruira pas, toutefois, au cours de la session de mars, l'instruction afant été remise au cours de la session débutant à Montréal, le lundi 6 mai prochain.

Rufiange à qui un cautionnement de $10,000 a été fixé pour sa mise en liberté provisoire, était encore en cellule, hier, n'ayant pas pu fournir ce cautionnement.

Me Claude Wagner au palais

L'ancien ministre de la Justice du Québec, Me Claude Wagner, était, un des nombreux avocats présents à l'ouverture des Assises. Il représentait Antonio Soucisse, de Verdun, accusé du meurtre de sa femme, morte poignardée. Le procès de Soucisse s'instruira le lundi

Pas moins de 200 inculpés ont comparu devant le juge en chef par intérim Redmond Roche, de la Cour des sessions de la paix, pour faire option . . . comme en dit dans le langage judiciaire et populaire et d'obtenir d'être jugés par un juge seul... de la Cour des sessions.

Mont-Royal: le syndicat prie le député d'Outremont d'intervenir

Le Syndicat des employés de Ville Mont-Royal a fait parvenir hier un télégramme au député libéral d'Outremont (dont la circonscription englobe Mont-Royal), Me Jérôme Choquette, pour lui demander d'intervenir dans le conflit.

Le syndicat déclare qu'il veut exposer son point de vue au député dans le plus bref délai possible.

Voici le texte du télégramme:

"Mont-Royal est actuellement la scène d'une grève qui dure depuis un mois. Cette grève légale a été déclenchée après sept mois de négociations infructueuses. Il est évident, depuis le début de cette grève, que les autorités de la ville n'ont pas l'intention de négocier sur un certain nombre de clauses essentielles pour le syndicat.

"Voici la liste des articles sur lesquels la ville ne veut absolument pas bouger:

1. heures de travail;
2. Temps supplémentaire;
3. Ancienneté et classification;
4. Sécurité d'emploi ;
5. Changements techniques;
6. Travail à forfait;
7. Fonds de pension;
8. Procédure de grief;
9. Droits acquis.

"Le négociateur du syndicat, M. Guy Beaudoin, a déclaré au maire Reginald Dawson, samedi, que les membres étaient prêts à faire des concessions importantes sur certains points afin d'assurer l'entente.

"Le maire déclare alors que son négociateur, M. Arthur Matteau, est en vacances et qu'il ne peut rien régler en son absence. Nous vous prions donc, en qualité de député de la région concernée, et en qualité de législateur d'intervenir auprès de la ville.

"Nous sommes prêts à vous rencontrer le plus rapidement possible afin de vous exposer les détails de nos revendications. Nous demeurons convaincus que le législateur ne peut pas avoir envisagé que le négociateur patronal puisse partir en vacances au cours d'un conflit dans les services publics ou encore qu'une telle excuse puisse servir aux autorités de la ville pour refuser de négocier, et même pour étouffer le syndicat. La gravité

Si l'Intendant Talon vivait encore, irait-il à Versailles par Air Canada?

A bord d'Europe 870, le vol quotidien sans escale d'Air Canada entre Montréal et Paris, on ne rencontre pas de perruques poudrées!

Mais si Jean Talon vivait encore, il serait sans doute un de nos passagers. Pourquoi?

L'Intendant Talon aimait bien tout ce qui était du nouveau monde. Homme d'affaires avant tout, son attitude n'avait toutefois rien de sentimental et s'il devait emprunter Air Canada, il le ferait pour des raisons bien précises.

Talon était par exemple, et c'est un fait bien connu, un homme très occupé. De nos jours, il apprécierait sûrement l'avantage du vol quotidien sans escale entre Montréal et Paris.

Jean Talon était aussi gentilhomme; il aimait le confort et l'élégance. De nos jours il apprécierait sans doute le service, le sourire et l'accueil chaleureux que l'on retrouve à bord d'Europe 870.

Pour voyager à bord d'Europe 870 il n'est besoin d'être ni homme d'affaires, ni administrateur, ni gentilhomme, ni même de porter perruque ou cheveux longs. Il suffit d'être connaisseur!

Et puisqu'un connaisseur averti en vaut deux, Air Canada vous rappelle ses tarifs spéciaux, classe économique, 14-21 jours, son plan "Partez maintenant—Payez plus tard" (versement comptant de 10%, solde payable en 24 mois), et son plan "Arrêts en cours de route" qui vous permet d'allonger le plaisir du voyage sans augmenter le prix du billet.

Si l'Intendant Talon vivait encore, il consulterait son agent de voyage ou Air Canada à 937-8555.

MONTRÉAL-PARIS $ 335
Tarif 14-21 jours, aller-retour, classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

BUREAUX D'AIR CANADA à LA PLACE VILLE-MARIE et 7116 rue ST-HUBERT.

AIR CANADA

Saint-Bruno amende son zonage pour permettre la réalisation du projet de construction résidentielle de $80 millions sur la montagne

par Claude MASSON

Le conseil municipal de Saint-Bruno a donné hier soir le feu vert à Canadian Interurban Properties Limited, une filiale de la Power Corporation, pour transformer une bonne partie du mont Saint-Bruno en une véritable municipalité résidentielle.

Il reste maintenant aux électeurs-propriétaires du secteur concerné de décider s'ils transformeront ce feu vert en lumière rouge. L'assemblée publique à ce sujet aura lieu le 20 mars et, si six propriétaires l'exigent, la ville devra tenir un référendum qui constituera le verdict final.

C'est au cours d'une longue assemblée où, le moins que l'on puisse dire c'est que la démocratie a été respectée, que le conseil élu en février a autorisé Canadian Interurban à réaliser son projet de construction résidentielle de l'ordre de $80 millions.

En effet, précédées d'une assemblée des électeurs-propriétaires à sept heures, les délibérations du conseil se sont poursuivies jusqu'à 1 h du matin, si bien qu'il a fallu ajourner durant une minute à minuit pour se conformer à la loi.

Et la majeure partie du temps a été consacrée à des problèmes purement locaux, les contribuables ayant le loisir d'entreprendre un long dialogue (jusqu'à une heure de temps dans un cas) sur des questions de patelin.

Au début de la soirée, les propriétaires ne s'étaient pas opposés à l'addition d'un troisième moteur à la station de pompage, mais la discussion, portant sur des points techniques, s'est éternisée.

Le projet de Canadian Interurban, si les propriétaires n'exigent pas un référendum ou si celui-ci est favorable à la réalisation de ce centre résidentiel, prévoit que 4,000 unités de logement seront construites sur le mont Saint-Bruno d'ici 15 ans.

Au fait, les dirigeants de l'entreprise acquerront d'ici la fin d'avril une étendue de terrain de 39 millions de pieds carrés qui appartient présentement au "Mont Bruno Association" composée d'un groupe de financiers.

Bon nombre de ces hommes d'affaires habitent déjà une luxueuse propriété sur la montagne.

Mais la municipalité, pour amender son règlement de zonage d'une partie de la montagne, qui passe de parc public à des fins résidentielles, a exigé certaines compensations.

Canadian Interurban a garanti à la ville, par écrit, de lui céder une étendue de 200 acres aux fins d'un parc public plus les cinq lacs de la montagne, soit approximativement la moitié du Mont-Royal.

Si le projet est accepté par les électeurs-propriétaires, l'entreprise commencera la construction des maisons unifamiliales, multifamiliales et de résidences en hauteur à l'été. Dans 15 ans, la montagne devrait compter une population de 12,000 à 15,000 personnes qui habiteront dans les 4,000 unités de logement qu'elles auront achetées ou louées, selon le cas.

Tous les avantages commerciaux et services communautaires sont prévus.

Seven-up invité à participer de bonne foi à la médiation

Commentant les propos tenus par le président de la compagnie Seven-Up Montréal Ltée, M. W. K. Wallace, à la fin de la semaine dernière, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, invite l'employeur à participer de bonne foi à la médiation de Me Jean Cournoyer, plutôt que de livrer au public "une interprétation pour le moins fantaisiste du conflit".

Le porte-parole de la FTQ nie catégoriquement qu'il s'agisse là d'un simple conflit intersyndical entre les Travailleurs unis des brasseries et le district 50 des Mineurs unis d'Amérique. "Mais, même si tel était le cas, dit-il, il y a lieu de rappeler que cette dernière organisation a été déboutée à sept reprises, depuis 1964, dans ses tentatives de faire révoquer, par la Commission des relations de travail du Québec, l'accréditation de l'affilié de la FTQ." M. Laberge rappelle également que la compagnie Seven-Up a même été condamnée à l'amende pour avoir signé une convention collective illégale avec le district 50. Cependant, le leader syndical déclare s'abstenir d'entrer plus à fond dans les relations entre cette organisation et l'employeur, afin de ne pas nuire à la médiation de Me Cournoyer.

Le président de la FTQ ajoute que, si, d'après Seven-Up, il n'y a pas de problème de salaires ou d'heures de travail dans le présent conflit, cela tend à prouver la thèse de sa centrale selon laquelle il s'agirait d'une grève de reconnaissance syndicale.

M. Laberge conclut en disant que la FTQ suivra de près l'évolution de la médiation gouvernementale et réclamera une autre intervention de la part des pouvoirs publics dans l'éventualité d'un échec.

Le bill de Laval sera étudié le soir par le conseil municipal

par Pierre VENNAT

Le maire Jacques Tétreault, de Laval, a donné hier l'assurance au conseiller Jean Giosi, porte-parole de l'opposition, que le projet de loi que Laval présentera à Québec pour régler une fois pour toutes ses problèmes financiers, sera étudié le soir par le conseil municipal lors d'une assemblée spéciale tenue ce mois-ci, afin de permettre au plus grand nombre de gens possible d'y assister.

Il semble également que l'administration ne s'opposera pas à la demande de l'opposition qui désire prendre connaissance des grandes lignes du projet quelques jours d'avance, afin d'avoir le temps de l'étudier à loisir.

Le maire et M. André Lagarde, vice-président du comité exécutif, ont également donné l'assurance aux conseillers, lors de la séance d'hier soir, que le projet soumis au conseil pour adoption avant d'être présenté à Québec se rapprochera le plus possible du projet de loi tel que l'étudieront les députés à Québec.

M. Lagarde a fait remarquer que c'était à l'Assemblée législative, par son Comité des bills privés, et non au conseil municipal, à adopter le projet de loi et que, par conséquent, les députés demeuraient libres d'amender à leur guise le projet qu'adoptera le conseil de Laval.

On espère cependant que les autorités provinciales s'en tiendront aux demandes du conseil de Laval, sauf, évidemment, si elles désirent y ajouter quelque chose.

Enfin, au conseiller Y. M. Kaplansky, qui, au nom de plusieurs propriétaires et, s'appuyant sur la Loi des cités et villes, exigeait que les comptes de taxes, ou tout au moins une copie, soient envoyés directement aux propriétaires et non seulement à la compagnie prêteuse, comme c'est souvent le cas actuellement, le maire Tétreault a répliqué que la chose serait faite dès les "prochains comptes de taxes".

L'assemblée d'hier soir a été l'une des plus rapides et des plus ternes depuis longtemps.

L'opposition a demandé un vote sur une résolution de l'administration pour une question de changement de zonage (résolution adoptée par un vote de 10 à 6), mais surtout pour la forme.

Il n'y eut aucun esclandre, aucune manifestation du public.

Les conseillers ont adopté rapidement un montant de $646,200 en règlements d'emprunt servant à divers travaux, dont $75,000 pour l'agrandissement du parc Saint-Claude, à Saint-Martin, et, en moins d'une heure, le tout était liquidé.

ANNONCE

Démangeaison rectale vite soulagée

Remède spécial contre les hémorroïdes avec substance cicatrisante unique qui soulage, et reduit les hémorroïdes.

Un des malaises les plus courants est connu sous le nom de "hémorroïdes à démangeaison." Déjà embarrassant durant le jour, le malaise s'aggrave avec la nuit.

Un laboratoire de recherche connu a découvert l'existence d'une substance cicatrisante, capable de soulager les douleurs et les démangeaisons, et même de provoquer une rétraction des hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation et en aidant à prévenir l'infection.

Dans de nombreux cas d'hémorroïdes, et même de vieux cas, on a constaté **"une amélioration étonnante," maintenue durant plusieurs mois.**

Ces succès sont dus à une nouvelle substance cicatrisante, la Bio-Dyne.

Elle s'obtient en *onguent* ou en *suppositoires* **sous le nom de** *"Préparation H."* **Demandez la Préparation H en suppositoires, facile à transporter, ou la Préparation H en onguent avec canule spéciale. En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques.**

Satisfaction ou remboursement.

ENSEMBLE DE VOYAGE MINIATURE... COMPACT... PRATIQUE... L'IDÉAL POUR TOUT SAC DE VOYAGE

Corsaire

- Bâton Désodorisant solide
- Cologne
- Lotion avant-rasage
- Lotion après-rasage

Voilà la panoplie du parfait voyageur! Mesdames, n'oubliez pas que les hommes adorent l'arôme CORSAIRE parce qu'il est viril, discret et qu'il leur procure une incomparable sensation de fraîcheur. Vous voulez parier qu'il n'attendra pas son prochain voyage pour utiliser ses produits CORSAIRE?

Ensemble de voyage miniature CORSAIRE: $5.

VAPO-DÉSODORISANT • VAPO-COLOGNE • POUDRE DE TALC • SAVON DE DOUCHE • DÉSODORISANT SOLIDE • LOTION APRÈS-RASAGE • COLOGNE • MOUSSE À RASAGE • VAPO-LAQUE • FIXATIF CAPILLAIRE • LOTION AVANT-RASAGE

CORSAIRE — division de Société Jacquar Inc.

COMPOSEZ: 842-6171

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSÉE — RAYON 240

OU À LA BOUTIQUE D'ESTHÉTIQUE DUPUIS, MÉTRO BERRI-DEMONTIGNY — 845-7044

OU À LA BOUTIQUE D'ESTHÉTIQUE DUPUIS, MÉTRO LONGUEUIL — 674-3433

Pourquoi pas chez Dupuis... A 2 PAS SEULEMENT DU METRO

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 842-6171
1481, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIÈRES • COMMANDES TÉLÉPHONIQUES 374-2411

L'accord parfait

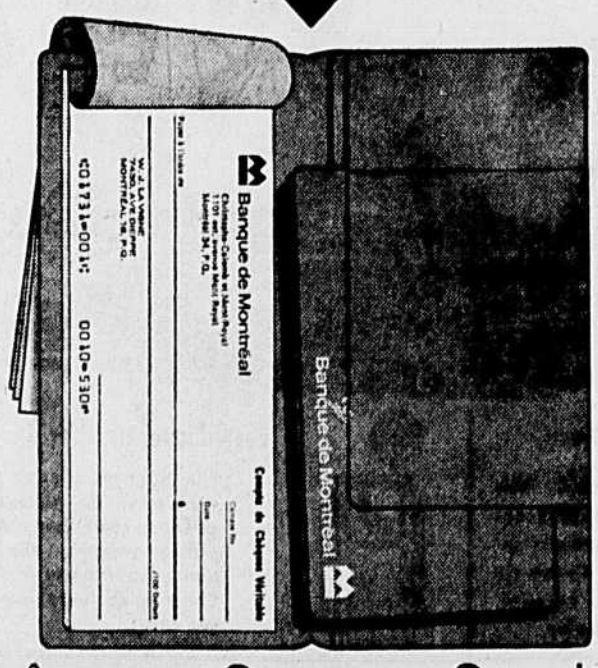

grâce aux Comptes Couplés

Le Compte de Chèques Véritable

permet d'établir votre budget car, chaque mois, vous recevez un relevé et vos chèques payés. Ce genre de compte s'accompagne d'un "Chèquerétaire" gratuit contenant vos chèques personnalisés.

Le Compte d'Epargne Véritable

rapporte 5% par année, calculé sur le solde mensuel minimum et contribue aussi à bien gérer votre budget. Retraits et virements au Compte de Chèques Véritable, sans frais.

Formule idéale: les Comptes Couplés de la

Banque de Montréal

La Première Banque au Canada

La panique règne aujourd'hui dans le secteur public de la presse au Québec, selon Lévesque

par Claude BRUN

SAINT-JEROME — Radio-Canada, tant la radio que la télévision, est en passe de devenir le convoyeur d'un flot de propagande en faveur des institutions politiques existantes.

M. René Lévesque considère qu'une telle tendance s'est manifestée au cours des derniers mois dans l'ensemble des émissions d'information et des affaires publiques sur les ondes de la radio et de la télévision d'Etat.

"Les notes qu'a secrètement livrées M. Marcel Ouimet à ses chefs de services, ne font qu'accentuer la panique qui règne aujourd'hui dans le secteur public de la presse au Québec", a déclaré le chef du Mouvement Souveraineté-Association, à Saint-Jérôme, hier soir.

"Depuis quelques mois, a-t-il repris, la population est inondée d'informations dont le caractère est nettement subjectif. A Radio-Canada, le moindre incident parlementaire sert de prétexte à des émissions spéciales, dont le but apparent n'est que de faire connaître des ministres et de présumés bons aspects des institutions politiques existantes."

Il a cité la récente crise parlementaire à Ottawa où, en quelques jours, on a pu voir défiler sur le petit écran la majorité des candidats à la direction du parti libéral fédéral.

Par ailleurs, il a rappelé les longues télémissions sur les successives conférences des premiers ministres provinciaux à Toronto et à Ottawa, émissions qui, selon M. Lévesque, n'avaient pas leurs raisons d'être en fonction de leur valeur formative.

M. Lévesque parlait devant un auditoire d'environ 600 personnes qui remplissaient le minuscule auditorium du pavillon Lessard, à l'occasion d'une assemblée d'information qu'avait organisée la filiale du MSA à Saint-Jérôme. Durant l'après-midi il s'était adressé à quelques 600 élèves des cours secondaire et du collégial, au même endroit, en plus de se prêter à une conférence de presse et à plusieurs rencontres avec les responsables du mouvement à Saint-Jérôme.

Invité à commenter les notes de service du directeur général de la radiodiffusion française à Radio-Canada, M. Lévesque a qualifié de malhonnête l'épluchage auquel s'était livré M. Ouimet dans son initiative en vue de dépolitiser les émissions et les télémissions de la radio d'Etat à tous ses dégrés.

Il a cependant loué le travail honnête des journalistes et des reporters de Radio-Canada, signalant que lorsqu'il avait été question de lui ou du Mouvement Souveraineté-Association sur les ondes de la radio d'Etat, c'était uniquement dû à leur esprit démocratique et à leurs soucis d'une information complète. "Lorsqu'il y a une réaction dans le sens contraire à l'orientation générale donnée à l'information à Radio-Canada, a-t-il affirmé, c'est parce qu'il se trouve des journalistes qui désirent rétablir un certain équilibre dans l'information au Québec."

M. Lévesque a par ailleurs noté que les services d'information privés n'échappent pas, non plus, à la terreur panique qui s'est emparée des tenants du statu quo constitutionnel. Il s'en est pris particulièrement à la station radiophonique de langue anglaise CKGM et à l'un des animateurs, le dénommé Pat Burns. De celui-ci, M. Lévesque a considéré qu'il est un hurluberlu dont l'arrogance envers les Canadiens français équivaut à son ignorance de la situation dans laquelle vivent les Québécois. De vifs applaudissements ont salué cette remarque.

Par ailleurs, M. Lévesque a décrit la page éditoriale du quotidien "Le Devoir" comme une feuille de propagande en faveur d'une seule option. "Or, de dire le député indépendantiste de Laurier, à l'heure présente, les Québécois doivent choisir entre deux options. Ce choix implique un information honnête et impartiale, une information marquée au point de l'objectivité.

Après avoir précisé que les éditoriaux du quotidien "Le Soleil", à Québec, suivent la même ligne que ceux du "Devoir", le leader du MSA a dénoncé le rôle de stations privées de télévision. Il a qualifié leur propagande d'éhontée "parce qu'elle vise à créer une terreur panique parmi la population, ceci afin d'inciter le peuple québécois à la résignation et à la démission en face de ses responsabilités."

Le Manitoba favorise un réseau national de télévision éducative

OTTAWA. — Le gouvernement du Manitoba croit que la Société Radio-Canada devrait assumer la responsabilité de la télévision éducative (TVE) partout à travers le Canada, au moyen d'un réseau national de TVE.

Dans un mémoire présenté au Comité des Communes sur la radio-télévision, il souligne cependant que ce réseau devrait être distinct de celui de Radio-Canada, pour éviter tout risque de conflit d'intérêts commerciaux.

Dans le cas précis du Manitoba, le document, présenté au Comité par le sous-ministre de l'Education M. W. C. Lorimer, propose que la Société d'Etat fournisse les moyens de production et de diffusion, et la province les budgets nécessaires pour payer les émissions y compris les textes, les illustrations et les animateurs.

C'est le système qui prévaut depuis une douzaine d'années dans cette province et, dit le mémoire, il a donné d'excellents résultats, a tel point que la télévision éducative atteint maintenant 90 p. 100 de la population scolaire manitobaine, pourvu que les écoles soient équipées de récepteurs.

La TVE "peut être un outil puissant permettant d'offrir des services de même valeur à toutes les régions de la province, ajoute le texte, mais elle coûte trop cher pour qu'on puisse se permettre d'y présenter des choses médiocres."

Le gouvernement manitobain appuie la recommandation du rapport Fowler voulant que les cours par TVE occupent toute la matinée, et il va encore plus loin en proposant qu'éventuellement, il y ait des cours télévisés toute la journée.

Ceci, ajoute-t-il, ne serait possible qu'avec l'établissement d'un réseau uniquement consacré à la télévision éducative.

Parmi les autres utilisations possibles de la TVE, il y aurait le perfectionnement des maîtres et l'éducation des adultes.

ANNONCE

LA DIARRHÉE?
DEMANDEZ
L'extrait de fraises des champs du DR FOWLER
Il rétablit doucement l'équilibre intestinal — il soulage rapidement la nausée, les crampes, la diarrhée. Produit efficace pour toute la famille. 66-11F

Enquête sur le rôle de la radio-TV aux Etats-Unis

WASHINGTON (UPI) — Une sous-commission d'enquête de la Chambre des représentants a demandé à un groupe de spécialistes en radio-télédiffusion d'étudier en profondeur le rôle de la télévision et de la radio dans l'orientation de l'opinion publique.

Le groupe, dirigé par le professeur Roscoe Barrow, de la faculté de droit de l'Université de Cincinnati, a été convoqué pour deux jours de discussions par la sous-commission d'enquête.

L'objectif de cette étude est d'obtenir un examen "libre, franc et objectif" de ce problème délicat de l'influence de la radio-télévision sur l'opinion publique. A cette fin, les discussions portent principalement sur deux aspects des règlements de la Commission fédérale des communications touchant la radio-télévision : l'obligation d'accorder des périodes de temps égales pour les candidats politiques et la "doctrine de l'équité".

La "doctrine de l'équité", énoncée pour la première fois par la Commission en 1949, prévoit que les stations de radio et de télévision doivent, sur un sujet controversé d'intérêt public, donner chance égale aux tenants des thèses opposées d'exposer leurs points de vue.

Cette doctrine a été appliquée par la Commission fédérale en jugeant chaque cas au mérite. Il en est résulté un certain nombre de décisions très contestées.

L'enquête doit également examiner d'autres aspects de l'influence de la radio-télévision sur l'opinion publique, comme les éditoriaux ou le droit de réplique pour les personnes ou groupes qui ont été l'objet d'attaques "personnelles".

Pour ce qui a trait au façonnement de l'opinion publique, l'enquête amène nécessairement un parallèle entre les droits et les devoirs des radio-télédiffuseurs et ceux de la presse écrite.

Par tradition, la presse écrite jouit de droits constitutionnels qui lui garantissent de pouvoir présenter des opinions et des questions litigieuses sans restrictions. Par contre, les diffuseurs sont soumis à des règlements fondés sur la règle qu'ils doivent agir "dans l'intérêt public" en échange de la protection par le gouvernement de l'usage exclusif d'un "canal" ou d'une fréquence "publique".

Pensionnat du Lycée da Silva

Monsieur le Directeur avise les parents intéressés à inscrire leurs enfants au pensionnat qu'il reçoit tous les jeudis soirs, de 8 h. à 9 h.

Il est inutile de prendre rendez-vous ou de téléphoner, l'on a qu'à se présenter avec le bulletin de cette année.

Inscription : 7, 14, 21, 28 mars

Classes : de la 1ère à la 9e année.
Ages : de 5 à 13 ans.

Le Pensionnat du
Lycée da Silva

10,142, boul. St-Laurent — Montréal 12e
(Métro Sauvé)

"Je les fume parce que je les aime."
Que peut-on dire de plus?

Prenez un paquet de Belvedere : vous constaterez que vous les fumez parce que vous les aimez — même s'il y a des cadeaux-éclair.

CAHIER No 2 / PAGES 15-30 LA PRESSE SPORT / CARRIERES ET PROFESSIONS / FINANCE

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55

TROUVEZ L'emploi qui vous convient dans les annonces classées de LA PRESSE

Le député des Iles-de-la-Madeleine répète: le film de Deyglun sur la chasse aux phoques est "truqué"

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député libéral des Iles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, a renouvelé, hier, son accusation selon laquelle le chroniqueur de chasse et pêche de LA PRESSE, M. Serge Deyglun, aurait tourné un film "truqué" sur la chasse aux phoques dans son comté.

"Quand je dis "truqué", je veux dire que le film de M. Deyglun ne représente pas la chasse aux phoques telle qu'elle se pratique aux Iles-de-la-Madeleine", a dit M. Lacroix, qui donnait une conférence de presse au Parlement provincial.

M. Lacroix répondait ainsi à l'invitation que lui avait lancée la semaine dernière M. Deyglun, soit celle de réitérer son accusation au sujet du film en dehors de l'Assemblée législative.

M. Deyglun avait déclaré la semaine dernière qu'il intenterait une poursuite contre M. Lacroix si celui-ci renouvelait son accusation en dehors de la Chambre. La première accusation lancée par M. Lacroix ne pouvait faire l'objet d'une poursuite étant donné qu'elle avait été formulée en Chambre.

Malgré son consentement à renouveler son accusation en dehors de la Chambre, le député des Iles-de-la-Madeleine a refusé de relever un autre défi que lui avait lancé M. Deyglun.

Ce défi est celui de faire analyser le film et de prouver que le massacre dont il traite ne correspond pas à la réalité.

M. Lacroix a dit que les preuves qu'il a en mains démontrent suffisamment que le film a été "truqué."

Ces preuves, que M. Lacroix n'a pas appuyées par des déclarations écrites, seraient les suivantes:

1) Le film au titre "Massacre des phoques dans le golfe" aurait été tourné les 2, 3 et 4 mars 1964, soit "illégalement," quelques jours avant l'ouverture officielle de la saison de chasse, le 7 mars.

2) M. Deyglun aurait retenu les services d'un dénommé Gustave Poirier, des Iles-de-la-Madeleine, et de quelques autres chasseurs durant le tournage du film.

3) M. Gustave Poirier aurait signé une déclaration assermentée devant M. P.A. Beauchênes, chef du Service fédéral des pêcheries aux Iles-de-la-Madeleine, déclaration dans laquelle il affirmerait avoir été payé par M. Deyglun "pour écorcher des loups-marins vivants." D'après M. Lacroix, ces images auraient été tournées "pour faire plus dramatique."

4) Des techniciens à l'emploi de M. Deyglun se seraient rendus à l'Aquarium de Québec pour enregistrer les cris de jeunes phoques pleurant leur mère pour avoir la tétée. Ces techniciens auraient, au besoin, stimulé les jeunes phoques en les piquant. M. Lacroix croit que ce sont ces cris qui feraient partie de la bande sonore du film de M. Deyglun.

5) Les images du film n'illustreraient pas la chasse telle qu'elle se pratique aux Iles-de-la-Madeleine parce qu'on y montrerait des séquences où de jeunes phoques seraient "écorchés" vivants. "Ça ne se fait pas. On ne déshabille pas les loups-marins vivants. Ce ne sont pas des petits chats. Ça pèse au moins 25 livres ces affaires-là", a dit M. Lacroix.

Telles sont les preuves qu'a fournies M. Lacroix aux journalistes qui l'interrogeaient sur le film de M. Deyglun.

Pour ce qui est du reste, le député des Iles-de-la-Madeleine a reconnu qu'il n'a jamais assisté à la chasse aux phoques, et qu'il ne parle que par ouï-dire de celle-ci.

M. Lacroix a admis d'autre part que la chasse aux phoques est "cruelle" mais il a dit qu'elle n'est propablement pas plus cruelle que la pêche à la truite.

"La chasse, quant à moi, c'est toujours cruel, a dit M. Lacroix. C'est comme la truite au bout d'un hameçon. Quant elle gigotte, ce n'est pas pour son plaisir."

M. Lacroix a tenu ces propos après avoir expliqué aux journaliste que les chasseurs des Iles-de-la-Madeleine "fracassent le crâne des jeunes phoques" avec un gros bâton réglementaire, de la grosseur d'un bâton de baseball avant de leur enlever leur peau.

Les journalistes ont demandé à M. Lacroix s'il ne trouvait pas cette façon de procéder un peu cruelle.

"Pas plus que la chasse au chevreuil ou la pêche à la truite", a répondu M. Lacroix.

"Est-ce pour faire de la sensation que M. Deyglun a tourné un tel film?" ont demandé d'autres journalistes à M. Lacroix. Est-ce le seul film qui a été tourné sur ce sujet?"

"Je ne connais pas les motifs qui ont poussé M. Deyglun à tourner ce film, a dit M. Lacroix. Ce n'est pas moi qui l'ai vendu à Radio-Canada. En tous les cas, M. Deyglun n'a sûrement pas tourné ce film pour aider les gens des Iles-de-la-Madeleine. Ça devait être surtout pour aider Serge Deyglun qui, à ma connaissance, à été le seul à tourner un tel film.

"Demandez donc à M. Deyglun pourquoi il fait la cour au ministre du Tourisme... Je ne me suis jamais caché pour dire ce que j'ai à dire... D'après des informations que j'ai eues, M. Deyglun vante le ministre du Tourisme dans ses articles parce que ses articles se vendent mieux...

téléphoto UPI

Les ministres Robert Winters et Paul Martin, oubliant un moment qu'ils sont tous les deux dans la course au leadership libéral, se sont baladés ensemble, hier, dans un petit véhicule qui servira, à San Antonio, à transporter les visiteurs de marque au pavillon canadien de la Foire "HemisFair 68".

Ronde ministérielle autour du Parlement

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, et son collègue du Commerce, M. Robert Winters, se sont payé mutuellement hier une ronde enlevante autour de la colline du Parlement.

Les deux ministres prenaient part à une cérémonie marquant l'expédition du dernier convoi de matériel canadien à la Foire internationale, HemisFair '68 qui doit se tenir à San Antonio, Texas, du 6 avril au 6 octobre.

Pendant qu'ils posaient devant les photographes, installés dans le véhicule amphibie Beaver qui fait partie du matériel canadien envoyé à l'exposition M. Martin a demandé s'il pouvait le conduire.

Après s'être fait expliquer comment mettre en marche ce véhicule qui peut atteindre une vitesse de 45 milles à l'heure, M. Martin fit le tour de la colline du Parlement. Il avait comme passagers, MM. Winters, Patrick Reid, commissaire-général canadien à l'HemisFair, et Joseph Scott, membre du personnel de l'ambassade des Etats-Unis.

Ne voulant pas être en reste devant son concurrent à la direction du parti libéral, le ministre du Commerce a sauté, à son tour, sur le siège du conducteur et tout le groupe dut faire un nouveau tour de la colline du Parlement.

Le Beaver, fabriqué par Wheeler Mobile Ltd de Keswick, Ont., sera utilisé au pavillon canadien de la foire de San Antonio pour transporter les dignitaires en visite. Les deux grandes roues arrière font fonction d'hélices quand le véhicule est dans l'eau.

Le convoi bariolé qui a pris le départ lundi doit arriver au Texas lundi prochain. M. John Connolly, gouverneur du Texas accueillera le convoi canadien.

Les omnipraticiens accusent les spécialistes de faire du "lobbying" et des pressions

par Rose-Anne GIROUX

Les omnipraticiens accusent les médecins spécialistes de procéder par "lobbying" et par des pressions sur le gouvernement dans les négociations de l'assistance médicale.

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir au ministre provincial de la Santé, M. Jean-Paul Cloutier, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Gérard Hamel, incite fortement le gouvernement à conclure au plus tôt une entente avec son organisme et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, entente qui permettrait au régime d'assistance médicale de fonctionner à plein rendement.

Pour en arriver à cette entente, le gouvernement doit, selon la FMOQ, poser des gestes concrets, entreprendre de véritables négociations. Car, précise le télégramme rendu public, hier, lors d'une conférence de presse, "seules de véritables négociations, où toutes les parties intéressées simultanément, pourront mettre un terme aux difficultés actuelles. Le lobbying et les pressions ne constituent pas, à notre avis, des formules efficaces de négociation", affirme le télégramme.

Actuellement, selon les omnipraticiens, les "tractations de couloirs" ont pris la place des négociations, situation particulièrement défavorable du fait que la session parlementaire doit s'ouvrir bientôt et pourrait donner lieu à des "ententes politiques".

Valide jusqu'en 1969, cette entente n'avait été conclue qu'à la condition où les omnipraticiens seraient mêlés de près aux négociations des médecins spécialisés avec le gouvernement. Maintenue grâce à eux, disent les omnipraticiens, l'assistance médicale se trouve toujours dans une impasse, qui, si elle persiste, pourra mettre en péril le régime lui-même.

Advenant une impasse, disent les ministres, le gouvernement ne voudrait pas être dans l'obligation de prendre les mesures nécessaires.

Se sentant accusés de non-coopération et de "sabotage", les omnipraticiens répliquent qu'ils n'ont pas encore été invités à négocier et surtout, que nul ne peut douter de leur bonne foi, leur fédération ayant été la seule à signer, en juin 1967, une entente permettant la continuation du régime.

Plutôt que de s'en prendre aux médecins spécialistes, qui refusent de s'asseoir à la même table de négociation que les omnipraticiens et qui, tout récemment, adressaient au gouvernement de nouvelles propositions sur l'assistance médicale, la FMOQ accuse le gouvernement de ne pas prendre ses positions et ensuite, en ne convoquant pas les deux parties à la même table, ce qui aurait pour effet d'amorcer véritablement la négociation.

Quant à la division fort apparente des omnipraticiens et des spécialistes, les responsables de la conférence ont préféré ne pas en traiter. Des spécialistes, il n'a été question que comme "bons confrères". Ces derniers feraient-ils eux-mêmes preuve de sabotage, en se refusant à négocier en même temps que la FMOQ? "Nous n'oserions jamais croire cela d'eux."

Plutôt donc de s'en prendre aux spécialistes, dont elle questionne l'échelle de tarifs et l'attitude vis-à-vis des négociations, la FMOQ demande au gouvernement de prendre ses responsabilités, en convoquant sans recours les deux parties à la table de négociation.

Si nous ne pouvons nous entendre sur une "petite" question comme l'assistance médicale, comment, demandent-ils, nous entendrons-nous sur le problème de l'assurance-santé?

Par ailleurs, en réponse au télégramme du Dr Hamel, le ministre de la Santé et le ministre d'Etat à la Santé, le Dr Roch Boivin, ont envoyé un message spécifiant que le gouvernement voudrait voir, dans les deux parties, un interlocuteur valable, mais que sa seule volonté est de voir assurée la permanence des services aux assistés sociaux.

Québec menace de faire échouer une conférence intergouvernementale

OTTAWA (PC) — Les objections apportées par le Québec menacent de faire échouer une conférence organisée en vue de former une association nationale groupant les hauts fonctionnaires du développement industriel.

M. Raymond Dufour, représentant officiel du ministère québécois de l'Industrie, a déclaré que son gouvernement s'opposerait à tout groupe formé en tant que créature du gouvernement ou de groupe de "lobby", et dont l'intention serait d'influencer la politique gouvernementale.

Les hauts fonctionnaires anglophones préposés au développement ont rapidement rejeté les suggestions voulant qu'une telle association puisse offrir "des avis" aux gouvernements.

D'autres ont insisté sur le fait que les buts principaux de l'association soient de promouvoir l'éducation de ses membres tout en établissant et en maintenant de hauts standards de pratique.

Cette conférence, d'une durée de trois jours, a attiré environ 150 hauts fonctionnaires du développement des services publics, des chemins de fer, des banques ainsi que des trois niveaux de gouvernement.

Elle était commanditée par le ministère fédéral de l'Industrie, mais les représentants de ce ministère se sont empressés d'abandonner leur rôle d'organisateurs, en raison de l'attitude du Québec.

M. Dufour, directeur du développement régional, a déclaré que le Québec participera avec joie à une association nationale, pourvu que ses craintes actuelles soient conjurées.

"Nous n'aimerions pas voir le ministère — fédéral — de l'Industrie suivre les recommandations ou les pressions faites par une association nationale, pressions qui viendraient en contradiction avec nos propres opinions sur la promotion industrielle", a-t-il dit.

Plus tôt, M. R. J. Cooksley, directeur du ministère du développement industriel d'Oakville, Ont., a déclaré qu'une association "peut avoir une influence sur l'action du gouvernement".

Mais, plutôt que de critiquer la politique du gouvernement, l'association devrait exercer une influence "positive" en suggérant des améliorations et des alternatives aux lignes de conduite.

M. Dufour a déclaré que le Québec s'opposerait à toute tentative de pousser le gouvernement fédéral vers de nouvelles législations.

La conférence a pour but d'adopter une structure pour l'association, en élisant un conseil exécutif. Elle doit se terminer à midi demain, par un déjeuner.

Enquête sur le bilinguisme

OTTAWA (PC) — La commission de la fonction publique a fait savoir hier qu'elle effectuera un relevé de la connaissance de la langue seconde chez les fonctionnaires au cours des mois d'avril, de mai et de juin.

Plus de 3,600 fonctionnaires ont suivi des cours de langue en 1967.

Daniel Johnson promet: organisme métropolitain pour Québec cette année

QUEBEC (PC) — Les 30 petites municipalités de la région de la ville de Québec et la capitale elle-même seront réunies sous un gouvernement métropolitain au cours de la présente année, a déclaré hier soir le premier ministre Daniel Johnson.

Il a déclaré devant les membres de la Chambre de commerce de Québec que "cette année, vous aurez un gouvernement ou une organisation supramunicipal ou métropolitain, peu importe comment on l'appellera".

"Nous aimerions en faire un mariage d'amour, mais si cela se révèle impossible nous en ferons un mariage de raison, a-t-il ajouté.

"J'ambitionne de faire de la capitale du Québec une ville digne de son passé. Je lance un appel à tous les maires de la région de Québec afin qu'ils pensent à la coopération non pas seulement en additionnant nos efforts, mais en les multipliant.

"Nous n'avons pas l'intention d'agir de façon dictatoriale, a ajouté le premier ministre, mais en collaboration avec les corps intermédiaires."

M. Johnson a ajouté que son gouvernement entend donner priorité à la ville de Québec dans tous les ministères, cette année. Il a mentionné que sont actuellement à l'étude des projets concernant la centralisation des services publics, un système de transport en commun et plusieurs autres améliorations.

Le temps des changements est venu pour la ville de Québec, a-t-il affirmé et "cette année verra plusieurs décisions prises dans ce sens".

Selon Claude Ryan, les deux partis traditionnels reflètent mieux que tout autre nos aspirations

par Maurice GIROUX

"Les deux principaux partis politiques provinciaux du Québec — l'Union nationale et le parti libéral — reflètent mieux que tout autre parti les aspirations actuelles des électeurs québécois", a déclaré hier midi M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", devant les membres de la Société pour le progrès de la Rive-Sud.

Devant ce groupe d'hommes d'affaires, l'éditorialiste a affirmé que la solution de la crise constitutionnelle actuelle devait être recherchée quelque part entre "une option qui viserait à couper tout lien fédéral avec le Canada et un fédéralisme trop rigide qui empêcherait une augmentation raisonnable des pouvoirs du Québec".

M. Ryan accorde sa préférence à une solution mitoyenne qui pourrait être revisée plus tard.

Cette solution apparait à M. Ryan comme devant comporter deux éléments essentiels:

1) la reconnaissance plus poussée et plus explicite des droits de la langue française en dehors du Québec et dans les grandes institutions fédérales;
2) la reconnaissance juridique et pratique d'une place distincte, de problèmes spéciaux et d'aspirations originales pour le Québec.

"En matière constitutionnelle, M. Johnson est devenu plus centriste depuis qu'il a accédé au pouvoir. Par contre, le parti libéral québécois a dressé une liste de pouvoirs accrus qui ressemble étrangement aux demandes formulées par l'Union nationale. Entre les deux partis, il ne reste plus que des différences de détail".

M. Ryan poursuit en disant que ce rapprochement ne s'est pas effectué d'une manière délibérée, mais par la force des circonstances politiques. Il conclut que la solution au problème constitutionnel doit être trouvée de ce côté, parce que c'est de ce côté que semble se diriger la grande majorité des Québecois.

"Le vieil instinct de réalisme des Canadiens français nous suggère que, sans rejeter à jamais comme une hérésie l'option indépendantiste, la majorité de notre population semble devoir plutôt rechercher une solution satisfaisante dans le maintien d'un lien organique avec le Canada". M. Ryan a noté comme principaux ingrédients de ce réalisme l'intérêt économique, les "frères séparés" et la présence au Québec d'une minorité linguistique et religieuse.

Chiquenaude à Trudeau

Au chapitre des progrès réalisés par la langue française dans le reste du Canada à l'occasion de la conférence constitutionnelle d'Ottawa, M. Ryan a contredit une affirmation de M. Pierre Elliott Trudeau selon laquelle la présence des ministres et députés canadiens-français à Ottawa était la cause principale de ces progrès.

"C'est d'un ridicule consommé", a dit M. Ryan, affirmant que les réclamations du Québec depuis dix ans et la force politique du gouvernement québécois constituaient les principales causes du changement. Tout en admettant le mérite de M. Pearson en matière de bilinguisme, M. Ryan a souligné que MM. Robarts et Robichaud, par exemple, n'avaient pas agi sous la pression d'Ottawa.

Encore au sujet de M. Trudeau, le conférencier a dit que le problème du nationalisme québécois n'allait pas être réglé par l'apparition d'un sauveur ou d'un messie auquel le Canada anglais accorderait toute sa confiance. M. Ryan a mis une fois de plus en garde le Canada anglais au sujet d'une telle illusion. "Il faut des solutions négociées, des solutions institutionnelles", a-t-il dit.

L'affrontement sanglant, seule issue possible du problème noir aux USA

— Le professeur Eugène Genovese

par André LUCHAIRE

"On est, aux Etats-Unis, sur les bords de la guerre civile et les résultats en seront horribles, car il n'y a aucun signe que la société américaine soit prête à affronter le problème racial autrement que par la force: il y a un trop long passé de racisme en elle et sa diplomatie récente est trop engagée contre les peuples de couleur, pour qu'elle soit capable d'imaginer autre chose qu'une confrontation sanglante... Le seul espoir serait qu'une véritable "Gauche" américaine élabore une refonte de l'économie américaine permettant l'intégration des communautés noires. Mais une telle "Gauche" n'existe pas. J'aimerais pouvoir vous donner des motifs d'optimisme mais je n'en ai pas à vous en fournir d'autre que celui-ci: au fond, culturellement, les Américains noirs et blancs ne sont pas si différents..."

C'est ce qu'a déclaré, en substance, à un professeur d'histoire de l'université Sir George Williams, Eugène Genovese, au cours d'une conférence, la dernière d'une série organisée par la section SGWU du Comité Universitaire pour la Paix au Vietnam, dans le nouvel édifice de cette université.

Séparatisme et intégrisme

Le prof. Genovese, auteur d'une "Economie politique de l'esclavage", parlant sur le thème: "Position du Noir en Afrique", a d'abord rappelé qu'à la différence d'autres peuples colonisés, les Noirs des Etats-Unis se sont montrés incapables de maintenir leurs traditions, ni d'organiser une résistance cohérente. La principale raison est d'ordre économique: ils ont été fixés sur des fermes n'employant que rarement plus de 20 esclaves — et de ce fait tout mouvement de résistance de masse, tout maintien à l'abri de la société blanche des traditions ancestrales ont été rendus impossibles.

Il a également noté que les Noirs des Etats-Unis sont restés jusqu'à ces derniers temps, ballottés entre deux tendances opposées, l'intégration et la séparation, observables l'une et l'autre depuis les débuts de la présence africaine aux Etats-Unis.

Le mouvement des Droits civils appartient à la première tendance.

Les théories sur la constitution d'Etats noirs séparés appartiennent évidemment à la seconde.

Le professeur Genovese souligne à leur sujet qu'elles se heurtent à cette formidable intégration économique qui caractérise les Etats-Unis.

Les Blancs ne sont pas prêts

Quant au mouvement "Black Power", il se situe, opine le professeur Genovese, au confluent de ces deux tendances: il est "séparatiste" en ce qu'il prône l'hégémonie noire, mais dans le sens de l'autonomie des collectivités locales noires avec leur culture propre, et il est "intégrationniste" en ce qu'il demande l'intégration des Noirs des Etats-Unis dans l'économie de leur pays, après trois cents ans d'exclusion ou de confinement dans les secteurs marginaux.

Il y a malheureusement des obstacles quasi infranchissables à la réussite prochaine de ce mouvement.

Le premier, souligne le conférencier, c'est qu'entre les deux sociétés, il s'est creusé un fossé économique et technique que chaque génération accroit.

Le second c'est que la société américaine (blanche) n'est absolument pas préparée aux solutions possibles.

"Elle est caractérisée par une combinaison de racisme et de capitalisme qui rendra nécessaire la négociation de n'importe quelle solution à la pointe des mitraillettes. C'est pourquoi la seule perspective immédiate est celle d'une confrontation sanglante dans les villes.

"A cela s'ajoute, note le professeur Genovese, l'effet de la guerre au Vietnam, dont le fardeau financier non seulement enlève la priorité aux questions sociales, mais rend même impossible leur simple discussion."

Et de mettre en garde contre l'espoir de voir étouffée dans le sang toute rébellion noire.

En outre, le manque de cohésion des Noirs des Etats-Unis rend le risque plus grand: "Les révolutionnaires organisés et disciplinés savent quand aller de l'avant et quand reculer. Il serait naïf de penser qu'un groupe humain surexcité, désespéré, puisse être arrêté par le sang"...

Le seul espoir serait une "Gauche américaine" capable de négocier l'intégration de séparatismes noirs locaux dans un socialisme à niveau élevé, car au fond, "Blancs et Noirs ont vécu si longtemps les uns aux côtés des autres qu'ils sont devenus dans une grande mesure un même peuple..."

"Le malheur c'est qu'il n'y a pas de "Gauche américaine", conclut le professeur Genovese; il y a des "Libéraux", et l'on peut douter qu'ils soient capables de répondre positivement à la grande question que les Noirs du "Black Power" posent désormais aux Blancs:

"Qu'avez-vous à nous offrir?

"Il n'y a pas d'alliance possible entre Noirs et Blancs aux Etats-Unis, avant qu'une réponse satisfaisante y soit donnée."

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Valeurs	Haut	Bas	11 h.
Abitibi	400	67⅜	67⅜	67⅜
Algoma	—	17½	17	—
Alcan	200	25¼	25¼	25¼
Alcan 4¼	—	33	32½	—
Alcan 2 Pr	—	38	38	—
Anglo CP 4½	—	15	15	—
AngT 290 Pr	—	40½	40½	—
Asbestos	—	21¼	21	—
Atl Sug	300	8½	8½	8½
Bq CN	—	10¼	10	—
Bq d'Ep.	—	9¼	9¼	—
Bq Imp-C	—	13⅛	12¾	—
Bq Mont	—	10¾	10½	—
Bq N-E	—	15¼	15	—
Bq PC	—	8	7⅞	—
Bq Roy	—	14¼	14⅛	—
Bq Tor-D	—	13⅞	13⅞	—
Bell Phone	—	42½	42	—
BowMer Pr	—	49	49	—
Brazil	—	14	14	—
BA Oil	—	38⅜	38½	—
Brinco	—	330	325	—
CAE	—	9⅞	9¾	—
Cal Pow	—	20¾	20¾	—
Cal P 5.40 Pr	—	98⅛	98⅛	—
Can Cem	—	27¾	27¾	—
Can Cem Pr	—	20½	20½	—
Can Iron	—	15	15	—
C Brew	—	8½	8¼	—
C Brew (B/	—	44	44	—
C Br Alum (A/	—	14½	14½	—
C I L	—	13½	13⅜	—
CI Pow	—	31⅞	31½	—
CI Pow 5.2 p.c.	—	16½	16½	—
C Marconi	300	5⅜	5⅜	5⅜
CPR	—	52⅜	51⅞	—
CPR $3 pr	—	9⅞	9⅞	—
CPI pr	1100	21¼	21¼	21¼
C Pfina	—	14¾	14½	—
CPP Sex (A/	—	19	19	—
Cdn Tire (A/	—	33½	33½	—
Central Del	—	16¾	16	—
Chem 1.75 pr	—	26	26	—
Cominco	—	23⅜	22¾	—
Cons Bath	—	16⅞	16¼	—
Cons Bath wts	200	270	270	270
Coronation	—	130	130	—
Dist Seag	—	40½	40⅛	—
D Bridge	—	13½	13¼	—
D Coal Pr	300	14	14	14
Do Fasco	—	16½	16½	—
Do Fasco 4¾	—	86	86	—
D Stores	—	15¾	15¾	—
Domtar	—	8⅜	8½	—
D Test	—	14	13⅜	—
Donohue	—	6¼	6¼	—
Falcon	—	95¼	94½	—
Fam Play	—	46½	46	—
F Collection	—	13¾	12¾	—
Fleetwood	—	17	17	—
Fraser	—	19½	19½	—
Fr Pete	300	490	490	490
Fulcrum Inv	—	350	350	—
Glengair	—	230	230	—
GL Paper	—	17⅜	17⅜	—
Hawk Sidd	—	355	350	—
Hollinger	— 200	27½	27½	27½
Home B	—	22	21½	—
Hud Bay M	—	57	56½	—
HBC	3000	20¾	20¾	20¾
Husky Oil	—	19½	19⅜	—
Husky D w	—	10¼	10	—
I.Oil	—	63¼	63¼	—
I Tob	—	13¼	13⅛	—
I Accep	—	18¾	18⅜	—
Inglis	—	11	11	—
I Nickel	—	113¼	112½	—
Int Pap	—	29¼	28⅞	—
Int Util	—	38⅜	37¼	—
I Util pr	—	38½	38⅛	—
Inter PL	—	19¼	19	—
Inv Gr A	—	7⅝	7⅝	—
Jamaica PS	1000	70	70	70
Labatt	400	14¼	14¼	14¼
Lamont A	—	300	300	—
Loeb M	—	13	13	—
McMillan	600	19	19	19
Marit E	—	26	26	—
Massey F	—	15⅜	15⅜	—
Melchers	—	30	30	—
McAllister	—	9¼	9¼	—
Met Stores	—	31	31	—
MPG Inv pr	—	17½	17½	—
Miron 6	—	300	300	—
Molson A	—	17	16¾	—
Mtl Trust	—	10½	10½	—
Moore C	400	27	27	27
Morse RA	—	18	18	—
Mussens	—	66	6	—
Nat Sea	—	6	6	—
NB Tel	—	14	13¾	—
NFLD Light	—	8¾	8½	—
Noranda	200	45⅜	45⅜	45⅜
North C Gas	—	11	11	—
Ogilvie	—	21	21	—
Ogilvie Pr	—	29⅛	29⅛	—
Oshawa A	—	29⅞	29¾	—
Pac Pete	2400	16⅜	16⅜	16⅜
Placer	—	31	31	—
Pow Corp	—	7⅛	6⅞	—
Price	—	9⅞	9⅞	—
Price Pr	—	59¼	59¼	—
QN Gas	—	10¼	10¼	—
Reitman's A	—	9¾	8½	—
Rio Algom	—	30¼	30	—
Rolland A	—	7⅜	7⅜	—
Rothmans	—	24⅛	24⅛	—
Royal Trust	—	16⅜	16	—
St-L Cem (A)	400	15¼	15¼	15¼
St-L Corp (A)	—	75	74	—
Sllada F	—	9⅞	9⅞	—
Scott LaS	—	43	42½	—
Shell Can	200	27¾	27¾	27¾
Shell I w	—	12½	12¼	—
Shop Save	—	11	11	—
Simpsons	—	32	31⅞	—
Sogemines	—	13⅝	13⅝	—
Steel Can	400	18⅜	18⅜	18⅜
Steinbg (A)	—	17⅜	17⅛	—
Tr-C Corp	300	7⅝	7⅝	7⅝
Tr-C PL	200	25⅝	25⅝	25⅝
Tr Mt Pl	—	15½	15⅞	—
Triad Oil	—	230	230	—
UAP Inc	—	17	17	—
Un Carbide	500	17	17	17
Union Oil	—	44	44	—
Walk GW	400	30¼	30¼	30¼
W & Knapp	—	17	17	—
WCoast Tr	—	23	22½	—
W Pac Pd	—	5	5	—
Weston (A/	—	13¼	13¼	—
Zeller's	—	42½	42	—

Bourse Canadienne

	Valeurs	Haut	Bas	11 h.
Agassiz	55500	125	122	124
Alsof	—	6	4½	—
A B Bell	2000	12	12	12
Ameranium	1000	3½	3½	3½
A Metro Ent	—	300	285	—
Arno	1000	4½	4½	4½
Baker Talc	—	28	28	—
Barvallee	1000	4¼	4½	4½
Bateman	—	5½	5½	—
Bellechasse	—	7	7	—
Bl Hawk	—	41	41	—
Bl River	—	6	6	—
Blue Bon	—	275	275	—
Bluewater	—	15	15	—
Bruce-Presto	—	10	10	—
Burnt Hill	—	63	60	—
Camflo	200	670	670	670
C Secrty A	—	325	325	—
Cannon Mines	—	30	28	—
Cassidys	—	7½	7½	—
Chemalloy	—	415	400	—
Coastal M	—	6	6	—
Cmodore	—	450	450	—
Cmodore W	—	250	250	—
Cominga	—	5½	4½	—
C Vnrma	2000	16	16	16
C Manitoba	7700	105	100	102
C Mogador	—	15	15	—
C Persh	500	34	34	34
CQ Smelt	—	240	235	—
C Virginia	—	83	80	—
Dauphin	—	15	15	—
Devil's Elbow	1000	29	29	29
Dolsan	500	11½	11½	11½
Dom Lease	—	19	19	—
Domca	—	10	10	—
Dumagami	1000	72	72	72
Dumont	—	15	15	—
Eagle Gold	13300	490	485	485
Duvan	—	14	13	—
East Sull	200	680	680	680
East Vent	—	13	13	—
Flint Rock	—	15	15	—
Fontana	1500	5	5	5
FT Reliance	—	33½	33	—
Futurity	—	34	34	—
Furlong	—	250	250	—
Ghislau	—	5	5	—
Glen Lake	—	245	240	—
Grissol	—	470	470	—
Guard Mines	500	52	52	52
Imbrex	—	500	500	—
James Bay	—	74	72	—
Keltic Mng	—	13½	13½	—
Kenting Av	—	31	30	—
Kiena	2700	200	200	200
Kodiac Pet	—	100	100	—
L Dufault	—	11⅜	11⅜	—
Kingside	—	5	4½	—
Kilthium	—	10½	10½	—
Louanna G.	1400	19	18	18
Mcintyre	—	78	78	—
Merrill	—	270	225	—
Midepsa	—	240	230	—
Miro Mines	—	40	37	—
Mistango	—	19	17	—
Muscocho	—	16	16	—
Native Min	—	9	9	—
N Formaq	2000	5	4½	5
N Glacier	500	32	32	32
NA Rare M	1000	30	30	30
NW Cnalask	—	8	8	—
Opem Ex	1000	32	32	32
Pat Silver	5000	30½	30	30
Peace Riv	—	430	415	—
Pennbec	—	8½	8½	—
Peso S	3000	215	215	215
Phoenix O	—	365	350	—
Pine Ridge	—	16	16	—
Prime Potash	—	6	6	—
Q Chib	—	44	43	—
Q Explor	—	23	22	—
Queenston	—	32	28	—
Red Crest	1000	2½	2½	2½
Rouyn Ex	—	11½	11½	—
RA Pete B	—	108	105	—
Rusty L	1000	10	10	10
St-L Colum	—	150	150	—
Sapawe	12000	8	7½	8
Select Fin	—	200	200	—
Shaw Mng	1000	36	36	36
Silver R	—	19	17½	—
Silver Sum	—	18	17	—
Silver T	—	49½	45	—
Sobeys A	—	8	8	—
Soca	—	50	50	—
S Dufault	—	18	17½	—
Spartan A	—	110	105	—
Stairs Ex	4500	35	30	32
S Gold	—	18	14	—
Subeo	—	195	195	—
Sullivan	300	515	515	515
Talisman	—	32	32	—
Tazin	—	23½	21	—
Terrex M	—	69	55	—
Tib Expl	1000	4	4	4
Titan	—	14	12	—
U Obalski	3000	136	136	136
V Der Hout	—	240	240	—
Walte Duf	—	20	20	—
Wasamac	—	149	145	—
Westairs	—	10	9	—
West Tin	—	12½	11½	—
Wisconsin	6500	25	25	25

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S.pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement 4 mars	—.94	—.76	—1.42	—.94	—.78
Clôture 4 mars	153.35	124.11	117.50	144.16	72.05
Haut — 1968	171.25	134.51	128.54	159.59	86.14
Bas — 1968	154.29	128.89	118.03	145.09	72.83
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

vancouver

4 mars 1968

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net
BC Sugar	200	$38	38	38	
BC Phone	170	$58	58	58	
Cdn Brew	100	$8¼	8¼	8¾	— ¼
Cuningham	150	$12	12	12	
Doman pr	250	59	9	9	
Fst Nat Mtg	200	440	440	440	
Fst Nat wts	300	260	260	260	
Gill	500	$7⅝	7⅜	7⅜	
Imbrex	500	490	490	490	—10
Johnston	1050	58	8	8	
Laurentide	100	340	340	340	+15
Macmillan	1960	$19¼	19	19¼	— ¼
Neon	2470	$15	14½	14¾	— ¾
Okan H	2100	375	370	370	—5
Pac W Air	1090	$8½	8¼	8½	
Scott	100	$16¾	16¾	16¾	
Sun A	2275	$31¼	30¾	31	+ ⅜
Sun B	125	$31¼	31¼	31¼	— ⅞
Tr Mtn	250	$15½	15½	15½	— ½
W Her	100	190	190	190	
Westpac	200	55	5	5	— ¼

PETROLES

Bata	10000	72	71	71	—2
Cent Del	300	$16	16	16	—1⅜
Charter	500	535	535	535	+35
Comercial	1500	37	37	37	
Five Star	12700	29	26	27	+1
Futurity	4800	35½	35	35½	+ ½
Merit Oil	26700	27	25	26	+1½
Merland	10500	38	38	38	
Midland	1500	7½	7½	7½	+ ½
PR Pete	11000	30	29	29	— ½
Plains	3500	35	33	33	—1
R Am Pete	6800	112	105	105	—5
RC Ven	5000	40	40	40	+3
Share	8000	35	34	34	
Sunlite	11600	228	220	225	+10
Stampede	8000	155	148	149	—1

MINES

Ace	13300	33	31	31	—1
Adera	14000	61	60	60	—3
Anuk	3000	25	24	24	
Arctic	54900	370	335	360	+20
Atlas	3800	290	280	290	+4
Arlington	200	31	31	32	+1
Atwin	200	31	31	32	+1
Agassiz	1800	116	104	116	+21
Bornite	22100	34	31	34	+
Brenda	360	76	70	70	—20
Buchanan	00	16½	16½	16½	
Beth Cop	100	700	700	700	—
Blue Star	3500	8½	8	8	
Bralorne	500	290	285	285	+10
Brenmac	2000	30	29	30	+1
Buttle	6200	57	55	55	—1
Capri	8000	22	20	20½	— ½
Car Gold	22000	45	43	44	+4
Car Bell	500	60	60	60	
Casino	26600	82	79	79	+1
Chataway	3100	28	27½	27½	
Cst Sil	3500	41	40	41	+2
C Skeena	7600	52	50	52	+2
C Pot	1525	14	14	14	— ½
Cop Ridge	8000	31	29	30	+1
Cowichan	2000	25	25	25	
Croydon	5400	53	52	52	—2
Cumont	500	37	37	37	—2
Cass Con	2000	18	17	17	
Churchill	5500	225	220	220	—7
C Vantor	1000	25½	25½	25½	+ ½
Cop Soo	4500	10	10	10	—1
C Std	2333	29	29	29	+1
C Rexspar	2000	51	51	51	+1
C Gem	2250	25	24	25	+1
Crown Sil	7000	7	6	6	
Dolly	4600	55	53	54	+1
Dundee	3000	18½	18	18	—1
Dynasty	6300	875	855	860	—20
Earlcrest	36500	29	25	27	+2
Galaxy	2000	27	26	26	
Gencona	9000	13	12½	12½	— ½
General	11000	17½	16	16½	+ ½
Giant Ex	24900	46	42	46	+6
Giant Masc	2900	124	123	124	+1
Granduc	470	630	630	630	+15
Gold West	6300	57	53	53	—5
Highmont	1300	310	305	305	
Hogan	14500	26	24	26	+3
Homestk	14000	23	22	22	
HBM Sil	500	15	15	15	—1
Hurley	2700	130	127	127	—1
Iskut	2000	36	35	35	+3
IP Metal	21000	175	166	170	—3
Jericho	7500	11	10	11	+1
Jersey	3000	30	28	28	—2
Lornex	1200	740	720	720	—10
Lytton	4100	115	112	112	—2
Largo	8300	44	40	42	—2
Ldn Pr	4000	10	9½	9½	— ½
Madrona	8200	95	90	93	—3
Magnum	19000	167	161	163	—4
Merit Cop	13500	75	72	72	—4
Midwest	9500	25½	24	25½	+2
Moly Mines	500	16	16	16	
Minex	7000	22	21½	21½	+ ½
Native	6000	30	29	29	
Native	6000	30	29	29	—1
New Imp	1200	315	315	315	+5
N Privateer	5000	19	18	19	+ ½
Norgold	500	9½	9½	9½	
Northlode	9700	100	96	97	—2
New Ind	6700	16	15	15	—1
Norcan	4000	28	27	28	+1
N Cronin	3000	13½	13½	13½	+ ½
Oro	6500	34	34	34	+1
Pat Sil	7200	31	29	29	+1
Peel	1000	13½	13½	13½	+ ½
Peso	4800	215	210	215	+3
Pinepoint	130	$44¼	44¼	44¾	+ ⅛
Pyramid	4700	118	115	116	—6
Polaris	5500	16	15½	16	
PC Ex	3000	295	290	290	—10
Rodstrm	2500	30	28	29	+2
Ring Hills	1000	30	30	30	+1
Sandoh	57000	26	22	23	+1
Silverlon	1000	27	27	27	+2
Sil Arrow	9000	20	19	19½	+ ½
Sil Ridge	5500	18	17	17	
Sil Std	1500	60	60	60	
Silback	3000	24	23	24	+1
Sil Butte	3000	15	15	15	
Stall	2800	155	152	152	+2
South Seas	4000	173	170	171	
TC Ex	10500	150	141	144	—4
Tay	500	21	21	21	
Torwest	143300	58	52	53	—3
Trojan	4700	25	24	25	+3
Taylor Br	13500	30	26½	26½	—2½
Terr Ur	46000	44	34	42	+9
Vananda	9000	12	11	11	— ½
Utica	16175	415	400	410	+10
Ventures	3600	31	30	31	+1
Venus	42600	113	108	113	+2
Van Metal	10500	20	18	19	
W Cst Res	11900	70	69	70	+1
W Mines	6300	240	225	239	+12
Westland	5600	110	104	107	—1
Yukon	3000	29	27	27	—2

Total des ventes : 1,141,341.

cote des grains

4 mars 1968

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	3.37⅛	3.37½	3.36⅛	3.37
Juil.	3.38⅜	3.38½	3.37⅛	3.38
Oct.	3.44¼	3.44¼	3.43⅛	3.43⅛

GRAINE DE COLZA :

Mars	2.29¼	2.29¼	2.28⅛	2.28⅛
Mai	2.32½	2.32½	2.31½	2.31½
Juil.	2.33⅛	2.33⅛	2.33	2.33
Nov.	——	——	——	2.36½

AVOINE :

Mai	.93	——	——	.93
Juil.	——	——	——	.84¾
Oct.	——	——	——	.94

ORGE :

Mai	1.27	——	——	1.27
Juil.	1.26⅛	——	——	1.26⅛
Oct.	——	——	——	1.27

SEIGLE :

Mai	1.40⅛	1.41⅜	1.40⅜	1.41⅜
Juil.	1.36	1.36½	1.35¾	1.36¼
Oct.	1.37	1.37⅛	1.37	1.37⅛

Marché au comptant :

Avoine : 2 cw et ex 3 cw .92¼, 3 cw et ex 1 fourragère .91¾, 1 fourragère .90½, 2 fourragère .83½, 3 fourragère .80½, fourragère mélangée .57.

Orge : 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.25, 2 cw 2-rang, 3 cw 6-rang, 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.23¼, 2 fourragère 1.21, 3 fourragère 1.16.

Seigle : 1 et 2 cw 1.40⅛, 3 cw 1.35⅛, 4 cw 1.21⅜, ergoté 1.10⅜, sur voie 1.38⅛.

Lin : 1 cw 3.51⅜, 2 cw 3.47⅝, 3 cw 3.21, sur voie 3.51⅜.

Graine de colza : No 1 Cdn 2.28⅛, No 2 Cdn 2.13⅛.

Marché du lin :

Prix comptant : 3.38.

CHICAGO

FEVES SOYA :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mars	2.73	2.73¾	2.72¾	2.72¾
Mai	2.77	2.77¾	2.76⅝	2.76⅝
Juil.	2.79⅜	2.79¾	2.79	2.79
Août	2.79	2.79	2.78¼	2.78¼
Sept.	2.74⅜	2.74⅜	2.74¼	2.74¼
Nov.	2.71½	2.71¾	2.71¼	2.71¼
Jan.	2.75¼	2.75⅜	2.75	2.75⅛

BLE :

Mars	1.46¾	1.47	1.46⅛	1.46⅛
Mai	1.51⅛	1.51⅝	1.50½	1.50½
Juil.	1.52⅛	1.52¼	1.51⅝	1.51⅝
Sept.	1.53⅝	1.53⅝	1.54⅜	1.54⅞
Déc.	1.60½	1.60½	1.59⅜	1.60

MAIS :

Mars	1.18⅜	1.18⅞	1.18¼	1.18⅝
Mai	1.22⅛	1.22⅜	1.22⅛	1.22⅛
Juil.	1.26¼	1.26⅜	1.25⅞	1.26
Sept.	1.28½	1.28½	1.28	1.28⅛
Déc.	1.28⅜	1.28⅜	1.28¼	1.28⅜
Jan.	1.32⅛	1.32⅛	1.32⅛	1.32⅛

AVOINE :

Mars	.80⅜	.80⅞	.80⅜	.80½
Mai	.77¼	.77¼	.76½	.76½
Juil.	.73½	.73½	.73	.73¼
Sept.	.71⅜	.71⅜	.71½	.71½
Déc.	.74⅜	.74⅜	.74	.74

SEIGLE :

Mars	1.22¾	1.23	1.22½	1.22½
Mai	1.25	1.25	1.24½	1.24½
Juil.	1.26½	1.26½	1.26¼	1.26¼
Sept.	1.28	1.28	1.27¾	1.27¾
Déc.	1.31	1.31	1.31	1.31

SECTION INDUSTRIELLE

Source : Kippen and Co.

Baie d'Economie Que.	5 75	6 50
B. C. Molyb wts	7 00	7 50
Captain Internt	5 50	5 75
Carrier Shoe	9 25	9 75
Cdn Foreign Sec	15 50	16.50
Chartedred Credit	2 25	2 75
Consol Thea. "A"	6 50	7 50
Credico	2 00	2 50
Crown Life	21 50	23 00
District Trust	5 50	7 00
East Can Savings	4 50	5 50
Grenache	2 30	2 55
Halton and Peel Tr	15 00	17 00
Hamilton Trust	5 50	6 50
Income Life	6 50	7 50
Industrial Life	15 00	—
Internat Systcoms	14 50	15 00
Jenkins Valve	16 00	17 00
La Prevoyance	14 00	16.00
La Stabilite	3 25	4 00
Les Prevoyants	6 00	7 00
Loeb wts	23 00	26 00
Lincoln Trust	5 00	6 00
London Life	46 00	47 00
Monarch Life	65 00	75 00
North West Life	6 50	8 00
Nova Scotia Tr	47 00	49 00
Permeatre Corp.	18 00	19 00
Paco Corp.	1 50	2 00
Scintrex	11 75	12 50
Seabord Life	6 50	8 00
Spar Indust	2 875	3 125
Stdman Indust.	14 00	14 50
Supersol	4 00	4 75
Soc. d'Adm. et de Fid.	22 00	24 00
Trizec Corp	2 25	2 50
Wellington Bk "A"	1 25	1 75
United Amuse "A"	—	24 00
United Amuse "B"	—	23 00
Velcro	42 50	43 50
Zodiac "A"	1.00	1.50

du parquet de la bourse

La baisse se poursuit à Wall Street

(PC) — Prix variables et transactions modérées ce matin à l'ouverture de la **Bourse de Montréal.**

Hollinger a reculé de ½ à 27½ et International Utilities ¼ à 37⅛. Walker, Seagrams et Domtar ont baissé de ⅛ à 30⅛, 40 et 8⅜ respectivement.

Aux mines et aux pétroles, les spéculatives étaient passablement actives à la Bourse Canadienne. Surluga Gold a grimpé de 10 cents à $3.40 et Agassiz, 9 cents à $1.25.

* * *

(PC) — A l'ouverture de la Bourse de Toronto aujourd'hui les prix de l'or étaient variables et les transactions actives, interrompant un boom amorcé vendredi dernier.

Quelques profits ont été réalisés sur certains titres, tels Giant Yellowknife qui a reculé de ¾ à 13 et Kerr-Addison ⅛ à 16⅞. Dickenson a avancé de 10 cents et Madsen Red Lake de 8 cents à 2.43.

Les prix dans les autres secteurs étaient variables et le volume modéré.

* * *

La baisse des cours se poursuit à **Wall Street** ce matin dans une ambiance active, les pertes l'emportant sur les gains par la marge d'environ 3 contre 2.

Certains titres aurifères et cuprifères, qui à l'encontre de la tendance d'hier avaient marqué des hausses importantes, se replient sous la pression des prises de bénéfices ce matin. D'autre part, les "glamour stocks", nettement en baisse hier, se reprennent modérément.

De fortes pressions continuent de s'exercer sur la livre sterling et l'or continue d'être très recherché à Londres.

* * *

PARIS. — La progression des valeurs françaises s'est poursuivie aujourd'hui à la Bourse de Paris. Comme au cours des séances précédentes, les hausses, enregistrées par la plupart des valeurs, sont en général peu importantes, mais réparties sur l'ensemble des compartiments.

Les rentes d'Etat et les obligations indexées ont été irrégulières. Les banques enregistrent de légers progrès.

Très forte activité à nouveau sur le marché de l'or, où les échanges se sont élevés à 16,9 millions de francs contre 16,8 hier. Le lingot perd 5 francs à 5.585 francs et le napoléon, à 52,60 francs, conserve son niveau de la veille.

* * *

LONDRES. — Les positions se sont renversées aujourd'hui au Stock Exchange. Les mines d'or, soutenues à l'ouverture ont glissé par la suite, certaines mines accusant même des moins-values sensibles alors que les valeurs industrielles, faibles au début, se sont améliorées progressivement si bien que peu avant la clôture leur indice n'accusait plus qu'une perte de 0,2 points à 404. Le repli des aurifères a été provoqué par de nombreux ordres de ventes provenant de Londres et du Cap ayant fait suite aux gros ordres d'achat hier soir en provenance de New York et du Canada.

chiffres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Africana	35	45
Advance RL	6	8
Aconic	2	5
Albatross	20	25
Amal Mng	5	—
Americ	5	—
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1½
Beauchemin	—	40
Bald Mt.	3	5
Bona Chib	5	10
Beauport Holding	15	20
Bonaventure	39	44
Bracemac	15	17
Burrex	11	14
Castle Tin	57	60
Chibtown	35	45
Clearwater	20	25
Columbia River	40	45
Can Javelin	11¼	11¾
Cuvier	3	5
De Lesseps	55	65
Dasson	—	10
Doral	12	20
Dubisson	2	4
Ducros	60	70
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	6	9
Gaspe Copper	44	46
Gaspesia	—	25
Gibson	3	8
Gold Star	4	8
Grt Lake Nickel	4 00	4 20
Hucamp	55	65
Independent	3	5
Iroquois	5	10
Imperial Miner	20	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	1 25	1 40
Juma	8	10
Kewagama	6	9
Kukatush	5 00	6 00
Lake Beaver	19	22
Leeds Metal	6	10
Little Tex	—	10
Lun Echo	25	30
Madex	19	24
Main Oka	5	10
Mt Cartier	44	54
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami

Vietnam: l'Union des Femmes françaises exige l'arrêt des bombardements

PARIS (AFP) — "L'Union des Femmes françaises", organisation de tendance communiste, indique, dans un communiqué, qu'à l'issue de centaines de veillées de la paix, les femmes ont adressé au président des Etats-Unis "des motions exigeant qu'il cesse immédiatement les bombardements sur la République démocratique du Vietnam, qu'il arrête l'inqualifiable agression contre le Vietnam, qu'il retire ses troupes conformément aux accords de Genève, qu'il reconnaisse le Front National de Libération comme l'interlocuteur authentique".

Le communiqué poursuit: "Elles ont également adressé des lettres exprimant la solidarité chaleureuse des femmes de France aux héroïques femmes vietnamiennes et leur soutien aux femmes américaines qui se dressent contre la politique de guerre de leur gouvernement".

Le texte ajoute que de nombreuses délégations des "Femmes françaises" se rendront à l'ambassade des Etats-Unis et dans les consulats américains, le vendredi 8 mars prochain, à l'occasion de la journée internationale des femmes, pour y remettre des motions.

votre horoscope

A partir de minuit ce soir

LES ENFANTS NES CE JOUR seront très affectueux et sensibles, mais pas toujours démonstratifs et souvent mélancoliques. Très artistes, ils rechercheront l'harmonie et la beauté. Sentimentaux, ils soupireront après la rencontre de l'âme soeur ce qui, dans bien des cas, entrainera ces personnes à bien des aventures.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Il est bon de sortir et de fréquenter un milieu où appartiennent des personnes influentes. Ayez confiance en une personne brune. Une allergie vous rend la vie malheureuse; cherchez à trouver la cause.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Vous êtes loin d'avoir épuisé tous les moyens pour obtenir ce que vous réclamez. Vous aurez une belle occasion de souligner votre personnalité auprès d'une personne qui vous plait. Un léger prêt aiderait beaucoup une personne aimée qui mérite votre confiance.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Une erreur de votre part peut vous faire subir une perte d'argent assez grande. Un travail bien fait vous attirera des compliments. Sachez tirer profit de vos loisirs. Vous mangez trop à l'heure du midi, c'est pour cela que vous avez sommeil durant vos heures de travail.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Il faut à tout prix éviter le gaspillage, surtout lorsqu'on est en affaires. Les choses les plus simples vous apparaitront plus compliquées; c'est la faute de votre manque de sang-froid. Vous manquez de sommeil, c'est ce qui explique votre lassitude.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Beaucoup d'animation dans le commerce. Si vous êtes employé de bureau, il y aura entente générale. Le domaine du coeur se présente sous son plus beau jour, sachez ne pas laisser passer l'occasion. Votre organisme a besoin de détente et d'air pur.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

Vous ne tiendrez pas la vedette ces temps-ci, les circonstances vous demandent plutôt de rester dans l'ombre et d'attendre un climat plus stimulant. Ayez également soin de réfléchir sur le comportement d'une relation avec laquelle vous projetez de travailler.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Vous vous mettrez facilement en colère et pour des raisons qui manqueront de poids. Recherchez le calme, évitez les initiatives qui vous surmèneraient inutilement. Décisions à mûrir relativement à une affaire de coeur en bonne voie.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Faites le maximum, vous pouvez encore redresser une situation qui vous paraît irréparable. Poursuivez jusqu'au bout une tâche ingrate. Attention aux innovations qui soulèveraient une réprobation unanime autour de vous.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

journée importante si votre activité vous amène à prendre de multiples contacts avec l'extérieur. Etape probable dans le déroulement d'un problème. Côté coeur, vous risquez d'affecter plus de froideur dans l'espoir de vous détacher.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Réfléchissez avant de prendre position dans un conflit sur lequel vous manquez d'informations objectives. Influences fastes pour vos affaires et toutes questions concernant publicité personnelle. Les premiers contacts d'une entrevue sont prometteurs.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

On vous prodiguera des marques d'estime qui vous feront plaisir. De votre côté, sachez faire quelques petites concessions pour faire régner une ambiance pleine d'avantages. Côté coeur, profitez des circonstances pour faire place nette; ne vivez pas trop dans le passé.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Un bon aspect astral pourra vous apporter une journée dans une quiétude familiale hors de tout souci. Vous serez heureux de vivre. En effet, tout se prête à l'épanouissement des sentiments et aux succès mondains. Sachez cependant être calme.

Le problème des décès chez les enfants de moins d'un mois

QUEBEC — Le Service de l'hygiène de la maternité de l'enfance au ministère de la Santé du Québec, se penchera plus particulièrement, au cours des prochaines années, sur le problème des décès infantiles survenus moins d'un mois après la naissance; c'est ce qu'annonce un communiqué émanant de l'Office d'information et de publicité du Québec.

Alors qu'en dix ans, la mortalité maternelle a subi une chute de 64.9 p.c., et que le taux de la mortalité infantile en 1966 était le plus bas jamais enregistré au Québec, la proportion des décès, chez les enfants de moins d'un mois, augmentait de façon alarmante: 61.9 p.c. du nombre des décès infantiles en 1960; 70.2 p.c. en 1965.

Un enfant qui meurt moins d'un mois après sa naissance, et encore plus celui qui décède au cours des premières 24 heures de vie, est présumément — sauf accidents — celui qui n'a pas atteint, dans le sein de sa mère — un degré de maturité assez avancé pour pouvoir survivre aux conditions de vie extra-utérines.

En 1966, 33 unités sanitaires du Québec, ont fait parvenir au ministère de la Santé, 3,782 cartes d'hygiène prénatale, qui soulignaient d'intéressantes initiatives. Ces cartes indiquaient entre autre, que 92.5 p.c. des mamans concernées, se faisaient suivre par leur médecin de famille, avec lequel collaborait l'infirmière hygiéniste. Dans 1,034 cas, ces infirmières se sont elles-mêmes déplacées, pour aller visiter les femmes enceintes à domicile. Par ailleurs, 18 séries de cours destinés aux futures mamans, et animés par huit infirmières des unités sanitaires, ont permis aux femmes enceintes de mieux se connaître, et de vivre leur expérience en pleine connaissance de causes et d'effets.

Signalons encore, que depuis janvier 1966, tous les cas de décès maternel ou obstétrical sont analysés par le comité d'étude de la mortalité maternelle, et que le comité d'étude de la mortalité périnatale du Québec, a consacré à l'organisation de ses activités, sa première année d'existence.

LIMONADE ASEPTA REDONNE DE L'ENTRAIN
Agréable au goût
LAXATIVE-PURGATIVE

SODA Il éteint les feux de cuisine
Ne jetez jamais d'eau sur la graisse enflammée. Etouffez le feu en répandant du soda sur les flammes. Gardez toujours un paquet de soda à pâte Cow Brand près de la cuisinière, de même que dans votre automobile.
LE SODA À PÂTE COW BRAND
BICARBONATE DE SOUDE PUR

COMMENÇANT VENDREDI LE 8 MARS
"Le Parisien" est fier de présenter le plus grand succès du Cinéma Francais
LA GRANDE VADROUILLE ..1,483,479
On ne vit que deux fois 619,110
Le Dr Jivago 782,586
COTE OFFICIELLE DES 1res EXCLUSIVITES PARIS
Cinematographie Française 1968

OGILVY

ALGEMARIN
Le bain mousse à base d'algues
Algemarin est un colloïde d'algues marines de concentration naturelle. Il est merveilleusement parfumé et rend l'eau du bain d'un bleu Méditerranée.
Tube pour 8 bains. 3.32 oz. 1.95
Flacon pour 21 bains. 8.82 oz. 4.95
Flacon pour 85 bains. 35 oz. 16.95
Ecrivez ou téléphonez chez Ovilvy's, 842-7711
OGILVY — *Articles de toilette au Rez-de-Chaussée ainsi qu'à Fairview - Pointe-Claire*
OGILVY

LE GRAND NOM DE LA COUTURE MAISON
PFAFF
RABAIS DE 30% à 50%

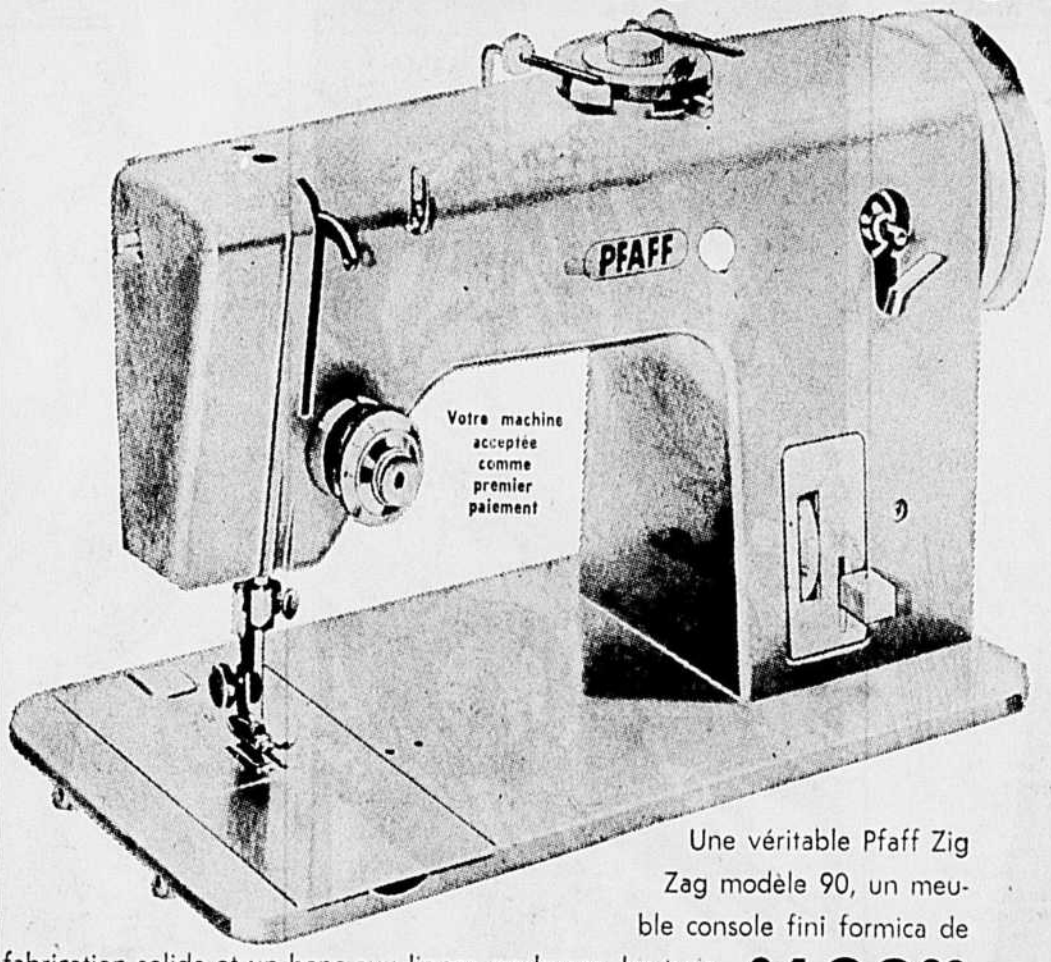

Une véritable Pfaff Zig Zag modèle 90, un meuble console fini formica de fabrication solide et un banc aux lignes modernes, les trois morceaux pour le prix incroyablement bas de: $199.00

Avec l'achat d'une machine à coudre Pfaff, (sauf modèle illustré) vous pouvez obtenir votre accessoire préféré de marque
BRAUN
- Un extracteur de jus de fruits ou de légumes ou
- Un appareil de transformation des aliments.

VALEUR DE $59.95

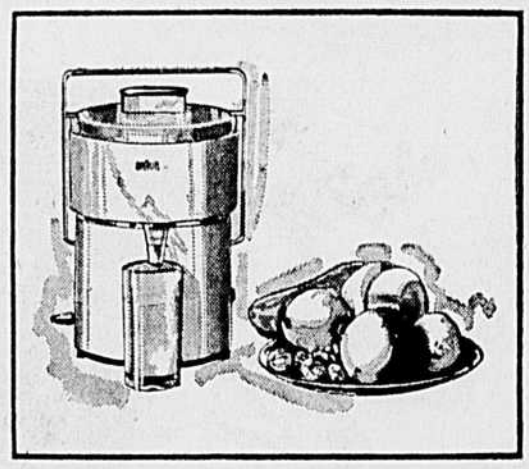

DES SPECIAUX FORMIDABLES DE MACHINES A COUDRE, DEMONSTRATEURS, MODELES DE PLANCHER, ETC.
ESCOMPTE FORMIDABLE DE 30% A 50%

Modèle 80 — couture droite	Rég. $139.00	SPECIAL	$99.00
Modèle 92 — automatique	Rég. $244.00	SPECIAL	$179.00
Modèle 260 — entièrement automatique ..	Rég. $349.00	SPECIAL	$259.00
Modèle 259 — automatique	Rég. $294.00	SPECIAL	$219.00
Modèle 280 — automatique avec cadran ..	Rég. $369.00	SPECIAL	$219.00

- Votre échange accepté comme premier paiement.
- Premier paiement dans 40 jours seulement.
- Termes faciles, jusqu'à 36 mois pour payer.
- Allons vous chercher ou un représentant ira chez vous sans aucune obligation.
- Fiez-vous à la compétence de nos techniciens pour la réparation de machines à coudre de toutes marques.

REDUCTIONS SUR MACHINES A TRICOTER
- Demandez des informations sur notre club de tricot.
- D'autres spéciaux vous attendent, rendez-vous à votre:

CENTRE DE COUTURE PFAFF
6411, SAINT-HUBERT SUD DE BEAUBIEN TEL.: 274-4419
METRO EN FACE DE LA SORTIE BEAUBIEN
LE MAGASIN EST OUVERT TOUS LES JOURS, DE 9 A.M. A 6 P.M. — JEUDI ET VENDREDI JUQU'A 9.30 P.M.
D'AUTRES SPECIAUX VOUS ATTENDENT — PAIEMENT MENSUEL A PARTIR DE $6.00
PFAFF

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES

CAHIER No 4 / PAGES 45-60 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES / DECES

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55

téléphoto PA

La reine les gracie, mais la Rhodésie veut les pendre

James David Dhlamini (à gauche) et Victor Mlambo ne pourront vraisemblablement échapper à la potence rhodésienne malgré le fait qu'ils aient été graciés par la reine Elizabeth.

Le gouvernement de Salisbury a en effet décrété que la reine d'Angleterre n'avait plus ce pouvoir selon la nouvelle constitution de la Rhodésie.

En rejetant la décision de la reine

La Rhodésie manifeste son désir de rompre avec la Grande-Bretagne

SALISBURY, (AFP-UPI-Reuter) — La Rhodésie, qui s'est déclarée unilatéralement indépendante il y a maintenant 27 mois, semble se diriger aujourd'hui vers une rupture totale d'avec la Grande-Bretagne en rejetant la décision de la reine Elizabeth de gracier deux Noirs condamnés à la potence.

En effet, les trois magistrats qui, vendredi dernier, avaient refusé d'accorder un sursis à l'exécution de trois condamnés à mort, ont rejeté hier une demande de suspension sine die de l'exécution de deux des trois Noirs en application de la grâce accordée par la reine Elizabeth.

On apprend de sources gouvernementales que le premier ministre Ian Smith veut faire procéder aux exécutions le plus tôt possible. La décision de la cour a fait franchir ce que le gouvernement rhodésien considérait comme la dernière barrière légale aux exécutions.

Des experts en constitution sont d'avis que le défi à la prérogative royale est probablement l'étape finale vers une rupture totale entre la Rhodésie et la Grande-Bretagne.

Cependant, un des membres de la Haute cour, le juge Fieldsend, a remis sa démission hier à la suite de cette affaire. Dans sa lettre au président de la Haute cour, il explique que "continuer à exercer mes fonctions de juge dans les circonstances actuelles, surtout après le refus par le gouvernement d'accepter le droit d'appel à un conseil privé, me conduirait à ne plus respecter la constitution de 1961".

Le "Rhodesian Herald", qui voulait publier les déclarations du juge Fieldsend relatives à cette affaire, a paru aujourd'hui avec une première page à demi remplie: la censure a coupé dans le journal tout ce qui avait trait à cette démission.

L'un des trois magistrats qui ont rejeté l'appel de la reine, sir Hugh Beadle, a déclaré: "Il est regrettable que le nom de la reine ait été mêlé à cette affaire." Il a ajouté que la décision d'accorder la grâce aux condamnés n'était pas une décision personnelle de la reine, mais qu'elle avait été prise par le seul gouvernement britannique qui, selon lui, ne jouit pas de ce pouvoir depuis l'entrée en vigueur de la constitution rhodésienne en 1961. Le gouvernement rhodésien, a-t-il dit, est seul habilité à exercer le droit de grâce.

A Londres, le ministre du Commonwealth, M. George Thomson, a déclaré aux Communes que la reine avait agi sur son conseil. Il a ajouté qu'il espérait que la décision de la reine de gracier les trois Africains serait respectée à Salisbury. Il a réaffirmé que la plus grande responsabilité incombait à cet égard au régime de M. Ian Smith. M. Thomson a souligné que les considérations d'ordre politique n'étaient pas entrées en ligne de compte.

A Salisbury cependant, quatre nouvelles condamnations à mort ont été prononcées hier contre des Africains accusés de terrorisme par la haute cour de justice rhodésienne dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi sur le maintien de l'ordre. D'autre part, un nouveau procès de terroristes s'est ouvert à Salisbury: neuf Africains inculpés d'atteinte au maintien de l'ordre et passibles de la peine de mort sont accusés de s'être introduits clandestinement en Rhodésie l'année dernière avec des armes, des grenades, des munitions et des explosifs. Il a été interdit à la presse de publier leurs noms.

On apprend enfin que le premier ministre Ian Smith s'est vu refuser un visa d'entrée aux Etats-Unis, alors qu'il avait été invité par un groupe d'étudiants à donner une conférence à l'Université de Virginie.

téléphoto PA

Un membre de la Haute cour de Rhodésie, le juge John Fieldsend, a remis sa démission à la suite du refus du gouvernement de Salisbury d'accepter l'appel en grâce de la reine Elizabeth en faveur de deux condamnés.

Installé en Grande-Bretagne

Un nouveau radar pourra détecter les bombes orbitales de l'Union soviétique

WASHINGTON, (PA) — Les Etats-Unis projettent de construire en Grande-Bretagne un nouveau système de radar qui permettrait de voir par-delà l'horizon et fournirait partant à l'Amérique du Nord un délai d'alerte suffisant pour se protéger contre la nouvelle bombe orbitale soviétique.

Ce nouveau radar, dit-on, pourrait surmonter l'obstacle de la courbe de la Terre et déceler l'approche de missiles ou engins orbitaux.

Les radars actuels dont la portée est limitée à l'horizon ne peuvent détecter les fusées ennemies que lorsqu'elles s'élèvent au-dessus de la ligne d'horizon. Un tel système d'alerte contre les missiles balistiques existe au Canada et en Grande-Bretagne.

Le nouveau radar fonctionnerait en Grande-Bretagne en vertu d'une entente commune comme celle qui régit l'installation de Fylingsdale Moor.

Le Pentagone a refusé hier de donner des précisions, se contentant d'admettre que les Etats-Unis discutent actuellement avec la Grande-Bretagne plusieurs projets, y compris celui du radar pouvant scruter par-dessus l'horizon.

L'ancien secrétaire à la Défense, Robert McNamara, avait déclaré en novembre dernier que ce nouveau radar serait une parade aux bombes soviétiques à orbite limitée.

D'après le général d'aviation Bernard A. Schriever, ce missile orbital est l'élément le plus important de la nouvelle force stratégique de l'URSS. Dans une causerie prononcée hier soir devant le National Space Club, il a déclaré que la puissance relative de la force de missiles des Etats-Unis diminue régulièrement tandis que la force russe grossit de quelque 200 missiles par année.

Alerte plus plus hâtive

L'engin orbital soviétique, à cause de sa basse trajectoire, ne pourrait tre détecté par les radar actuels que trois minutes environ avant d'atteindre les bases du Strategic Air Command, ce qui ne laisse pratiquement pas aux USA un délai suffisant pour faire décoller leurs bombardiers.

Par contre, les radars du système d'alerte contre les missiles balistiques sont censés fournir un délai d'alerte de 15 minutes contre les missiles ennemis.

M. McNamara croit que l'installation de radars pouvant scruter le ciel au-delà de l'horizon permettrait aux Etats-Unis de reprendre le délai nécessaire de 15 minutes pour se protéger contre les bombes à orbite limitée de l'URSS.

Il est même possible que l'installation d'un tel système de radar en Grande-Bretagne fournisse aux Etats-Unis un délai d'alerte de plus de 15 minutes.

On ignore encore à quel endroit exactement serait située cette station de radar, mais une déclaration conjointe à ce sujet serait en préparation.

Alors que les missiles balistiques intercontinentaux s'élèvent à une altitude de 800 milles dans leur trajectoire, ce qui permet de les voir venir en ligne directe de très loin, la bombe orbitale soviétique suit une trajectoire relativement basse ne dépassant pas 100 milles d'altitude. Cela permet donc à l'engin d'échapper au radar conventionnel jusqu'à ce qu'il commence à tomber au-dessus des Etats-Unis à une vélocité de 17,500 milles à l'heure. Des fusées de freinage sont allumées à la dernière minute et la gravité attire la bombe vers la terre.

Rumeur d'invasion à St-Domingue

SAINT-DOMINGUE (AFP) — Rien ne prouve la préparation d'une attaque armée venant de l'extérieur contre la République Dominicaine, a déclaré hier soir à Saint-Domingue le président Balaguer en réponse à des rumeurs selon lesquelles des détonations ont été entendues dans la Baie d'Isabela, dans la province de Puerto Plata, apparemment tirées par des unités de guerre qui seraient stationnées dans des eaux situées au nord du pays.

Cependant, a ajouté le président Balaguer, le pays doit se tenir prêt à toute éventualité, et c'est pourquoi une surveillance est constamment exercée sur tout le territoire.

Dans un discours prononcé le 27 février dernier le président Balaguer avait déclaré que son gouvernement prenait des mesures dans cette région en prévision d'un débarquement probable. Il n'avait pas dit d'où pourrait venir l'invasion. Il semble cependant qu'il pensait à Cuba, où, selon certaines rumeurs, se trouve actuellement le colonel Francisco Caamano, commandant des forces rebelles de la révolution d'avril 1965, que l'on croit en train d'organiser une révolte contre le gouvernement.

Une scission en vue au sein de la FAT-COI ?

WASHINGTON (PA) — Un porte-parole du conseil exécutif de la centrale syndicale américaine FAT-COI (A.F.L.-C.I.O.) a annoncé hier que l'organisme en question étudierait le 13 mai la demande de M. Walter Reuther, président du Syndicat des travailleurs unis de l'auto, visant à la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire. M. Reuther se plaint de l'orientation de la centrale sous la direction de M. George Meany.

M. Reuther a envoyé son message demandant la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire après avoir consulté au cours de la fin de semaine les dirigeants du syndicat qu'il preside.

Hier, les dirigeants d'une vingtaine de syndicats à New York ont engagé des consultations en vue de la réunion convoquée vendredi par M. Reuther. Il s'agit pour la plupart des syndicats qui appartenaient au COI (C.I.O.) avant la fusion avec la FAT (A.F.L.).

téléphoto PA

A 105 ans, grand-maman fume encore le cigare

"Grand-maman Wilcox" a célébré son 5e anniversaire dans un chariot de pionnier et son 105e en pleine ère spatiale. Elle a survécu à trois maris et à 10 de ses 13 enfants. Alors qu'elle était toute jeune, "Izabel" vivait au Missouri où, avec les autres membres de la famille, elle aidait son père qui travaillait à l'installation d'une voie ferrée. C'était la dure époque qui a suivi la guerre civile. Aujourd'hui, "grand-maman Wilcox" vit dans une maison pour vieillards, à Dallas, au Texas. Elle aime se rappeler qu'à dix ans, elle a commencé à fumer la pipe; maintenant, elle se contente d'une quarantaine de cigarettes par jour et d'un bon cigare de temps à autre.

Panama : échec du compromis

PANAMA (PA) — L'Assemblée nationale de Panama a élu aujourd'hui un comité formé exclusivement de membres de l'opposition afin de faire enquête sur les accusations qui pèsent contre le président Marco A. Robles. L'opposition, qui possède maintenant une majorité de 30 sièges contre 12, semble bien décidée à aller au fond des choses. L'élection de ce comité confirme l'échec du compromis intervenu plus tôt pour éviter une crise politique.

Dans 10 jours, le comité se présentera devant l'Assemblée avec une recommandation soit de retirer les accusations contre le président, soit de lui intenter un procès.

M. Robles est accusé d'avoir violé les articles de constitution qui défendent au président d'utiliser son poste et le poids de l'administration en faveur d'un candidat présidentiel.

Il est accusé d'appuyer M. David Samudio qui doit se présenter aux élections du mois de mai.

400 Vietcong investissent une capitale du delta du Mékong

d'après AFP, PA, UPI

La deuxième offensive concertée du Vietcong et des Nord-Vietnamiens a pris aujourd'hui une ampleur considérable, surtout dans la région du delta, au Sud-Vietnam, où les maquisards ont envahi Quan Long, anciennement Ca Mau, chef-lieu de la province de An Xuyen.

De plus, les Vietcong et les Nord-Vietnamiens ont livré, pour la première fois depuis le début de la guerre, une attaque audacieuse contre la grande base américaine de Cam Ranh. Les principales villes du delta qui ont subi les attaques et les raids fournis des maquisards sont : Can Tho, My Tho, Kien Phong, Chau Docon, Tay Ninh, Dinh Tuong et Truc Giang. La grande base aérienne et terrestre des Américains à Bien Hoa a été bombardée pour la deuxième journée consécutive. Enfin, on signale des incidents graves à Duc Pho, à Danang et à Pleiku, cependant que Khe Sanh demeure relativement calme.

A Quan Long, quelque 400 guérilleros ont fait irruption dans la ville et ont pris position dans un hôpital du centre de la ville. Durant onze heures, ils ont tiré à bout portant sur les troupes gouvernementales qui tentaient de reprendre l'hôpital.

Quan Long était un des rares chefs-lieux de province qui n'avait pas été attaqué durant l'offensive générale du Tet en février. L'attaque d'aujourd'hui a dû être préparée par un bataillon vietcong et les deux aérodromes américains de la ville ont été en partie occupés. Plusieurs avions d'observation et des hélicoptères ont été endommagés. A un moment donné, les gouvernementaux et les Américains ont déclenché l'aviation et l'artillerie contre l'hôpital où étaient retranchés les maquisards. Deux soldats américains ont été blessés. Les pertes gouvernementales ont été qualifiées de légères.

Bombardement de Cam Ranh Bay

La base américaine géante de Cam Ranh Bay, qui fut longtemps considérée comme la plus sûre au Vietnam, a été bombardée pour la première fois de la guerre, annonce un porte-parole américain qui précisé qu'entre 10 et 14 rondes de mortier et des roquettes de 122mm sont tombées sur la base, causant des dégâts qualifiés de "légers". La base de Cam Ranh Bay est située sur la péninsule à 175 milles au nord-est de Saigon et est dotée des plus longues pistes de tous les aérodromes du monde.

Elle passait pour être à ce point invulnérable que le président Johnson y avait fait escale lors de ses deux voyages au Vietnam.

A Duc Pho, des Vietcong se sont infiltrés la nuit dernière dans un camp de réfugiés et se sont emparés de cinq civils dont l'identité n'a pas été communiquée par les autorités gouvernementales, puis ont incendié une partie du camp. Cent vingt maisons ont été détruites. On ignore les pertes des gouvernementaux qui gardaient le camp.

Les Etats-Unis offrent à Hanoï de libérer 3 marins capturés dans l'incident du Tonkin

WASHINGTON (UPI) — Les Etats-Unis tentent de rapatrier trois marins nord-vietnamiens qu'ils détiennent prisonniers, posant ainsi un geste de bonne volonté et de reconnaissace pour la libération par le Nord-Vietnam, le mois dernier, de trois pilotes américains, annoncent les autorités militaires des Etats-Unis à Saigon.

Ces autorités disent que si cette initiative se révèle fructueuse, elle se trouvera à préparer les voies à la libération d'autres pilotes américains capturés à la suite de la chute de leur appareil au Nord.

Un porte-parole de l'ambassade dit qu'il n'en tient qu'à Hanoï d'accepter ou de rejeter le rapatriement de ces marins faits prisonniers au milieu de 1966 alors que leurs canots de patrouille furent coulés au cours de l'attaque des destroyers de la marine américaine dans le golfe du Tonkin, au large des côtes du Nord-Vietnam.

Des sources américaines dignes de foi affirment qu'un pays tiers a été approché pour servir d'intermédiaire dans cette affaire.

Les mêmes sources assurent que cette offre ne comporte "aucun fil à la patte", et que Hanoï ne sera pas tenu de rendre la pareille. On sait que le seul vol vers Hanoï est effectué par un avion de la Commission internationale de contrôle, et il part de Saigon. Le gouvernement du Nord-Vietnam se réserve le droit de refuser tout voyageur à bord de cet appareil, aussi il est concevable que les trois marins puissent ne pas obtenir le droit d'entrer dans leur pays si Hanoï jugeait bon de s'y opposer.

De Gaulle craint l'utilisation d'armes nucléaires au Vietnam

PARIS, (AFP, Reuter) — Le président de Gaulle a exprimé, en privé, ses craintes de voir les Etats-Unis utiliser au Vietnam des armes tactiques nucléaires. C'est du moins ce qu'écrit aujourd'hui dans un article de Paris-Match Jean-Raymond Tournoux, chroniqueur politique de cet hebdomadaire.

"J'ai toujours redouté que ne commence le processus d'un conflit mondial" aurait déclaré le général de Gaulle que Tournoux, auteur du livre à succès "La tragédie du général", cite entre guillemets sans indiquer ni la source de son information ni les circonstances des déclarations qu'il prête au chef de l'Etat.

Selon le journaliste, le général aurait commenté ainsi la demande de renforts du général Westmoreland : "Ce n'est pas une question d'hommes. Cette guerre est le type même de la guerre que l'on n'arrête pas ainsi. Plus un pays est puissant, plus les moyens matériels dont il dispose sont redoutables, moins s'accroissent peut-être les chances de gagner".

L'auteur de l'article rappelle en outre les solutions proposées par de Gaulle pour mettre fin au conflit lesquelles soulignent l'importance pour chaque peuple de régler lui-même ses affaires.

Les propos que Tournoux avait prêtés au général dans son dernier livre n'ont jamais été ni démentis ni confirmés par l'Elysée.

J'étais porté à changer de position . . . !

Je pouvais me trouver un emploi assez facilement. Mais quelques mois plus tard, je démissionnais ou je me faisais congédier. Pourquoi ? Parce que j'avais une certaine difficulté à comprendre les autres et à me faire comprendre.

Un bon jour, je me suis inscrit au cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. C'est là que j'ai appris à créer un climat d'harmonie partout où je passe. Je m'entends beaucoup mieux avec les autres. Tous m'estiment et je suis beaucoup plus heureux.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume : "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite vendredi le 8 mars et lundi le 11 mars, à 8 hres p.m., à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails, signalez 842-8186.

Naissances Décès Remerciements In Memoriam

ALLARD (Hubert) — A LaSalle, le 4 mars 1968, à l'âge de 63 ans est décédé M. Hubert Allard, époux de Laurette Simoneau, demeurant 101 rue Lacharité, LaSalle. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANTAYA (Aimé) — A Verdun, le 3 mars 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Aimé Antaya, époux de Gilberte Daoust, demeurant à 130 rue Church, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARON (Germaine) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 64 ans est décédée Mme Alphonse Baron, née Germaine Goulet, demeurant 3946 rue Mentana. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin,
518, rue Rachel Est,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASQUE (Aldorice) — A Pont-Viau, le 4 mars 1968 à l'âge de 31 ans et 11 mois est décédé M. Aldorice Basque, époux de Florence Charron, demeurant 295A Jubinville. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
90 boul. Lévesque,
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Christophe, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUGRAND (Marthe) — A Ste-Foy, le 3 mars 1968, à l'âge de 71 ans, est décédée Marthe Charuest, épouse de Norbert Beaugrand, demeurant à 3165 Boul. Neilson. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira du funérarium
Lépine
2815, Chemin Des 4 Bourgeois
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Ursule, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRIAULT (Ernest) — A Senneville, le 2 mars 1968, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Ernest Beaudriault, époux d'Aurore Jobin, demeurant à 29, rue Philippe, Senneville. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie Est
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Paul) — Subitement, à Brossard, le 2 mars 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Paul Bélanger, époux de Dolorès St-Cyr, demeurant à 6050, rue Page, Ville Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, de Ville LaSalle, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

BERGERON (Lucienne) — A Montréal le 3 mars 1968, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Jean-Paul Bergeron, née Lucienne Richer. Elle laisse dans le deuil ses fils Serge et Jean-Claude, sa bru Yolande, ses petits-enfants Normand et Chantal, ainsi que ses soeurs Gracia (Mme Achille Ménard), Rita (Mme Denis Desjardins) et son frère Albert. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
807 rue Roy Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Virgina) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bergeron, née Virgina Desrochers, demeurant à 2104, rue St-Germain. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario Est
pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Georges) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Georges Bernier, fils d'Edmond Bernier et de Marguerite Twigg, demeurant à 540, Sicard, Mtl. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,
pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière Champ-d'Honneur, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (Alfred) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 46 ans est décédé M. Alfred Blais, époux de Laurette Laurier, demeurant 5079 rue Ste-Marie, fils de feu Wilfrid Blais et de Joséphine Dubois. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Clothilde, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Henri) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 63 ans est décédé Henri Blanchard, époux de Blanche Montpetit. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.,
10,526 boul. St-Laurent,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Christophe, de Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Rivière-Beaudette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARTES MORTUAIRES et REMERCIEMENTS
MAISON H.F. Ray Ltée IMPRIMERIE
1589 RUE ST-HUBERT
527-9268

FLEURISTE
A. Gilles d'Alcantara Inc.
526-5955
3033 e. SHERBROOKE

BONENFANT (Emma) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Edouard Bonenfant, née Emma St-Germain, épouse en 1ère noces de feu Jos Farmer, demeurant à 5062 Ste-Marie. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame Ouest
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Clotilde, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Corinne) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Alfred Bouchard, née Corinne Lecavalier. Elle laisse dans le deuil ses fils: Georges et Conrad; ses filles: Mme Clovis Langlois (Jeannette), Mme Maurice Groleau (Madeleine), Mme Jules Allard (Colombe), Mme Gaston Lefort (Lise), ainsi que ses belles-filles et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,
pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGIE (Fernand) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Fernand Bourgie, époux de Jeannette Beaulieu. Il laisse dans le deuil 4 garçons et 8 filles. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11ème Avenue, Rosemont
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit-de-Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Thérèse) — A Vimont, le 2 mars 1968, à l'âge de 30 ans, est décédée Mlle Thérèse Brunet, fille d'Irénée Brunet et de feu Béatrice Fiset, demeurant à 2290 Trépanier. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatrault,
24, rue St-Florent, Pont-Viau,
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Elzéar, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Théobald) — A Montréal, le 4 mars, 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé Théobald Cantin, époux de Donalda Cantin. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Marie-Rose) — A St-Jérôme, le 2 mars 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Edouard Cadieux, née Marie-Rose Lamoureux. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel et Fils,
400, rue Labelle,
pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Mary) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 87 ans, est décédée Mary Collin, épouse de feu Horace Caron, demeurant 8395 L'Acadie. Elle laisse dans le deuil 1 garçon: Georges; 2 filles: Marguerite (Mme Armand Leclerc), Jacqueline (Mme Emet Vertue). Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781, rue Ogilvy,
pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Eugène) — A l'Annonciation, le 4 mars 1968 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Eugène Charbonneau, époux de Marguerite Daoust, demeurant au Lac Saguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
L. Suppère Enrg.,
l'Annonciation,
pour se rendre à l'église paroissiale du Lac Saguay, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Léopold) — A Ville de Laval, le 3 mars 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Léopold Chartrand, célibataire, fils de feu Joseph Chartrand et de feu Célanire Chartrand, 8520 Boul. des Mille-Iles, à St-François. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Cyr et Urbain
7020, Boul. des Mille-Iles,
à St-François
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Joseph-Ovila) — A Montréal, le 4 mars 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph-Ovila Côté, époux de Jeannette Biron, père de Jacques, et Suzanne. Il laisse 1 bru, Monique Masson, et 2 petits-enfants: Sylvianne et Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est, à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Sherbrooke, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Marie-Ange) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Ulderic Côté, née Marie-Ange Lavallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis
à 8 hrs pour se rendre à l'église St-Hughes de Bagot, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Jeannine) — A Boucherville, le 3 mars 1968 à l'âge de 34 ans 5 mois, est décédée Mme Roger Cournoyer, née Jeannine Thibault, demeurant 54A, de Laperrière, Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charron et Tétreault,
angle St-Charles
et de Laperrière,
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Famille de Boucherville, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTU (Omer) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Omer Coutu, époux de Laurencia Clermont, père de Béatrice (Mme Gérard Quintal), Yolande (Mme André Rivest), demeurant à 999 Notre-Dame, Repentigny. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne
438 rue Notre-Dame, Repentigny
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Parc Ecole Curé-Martineau, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Repentigny, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Léontine) — A Ville de Laval, le 2 mars 1968, à l'âge de 67 ans, est décédée Léontine Vaillancourt, épouse de Camille Dagenais, demeurant à 1585 ave Des Patriotes, à Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.M.D. Cyr
167 boul. Ste-Rose, à Ste-Rose
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (J.-A.-Henri) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 84 ans, est décédé M. J.-A.-Henri Daoust, ex-employé de la Commission du Transport, époux de feu Eglantine Grignon. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc,
6520, rue St-Denis
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Armand) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Desmarais, époux de Marie-Louise Cardin, demeurant à 982 Rachel Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Cécile) — A Montréal, le 4 mars 1900, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme veuve Roland Dubois, née Cécile Millette, demeurant 578 St-Martin, autrefois du 2383 Bordeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRAS (Ernest) — A St-Henri-de-Mascouche, le 2 mars 1968, à l'âge de 61 ans est décédé M. Ernest Dupras, époux de Ludivine Guilbault, père du docteur Luc Dupras. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Anatole Crépeau,
128 rue Dupras, Mascouche,
pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri-de-Mascouche, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons au département de Cardiologie de l'Hôpital Maisonneuve, seraient appréciés. Direction: Roch et Frère Ltée, de l'Epiphanie.

FAFARD (Angélina) — A Berthierville, le 4 mars 1968, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Sylva Fafard, née Angélina Lavallée, demeurant 940, Frontenac, Berthierville, soeur de M. Azellus Lavallée, ex-député du comté de Berthier. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Bernard Lanoix,
51, rue De Bienville,
pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Valère Parenteau, de Berthierville.

FEENEY (Paule) — Au 1813 University Wichita, Kansas, le 29 février 1968, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Richard Feeney, née Paule Bailly; elle laisse dans le deuil: 2 soeurs: Mme Carmel Bailly-Daury, de St-Michel-des-Saints, et Mme Marthe Bailly-Maher, de Cité LaSalle, Québec. Les funérailles ont eu lieu lundi le 4 mars dans l'église St-Joseph, de Wichita. Avis aux parents et amis.

FILION (Zellia) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve Louis-Philippe Filion, née Zellia Lacroix, mère de Mme Rolland Noël De Tilly (Monique), Willie Blanchet, son gendre, et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée aux salons A. Bazinet Inc., 1922 boul. Rosemont, de 1 à 10 h mardi, pour être ré-exposée au salon Bouchard et Fils à Québec, mercredi à 3 h. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bouchard et Fils
1ère Avenue, Québec
à 3 h pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 3 h 30, et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FISET (Lionel) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Lionel Fiset, époux de Judith Langlois, demeurant rue Dorchester Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier Duclos et Bonnier
3503 rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Casimir, comté Portneuf, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don pour les maladies du coeur sera accepté.

GAUTHIER (Edgar) — A Montréal le 3 mars 1968 à l'âge de 81 ans est décédé M. Edgar Gauthier, époux d'Eugénie Rémillard, demeurant à 1558 Lartigue. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
1385 rue Ontario Est,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière Ormstown, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Damien) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Damien Godin, fils de feu Dieudonné Godin et de feu Marie-Louise Valois. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher,
4240 rue Adam,
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Arthur) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Arthur Goyer, époux d'Albertine (Bacthilde) Sigouin, demeurant à 6730, 15ième Ave, Rosemont (autrefois de Côte-des-Neiges), père de Jacqueline (Mme Léopold St-Onge), Maurice, Pierrette (Mme Jean-Louis Boldue), Jean-Guy, ses brus Monique et Marcelle Mayer. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse
angle 11ième Ave, Rosemont
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREFFARD (Elzéar) — A Montréal le 4 mars 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Elzéar Greffard, époux de feu Mélanie Cloutier, demeurant 1560, boul. Ste-Croix, St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stenislas, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOUBARNE (Albert) — A Salaberry-de-Valleyfield, le 4 mars 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Albert Joubarne, époux de Jeannine Asselin, demeurant à 31 rue Joron. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ernest Monpetit et Fils Inc.,
315, rue Danis,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bellerive de Valleyfield, où le service sera célébré à 11 hres.. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Marcel) — Subitement, à Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 40 ans est décédé M. Marcel Lachance, époux d Françoise Martin père de Daniel et Jean. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130, Est, Boul. Henri-Bourassa
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGACE (Rose) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 85 ans est décédée Mme veuve Ludger Lagacé, née Rose Rose, demeurant 18,191, boul. Gouin ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,
à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUCHE (Ernest) — A Montréal, le 5 mars 1968 à l'âge de 62 ans, est décédé M. Ernest Lamouche, époux de Germaine Dubuc, demeurant 1814 de l'Eglise. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Léopold) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 64 ans est décédé M. Léopold Lebrun, époux de Lucienne Filion; demeurant à 5170 Berri. Il laisse dans le deuil ses fils: Jean-Guy, Serge, Michel; ses filles: Lise et Nicole; ses brus: Lise, Nathalie, 1 gendre: Gilles D'Youville. Ses soeurs: Laurette et Mme Berthiaume (Odile); 2 frères: Roland et Elphège Lebrun, 3 petits-enfants: Sylvie, Richard, Josée. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Georges Godin
518, Rue Rachel est
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aimé) — A Laval-Ouest, le 3 mars 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Aimé Lefebvre, époux de Fernande Coursol, demeurant à 8160 Boul. Sauvé, Laval-Ouest, père de Richard, Louise, Guy, Hubert et Francine, frère de l'abbé Gabriel Lefebvre, beau-frère de l'abbé Gérard Coursol, curé de la paroisse St-Conrad, Ville d'Anjou. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alban Mallette et Fils,
3582, 24ème Rue, Laval-Ouest,
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Théophile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Alphonse) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Alphonse Lefebvre, époux en 1ère noces de feu A. Raymond, et en 2ème noces de feu Eveline Moffatt, autrefois de Pointe-Calumet, père d'Aline Lefebvre-Hamelin. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Hilaire) — Au Foyer Notre-Dame-des-Anges, Trois-Pistoles, le 4 mars 1968 à l'âge de 81 ans est décédé M. Hilaire Lévesque. Il laisse dans le deuil, son épouse Cécile Pineault, ses 2 filles Mme Jean-Jacques Poirier (Marcelle), Mme Napoléon Denis (Madeleine). Les funérailles auront lieu à Trois-Pistoles, jeudi à 3 h.

LAVIGNE (Emilia) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 79 ans et 8 mois, est décédée Mme veuve Honoré Lavigne, née Emilia Heins, demeurant à 1434, Wolfe, mère de Mme Roméo Fournier (Herminie). Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire et Pelletier,
1575, rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LINTEAU (J.-O.) — A Montréal, le 4 mars 1968, est décédé M. J.-O. Linteau, époux d'Eva Cousin. M. Linteau était ex-directeur général de la Commission Scolaire de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin,
10,540, rue Papineau,
à 8 h 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANSEAU (Paul) — Subitement à Hull, le 3 mars 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. le chanoine Paul Manseau, directeur du Service Social, procureur du diocèse de St-Jérôme, fils d'Arthur Manseau et d'Emma Roy. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Hervé Trudel et Fils,
400, rue Labelle, St-Jérôme
Translation des restes mardi à 8 h p.m. Un premier service sera célébré mercredi à 3 h. à la cathédrale de St-Jérôme, et de là réexposé au salon mortuaire Racine et Gauthier, 101 rue Notre-Dame, à Hull, mercredi soir à 7 h 30. Un libera vendredi le 8 à 10 h, en l'église Notre-Dame de Hull. Inhumation à Hull. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIER (Georgiana) — Aux Cèdres, le 3 mars 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Onésime Marier, née Georgiana Ménard. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bissonnette et Frères,
Aux Cèdres,
pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Sylvie) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 13 ans, est décédée Mlle Sylvie Massé, fille de feu Marcel Massé et de Claire Davidson, demeurant à 505 Boul. Dumoulin, St-François, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, Boul. Henri-Bourassa Est
à 9 h 15, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-François-de-Sales, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POITRAS (Emile) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Emile Poitras, époux de Délia Brazeau, demeurant 6793, Chabot. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale, LaSalle
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Télesphore, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLERIN, (Omer) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Omer Pellerin, ex-employé du Pacifique Canadien (Usine Angus), époux d'Yvonne Delorme, père de Suzanne (Mme Gémio Grad) et 2 petits-enfants, Carole et Michel, demeurant à 4848A, rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h 50, pour se rendre à l'église St-Pierre Claver, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIER (Edouard) — A l'hôpital Régina, Cité Laflèche, le 3 mars 1968, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Edouard Perrier, époux de Marie-Anne Dupuis. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIGEON (Alcidas) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Alcidas Pigeon, époux de Rose-Aline Richer, père de Roch et Claude. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130, Est, Boul. Henri-Bourassa,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Ste-Marthe-sur-le-lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Antoine) — A Lachine, le 3 mars 1968, à l'âge de 72 ans est décédé Antoine Pilon, époux de feu Mary Catherine Stone, père de Doreen (Mme W. V. Rastery), Shirley (Mme B. N. White), Christian, Aurette (Mme Jacques L'Heauraux), Gilles et de feu Liette (Mme Paul Mercier). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Lakeshore Inc,
560, rue Bord-du-Lac, Dorval
à 10 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Véronique, Dorval, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINSONNEAULT (Irène-Berthe) — A St-Rémi de Napierville, le 4 mars 1968 à l'âge de 68 ans est décédée Mme Joseph Pinsonneault, née Irène-Berthe Poupart. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,
pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST (Claudette) — A Montréal le 4 mars 1968, à l'âge de 4 ans, est décédée Claudette Prévost, enfant de Réal Prévost et de Pauline Provençal. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.,
1750 rue Amherst,
à 1 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où la cérémonie sera célébrée à 2 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REID (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 69 ans est décédé M. Jean-Baptiste Reid, célibataire, fils de feu Narcisse Reid, e tde feu Philomène Shank, autrefois de Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Léo Lamoureux,
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIVEST (Albert) — A Lachine, le 4 mars 1968, à l'âge de 51 ans est décédé Albert Rivest, époux d'Ernestine Poirier.

Un gardien de Brink's abattu

— Page 3

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

Les évêques et l'avortement

— Page 2

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ Montréal, mardi 5 mars 1968 / saint Jean de la Croix / 84e année, No 55 / 4 cahiers / 60 pages / Les prévisions météorologiques: généralement ensoleillé et plus froid / Minimum 5° / Maximum 25°

L'avertissement au Gabon, selon Québec

Prématuré, inopportun

par Gilles DAOUST

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement québécois a fait savoir hier qu'il jugeait "prématuré et inopportun", à l'heure où des négociations sont en cours pour déterminer une nouvelle répartition des compétences au pays, le geste posé par le gouvernement fédéral de suspendre ses relations diplomatiques avec le Gabon.

Le premier ministre Daniel Johnson devait accorder une conférence de presse, hier après-midi, sur les suites de cette invitation qui fut envoyée "directement" au Québec par le Gabon, en vue de la conférence annuelle des ministres de l'Education nationale des pays francophones et malgache, à Libreville.

Toutefois, c'est dans un communiqué anonyme que le gouvernement québécois a exprimé plus ou moins vertement sa réponse à la décision prise par Ottawa.

"Le gouvernement du Québec, dit le communiqué, ne tient pas du tout à prendre sur le plan international des attitudes contraires aux positions qu'adopte Ottawa dans les domaines de sa compétence.

Voir QUEBEC en page 2

"Québec aurait pu être moins doux"

OTTAWA — Les porte-parole officiels du gouvernement fédéral refusent pour l'instant de commenter le communiqué émis hier par le premier ministre Johnson et qualifiant la note de protestation adressée au gouvernement gabonais de "prématurée" et "d'inopportune". Des informateurs n'en soulignent pas moins que le communiqué est beaucoup plus doux qu'il aurait pu l'être.

D'autre part, il n'était pas impossible que le premier ministre Pearson revienne sur l'incident gabonais lors de la reprise des séances de la Chambre aujourd'hui. A Ottawa, on espère cependant que la bagarre n'éclatera pas entre Ottawa, Québec, Paris et Libreville — et ce d'autant plus que l'objectif du fédéral était d'étouffer l'affaire.

Le Canada, on le sait, a suspendu — et non rompu — ses relations diplomatiques avec le Gabon. Il reproche à l'Etat afri-

Voir "MOINS DOUX" en p. 2

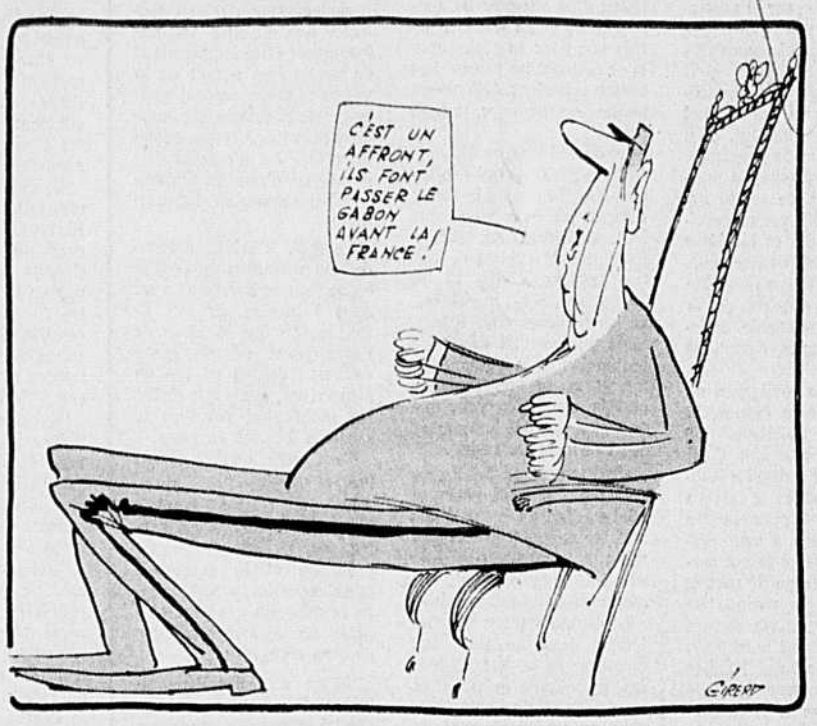

Montréal et ses policiers

La Commission Prévost aurait refusé d'entendre le différend

Les membres du comité exécutif à la ville de Montréal ont entrepris ce matin de "remâcher", probablement depuis le début, la nature du différend qui oppose l'administration municipale à la Fraternité des policiers.

Le document de base à cette discussion : une lettre du président de la Commission d'enquête sur l'administration de la Justice au Québec, lettre remise de main à main par le juge Prévost au maire Jean Drapeau durant la journée de vendredi.

Selon toute vraisemblance (l'atmosphère qui régnait ce matin à l'hôtel de ville laisse planer peu de doutes), la Commission Prévost a refusé la demande de l'administration Drapeau-Saulnier qui aurait bien aimé pouvoir confier aux membres de la commission d'enquête le soin d'analyser les plaintes et les griefs des policiers montréalais.

M. Lucien Saulnier n'a pas voulu ce matin révéler le contenu de la réponse de la Commission à la ville de Montréal. "Le comité exécutif n'a pas encore abordé cette question. Je ferai peut-être des commentaires à ce sujet plus tard durant la journée", a simplement dit M. Saulnier.

Moins de deux heures après la dernière manifestation des membres de la Fraternité des policiers de Montréal, à l'hôtel de ville, le maire Jean Drapeau avait quitté son siège de président, au conseil municipal, pour proposer lui-même que la Commission d'enquête Prévost soit chargée d'analyser les plaintes et griefs des policiers montréalais à l'endroit de l'administration. Cette résolution fut alors adoptée à l'unanimité.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

La manière douce

Des jeunes filles chatouillent le cou du recteur de l'Université de Montréal, M. Roger Gaudry, alors qu'il fait son entrée dans la salle de réunion de l'Assemblée universitaire. Plus de 500 étudiants ont manifesté durant la réunion qui devait apporter un début de solution à leurs griefs. Nos informations, page 3

Le cabinet se penche sur deux demandes précises pour le port de Montréal

par Denis MASSE

Le cabinet fédéral devait étudier aujourd'hui une demande positive de transférer à Montréal le siège du Conseil des ports nationaux établi à Ottawa depuis sa création en 1935.

Il doit aussi songer à élargir la loi créant le Conseil des ports nationaux de façon à y adjoindre — dès maintenant — un représentant de la région métropolitaine de Montréal.

Tel est en deux points l'essentiel des demandes formulées hier au gouvernement par la délégation montréalaise comprenant le président du comité exécutif de la ville de Montréal, M. Lucien Saulnier; le président du Conseil du port, M. William Baatz, et le président de la Chambre de Commerce du district de Montréal, M. Antonio Rainville.

Les délégués se sont entretenus environ une heure et demie avec le ministre des Transports, M. Hellyer; le ministre du Travail, M. Nicholson; le ministre d'Etat, M. Bryce Mackasey, et le président du Conseil des ports nationaux, M. Howard Mann.

La réunion a précédé justement une session spéciale du cabinet ordonnée par le premier ministre, M. Pearson, et il n'est pas interdit de croire que les ministres cités ont dû mettre au courant immédiatement leurs collègues du cabinet des demandes faites par la délégation montréalaise.

Les délégués ont fait valoir aux ministres qu'il n'y avait aucune raison valable de conserver la régie fédérale des ports à Ottawa, surtout si l'on tient compte que le CN a son siège administratif dans la métropole.

Ils ont soutenu en outre que l'"absentee landlord", ou, si l'on veut, l'administration par personne absente, était absolument néfaste dans le cas du plus important port du pays.

Quant à la nomination d'un représentant de la région de Montréal au Conseil des ports nationaux, il y a longtemps qu'elle a été promise. Plus exactement en 1965, par l'ancien ministre Pickersgill.

Mais, après les élections, le gouvernement a préféré donner le poste à M. John E. Lloyd, ancien maire de Halifax et candidat défait.

Un 5e membre

Les délégués montréalais se sont dits satisfaits d'une mesure législative qui créerait un cinquième poste au Conseil des ports nationaux pour y adjoin-

Voir CABINET en page 2

La livre sterling s'affaisse à nouveau

LONDRES, (PC) — La livre sterling s'est de nouveau affaissée aujourd'hui alors que les achats d'or se sont poursuivis à un haut niveau.

A l'ouverture du marché financier de Londres, la livre cotait à $2.3975, soit 33 points en dessous du cours le plus élevé atteint durant la journée d'hier. A la fermeture, hier, elle était à $2.3997, neuf points sous le niveau de vendredi, après avoir atteint $2.4008 dans l'après-midi.

La Banque d'Angelterre s'est portée au secours de la livre dès l'ouverture des cours et son taux s'est élevé à $2.39855. La parité officielle de l'or vis-à-vis du dollar, déterminée par les cours quotidiens, est demeurée juste en deçà du plafond de $35.19⅞.

Par rapport au sterling, l'or a atteint un sommet de 293 shillings et 6 pence et quart ce qui a provoqué alors des échanges d'environ 25 à 35 tonnes. On croit que les ventes subséquentes de la journée amèneront les ventes à un total de 50 tonnes atteignant ainsi le niveau enregistré vendredi. On demeure néanmoins très éloigné du niveau provoqué par la crise de décembre.

voir LIVRE en page 2

La chute du dollar US pourrait entraîner avec elle la prospérité de nombreux pays, surtout en Amérique latine.

—Page 21

AUJOURD'HUI

"Révolutionnaire manquée"

Convaincue que les Américains ont tué "Che" Guevara, Michèle Ray — ex-mannequin, journaliste, cinéaste, auteur — était de passage hier à Montréal. Elle rencontre aussi des femmes journalistes et leur parle de sa recherche constante de la vérité.

— Page 34

Poursuites de $655,000 contre Blake et Provost

Los Angeles attendait bien Blake "avec une brique et un fanal" : lui et Claude Provost se sont vus poursuivis hier pour $655,000 à la suite du fameux incident survenu il y a quelque temps. Blake n'a fait aucun commentaire, ne voulant pas enfreindre le sub judice mais il a indiqué qu'il se défendrait seul. De son côté, Provost nie sa culpabilité.

— Page 16

Victoire de Frazier et de Benvenuti

Lors du gala de boxe présenté hier au Madison Square Garden de New York, Joe Frazier a vaincu Buster Mathis, tandis que Nino Benvenuti a ravi la couronne mondiale des poids moyens à Emile Griffith par décision.

— Page 17

Enquête sur la présumée clique à Radio-Canada

par Gilles RACINE

Le secrétaire d'Etat, Mlle Judy LaMarsh, a promis hier aux Communes de faire une enquête sur les affirmations du directeur général de la radiodiffusion française à Radio-Canada, M. Marcel Ouimet, relativement au "lessivage de cerveaux" et à la "propagande orchestrée" qui auraient libre cours à Radio-Canada.

Mlle LaMarsh a fait cette déclaration en réponse au député conservateur Georges Valade (Montréal - Sainte - Marie) qui lui demandait si elle avait pris connaissance de ces déclarations et si elle avait l'intention de soumettre la question au comité parlementaire de la radio-diffusion.

Dans des notes, chapeautées des mots "secret et urgent", à ses chefs de service, M. Ouimet accuse une minorité agissante du réseau français de saboter délibérément le pacte confédératif par une information dirigée. M. Ouimet, bien qu'il ne se dise pas homme à pratiquer la censure ou à congédier qui que ce soit, a précisé au représentant de LA PRESSE, dimanche, "qu'un plan d'action sera mis en vigueur sous la responsabilité de la direction."

Dans une lettre qu'il a fait parvenir hier aux journaux, M. Ouimet affirme que les documents existent, précisant cependant qu'il s'agit de communications internes "comme il s'en échange dans toutes les grandes entreprises de presse ou de radio-télévision soucieuses de sauvegarder les principes d'intégrité, d'équilibre et d'objectivité qui les gouvernent".

M. Ouimet écrit également que les communications, dont il est question, ne visent pas toute l'activité des réseaux français de radio et de télévision. "En vérité, il s'est agi de relever, comme cela se fait et doit se faire constamment, ce que nous considérons comme des accords à la politique que poursuit la Société Radio-Canada dans toutes ses émissions, du domaine de l'information, de la culture ou du divertissement."

Quant à l'expression précise "gang à Lévesque", qu'il a admis avoir utilisée dans ses notes

Voir ENQUETE en page 2

Panique dans les média de presse, selon René Lévesque

—Page 9

Le grand prix de la chanson à Ferland

par Pierre SAINT-GERMAIN

correspondant de LA PRESSE à Paris

PARIS — Triomphe pour Jean-Pierre Ferland. Il se verra décerner, jeudi, le grand prix de la chanson de l'Académie Charles-Cros ainsi que le prix de la chanson Pierre-Brive au cours d'une manifestation à l'hôtel du Palais d'Orsay, à Paris.

Le prix Charles-Cros est le plus convoité dans le domaine de la chanson. Il sera attribué à Ferland pour un disque qui sortira ces jours-ci. Cet enregistrement comprend une dizaine

Voir FERLAND en page 2

Richard Nixon promet de mettre fin à la guerre au Vietnam

HAMPTON, N.H. (UPI) — M. Richard Nixon, aspirant républicain à la présidence, a promis aujourd'hui de "mettre fin à la guerre" au Vietnam s'il est élu président.

"Je vous promets que la nouvelle direction mettra fin à la guerre et gagnera la paix dans le Pacifique", a déclaré l'ancien vice-président des Etats-Unis devant quelque 200 personnes dans cette ville du New Hampshire, où il fait campagne en vue des élections primaires du 12 mars. Il a accusé le gouvernement Johnson d'avoir "gaspillé la puissance militaire du pays en l'utilisant aussi graduellement . . . S'il avait utilisé dès le début la puissance qu'il utilise actuellement, la guerre serait terminée", a-t-il ajouté.

Un sondage Gallup indique cependant que M. Nixon a doublé l'avance qu'il détenait il y a deux mois sur le gouverneur Nelson Rockefeller dans la course à la candidature républicaine. De plus, le sénateur Barry Goldwater, défait à la présidence en 1964, a annoncé qu'il

Voir NIXON en page 2

Saint-Michel : le conseil municipal avait quorum en cour

— Page 7

SOMMAIRE

Annonces classées / 46 à 57
Arts et Spectacles / 40 à 42
Bandes dessinées / 39
Courrier "Que faire ?" / 37
Décès, naissances, etc. / 58
Editorial / 4
Finance / 20 à 22
Horoscope / 38
Informations étrangères / 45
La bonne table / 31 à 33
Les secrets de polichinelle / 36
Loisirs et récréation / 39
Mots croisés / 48
Nouvelles nationales / 15
Radio et télévision / 10 et 11
Sports / 16 à 18
Vie féminine / 34 à 38
Vie mondaine / 35
Votre médecin / 36

CKAC 73

Les évêques présentent au comité parlementaire leur mémoire sur l'avortement

Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — L'épiscopat canadien s'oppose au projet de loi C-195 sur l'avortement, non pas qu'il juge ce bill intrinsèquement mauvais, mais parce qu'il considère qu'il est superficiel, qu'il ne va pas au fond des choses et, surtout, qu'il ne règlera pas le problème.

C'est, en résumé, la position formulée ce matin devant le comité parlementaire sur la Santé et bien-être par Mgr Rémi de Roo, évêque de Victoria, en Colombie britannique, et chef de la délégation épiscopale appelée à témoigner devant le comité.

Mgr de Roo soulignait, au tout début de la séance, la gravité du problème que constitue l'avortement. C'est parce que l'Eglise a toujours manifesté le plus grand respect pour la vie humaine qu'elle a sans cesse réprouvé le geste qui permet à un homme de mettre fin, pendant la période de grossesse, à la vie de cet être vivant qu'est le foetus".

L'inquiétude de l'Eglise dans ce domaine est globale et se résume à trois facteurs : 1—le respect de la vie, 2—le besoin de recherches approfondies, 3—l'urgence de réformes sociales.

Le projet de loi qu'examine le comité et sur lequel il devra se prononcer ne touche que l'un des aspects fondamentaux du problème de l'avortement. Il se satisfait d'en attaquer les conséquences et ne fait rien ou très peu pour en rechercher et en éliminer les causes. Les évêques avaient déjà rendu public leur mémoire, le mois dernier.

Au député Warren Almond, (libéral-NDG) — qui demandait à quel moment le foetus devient un être vivant, le R.P. Sheridan, s.j. théologien, membre de la délégation, répondait que ni les théologiens, ni les moralistes, ni les hommes de sciences, n'ont pu jusqu'ici découvrir le moment où le foetus s'anime et prend vie. Mais un certain concensus veut que ce foetus soit dès le moment de la conception, vivant.

C'est la position de l'Eglise catholique et c'est pourquoi elle n'a jamais modifié son attitude au sujet de l'avortement, acte qu'elle considère sinon juridiquement, du moins moralement criminel.

Le député Stanley Knowles (NPD) demande alors aux membres de la délégation si ce "respect de la vie" que manifeste l'Eglise catholique tient compte également du respect que l'on doit à la femme qui va enfanter, alors qu'il est médicalement prouvé qu'à moins d'un avortement thérapeutique la vie de cette femme est grandement menacée.

Reconnaissant le bien fondé de l'intervention de M. Knowles, Mgr de Roo souligne que l'Eglise partage également cette inquiétude et se soucie tout autant de la vie de la mère, mais il ajoute que le problème est beaucoup plus vaste et que ce qui importe c'est d'essayer par le moyen d'une loi d'éliminer les causes de l'avortement.

Le R.P. Sheridan demande aux membres du comité de ne jamais perdre de vue, dans l'examen du bill C-195, le fait que le geste de l'avortement est un geste en vertu duquel on tue un être vivant, quels que soient les motifs qui poussent le médecin à poser ce geste.

C'est cela qu'il ne faut jamais oublier.

Au Dr Gaston Isabelle (Libéral-Gatineau), qui parlait de la complexité du problème et la perplexité dans laquelle se voit plongé le médecin quand il pratique un avortement, Mgr de Roo répondit :

"C'est en effet un problème d'une extrême complexité et tous les membres de votre comité ont toute notre sympathie. Votre tâche est difficile. Sachez que nous en sommes très conscients."

Les meilleurs amis des Français : les Canadiens et les Américains

PARIS. (Reuter) — Un sondage d'opinion fait auprès des Français révèle que les Etats-Unis et le Canada sont les deux meilleurs amis de la France.

Parmi ceux qui ont été interrogés par l'Institut français de l'opinion publique, 13 p.c. ont voté en faveur des Etats-Unis et 8 p.c. pour le Canada. Cependant, 45 p.c. des Français interrogés n'avaient pas d'opinion là-dessus, ce qui explique les pourcentages relativement bas.

Si ce résultat en a surpris plusieurs, il est moins étonnant de constater que la France et la Grande-Bretagne s'inscrivent mutuellement au bas de leur liste des pays amis.

Quatre pour cent des Français ont voté en faveur de la G.-B. et seulement un pour cent des Anglais se sont prononcés en faveur de la France.

Les résultats de ce sondage ont été publiés dans l'hebdomadaier Paris-Match.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE 1

"Le Québec soutient cependant qu'il possède le prolongement international de ses attributions internes".

Une situation normale

L'argumentation québécoise se fonde sur le rejet de la pratique constitutionnelle qui a eu cours au Canada depuis le Statut de Westminster et qui tend à nier toute compétence internationale aux provinces. Elle s'appuie également sur certains énoncés de la Commission du droit international de l'Assemblée générale de l'ONU. l'ONU.

"Il est donc normal, affirme le communiqué, que certains gouvernement étrangers désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communiquent directement avec lui."

"S'il veut exercer pleinement et efficacement les fonctions qui relèvent de sa compétence, plus particulièrement en matière d'éducation, le gouvernement du Québec doit, en effet, dans les domaines qui sont de son ressort, maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics canadiens et étrangers."

Lueur d'espoir

L'ordre du jour de la conférence où M. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education, a participé au Gabon portait, entre autres, sur l'économie de l'éducation et la préparation à la vie professionnelle.

"Le Québec représentant 83 p. cent des francophones du Canada, dit le gouvernement, il était dans son intérêt d'être présent pour resserrer les liens de solidarité et de coopération qui unissent les membres de la communauté spirituelle et culturelle qu'est la francophonie.

"Le gouvernement fédéral et ceux des provinces diffèrent d'opinion sur plusieurs points en ce qui concerne le partage des pouvoirs", dit enfin le gouvernement québécois. "Par suite de la dernière conférence constitutionnelle d'Ottawa, un processus de revision de la constitution a été élaboré et les travaux qui sont en cours permettront, il est à espérer, de trouver une solution à ces nombreux problèmes".

"MOINS DOUX"

SUITE DE LA PAGE 1

cain d'avoir invité directement le Québec à participer à la conférence internationale sur l'éducation qui s'est tenue le mois dernier à Libreville.

Les informateurs soulignent que la note de protestation devait être dure puisque le prestige international du Canada était en cause. La note devait originellement être rendue publique aux environs du 20 février mais n'a pu l'être qu'hier. On sait que le rejet, dans la soirée du 19 février, du bill gouvernemental visant à hausser l'impôt de 5 p. 100 a jeté le gouvernement Pearson dans une crise parlementaire qui a duré 10 jours.

Silence à Paris et à Libreville

Ni le gouvernement gabonais ni le gouvernement français n'avaient encore réagi ce matin à la suspension des relations diplomatiques entre le Canada et ce petit pays africain.

L'ambassadeur gabonais aux Etats-Unis, M. Léonard Badinga, qui s'occupe également des affaires de son pays au Canada, s'est refusé ce matin à tout commentaire. M. Badinga n'avait pas encore reçu d'instructions de Libreville et ne pouvait se prononcer.

A Paris, aucune réaction non plus. Le gouvernement français — que maints observateurs considèrent comme la principale personne visée, même si c'est par personne interposée — s'en tient à ses déclarations antérieures: il n'a fait aucune démarche pour pousser Libreville à passer par-dessus la tête d'Ottawa.

Position du Québec

Le gouvernement du Québec considère que l'éducation est exclusivement de sa compétence, que cette compétence se prolonge au-delà de son territoire, au-delà même du territoire canadien puisque "dans les domaines qui sont de son ressort, notamment en éducation, il doit maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organismes publics canadiens et étrangers, s'il veut exercer pleinement et efficacement des fonctions qui relèvent de sa compétence".

C'est pourquoi hier, tout en précisant dans un communiqué que le geste posé par Ottawa à l'égard du Gabon est d'autant plus "inopportun" qu'un travail de répartition des compétences est en cours, le gouvernement de l'Union nationale ajoute qu'il est "normal que certains gouvernements étrangers, désireux de maintenir des rapports avec le Québec dans certains domaines de ses compétences internes, communique directement avec le gouvernement du Québec".

Constitution interprétée

Tout comme lorsque Québec se reconnait le droit de signer des "accords internationaux" et qu'Ottawa réplique qu'il est seul autorisé à parapher des "traités internationaux", nous sommes replongés dans les distinctions subtiles qu'entraine l'interprétation de la constitution, selon la lettre ou selon l'esprit.

Déjà peu précise au chapitre des compétences fédérales et provinciales, la constitution le devient moins encore en regard des relations internationales. Et nous avons pu assister, de date récente, à un assaut de visites et contre-visites des deux côtés de l'Atlantique, sur la ligne Ottawa-Québec-Paris-Libreville : d'une part, MM. André Malraux, Alain Peyrefitte, Georges Gorse et une horde d'autres étoiles; d'autre part, MM. Jean-Noël Tremblay, Jean-Luc Pépin, Jean-Guy Cardinal et Lionel Chevrier.

L'allusion d'Ottawa dans sa note au gouvernement gabonais à "certaines interprétations de la constitution canadienne" par le gouvernement du Gabon vise aussi bien la France et le Québec que les autorités gabonaises. D'aucuns y voient une flèche qu'Ottawa espère voir atterrir en France, pays dont le gouvernement est soupçonné d'avoir inspiré le Gabon pour sa réponse au message canadien le 19 février.

Au dire d'un observateur, la situation présente découle du fait que le gouvernement canadien n'a pas protesté contre une prétendue ingérence de la France dans les affaires du Canada il y a quatre ans.

A cette époque, le ministre français des Affaires culturelles, M. André Malraux, avait prononcé au Québec plusieurs conférences interprétées comme un appel à l'indépendance. Apparemment, si M. Malraux avait alors représenté tout autre pays que la France, on l'aurait prié de quitter le Canada.

"Ecraser un moustique avec un marteau!"

M. John Diefenbaker, ancien chef du parti progressiste-conservateur, a eu le mot pour rire en déclarant que M. Pearson "tente d'écraser un moustique avec un marteau de 100 livres".

"Je trouve plus qu'étrange, a-t-il dit au cours d'une interview, que le général de Gaulle n'ait reçu qu'une légère réprimande l'été dernier, lorsqu'il a agi de façon si néfaste envers le Canada et les relations internationales en général.

"Maintenant, un petit pays comme le Gabon se voit, à titre de représailles, privé d'un représentant du Canada".

NIXON

SUITE DE LA PAGE 1

n'appuierait pas M. Rockefeller.

"Je ne propose pas un retrait du Vietnam", dit Nixon. "Je ne vous propose pas, comme on l'a fait au cours de cette campagne, un moyen magique de mettre un terme à la guerre. Je vous dis simplement qu'il est possible de le faire, si nous mobilisons notre leadership économique, politique et diplomatique. L'échec au Vietnam n'est pas celui de nos forces armées, mais celui de nos dirigeants à Washington, leur négligence de les appuyer."

M. Nixon plaide également en faveur d'"une diplomatie préventive" pour empêcher que les Etats-Unis ne soient impliqués dans quelque Vietnam futur. Le candidat républicain est d'avis que les Etats-Unis se doivent de porter secours aux nations plus faibles, mais si ces nations finissent par être impliquées dans un conflit, "laissons-les faire leur guerre. Il ne nous appartient pas de la faire pour eux, ainsi que nous faisons présentement au Vietnam".

ENQUETE

SUITE DE LA PAGE 1

aux chefs de service, M. Ouimet a expliqué qu'il s'agissait d'une proposition de titre d'une émission projetée sur M. René Lévesque. Il ne s'agit pas d'un nom qu'il accolle à la minorité agissante dont il parle.

Pour sa part, M. Claude Lapointe, chef des nouvelles à CFTM-TV a révélé hier que les accusations portées par M. Lévesque contre le canal 10 étaient "complètement fausses".

M. Lapointe a déclaré que le service de nouvelles qu'il dirige avait rapporté le lancement du livre "Option Québec" de la même façon "que les autres nouvelles". "M. Lévesque se fâche quand nous ne sommes pas toujours là, mais nous ne pouvons être partout où il est."

Démenti du canal 4

L'administrateur de la télévision de Québec, M. Jean Pouliot, a réfuté aujourd'hui, dans une entrevue téléphonique, les propos tenus par M. Lévesque, qui avait déclaré : "On essaie au canal 4, à Québec, qui appartient au groupe Famous Players, de démolir systématiquement tout ce qui est d'intérêt général par des éditoriaux anonymes".

M. Pouliot a tenu à préciser, une fois de plus, que Famous Players ne détient que 50 pour cent des actions de Québec Canada Ltée, qui exploite le poste CFCM-TV, canal 4. L'autre 50 pour cent appartient à des Québécois, a-t-il dit; le président du poste et son administrateur général sont des Québécois.

"Comment un éditorial peut-il être anonyme, a ensuite demandé M. Pouliot, puisque, par définition, il émane de la direction du journal ou de l'entreprise dont il reflète les idées.

"Nous assumons la responsabilité de nos éditoriaux, a poursuivi l'administrateur général du canal 4, et nous nous prononçons en faveur de l'entreprise privée plutôt que du communisme, en faveur de la liberté, en faveur de l'unité canadienne plutôt que du séparatisme."

En ce qui concerne les bulletins de nouvelles et les émissions d'information, a souligné M. Pouliot, le public est en mesure d'en juger. Il ajoute: "Le nom de M. Lévesque ainsi que celui de son mouvement ont été mentionnés à 28 reprises au cours des deux derniers mois et nous avons rapporté le lancement de son livre Option-Québec."

Publicité indécente?

D'autre part, en réponse à certaines déclarations du directeur général de la radiodiffusion française à Radio-Canada, M. Alain Stanké a affirmé ne pas voir le conflit d'intérêts dans le fait que M. Lévesque ait été invité à l'émission des "Couche-Tard" alors que lui-même y est scripteur et qu'il est en même temps éditeur du livre "Option Québec".

Bien plus, il a révélé que M. Lévesque, le soir du 10 janvier dernier, alors qu'on enregistrait l'émission du 12, avait remplacé à pied levé "nul autre que M. Pierre Elliott Trudeau qui avait été invité et qui s'est désisté au dernier moment."

"Le fait que je sois l'éditeur d'"Option Québec" ne signifie pas pour autant que j'adopte ou n'adopte pas ce qui y est écrit. A titre d'éditeur, j'ai même été appelé à publier des livres nettement anti-indépendantistes, comme ceux de M. Jean-Charles Harvey, "Pourquoi je suis anti-séparatiste", et de Ena Caron, "Les mauvais bergers" qui est une critique destructive du mouvement du Front de libération du Québec."

Dire alors, a poursuivi M. Stanké, que le livre de M. Lévesque a fait l'objet "d'une publicité indécente aux Couche-Tard", n'a aucun sens.

"La présence de M. Lévesque se justifiait parfaitement puisque l'émission avait lieu cinq jours seulement avant le lancement de son livre et que Radio-Canada n'avait encore rien fait là-dessus. De plus, M. Lévesque est un politicien intéressant et capable d'entrer dans le jeu des Couche-Tard."

En outre, affirme M. Stanké, quand M. Ouimet dit que jamais auparavant aux Couche-Tard un homme politique qui éditait un livre n'avait mérité autant de publicité que M. Lévesque, "c'est ignorer, par exemple, que nous avons demandé déjà à M. Daniel Johnson de parler du livre "Egalité ou indépendance". A ce moment, M. Johnson venait d'être élu premier ministre et pour cette raison, il a refusé."

Consigne du silence

A Radio-Canada, les personnes directement ou indirectement impliquées par les affirmations de M. Ouimet s'en tiennent à la consigne du silence.

Cependant, une d'elles a révélé à LA PRESSE, hier soir, qu'il n'était dans l'intérêt de personne au service de la société d'Etat d'engager un débat public avec le directeur général car alors "ce serait un débat à finir: ce qui est assez risqué."

Pour sa part, M. Phed Vosniacos, chef du service d'information de Radio-Canada, a déclaré que les notes de service de M. Ouimet avaient été envoyées à son insu et qu'il n'était nullement concerné. Si un commentaire doit être fait, estime-t-il, il doit se faire d'Ottawa puisque c'est là que toute l'affaire a pris naissance.

Quant à M. Marc Thibault, superviseur des émissions des affaires publiques, il a eu la même réflexion que M. Vosniacos. A son avis, la situation ne pourra se dénouer que secrètement au sein de l'organisme d'Etat.

LIVRE

SUITE DE LA PAGE 1

La livre et le dollar US ont continué de faire l'objet de violentes attaques dans les échanges continentaux. Un nouveau prix d'offre semble vouloir venir forcer les Etats-Unis à hausser le prix de l'or, établi à $35 l'once. Ceci équivaudrait en fait à une dévaluation du dollar.

L'éditorialiste du Daily Telegraph a commenté ainsi l'événement : "Le gouvernement américain devra bientôt faire face à la situation à l'aide de mesures vigoureuses si la spéculation sur l'or se maintient, ce qui demeure très improbable".

De son côté, le Financial Times croit que la ruée sur l'or, l'argent, le platine ou ce qui semble préférable ensuite, les actions du marché de l'or, démontre que les spéculateurs et le public en général demeurent sceptiques sur le fait que Washington ne sera pas forcé d'élever le prix du précieux métal.

Les Etats-Unis et ses partenaires du pool international de l'or ont continué de répondre à la demande d'or mais ceci se traduit par une diminution rapide de leurs réserves.

A la Bourse de Londres, les prix des actions du marché de l'or étaient fermes à l'ouverture des cours mais il y eut réaction générale par la suite. Les courtiers ont déclaré qu'il était évident que le marché fort achalandé subissait d'importantes prises de profit.

CABINET

SUITE DE LA PAGE 1

dre un représentant de la région de Montréal. La loi en vigueur actuellement prévoit quatre membres à la direction du CPN. M. Louis-R. Talbot, de Québec, est censé veiller plus particulièrement aux ports du Saint-Laurent, sans en être exclusivement le représentant.

La rencontre d'hier faisait suite à une visite du port de Montréal effectuée samedi par le ministre Bryce Mackasey en compagnie des dirigeants du Syndicat international des débardeurs. Il a alors été révélé que M. Mackasey, bras droit du ministre du Travail, avait reçu pour mandat de "rétablir la bonne entente" entre les armateurs et les débardeurs, principalement à Montréal où le divorce des deux groupes ronge la réputation du port à l'étranger.

La délégation montréalaise qui s'est rendue à Ottawa hier, comprenait encore M. J.-E. Harrington, 1er vice-président du Board of Trade, ainsi que MM. Roger Beaudoin, Régis Trudeau et J.-C. Bourguignon, du Conseil du port de Montréal.

Dans l'ensemble, les demandes présentées par les délégués de Montréal, ont été favorablement accueillies. Au point que M. Saulnier, toujours optimiste, laissait entendre hier soir que "le gouvernement s'apprête à adopter des mesures exceptionnelles pour le port de Montréal".

L'accueil attentif des ministres aux délégués montréalais n'a toutefois pas empêché M. Nicholson de s'inquiéter du sort de Vancouver dans le cas où le Conseil des ports nationaux serait installé à Montréal.

Les délégués lui ont fait alors remarquer qu'ils n'entendaient nullement s'objecter à l'essor du port de Vancouver, pas plus que celui de Halifax, mais qu'il leur importait de redonner un élan au port de Montréal, uniquement. Au surplus, ont-ils expliqué, ils ne s'objecteraient pas à la création d'un deuxième Conseil des ports régissant particulièrement les ports de la côte du Pacifique. Ce qui importe, ont-ils dit, c'est de donner au port de Montréal une administration qui corresponde mieux aux problèmes d'aujourd'hui.

Et si Montréal rapatriait le port

Par boutade, assurément, le ministre des Transports, M. Hellyer, a "offert" l'administration du port de Montréal à M. Saulnier. Celui-ci a sauté sur l'occasion en disant, finement: "Je serais prêt à prendre en mains le port de Montréal dès demain matin, si vous me donniez les moyens fiscaux que vous avez".

Les ministres, ainsi que M. Mann qui assistait à la rencontre, n'ignorent pas qu'une motion demandant le rapatriement du port à la ville de Montréal est toujours pendante au Conseil.

M. Mann a assuré les délégués que l'étude économique et opérationnelle du port de Montréal instituée par le Conseil des ports nationaux en 1966 et confiée à la Maison Sorès, se poursuit toujours. La poursuite de cette étude a été mise en doute du fait qu'elle n'a donné lieu à aucun rapport public depuis son institution.

D'autre part, le ministre des Transports a attiré l'attention des députés, en Chambre, hier, sur la tenue d'une enquête menée actuellement par la Commission canadienne des Transports (commission que préside depuis peu l'ancien ministre Pickersgill) sur les méthodes administratives en usage dans les ports canadiens.

Enfin, les ministres présents ont assuré les délégués que certaines mesures préconisées par Me Jules Deschênes dans son fracassant mémoire allaient être adoptées sans attendre les conclusions de l'enquête judiciaire que va instamment commencer le juge Arthur Smith sur les pratiques malhonnêtes observées sur les quais de Montréal.

FERLAND

SUITE DE LA PAGE 1

de ses nouvelles créations. Sa préférée est "Je reviens chez nous", chanson sur le Québec.

Parmi les autres titres, "Je le sais", mise au point sur la sentimentalité de notre époque ; "La grande mélodie", fantaisie sur les instruments, jouée par un orchestre de 35 cordes ; "Marie-Claire", poésie sur une amourette ; "Les Négresses", qui évoque Harlem.

Ferland, est à la fois surpris et ravi de décrocher les prix Charles-Cros et Pierre-Brive. "C'est un coup de chapeau au Québec", dit-il. Le chansonnier québécois séjourne en France depuis six mois, mais il n'a donné des récitals qu'en province. Après un bref retour à Montréal, où il se produira à la Comédie-Canadienne, Ferland reviendra en France pour divers engagements.

Incendie, rue Notre-Dame

Répondant à une deuxième alerte, quelque 50 pompiers ont mis un peu moins d'une heure, hier soir, à enrayer un incendie qui faisait rage dans un immeuble de trois étages, au 553 est, rue Notre-Dame. Les deux étages supérieurs de l'immeuble étaient abandonnés. Seule la taverne Bonaventure, au rez-de-chaussée, était occupée. Les clients ont été évacués rapidement dès que les flammes ont pris naissance, au troisième étage de l'immeuble, peu après 6 h 30 hier soir. Les dégâts sont considérables, mais personne n'a été blessé. La cause de l'incendie est encore inconnue.

LA MÉTÉO

MINIMUM : 5

MAXIMUM : 25

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la Météo :

Régions de Montréal, Ottawa, Cantons de l'Est et Laurentides : généralement ensoleillé aujourd'hui et mercredi. Plus froid. Vents du nord de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal, 25 et 5; Ottawa et Sherbrooke, 20 et zéro; Ste-Agathe, 15 et 5 sous zéro.

Régions de Québec, Lac St-Jean et St-Maurice : ensoleillé avec périodes nuageuses aujourd'hui. Mercredi : généralement ensoleillé. Plus froid. Vents du nord de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, 20 et zéro; La Tuque et Chicoutimi, 15 et 5 sous zéro.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nébulosité variable aujourd'hui avec quelques chutes de neige dispersées. Mercredi généralement ensoleillé, mais avec quelques chutes de neige dispersées sur la rive sud. Plus froid. Vents du nord de 15 milles. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Baie-Comeau et Sept-Iles, 15 et 5 sous zéro; Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 20 et zéro.

CERTIFICATS D'ÉPARGNE

6% 6¼% 6½%

DISPONIBLE POUR LES PARTICULIERS OU LES SOCIETES

LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA

affiliée à la FIRST NATIONAL CITY BANK

ÉCHÉANCE : de 30 JOURS à 1 AN renouvelable automatiquement

MONTANT : à partir de $1,000.00

CERTIFICATS D'EPARGNE DISPONIBLES

ECHANGE (renouvelable automatiquement)	MONTANTS ET TAUX** $1,000 — $9,900 (en coupures de $100)	$10,000 — $100,000 (en coupures de $100)
30 ou 60 jours	6%	6¼%
90 à 150 jours*	6⅛%	6½%
180 à 330 jours*	6¼%	6⅝%
360 jours ou plus*	6¼%	6⅝%

*Multiples de 30 jours **SUJETS A MODIFICATIONS

Pour recevoir de plus amples précisions, composez 875-0330, ou écrivez à :

DIRECTEUR DE L'EPARGNE
LA BANQUE MERCANTILE DU CANADA
491 SQUARE VICTORIA, MONTREAL (QUEBEC)*

Veuillez me faire parvenir de plus amples précisions concernant les certificats d'épargne de la Banque Mercantile du Canada.

NOM ..... ADRESSE .....

VILLE ..... PROVINCE .....

*EGALEMENT DISPONIBLE A NOTRE SUCCURSALE DE QUEBEC
580 EST, GRANDE-ALLEE — Tél. 525-5101

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE
PROFITEZ DES PRIX SPECIAUX D'HIVER

ALSCO FENETRES et PORTES en aluminium
Emaillées — anodisées — naturelles

ALSCO AUVENTS en fibre de verre — grand choix de couleurs

REVETEMENT en aluminium (clapboard) grand choix de couleurs.

1530, rue BEAUBIEN est
Montréal

Tous renseignements et démonstration sans aucune obligation

TELEPHONEZ MAINTENANT
279-8551
(Frais interurbains acceptés)

LA PRESSE BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1968 — 84e ANNEE — No 55

TAPIS Les meilleures aubaines se trouvent à la maison
AU MILLION DE TAPIS ET TUILES
Tél. 273-9983

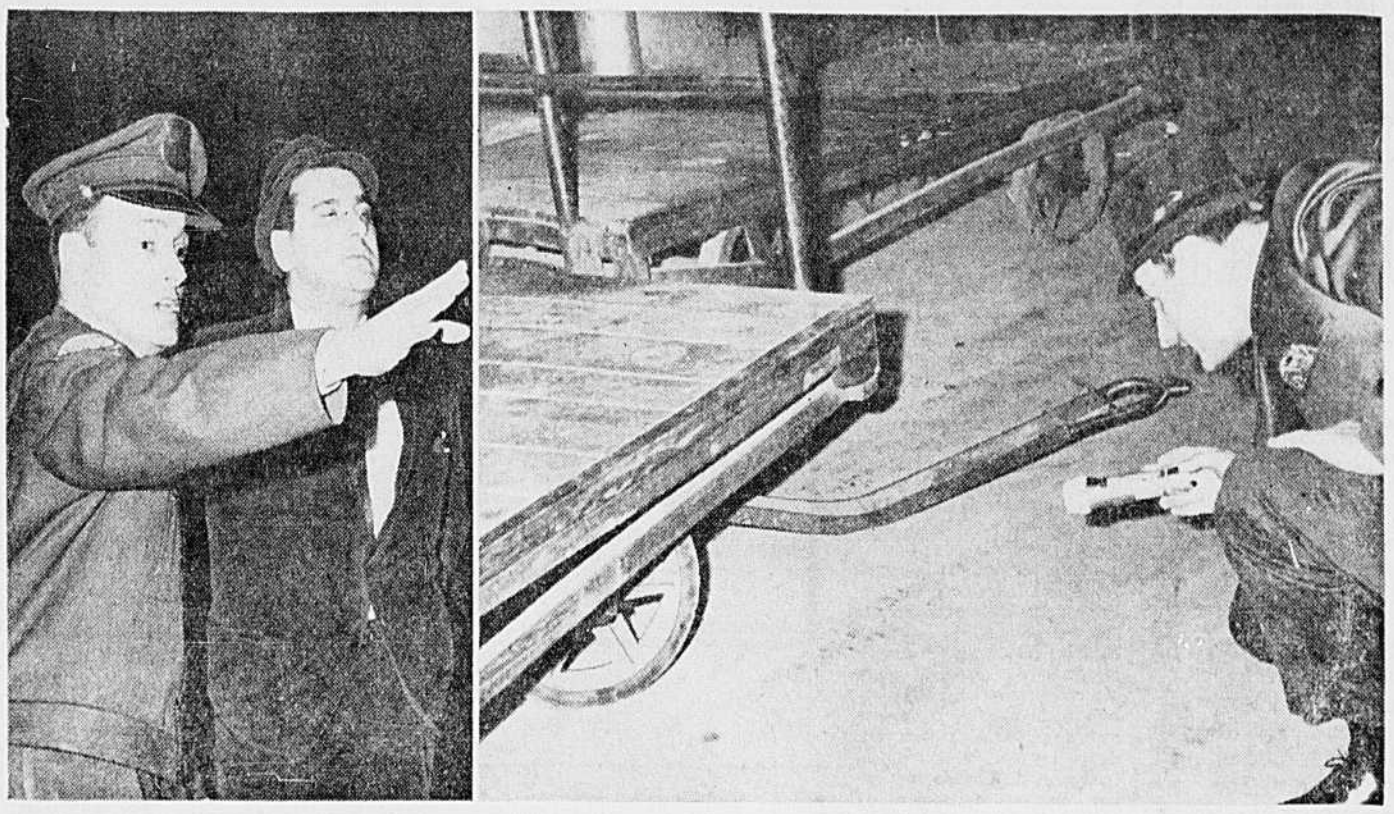

photos René Picard, LA PRESSE

Le récit de l'attentat... pendant qu'un détective cherche la balle

Le conducteur du camion de Brink's Express Co. of Canada Ltd., M. Jean-Pierre Bujold, explique au sergent-détective Frank Cataffi de quelle façon s'est déroulé le hold-up perpétré, peu avant 8 h. hier soir, dans un garage de la gare Centrale. A droite, le sergent-détective André Charette tente de retrouver la balle qui a blessé un garde de Brink's, M. Emile Major. La balle l'a atteint au côté droit, a ricoché et est allée choir sur le plancher.

Vol d'un sac postal par six cagoulards: un employé de Brink's est blessé d'une balle

par Lucien RIVARD

Six cagoulards armés de mitraillettes et de revolvers ont légèrement blessé un employé de Brink's Express Co. of Canada Ltd., vers 7 h. 40 hier soir, en prenant la fuite avec un sac postal contenant apparemment une importante somme d'argent.

Le hold-up a été perpétré dans un garage, sous la gare Centrale, où se trouve une sous-station postale alors que deux employés de Brink's devaient livrer le sac qui devait être placé dans un train quittant la gare à 8 h. en direction de Lévis.

Trois personnes étaient présentes quand le gang de cagoulards s'est présenté. Il s'agit du conducteur du camion, M. Jean-Pierre Bujold, d'un garde, M. Emile Major, et d'un employé des Postes, M. Hercule Racine.

Prenant place dans une Chrysler de récent modèle, les six bandits ont pénétré dans le garage par l'entrée de la rue Beaumont réservée aux camions de livraison. Ils sont arrivés juste avant les deux employés de Brink's.

Le sac postal a été placé sur une petite wagonnette tirée par un tracteur. C'est à ce moment-là que les cagoulards sont passés à l'action. Brandissant deux mitraillettes et quatre revolvers, ils ont fait des menaces aux trois hommes. L'un des bandits, probablement plus nerveux que ses complices, a laissé partir un coup de feu. La balle a atteint M. Emile Major, âgé de 56 ans, au côté droit. Le projectile a ricoché et est allé choir sur le plancher du garage.

Légèrement blessé, l'employé de Brink's a été transporté à l'hôpital Général de Montréal, mais il a pu retourner chez lui après avoir été traité.

L'auto des bandits, qui portait des plaques d'immatriculation de l'Etat de New York, a été retrouvée peu après le hold-up dans la rue Beaumont, près de la gare. On présume que les cagoulards sont montés dans une autre voiture à ce endroit.

Trois des cagoulards étaient très jeunes. Au début, la police avait même lancé un appel sur les ondes demandant que l'on recherche trois hommes et trois enfants. On a plus tard rectifié en signalant qu'il s'agissait de six individus âgés d'environ 20 ans.

Les sergents-détectives André Charette et Frank Cataffi, de la Section des enquêtes criminelles de la Sûreté de Montréal, mènent l'enquête.

On ne peut encore préciser quel montant d'argent contenait le sac postal volé. Les enquêteurs confirment toutefois que le sac contenait de l'argent.

Le rapport du directeur Lequin: les policiers de Laval n'ont tiré que 26 coups de feu en 1967

par Pierre VENNAT

Si la police de Laval a malencontreusement tué un adolescent de 14 ans, samedi soir, lors d'une chasse à l'homme dans le quartier Duvernay, où l'on a enregistré pas moins de 242 vols avec effraction durant les neuf derniers mois, il n'en demeure pas moins que le nombre de coups de feu tirés par les policiers de Laval, de 74 qu'il était en 1966, n'était plus que de 26 l'an dernier.

C'est ce qui ressort d'un rapport volumineux du directeur Léo Lequin, soumis récemment au comité exécutif et dans lequel il dénonce d'une façon assez véhémente le manque déthique de certains de ses hommes.

En effet, dans son rapport, le directeur Lequin fait remarquer que le service de prévention du crime à Laval a été "fortement ébranlé par les absences non motivées de certains policiers, en dehors du contrôle de l'état-major."

Ainsi, certains policiers se seraient déclarés malades ou auraient dit avoir été blessés alors qu'ils étaient de service, sans l'être réellement.

Dorénavant, depuis que la ville a un médecin attaché au Service du personnel, de tels abus ne seront plus possibles.

Le directeur Lequin fait remarquer que ses statistiques démontrent une "faiblesse dans la prévention du crime", qui, selon lui, "peut être imputable au manque d'expérience de nos policiers, au manque de maturité et de conscience professionnelle manifesté par d'autres et par des absences non motivées de certains policiers."

Le directeur Lequin ajoute toutefois qu'il faut également admettre que le pourcentage de policiers mis à la disposition de la ville de Laval, par 1,000 de population, est l'un des plus bas de la région métropolitaine.

Laval emploie 231 policiers pour un territoire de 94 milles carrés ou 533 milles de voie publique et une population qui dépasse 211,000 habitants.

Tout n'est pas négatif

Tout n'est cependant pas négatif dans le travail des policiers de Laval, au contraire.

Ainsi, ils ont retrouvé, l'an dernier, pas moins de 137 voitures qui avaient été volées ailleurs.

Les délits sexuels semblent fort nombreux pour une population de 211,000 habitants, sans doute à cause des nombreux terrains vacants propices à ces fins.

La police a eu à enquêter sur sept causes de viol, sur 60 plaintes pour attentat à la pudeur qui ont donné lieu à 23 arrestations (on connaît le désormais fameux scandale de l'Abord-à-Plouffe alors que des individus ont été condamnés à de sévères sentences de pénitencier pour commerce charnel avec des fillettes de 8 à 13 ans), deux danseuses "topless" ont été arrêtées pour conduite immorale, 29 individus ont été arrêtés pour "avoir exposé leur personne", deux plaintes ont été portées pour tentatives de viol.

On n'a enregistré par contre que quatre tentatives de vol à main armée, trois tentatives de vol avec violence, 16 vols avec violence, et un seul meurtre. Vingt-six personnes ont tenté de se suicider.

Seulement 3,469 billets de stationnement pour stationnement trop prolongé (plus que la limite permise) 4,431 billets pour stationnement interdit en tout temps et 5,231 billets pour excès de vitesse ont été émis, ce qui n'est pas beaucoup pour une ville de 211,000 habitants et de beaucoup inférieur au nombre de billets distribués par la police de Montréal.

Enfin, 309 citoyens ont dénoncé leurs concitoyens, 148 au sujet de leur chien (aboyant trop fort, méchants, etc.).

Quatre-vingt-cinq automobilistes ont été arrêtés pour avoir négligé "d'arrêter au signal d'un agent", crime populaire à Laval, 13 autres pour avoir circulé sur le trottoir, un autobus scolaire pour avoir transporté trop d'écoliers et 11 conducteurs de traîneaux mécaniques.

Enfin, 264 personnes ont eu le douteux honneur de fréquenter les cellules municipales, dont 26 qui étaient recherchées par d'autres corps policiers.

Capture rapide

Des policiers ont tiré plusieurs coups de revolver en guise d'avertissement, peu avant 9 h. 30 ce matin, pour capturer deux adolescents qui s'étaient évadés quelques instants plus tôt du Centre fédéral de formation, une annexe du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, dans le quartier du même nom, à Laval.

Les jeunes fuyards, âgés d'environ 16 ans et dont l'identité ne peut être divulguée, n'avaient guère parcouru plus d'un mille lorsque deux agents de la police de Laval, alertés par les autorités du pénitencier, les ont repérés, boulevard Masson, dans le quartier St-François. Bien que rapidement rejoints, les deux évadés ne se sont immobilisés qu'après avoir entendu claquer les coups de feu de semonce tirés par leurs poursuivants.

photo René Picard, LA PRESSE

Incendie de deux alertes, rue Notre-Dame

Répondant à une deuxième alerte, quelque 50 pompiers ont mis un peu moins d'une heure, hier soir, à enrayer un incendie qui faisait rage dans un immeuble de trois étages, au 553 ou est, rue Notre-Dame. Les deux étages supérieurs de l'immeuble étaient abandonnés. Seule la taverne Bonaventure, au rez-de-chaussée, était occupée. Les clients ont été évacués rapidement dès que les flammes ont pris naissance, au troisième étage de l'immeuble, peu après 6 h. 30 hier soir. Les dégâts sont considérables, mais personne n'a été blessé. La cause de l'incendie est encore inconnue.

Trois syndicats autonomes pour les employés de la CTM

par Michel LORD

Quelque 600 membres du syndicat des employés de la Commission des transports de Montréal (CSN) ont décidé à une forte majorité hier soir, au cours d'une assemblée générale spéciale, de scinder leur syndicat unique en trois syndicats autonomes. Les employés de la CTM seront désormais représentés par le Syndicat des chauffeurs d'autobus et de métro, le Syndicat des employés de garage et des préposés à l'entretien et le Syndicat des caissiers ou vendeurs de tickets.

La motion à cet effet, présentée par le secrétaire général, M. Robert Lachance, a été adoptée par un vote à main levée à l'issue d'une réunion houleuse où les membres du syndicat n'ont pas caché leurs dissensions. Au début de l'assemblée, les syndiqués avaient défait une résolution qui demandait l'expulsion du seul journaliste présent.

Une scission qui s'imposait

Pour le secrétaire général, la formation de trois unités syndicales s'imposait à cause des structures trop lourdes de l'administration actuelle et des dépenses additionnelles qu'elles entraînaient: par exemple, les $45,000 payés en salaires aux membres du Conseil général, qui est aboli par la scission. Depuis 1964, année de l'affiliation à la CSN, le syndicat était administré par deux bureaux exécutifs, l'un pour la section du transport (chauffeurs) auquel s'étaient joints les caissiers, l'autre pour la section de l'entretien. Chaque section était représentée également au sein du Conseil général.

M. Lachance a expliqué que cette situation était injuste pour les chauffeurs qui comptent plus de 3,000 des 5,000 employés syndiqués de la CTM. Leurs décisions se voyaient battues en brèche au Conseil général par le véto du président. M. Yvan Blain, qui devenait l'arbitre entre deux factions souvent opposées", a-t-il affirmé.

Il semble d'ailleurs que ce dernier était la cible principale des partisans de la scission. Il présidait aux destinées du syndicat depuis sa fondation, il y a quatre ans, et, à ce titre, a dirigé deux grèves générales dont la dernière, durant les derniers mois de l'Expo, fut douloureuse pour les syndiqués. Le gouvernement força leur retour au travail par l'adoption d'un bill spécial à l'Assemblée législative.

Désaffiliation de la CSN ?

M. Blain, qui était interviewé à l'issue de la réunion où il venait de perdre son poste, a dit que le "coup" d'hier soir avait été réussi par les "mous" au sein du syndicat, soit les chauffeurs d'autobus et de métro. Il prévoit que ceux-ci, laissés maîtres de leur propre sort, demanderont sans doute à plus ou moins brève échéance la désaffiliation de leur groupe à la CSN. Ils veulent être seuls, a-t-il dit, pour pouvoir faire toutes les dépenses que nous les empêchons de faire actuellement.

Avant la mise aux voix de la motion demandant l'éclatement du syndicat, le président avait tenté de présenter comme premier article à l'ordre du jour de l'assemblée la discussion du rapport budgétaire pour la dernière année. Sa résolution a été battue.

Selon M. Blain, si on lui avait permis de vider cette question, il aurait montré aux membres du syndicat qu'il n'était pas responsable du déficit sérieux du budget et qu'il avait plutôt empêché une hémorragie encore plus grave des fonds. Les responsables, a-t-il soutenu, sont ceux-là mêmes qui ont demandé la scission du syndicat. Ils pourront plus à leur aise manoeuvrer à l'intérieur de leur fief, a-t-il ajouté.

La CTM jouira-t-elle désormais d'un front syndical divisé ? Ce n'est pas sûr, car à aucun moment ne fut mentionné le désir d'une certification séparée des trois syndicats auprès de la Commission de relations de travail.

L'Université se rend à la demande des étudiants

par Claude GRAVEL

Les autorités de l'Université de Montréal, se rendant ainsi à une demande des étudiants, ont formé un comité chargé d'enquêter sur la situation actuelle sur le campus en ce qui concerne les méthodes pédagogiques et les systèmes de promotion des étudiants.

Cette décision a été prise hier après-midi par une des plus hautes autorités de l'institution, l'Assemblée universitaire, au cours d'une réunion. L'Assemblée universitaire est formée du recteur, des vice-recteurs, des doyens de toutes les facultés, de représentants des professeurs et des étudiants.

Le nouveau comité est présidé par le régistraire et comprend trois professeurs et un étudiant. Leurs noms n'ont pas été divulgués, à la suite de la réunion tenue à huis clos, comme à l'accoutumée.

L'Assemblée a de plus demandé aux facultés d'étudier les modalités du régime de promotion par matières dans le but d'assouplir, dans toute la mesure du possible, le régime de promotion, et de réexaminer leurs méthodes pédagogiques en envisageant la possibilité de réduire la part des cours magistraux au profit de méthodes plus actives.

Un "sit-in" style hippie

Pendant que plus de 500 étudiants tenaient un sit-in de

Voir ETUDIANTE en page 6

Au procès de Vallières: une réunion où il fut question d'explosifs

par Maurice MORIN

Un journaliste de Saint-Hyacinthe, à l'emploi du journal maskoutain, le "Clairon", dont nous taisons le nom à la demande expresse du juge Yves Leduc, a failli être déclaré témoin hostile, au cours de la matinée, au moment où il déposait pour la poursuite au procès pour meurtre de Pierre Vallières, âgé de 27 ans, lui-même un ancien journaliste, devant ses pairs pour la deuxième semaine.

Et ce n'est qu'après avoir donné une réponse ... de dernière minute et jugée satisfaisante par le tribunal qu'il a pu maintenir son statut ... de témoin ordinaire.

On sait que le procès de Vallières, qui répond de la mort de Thérèse Morin, âgée de 64 ans, tuée dans l'explosion d'une bombe dans les bureaux de la manufacture en grève H.-B. Lagrenade, le 5 mai 1966, a débuté, le lundi, 26 février dernier, pour reprendre aujourd'hui, après une journée de relâche hier.

Le témoin qui, selon le président du tribunal, a fait preuve... de réticences et d'une mémoire pas trop fidèle au cours de sa déposition, a déclaré, questionné par Me Maurice Bourassa, procureur de la Couronne, assisté de Me Louis Paradis, connaître l'accusé Vallières depuis environ quatre ans.

Il a aussi dit que Vallières et lui étaient présents à une réunion qui s'est déroulée, fin de mars 1966, dans un hôtel de Saint-Hyacinthe, et qui avait été convoquée pour permettre à certaines personnes de rencontrer Vallières, avec lequel elles partageaient les mêmes idées.

Voir VALLIERES en page 6

Un enfant est brûlé vif dans un incendie

Un garçonnet de quatre ans, Shawn Hogan, fils de M. et Mme Tom Hogan, du 1674, rue Balmoral, à Laflèche, en banlieue sud de Montréal, a péri brûlé vif, hier après-midi, dans un incendie qui a dévasté la maison de ses parents. L'explosion d'un poêle serait à l'origine du drame.

Une soeur et un frère de la petite victime, Patricia et James, âgés respectivement de 19 et 7 ans, ainsi que le chien des Hogan, ont échappé indemnes à l'incendie survenu en l'absence de M. et Mme Hogan, vers 3 h. 15 hier après-midi.

Vingt pompiers de Laflèche, dirigés par le chef Bernard Domingue, et sept de leurs confrères de Greenfield Park, ont mis deux heures à éteindre les flammes.

Les restes carbonisés de la victime ont été retrouvés sous un lit, au deuxième étage de la maison dévastée, où le feu aurait pris naissance.

Tape-cité
OU VOUS TROUVEREZ ...
le plus vaste choix de musique sur rubans pour votre auto ou votre foyer.
PLUS DE 5000 BANDES SONORES EN MAGASIN
7865, SAINT-HUBERT 276-2685
STATIONNEMENT GRATUIT
LUN., MAR., MER., OUVERT JUSQU'A 18 HRES
JEU. ET VEN. JUSQU'A 21 HRES — SAM. JUSQU'A 16 HRES
(Une division de André Radio Service Ltée)

DEPUIS 1908
Geo. Tanguay & Fils, Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES AGREES
4489 PAPINEAU, MONTREAL, TEL. 527-4161
Georges Tanguay, président — Maurice Tanguay, C. d'A.A.
Paul Tanguay, C. d'A.A. — Paul Gallipeau, C.d'A.A.,F.I.I.C.
Ronald Lippé, C. d'A.A. — Jacques Barry, C. d'A.A.
Henri Chartrand, C. d'A.A. — Gérard Gaumont, C. d'A.A.
Alphonse LeBouc, C. d'A.A. — Marc Savard, C. d'A.A.
Maurice Havman, C. d'A.A. — Jean Desroches, C. d'A.A.
Jacques Hébert, C. d'A.A. — Pierre Groulx, C. d'A.Ass.

6741, ST-HUBERT
Paul E. Talbot, Bachelier en optométrie
EXAMEN DE LA VUE
PRESCRIPTION DES VERRES
OPTOMETRISTE-OPTICIEN DIPLOME DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL
Autrefois Optométriste consultant à l'Hôpital Sainte-Justine
272-7611 • 272-7616

Vient de paraître !
COMMENT PRÉPARER
VOTRE IMPÔT
EDITION 1968
Indispensable à l'homme d'affaires
Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.
• Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1967
• Impôt porvincial (Québec) sur le revenu 1967
• Liste complète des dépenses admises
• Principales formules avec exemples
SEULEMENT $2.50
PILON inc.
FOURNITURES DE BUREAU
• 750 BEAUBIEN 273-9501 • 800 MONT-ROYAL, 524-3081
• 8559 ST-LAURENT 331-6261 • 851 DECARIE, 748-7961
• 280 OUEST, RUE ST-JACQUES, 842-4171
• SIEGE SOCIAL ET ENTREPOT: 5830 AV. ANDOVER, 342-9400

Montréal en bref

par GERMAIN TARDIF

Une bonne raison de décliner une invitation

● La Société de musique contemporaine, qui reçoit des subventions du ministère des Affaires culturelles, se fait un devoir d'inviter, à chaque concert, le ministre titulaire, M. Jean-Nël Tremblay. Ce dernier, pour diverses raisons relatives à ses occupations, se voit obligé, la plupart du temps, de décliner l'invitation et répond par télégramme. Un lapsus du télégraphiste a fait que le dernier télégramme était rédigé à peu près comme suit : "Le ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, remercie la Société de musique contemporaine de son aimable invitation et et regrette de ne pouvoir assister au concert à cause du COCU de l'Union nationale". Lequel ?...

Le Salon du camping a sa famille-modèle

● C'est un employé de la ville de Montréal qui, avec sa femme et ses six enfants, ont été choisis pour représenter la famille-modèle du camping et du caravaning du Québec, pour l'année 1968. Il s'agit de M. Aimé Constantin, régisseur de la section des sports au service de la récréation de la ville de Montréal. Le choix a été fait par un jury formé des familles qui l'ont précédé à ce titre et de spécialistes du camping réunis au Centre des loisirs Immaculée-Conception. La famille Constantin se tiendra en permanence au Salon du camping et des sports, du 22 au 31 mars, à la Place Bonaventure.

Expert en aéronautique de retour d'Afrique

● M. W. "Mack" Makowski, de Rockburn (Huntingdon), est revenu ces jours-ci de la Haute-Volta, en Afrique, où il a séjourné trois mois à titre de conseiller de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour la construction d'un aéroport. M. Makowski est bien connu dans les cercles de pêche puisqu'il est propriétaire du Club de pêche de Rockburn. Avant la dernière guerre mondiale, il était président d'Air-Pologne. Durant la guerre, il fut pilote de bombardier pour la Pologne libre, en Angleterre. Après le conflit, il s'établit au Canada où il devint conseiller pour l'OACI. Agé de 70 ans ou plus, M. Makowski est maintenant à la retraite, mais l'OACI fait encore appel à lui pour certaines missions comme celle dont il vient de s'acquitter.

Réouverture bientôt des restaurants du Champlain

● Le Château Champlain se remet peu à peu des dégâts de l'incendie qui l'avait ravagé durant la période des Fêtes. En guise de mesure temporaire, le Caf' Conc' qui, normalement, n'était ouvert que le soir, est à la disposition des clients à l'heure du déjeuner. L'Escapade, situé sur le toit de l'immeuble, a échappé aux flammes et n'a pas fermé ses portes. Un porte-parole du Pacifique Canadien nous informe, par ailleurs, que Neufchatel et le Tourne-Bouche, situés à l'étage du grand hall de l'hôtel, sont en voie de réaménagement et qu'ils ouvriront probablement leurs portes en juin.

Une belle occasion de pratiquer le portugais

● Reçu, cette semaine, une lettre en portugais d'un étudiant brésilien, Joamir Mattos Rocha, Rua Formosa, no 18, Campos Est, de Rio, Brasil, qui est âgé de 20 ans, exprime son admiration pour "notre pays progressif" et voudrait entretenir des relations de correspondance avec des étudiants du Québec. Excellente occasion d'apprendre le portugais tout en permettant à M. Rocha de s'exercer en français...

Le budget de la CTM prévoit un déficit de $2,100,000

La Commission de transport de Montréal prévoit un déficit total de $2,100,000 au cours de l'exercice financier 1968-69. La nouvelle a été communiquée hier aux administrateurs municipaux des 19 localités qui auront à défrayer ce déficit budgétaire.

Les prévisions budgétaires de la Commission de transport de Montréal tiennent compte d'une assistance possible de 20,000,000 de personnes à l'exposition permanente Terre des Hommes et prévoit les sommes nécessaires à l'achat de 60 nouveaux autobus.

Jusqu'à maintenant, aucune des 19 municipalités directement intéressées au budget de la CTM n'a protesté au sujet du contenu du rapport sur les prévisions budgétaires de la prochaine année fiscale qui commencera le 1er mai.

Ces prévisions sont cependant sujettes à l'approbation du conseil municipal de Montréal qui devra incorporer ces revenus et dépenses aux termes généraux du budget de la ville. Le comité exécutif a déjà pris connaissance du rapport préliminaire des administrateurs de la CTM et ces prévisions budgétaires seront soumises au conseil municipal au mois d'avril, en même temps que le budget de la métropole.

Les villes de la banlieue ont appris du même coup que, malgré les prévisions d'un surplus de $316,425 au budget du présent exercice financier, la Commission de transport de Montréal complétera l'année financière actuelle avec un déficit qui voisinera les $2,000,000.

Ce déficit s'explique principalement par l'achat, d'abord imprévu, de 160 nouveaux véhicules, un investissement de plus de $6,000,000. Sans la nécessité de cet achat, la CTM aurait pû terminer l'année avec un surplus de quelque $4,000,000.

L'ensemble de ces budgets, dépenses, revenus et prévisions fait cependant clairement ressortir l'achalandage plus considérable que prévu des services de transport en commun de la CTM.

En effet, l'investissement de $6,000,000 a été réalisé à même le budget courant du dernier exercice financier, en dépit du manque à gagner qu'a causé une grève d'un mois des services d'autobus et de métro, et du paiement de fortes sommes aux employés qui, comme on le sait, ont obtenu des augmentations de salaire assez considérables à la suite de ce conflit.

Malgré les appréhensions des villes de la banlieue desservies par la CTM, il semble donc que leurs obligations financières en rapport avec le transport en commun demeureront stables au cours des toutes prochaines années.

Incendie à Laval

Des enquêteurs étudient la possibilité qu'une main criminelle ait allumé l'incendie qui, tôt ce matin, a ravagé un bâtiment en bois qui abritait la salle de danse et le restaurant de la Plage Saratoga, dans le quartier Laval-Ouest, à Laval.

M. Paul-Emile Olivier succède à Leslie Hobbs

L'inspecteur-chef Paul-Emile Olivier a été nommé officier responsable de la Sûreté municipale en remplacement de l'assistant-directeur Leslie Hobbs, démissionnaire.

Son titre exact a été décrit comme officier commandant de la branche "C", ou encore comme officier responsable des enquêtes.

Contrairement à ses deux prédécesseurs immédiats, qui avaient été nommés assistants-directeurs lors de leur promotion au grade suprême à la Sûreté, M. Olivier conserve pour le moment son titre d'inspecteur-chef.

L'un de ses premiers soucis est de trouver des remplaçants au poste qu'il occupait jusqu'à ces jours derniers ainsi qu'à celui de l'assistant-inspecteur chef Rolland Brunette, qui a démissionné peu après M. Hobbs et est allé le rejoindre au conseil des Ports nationaux.

M. Olivier fut d'abord membre de la Sûreté provinciale de 1937 à 1940, année où il fut embauché à la police municipale.

Après avoir fait partie durant de nombreuses années de la patrouille à pied, il fut en 1951 promu au bureau de la Sûreté.

Là encore, il remplit de nombreuses fonctions avec le grade de sergent-détective, jusqu'à il y a cinq ans, quand il fut promu successivement lieutenant, capitaine et inspecteur détective.

Puis, en moins de deux ans, il devint inspecteur-chef.

Pour se nommer des adjoints, il attend les résultats des examens du service civil, alors qu'il devra combler les postes devenus libres par les deux départs précités et sa propre promotion.

VALLIERES

SUITE DE LA PAGE 3

Il a affirmé qu'il se souvenait bien que c'était de "politique" dont il avait été question au cours de l'entretien... sans plus, bien que Me Bourassa l'ait pressé de questions pour savoir "si d'autres sujets y avaient été discutés".

A un certain moment, trois jeunes hommes ont été conduits dans la salle d'audience... pour une confrontation. Et le témoin, bien qu'il ait reconnu parmi ces personnes Serge Demers, terroriste condamné à huit ans de pénitencier, n'a pu dire qu'il était certain que ce Serge Demers avait accompagné Vallières à la réunion.

Le témoin-journaliste a ensuite admis avoir dit à un enquêteur de la Police provinciale, le 6 février dernier, "que Demers assistait à la réunion" mais que depuis, il avait réfléchi... à son affaire et qu'il n'était maintenant... plus certain". Il a, de plus, prétendu que c'était la police qui lui avait suggéré... "que Demers se trouvait à la réunion".

De plus, il a admis avoir signé une déclaration en présence du protonotaire du district judiciaire de Saint-Hyacinthe, mais qu'il n'était pas alors sous serment... et qu'il était très nerveux.

Encore plus, il a affirmé avoir tapé à la machine le dit document et l'avoir relu avant de le signer. Enfin, il a maintenu que personne ne l'avait "approché" pour lui demander de déposer... d'une telle manière plutôt qu'une autre; qu'il n'avait pas été l'objet de menaces; qu'il déposait aujourd'hui volontairement et en toute liberté.

C'est à ce moment que Me Bourassa a demandé que le témoin soit déclaré hostile. Pour sa part, le juge Leduc a dit noter... "les réticences et le manque apparent de mémoire du témoin".

A une dernière question, le témoin a répondu "qu'il était presque certain que Demers assistait à la réunion. La réponse a été acceptée.

Discussion sur les grands problèmes du Québec... et des explosifs

Un deuxième témoin, un jeune professeur de Saint-Hyacinthe, Guy Saint-Germain, répondant aux questions de Me Bourassa, a précisé qu'il avait assisté à la réunion tenue au "Grand Hôtel" de Saint-Hyacinthe.

Pierre Vallières et Serge Demers y assistaient. Ils les a positivement identifiés. Au cours de la discussion sur les grands problèmes du Québec, il a été question à un certain moment d'explosifs. On en était alors à court, semble-t-il, a déclaré le témoin.

Le jeune Saint-Germain aurait alors suggéré que l'on pourrait facilement s'en procurer dans une carrière de South-Stokely où travaillait son père. En effet, par mesure d'économie, il n'y avait pas de gardien en fin de semaine.

Contre-interrogé brièvement par l'accusé qui, on le sait, conduit lui-même sa propre défense, le jeune homme a précisé que Vallières était présent lors de la discussion sur les explosifs.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

style "hippie" devant la salle où avait lieu la réunion, leurs représentants à l'Assemblée universitaire présentaient une proposition dans laquelle ils demandaient exactement ce qui leur fut accordé.

La décision de l'Assemblée universitaire peut mettre fin à une série de manifestations entreprise depuis quelques semaines par les étudiants au sujet des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement supérieur. Venues des science sociales, les revendications avaient été endossées par d'autres facultés...

C'est ainsi qu'au "sit-in" organisé par l'Association générale des étudiants, on pouvait voir de étudiants de la faculté de Théologie partager les étroits couloirs avec ceux des Sciences sociales...

La révolution par les fleurs

"La révolution par les fleurs" ont notamment scandé et chanté les étudiants au cours de cette manifestation de plus d'une heure et demie, et dont la caractéristique principale fut ces immenses fleurs de papiers que les étudiants tenaient dans les mains ou arboraient à la boutonnière, et que les étudiants, plus coquettes, piquaient dans leurs cheveux et... tenaient entre leurs dents.

La manifestation, organisée dans l'édifice principal de l'Université de Montréal, n'a donné lieu à aucun incident particulier, si l'on excepte cette "bombe puante" dont un inconnu a laissé échapper les gaz au début du "sit-in" et qui a rendu l'air quasi irrespirable pendant un bon moment.

Le recteur de l'Université, M. Roger Gaudry, et les doyens des facultés ont éprouvé quelques difficultés à se rendre à la salle de réunion. Ils ont dû littéralement enjamber une mer d'étudiants à l'air moqueur. Des jeunes filles leur ont offert des fleurs de papier et des étudiants leur ont lancé des confettis multicolores.

Un concierge se fait voler $2,000

La Sûreté municipale du poste no 4 tente présentement de capturer un individu qui s'est emparé d'une somme de $2,000, vers 10 h hier matin, lorsqu'il s'est attaqué au concierge d'un immeuble en simulant être en possession d'une arme.

Le concierge, M. Edouard Robichaud, du 434 est, boulevard Dorchester, a été accosté à l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard Dorchester, alors qu'il allait faire un dépôt à la banque.

Canadair congédie 140 ouvriers non spécialisés

Canadair Ltd. a procédé à la mise à pied de 140 ouvriers, au cours de la fin de semaine dernière, mais elle ne prévoit pas qu'il y en aura d'autres prochainement.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que les employés congédiés étaient, dans une proportion de 95 p. 100, des hommes sans spécialisation et qui comptaient moins d'un an de service.

Cette mise à pied survient peu de temps après la livraison du premier C5A, le plus gros avion au monde, un contrat que Canadair a obtenu de Lockheed-Georgia.

Paradoxalement, Canadair, tout en effectuant ces mises à pied, est toujours à la recherche d'hommes spécialisés afin de pouvoir remplir les commandes qu'elle a reçues jusqu'ici. Le personnel, qui était de 5,000 en 1965, est maintenant de 9,000 hommes et pourrait augmenter davantage si la compagnie obtenait les services des hommes de métier dont elle a besoin.

Les mises à pied n'ont causé aucun problème avec l'Association internationale des machinistes (FTQ) qui représente ces travailleurs.

NOUVEAU
COURS COLLEGIAL
(deuxième année)
et
BACCALAUREAT ES ARTS
(niveau de philosophie)
Programme de la faculté des arts de l'Université de Montréal
EDUCATION PHYSIQUE
(initiation aux sports individuels)
EXTERNAT COLLEGIAL
garçons et filles
SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE
3880, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 25, Qué.
(nombre d'inscriptions limité)
Renseignements : 932-4716
entre 9:00 et 16:30 heures
du lundi au vendredi inclusivement

Si l'Intendant Talon vivait encore, irait-il à Versailles par Air Canada?

A bord d'Europe 870, le vol quotidien sans escale d'Air Canada entre Montréal et Paris, on ne rencontre pas de perruques poudrées!

Mais si Jean Talon vivait encore, il serait sans doute un de nos passagers. Pourquoi?

L'Intendant Talon aimait bien tout ce qui était du nouveau monde. Homme d'affaires avant tout, son attitude n'avait toutefois rien de sentimental et s'il devait emprunter Air Canada, il le ferait pour des raisons bien précises.

Talon était par exemple, et c'est un fait bien connu, un homme très occupé. De nos jours, il apprécierait sûrement l'avantage du vol quotidien sans escale entre Montréal et Paris.

Jean Talon était aussi gentilhomme; il aimait le confort et l'élégance. De nos jours il apprécierait sans doute le service, le sourire et l'accueil chaleureux que l'on retrouve à bord d'Europe 870.

Pour voyager à bord d'Europe 870 il n'est besoin d'être ni homme d'affaires, ni administrateur, ni gentilhomme, ni même de porter perruque ou cheveux longs. Il suffit d'être connaisseur!

Et puisqu'un connaisseur averti en vaut deux, Air Canada vous rappelle ses tarifs spéciaux, classe économique, 14-21 jours, son plan "Partez maintenant—Payez plus tard" (versement comptant de 10%, solde payable en 24 mois), et son plan "Arrêts en cours de route" qui vous permet d'allonger le plaisir du voyage sans augmenter le prix du billet.

Si l'Intendant Talon vivait encore, il consulterait son agent de voyage ou Air Canada à 937-8555.

MONTRÉAL-PARIS $ 335
Tarif 14-21 jours, aller-retour, classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

BUREAUX D'AIR CANADA à LA PLACE VILLE-MARIE et 7116 rue ST-HUBERT.

AIR CANADA

Montréal en bref

par GERMAIN TARDIF

Une bonne raison de décliner une invitation

● La Société de musique contemporaine, qui reçoit des subventions du ministère des Affaires culturelles, se fait un devoir d'inviter, à chaque concert, le ministre titulaire, M. Jean-Nël Tremblay. Ce dernier, pour diverses raisons relatives à ses occupations, se voit obligé, la plupart du temps, de décliner l'invitation et répond par télégramme. Un lapsus du télégraphiste a fait que le dernier télégramme était rédigé à peu près comme suit : "Le ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, remercie la Société de musique contemporaine de son aimable invitation et et regrette de ne pouvoir assister au concert à cause du COCU de l'Union nationale". Lequel ?...

Le Salon du camping a sa famille-modèle

● C'est un employé de la ville de Montréal qui, avec sa femme et ses six enfants, ont été choisis pour représenter la famille-modèle du camping et du caravaning du Québec, pour l'année 1968. Il s'agit de M. Aimé Constantin, régisseur de la section des sports au service de la récréation de la ville de Montréal. Le choix a été fait par un jury formé des familles qui l'ont précédé à ce titre et de spécialistes du camping réunis au Centre des loisirs Immaculée-Conception. La famille Constantin se tiendra en permanence au Salon du camping et des sports, du 22 au 31 mars, à la Place Bonaventure.

Expert en aéronautique de retour d'Afrique

● M. W. "Mack" Makowski, de Rockburn (Huntingdon), est revenu ces jours-ci de la Haute-Volta, en Afrique, où il a séjourné trois mois à titre de conseiller de l'Organisation de l'aviation civile internationale pour la construction d'un aéroport. M. Makowski est bien connu dans les cercles de pêche puisqu'il est propriétaire du Club de pêche de Rockburn. Avant la dernière guerre mondiale, il était président d'Air-Pologne. Durant la guerre, il fut pilote de bombardier pour la Pologne libre, en Angleterre. Après le conflit, il s'établit au Canada où il devint conseiller pour l'OACI. Agé de 70 ans ou plus, M. Makowski est maintenant à la retraite, mais l'OACI fait encore appel à lui pour certaines missions comme celle dont il vient de s'acquitter.

Réouverture bientôt des restaurants du Champlain

● Le Château Champlain se remet peu à peu des dégâts de l'incendie qui l'avait ravagé durant la période des Fêtes. En guise de mesure temporaire, le Caf' Conc' qui, normalement, n'était ouvert que le soir, est à la disposition des clients à l'heure du déjeuner. L'Escapade, situé sur le toit de l'immeuble, a échappé aux flammes et n'a pas fermé ses portes. Un porte-parole du Pacifique Canadien nous informe, par ailleurs, que Neufchatel et le Tourne-Bouche, situés à l'étage du grand hall de l'hôtel, sont en voie de réaménagement et qu'ils ouvriront probablement leurs portes en juin.

Une belle occasion de pratiquer le portugais

● Reçu, cette semaine, une lettre en portugais d'un étudiant brésilien, Joamir Mattos Rocha, Rua Formosa, no 18, Campos Est, de Rio, Brasil, qui est âgé de 20 ans, exprime son admiration pour "notre pays progressif" et voudrait entretenir des relations de correspondance avec des étudiants du Québec. Excellente occasion d'apprendre le portugais tout en permettant à M. Rocha de s'exercer en français...

Le budget de la CTM prévoit un déficit de $2,100,000

La Commission de transport de Montréal prévoit un déficit total de $2,100,000 au cours de l'exercice financier 1968-69. La nouvelle a été communiquée hier aux administrateurs municipaux des 19 localités qui auront à défrayer ce déficit budgétaire.

Les prévisions budgétaires de la Commission de transport de Montréal tiennent compte d'une assistance possible de 20,000,000 de personnes à l'exposition permanente Terre des Hommes et prévoit les sommes nécessaires à l'achat de 60 nouveaux autobus.

Jusqu'à maintenant, aucune des 19 municipalités directement intéressées au budget de la CTM n'a protesté au sujet du contenu du rapport sur les prévisions budgétaires de la prochaine année fiscale qui commencera le 1er mai.

Ces prévisions sont cependant sujettes à l'approbation du conseil municipal de Montréal qui devra incorporer ces revenus et dépenses aux termes généraux du budget de la ville. Le comité exécutif a déjà pris connaissance du rapport préliminaire des administrateurs de la CTM et ces prévisions budgétaires seront soumises au conseil municipal au mois d'avril, en même temps que le budget de la métropole.

Les villes de la banlieue ont appris du même coup que, malgré les prévisions d'un surplus de $316,425 au budget du présent exercice financier, la Commission de transport de Montréal complétera l'année financière actuelle avec un déficit qui voisinera les $2,000,000.

Ce déficit s'explique principalement par l'achat, d'abord imprévu, de 160 nouveaux véhicules, un investissement de plus de $6,000,000. Sans la nécessité de cet achat, la CTM aurait pû terminer l'année avec un surplus de quelque $4,000,000.

L'ensemble de ces budgets, dépenses, revenus et prévisions fait cependant clairement ressortir l'achalandage plus considérable que prévu des services de transport en commun de la CTM.

En effet, l'investissement de $6,000,000 a été réalisé à même le budget courant du dernier exercice financier, en dépit du manque à gagner qu'a causé une grève d'un mois des services d'autobus et de métro, et du paiement de fortes sommes aux employés qui, comme on le sait, ont obtenu des augmentations de salaire assez considérables à la suite de ce conflit.

Malgré les appréhensions des villes de la banlieue desservies par la CTM, il semble donc que leurs obligations financières en rapport avec le transport en commun demeureront stables au cours des toutes prochaines années.

Incendie à Laval

Des enquêteurs étudient la possibilité qu'une main criminelle ait allumé l'incendie qui, tôt ce matin, a ravagé un bâtiment en bois qui abritait la salle de danse et le restaurant de la Plage Saratoga, dans le quartier Laval-Ouest, à Laval.

M. Paul-Emile Olivier succède à Leslie Hobbs

L'inspecteur-chef Paul-Emile Olivier a été nommé officier responsable de la Sûreté municipale en remplacement de l'assistant-directeur Leslie Hobbs, démissionnaire.

Son titre exact a été décrit comme officier commandant de la branche "C", ou encore comme officier responsable des enquêtes.

Contrairement à ses deux prédécesseurs immédiats, qui avaient été nommés assistants-directeurs lors de leur promotion au grade suprême à la Sûreté, M. Olivier conserve pour le moment son titre d'inspecteur-chef.

L'un de ses premiers soucis est de trouver des remplaçants au poste qu'il occupait jusqu'à ces jours derniers ainsi qu'à celui de l'assistant-inspecteur chef Rolland Brunette, qui a démissionné peu après M. Hobbs et est allé le rejoindre au conseil des Ports nationaux.

M. Olivier fut d'abord membre de la Sûreté provinciale de 1937 à 1940, année où il fut embauché à la police municipale.

Après avoir fait partie durant de nombreuses années de la patrouille à pied, il fut en 1951 promu au bureau de la Sûreté.

Là encore, il remplit de nombreuses fonctions avec le grade de sergent-détective, jusqu'à il y a cinq ans, quand il fut promu successivement lieutenant, capitaine et inspecteur détective.

Puis, en moins de deux ans, il devint inspecteur-chef.

Pour se nommer des adjoints, il attend les résultats des examens du service civil, alors qu'il devra combler les postes devenus libres par les deux départs précités et sa propre promotion.

VALLIERES

SUITE DE LA PAGE 3

Il a affirmé qu'il se souvenait bien que c'était de "politique" dont il avait été question au cours de l'entretien... sans plus, bien que Me Bourassa l'ait pressé de questions pour savoir "si d'autres sujets y avaient été discutés".

A un certain moment, trois jeunes hommes ont été conduits dans la salle d'audience... pour une confrontation. Et le témoin, bien qu'il ait reconnu parmi ces personnes Serge Demers, terroriste condamné à huit ans de pénitencier, n'a pu dire qu'il était certain que ce Serge Demers avait accompagné Vallières à la réunion.

Le témoin-journaliste a ensuite admis avoir dit à un enquêteur de la Police provinciale, le 6 février dernier, "que Demers assistait à la réunion" mais que depuis, il avait réfléchi... à son affaire et qu'il n'était maintenant... plus certain". Il a, de plus, prétendu que c'était la police qui lui avait suggéré... "que Demers se trouvait à la réunion".

De plus, il a admis avoir signé une déclaration en présence du protonotaire du district judiciaire de Saint-Hyacinthe, mais qu'il n'était pas alors sous serment... et qu'il était très nerveux.

Encore plus, il a affirmé avoir tapé à la machine le dit document et l'avoir relu avant de le signer. Enfin, il a maintenu que personne ne l'avait "approché" pour lui demander de déposer... d'une telle manière plutôt qu'une autre; qu'il n'avait pas été l'objet de menaces; qu'il déposait aujourd'hui volontairement et en toute liberté.

C'est à ce moment que Me Bourassa a demandé que le témoin soit déclaré hostile. Pour sa part, le juge Leduc a dit noter... "les réticences et le manque apparent de mémoire du témoin".

A une dernière question, le témoin a répondu "qu'il était presque certain que Demers assistait à la réunion. La réponse a été acceptée.

Discussion sur les grands problèmes du Québec... et des explosifs

Un deuxième témoin, un jeune professeur de Saint-Hyacinthe, Guy Saint-Germain, répondant aux questions de Me Bourassa, a précisé qu'il avait assisté à la réunion tenue au "Grand Hôtel" de Saint-Hyacinthe.

Pierre Vallières et Serge Demers y assistaient. Ils les a positivement identifiés. Au cours de la discussion sur les grands problèmes du Québec, il a été question à un certain moment d'explosifs. On en était alors à court, semble-t-il, a déclaré le témoin.

Le jeune Saint-Germain aurait alors suggéré que l'on pourrait facilement s'en procurer dans une carrière de South-Stokely où travaillait son père. En effet, par mesure d'économie, il n'y avait pas de gardien en fin de semaine.

Contre-interrogé brièvement par l'accusé qui, on le sait, conduit lui-même sa propre défense, le jeune homme a précisé que Vallières était présent lors de la discussion sur les explosifs.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

style "hippie" devant la salle où avait lieu la réunion, leurs représentants à l'Assemblée universitaire présentaient une proposition dans laquelle ils demandaient exactement ce qui leur fut accordé.

La décision de l'Assemblée universitaire peut mettre fin à une série de manifestations entreprise depuis quelques semaines par les étudiants au sujet des méthodes pédagogiques en usage dans l'enseignement supérieur. Venues des science sociales, les revendications avaient été endossées par d'autres facultés...

C'est ainsi qu'au "sit-in" organisé par l'Association générale des étudiants, on pouvait voir de étudiants de la faculté de Théologie partager les étroits couloirs avec ceux des Sciences sociales...

La révolution par les fleurs

"La révolution par les fleurs" ont notamment scandé et chanté les étudiants au cours de cette manifestation de plus d'une heure et demie, et dont la caractéristique principale fut ces immenses fleurs de papiers que les étudiants tenaient dans les mains ou arboraient à la boutonnière, et que les étudiants, plus coquettes, piquaient dans leurs cheveux et... tenaient entre leurs dents.

La manifestation, organisée dans l'édifice principal de l'Université de Montréal, n'a donné lieu à aucun incident particulier, si l'on excepte cette "bombe puante" dont un inconnu a laissé échapper les gaz au début du "sit-in" et qui a rendu l'air quasi irrespirable pendant un bon moment.

Le recteur de l'Université, M. Roger Gaudry, et les doyens des facultés ont éprouvé quelques difficultés à se rendre à la salle de réunion. Ils ont dû littéralement enjamber une mer d'étudiants à l'air moqueur. Des jeunes filles leur ont offert des fleurs de papier et des étudiants leur ont lancé des confettis multicolores.

Un concierge se fait voler $2,000

La Sûreté municipale du poste no 4 tente présentement de capturer un individu qui s'est emparé d'une somme de $2,000, vers 10 h hier matin, lorsqu'il s'est attaqué au concierge d'un immeuble en simulant être en possession d'une arme.

Le concierge, M. Edouard Robichaud, du 434 est, boulevard Dorchester, a été accosté à l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard Dorchester, alors qu'il allait faire un dépôt à la banque.

Canadair congédie 140 ouvriers non spécialisés

Canadair Ltd. a procédé à la mise à pied de 140 ouvriers, au cours de la fin de semaine dernière, mais elle ne prévoit pas qu'il y en aura d'autres prochainement.

Un porte-parole de la compagnie a déclaré que les employés congédiés étaient, dans une proportion de 95 p. 100, des hommes sans spécialisation et qui comptaient moins d'un an de service.

Cette mise à pied survient peu de temps après la livraison du premier C5A, le plus gros avion au monde, un contrat que Canadair a obtenu de Lockheed-Georgia.

Paradoxalement, Canadair, tout en effectuant ces mises à pied, est toujours à la recherche d'hommes spécialisés afin de pouvoir remplir les commandes qu'elle a reçues jusqu'ici. Le personnel, qui était de 5,000 en 1965, est maintenant de 9,000 hommes et pourrait augmenter davantage si la compagnie obtenait les services des hommes de métier dont elle a besoin.

Les mises à pied n'ont causé aucun problème avec l'Association internationale des machinistes (FTQ) qui représente ces travailleurs.

NOUVEAU
COURS COLLEGIAL
(deuxième année)

et

BACCALAUREAT ES ARTS
(niveau de philosophie)

Programme de la faculté des arts de l'Université de Montréal

EDUCATION PHYSIQUE
(initiation aux sports individuels)

EXTERNAT COLLEGIAL
garçons et filles

SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE
3880, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal 25, Qué.

(nombre d'inscriptions limité)

Renseignements : 932-4716
entre 9:00 et 16:30 heures
du lundi au vendredi inclusivement

Si l'Intendant Talon vivait encore, irait-il à Versailles par Air Canada?

A bord d'Europe 870, le vol quotidien sans escale d'Air Canada entre Montréal et Paris, on ne rencontre pas de perruques poudrées!

Mais si Jean Talon vivait encore, il serait sans doute un de nos passagers. Pourquoi?

L'Intendant Talon aimait bien tout ce qui était du nouveau monde. Homme d'affaires avant tout, son attitude n'avait toutefois rien de sentimental et s'il devait emprunter Air Canada, il le ferait pour des raisons bien précises.

Talon était par exemple, et c'est un fait bien connu, un homme très occupé. De nos jours, il apprécierait sûrement l'avantage du vol quotidien sans escale entre Montréal et Paris.

Jean Talon était aussi gentilhomme; il aimait le confort et l'élégance. De nos jours il apprécierait sans doute le service, le sourire et l'accueil chaleureux que l'on retrouve à bord d'Europe 870.

Pour voyager à bord d'Europe 870 il n'est besoin d'être ni homme d'affaires, ni administrateur, ni gentilhomme, ni même de porter perruque ou cheveux longs. Il suffit d'être connaisseur!

Et puisqu'un connaisseur averti en vaut deux, Air Canada vous rappelle ses tarifs spéciaux, classe économique, 14-21 jours, son plan "Partez maintenant—Payez plus tard" (versement comptant de 10%, solde payable en 24 mois), et son plan "Arrêts en cours de route" qui vous permet d'allonger le plaisir du voyage sans augmenter le prix du billet.

Si l'Intendant Talon vivait encore, il consulterait son agent de voyage ou Air Canada à 937-8555.

MONTRÉAL-PARIS $ 335
Tarif 14-21 jours, aller-retour, classe économique, en vigueur à certaines périodes de l'année.

BUREAUX D'AIR CANADA à LA PLACE VILLE-MARIE et 7116 rue ST-HUBERT.

AIR CANADA

Frazier ne fait qu'une bouchée de Mathis; Nino Benvenuti reprend son championnat

d'après PA, UPI

NEW YORK — L'un était favori. L'autre non. De l'opinion des observateurs, et de ceux qui s'amusent à déterminer des cotes, Joe Frazier devait l'emporter sur Buster Mathis, tandis qu'Emile Griffith devait conserver son championnat mondial des poids-moyens aux dépens de l'Italien Nino Benvenuti.

Si Benvenuti est parvenu à renverser les prédictions des experts, Frazier a donné raison à ceux qui voient en lui le plus digne successeur à la couronne du détrôné Cassius Clay.

Dans le cas de Benvenuti, sa suprématie est complète. Tous les corps dirigeants de la boxe mondiale le reconnaissent comme leur champion.

Mais dans le cas de Frazier, son titre n'est reconnu que par quatre Etats américains, soit New York, le Massachusetts, le Maine et l'Illinois. La "World Boxing Association" reconnaitra comme son champion le vainqueur du match Jim Ellis - Jerry Quarry comme son champion, tandis que le "World Boxing Council" reconnaitra comme champion le vainqueur d'un match entre Frazier et Cassius Clay, si jamais un tel match s'organise.

Une mise hors de combat technique

L'arbitre a mis fin au duel Frazier-Mathis après 2:33 minutes du 11e assaut, devant 18,096 spectateurs, réunis au Madison Square Garden. Ces derniers ont déboursé une recette brute de $658,503, un record de tous les temps pour une soirée de boxe disputée à l'intérieur.

Avant de monter dans l'arène, Frazier avait dû à l'extérieur du Madison Square Garden, se frayer un chemin parmi quelque 1,000 manifestants venus protester en faveur de Cassius Clay, celui qu'il devra peut-être un jour vaincre afin d'être reconnu sur la scène internationale.

La manifestation s'est déroulée dans l'ordre. La police n'a même pas eu à effectuer une seule arrestation.

Il n'est probablement pas une seule victoire qui ait autant plu à Frazier.

On se rappelle qu'avant les Jeux de Tokyo, en 1964, les deux hommes faisaient campagne chez les amateurs. Et lors de la finale nationale, c'est Mathis qui avait récolté le championnat. Mais il devait se briser une main à l'entraînement, et Frazier devait le remplacer à Tokyo, où il a d'ailleurs mérité la médaille d'or.

Par la suite, Mathis avait souvent répété que Frazier avait été favorisé par le sort. Le combat d'hier ne laisse plus de doute sur la supériorité de l'un sur l'autre.

Frazier a mis fin au combat de façon aussi spectaculaire qu'inattendue. C'est un puissant crochet de gauche, décroché à un moment où Mathis s'y attendait le moins, qui a envoyé Mathis au plancher.

Ce dernier, qui saignait abondamment d'une coupure au-dessus de l'oeil droit et du nez, a réussi à relever sa corpulence de 243.5 livres au compte de neuf, mais l'arbitre Arthur Mercanti a immédiatement mis fin au duel devenu inégal.

Frazier, qui faisait osciller l'aiguille de la balance à 204.5 livres, a continuellement dominé le match.

Dès la troisième ronde, Mathis saignait du nez. Et malgré tous ses efforts, même ses coups les meilleurs n'ont pas paru ébranler Frazier.

Cynisme de Frazier

Au 10e engagement, Frazier était devenu cynique. Il utilisait même le jargon connu des boxeurs pour désigner l'endroit où il porterait le coup suivant.

Puis, au cours de cette même ronde, Mathis a complètement raté un coup, ce qui lui a valu des remarques sarcastiques de la part de Frazier.

Puis, finalement, au cours du 11e assaut, Frazier a décidé de mettre fin au combat. Il a tout d'abord dirigé quelques coups sur le nez de Mathis, avant de porter le fatidique et spectaculaire crochet de gauche.

Benvenuti reprend le championnat

Plus tôt dans la soirée, l'Italien Nino Benvenuti avait reconquis son titre de façon convaincante en triomphant de l'Américain Emile Griffith par décision unanime des juges, en 15 engagements.

Benvenuti reprenait ainsi le championnat mondial des poids moyens, qu'il avait gagné une première fois aux dépens de Griffith avant de le perdre aux mains de ce dernier.

La victoire de Benvenuti n'a pas fait l'ombre d'un doute après le 9e engagement. C'est au cours de cette ronde que Griffith a fait une visite au plancher, visite qui devait le marquer pour le reste du combat.

C'est un solide crochet de droite solidement appliqué au menton de Griffith qui a fait toute la différence. Griffith a alors visité le plancher pour un compte de sept, et il n'a pas été le même homme par la suite ... jusqu'au 15e et dernier engagement.

Réalisant alors qu'il lui fallait l'emporter par mise hors de combat, Griffith a lancé une attaque effrénée, voire désespérée. Il a décroché tellement de coups que les observateurs au match en ont parlé en terme de "fusillade".

Si le combat avait duré une minute de plus, il est probable que Griffith aurait pu triompher. Parce que quand la cloche s'est fait entendre, les jambes de Benvenuti vacillaient. Il semblait incapable de se défendre. Mais pour Griffith, il était trop tard.

Après une salve d'applaudissements bien méritée, les deux hommes ont écouté le verdict. L'arbitre Johnny LoBianco et un juge, Frank Forbes, ont tous deux accordé huit rondes à Benvenuti, six à Griffith, déclarant la 15e nulle. Le juge Al Berl a accordé sept engagements à chaque boxeur, mais il a accordé la victoire à l'Italien aux points.

Benvenuti vengeait ainsi sa défaite du 29 septembre dernier. Il avait gagné le championnat mondial pour la première fois le 17 avril dernier.

Tout au long du combat, Benvenuti a été encouragé par un fort contingent de partisans italiens. "Ces derniers chantaient continuellement: "Niino! "Niino!"

Soudainement, une dame vêtue de jaune s'est amenée près de l'arène. C'était la mère de Griffith. "Ne lâche pas, mon fils," a-t-elle dit. Phrase qu'elle devait répéter les larmes aux yeux. Il était déjà trop tard. Et trois policiers l'ont reconduite à son siège.

Après le combat, Griffith s'est dit impatient d'obtenir un match-revanche contre Benvenuti. Il a dit qu'il avait l'impression que son attaque de dernière heure aurait dû lui permettre de mériter la victoire.

Selon Gil Clancy, gérant de Griffith, c'est une tactique de Benvenuti qui lui a permis de gagner certaines rondes ... sur les cartes des juges.

"Benvenuti déclenchait ses barrages de coups surtout vers la fin des engagements. Il a trompé les juges de cette façon," a-t-il expliqué.

Quant à Griffith, il a souligné que quelques secondes d'inattention ont permis à Benvenuti de porter le coup fatidique.

Il a aussi nié la rumeur voulant qu'il retourne chez les mi-moyens. "Je ferais un pas en arrière," a-t-il dit. "Je n'ai qu'un but: affronter Benvenuti une autre fois. En Italie, n'importe où!

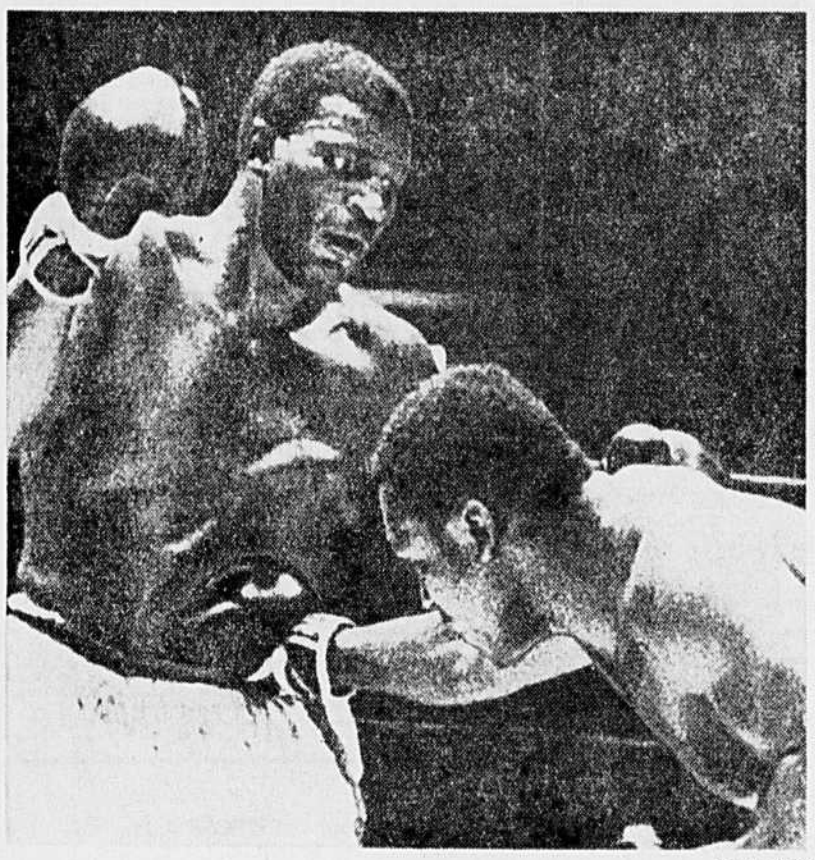

téléphoto PA

Une droite désastreuse

Penché, Joe Frazier dirige avec succès une solide droite qui atteint Buster Mathis en plein ventre. Frazier a atteint son rival, plus lourd que lui, pratiquement à volonté et a triomphé par mise hors de combat technique au 11e assaut.

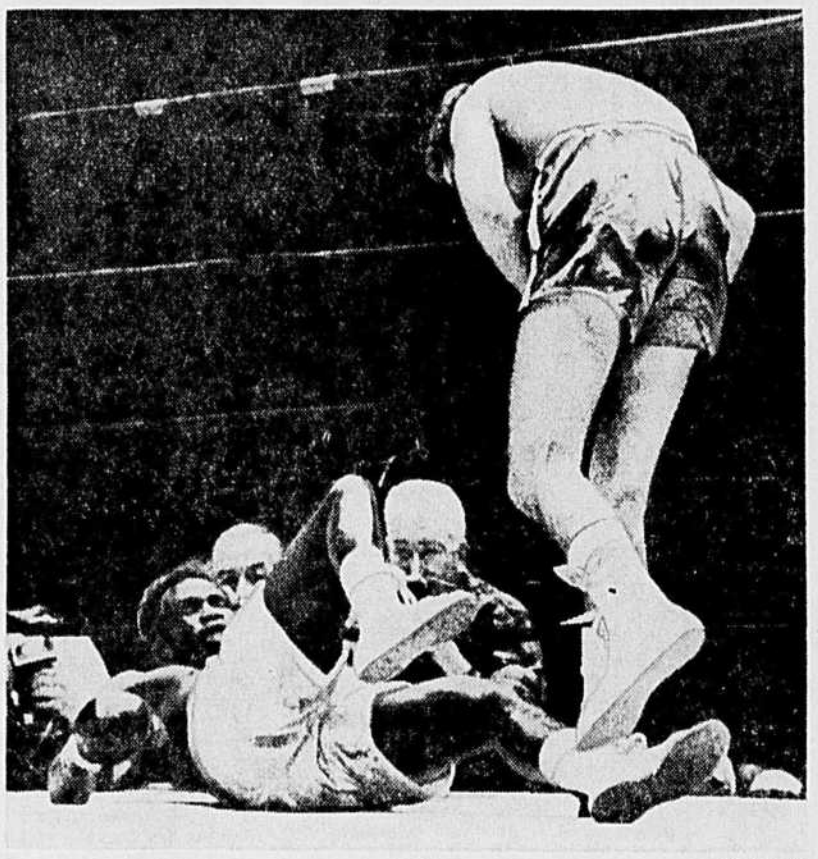

téléphoto PA

Griffith visite le plancher

De tous les coups qu'a portés l'Italien Nino Benvenuti au cours de sa victoire hier, c'est sans contredit le crochet de droite à la mâchoire de son adversaire qui a fait le plus de dégâts. Emile Griffith a visité le sol, pour ne se relever qu'au compte de sept, au 9e engagement.

Les Alouettes s'installent à leur nouveau domicile

par Guy PINARD

"Les Alouettes ont un gérant-général, un publicitaire et maintenant un nouveau domicile. Maintenant, tout ce qui leur manque, c'est une équipe de calibre. Et peut-être qu'enfin nous pourrons oublier les années de misère que nous venons de traverser."

Si nous avions fait un genre d'enquête auprès des invités de marque réunis à la salle des VIP (rien à voir avec le club Playboy) de l'Autostade, hier midi, le commentaire qui précède aurait été entendu dans la bouche de dizaines de gens.

Le déménagement n'a pris personne par surprise. Les lecteurs de LA PRESSE savaient depuis 10 mois (ou plus précisément, le 12 mai) que les Alouettes éliraient domicile à l'Autostade.

Le déménagement était connu. Et surtout impératif. Au stade Molson, il aurait fallu engloutir des milliers de dollars pour donner au stade l'aspect d'un complexe sportif propre et fonctionnel. Il suffira de quelques retouches à l'Autostade avant que les Alouettes puissent recevoir dignement les visiteurs des huit autres villes du circuit.

Ce ne sont pas les chambres de joueurs qui manquent, pour ne donner qu'un exemple. Depuis quelques années, les équipes en visite à Montréal revêtaient leur uniforme à l'hôtel. Et depuis deux ans, même les joueurs des Alouettes avaient pris en aversion le vestiaire vieillot qui leur était réservé. Ils préféraient revêtir leur uniforme au parc Jarry, quitte à faire le voyage dans un autobus après le match, souvent souillés de boue et trempés jusqu'aux os.

Le déménagement à l'Autostade signifie également la centralisation de tous les bureaux de l'organisation. La direction de l'équipe, soit le président Joe Atwell, le gérant-général Tony Golab, l'instructeur Kay Dalton, le publicitaire Robert Sirois, les secrétaires, le responsable des billets de saison, tous auront leur bureau dans l'ex-édifice de l'administration de l'Expo 67.

Pour l'amateur de football, le déménagement signifie enfin un peu de confort, même si, pendant deux ou trois ans d'incertitude, il aura peut-être l'impression, voire la certitude (selon le siège qu'il occupe) d'être un peu éloigné de la scène du jeu.

Nous parlons d'incertitude parce que pour le moment, les Alouettes n'ont signé qu'un contrat de deux ans. "Nous sommes assurés de jouer à l'Autostade jusqu'à la fin de la saison 1969," a dit le directeur Cliff Powell. "Par la suite, nous ignorons ce qui surviendra. Nous ignorons à qui incombera la responsabilité du Stade une fois que le rôle de la Société centrale d'Hypothèque et de Logement aura pris fin (le 1er janvier 1970)."

Il faut donc douter que les Alouettes investissent de fortes sommes d'argent d'abord pour fermer les sections ouvertes, ensuite pour construire une deuxième estrade au-dessus de la section du centre, de chaque côté du Stade.

Pour le journaliste, le déménagement signifie des facilités de travail qu'il serait injuste de comparer à celles qui existaient au Stade Molson.

Car autant les amateurs de football étaient dégoûtés par le Stade Molson, autant nos confrères et nous étions mal à l'aise de recevoir les visiteurs des autres villes dans des lieux aussi désuets. Sans parler du stationnement, qui deviendra beaucoup moins laborieux que dans les environs du Stade Molson, où il était tout simplement inexistant.

C'est donc un changement qui était à souhaiter. Les Alouettes le désiraient. En fait, l'ex-propriétaire Ted Workman avait déjà entrepris des démarches dans ce sens dès le mois de janvier 1967. Il savait que lui et les directeurs de l'équipe n'avaient plus le choix. Il fallait déménager.

Workman n'était pas sur les lieux hier pour voir son rêve se réaliser officiellement dans un faste étonnant chez une équipe qui avait l'habitude de tout faire à la "va comme je te pousse".

Même le nouveau commissaire de la ligne Canadienne, Jake Gaudaur, était sur les lieux, et il a fait le tour du propriétaire.

"Je ne voudrais pas que vous pensiez que je sois ici dans un rôle officiel," a-t-il dit. "La ligue m'a donné quelques mois de grâce (jusqu'au 1er avril) pour me débarrasser de ma sympathie à l'endroit des Tigers-Cats de Hamilton. Mais maintenant, devant cette réception, je vais me demander si je ne deviendrai pas sympathique à la cause des Alouettes", a-t-il dit en riant.

Le président Joe Atwell a également profité de l'occasion pour remercier la SCHL et ses dirigeants pour leur collaboration, et pour annoncer la nomination de Raymond Crépault, président de CJMS, au poste de directeur de l'équipe. Il se joint ainsi aux deux autres directeurs de langue française de l'équipe, MM. Maurice Germain et Paul Desruisseaux.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Le nouveau domicile des Alouettes

L'instructeur Kay Dalton (à gauche) a profité de la présence de ses deux joueurs-vedettes, Dave Lewis et Phil Brady, pour leur faire faire le tour du propriétaire. Brady et Lewis ont pu admirer le stade où ils espèrent connaître quelques succès en 1968.

Première tranche des Gants Dorés

Lors du récent dîner de la Médaille d'Or, Robert Piau, licencié en éducation physique de l'Université de Louvain et directeur d'éducation physique à la régionale de Drummondville, déclarait que la boxe amateur, pour certains de ses adeptes, était un mode d'épanouissement de leur personnalité.

Il soulignait que certains jeunes sont davantage aptes à pratiquer des sports d'équipe, tandis que d'autres préféraient les sports où l'habileté individuelle joue un plus grand rôle. D'autres, encore, accordent leur préférence à des sports de combat, tels le judo, le karaté, la lutte et la boxe.

Aujourd'hui, grâce à la mise en vigueur d'un système de protection pour les jeunes athlètes, aucune blessure faciale n'a été enregistrée en boxe amateur au cours des quatre dernières années. Surtout à cause de l'usage du casque protecteur et des gants de 10 onces. De plus, la compétence des arbitres y joue un grand rôle.

Depuis une trentaine d'années, des quelque 5,000 jeunes qui ont participé à la compétition des Gants Dorés, seulement une dizaine ont décidé de poursuivre une carrière dans les rangs pugilistiques. Nombreux sont les autres qui, après s'être adonnés au pugilat, se sont lancés dans les affaires ou le commerce.

En 1968, il y aura cinq soirées préliminatoires à la grande finale des Gants Dorés. La première aura lieu ce soir aux Loisirs St-Jean-Baptiste alors que 12 combats sont prévus. Puis, à Valleyfield, le 10 mars, on présentera 12 combats également ; le 13 mars, au centre Paul-Sauvé, il y aura 15 matches au programme. Par la suite, les lundi et mardi 18 et 19 mars, le centre Paul-Sauvé sera le théâtre des demi-finales et la soirée de la finale sera présentée le 26 mars, également au centre Paul-Sauvé.

BREWER
SUITE DE LA PAGE 16

d'Ullman et que Stemkowski vaut bien Henderson. En passant, je risque une prédiction: Stemkowski deviendra un second Phil Esposito, à Détroit. On sait que ce dernier est devenu une grande vedette dans l'uniforme de sa nouvelle équipe, soit Boston. Finalement, Brewer et Unger sont supérieur, à Smith. D'où l'avantage des Red Wings dans l'échange.

Pour ma part, j'ai eu du mal à accepter d'être vendu aux Black Hawks de Chicago, il y a quelques années. En définitive, j'ai apprécié mon passage dans cette ville américaine. Je ne le regrette nullement."

CLASSE NOVICE

1—119 livres : Lee Davis (Olympique) vs Alias Campion (P.N.)
2—125 livres : Gilles Gobeil (St-J.B.) vs Robert Dupont (Valleyfield)
3—132 livres : Daniel Gahéry (Olym.) vs J. Marcotte (Asbestos)
4—132 livres : Marcel Buteau (St-J. B.) vs P. Nadeau (Horizons, Granby)
5—139 livres : Gilles Bélanger (St-J. B.) vs Raymond Tremblay (Asbestos)
6—147 livres : Hans Windler (St-J. B.) vs Robert Lalonde (Valleyfield)
7—147 livres : Reggie Bélanger (Vall.) vs Jacques Darcy (Horizons)
8—156 livres : Michel Morceau (Asbestos) vs André Thivierge (St-J. B.)
9—156 livres: Jean-Claude Dupuis (Laflèche) vs Gérald Legris (St-J. B.)
10—156 livres : G. Fortin (Asbestos) vs George Kiris (P.N.)

CLASSE OUVERTE

11—147 livres : Yvon Ferland (St-J. B.) vs Marcel Thiboutot (Asbestos)
12—156 livres : André Ste-Marie (St-J. B.) vs Yvon Charland (Olym.).

Killy suspendu

NEW YORK. (AFP — "Vous pouvez considérer Jean-Claude Killy comme suspendu et sa disqualification désormais irrémédiable n'est qu'une question de temps", a déclaré à l'AFP, M. Bjoern Kjellstroem, président du comité d'amateurisme de la Fédération internationale de ski, contacté à son domicile new-yorkais mardi.

"Nous avons des règlements, pas toujours réalistes pour notre époque je l'avoue, mais qui doivent être respectés, et Killy les a enfreints plusieurs fois", a-t-il poursuivi, ajoutant : "Nous avons assez averti Jean-Claude Killy avant et pendant les Jeux de Grenoble, car ce n'est pas la première fois que nous lui demandons des explications. Nous tolérons toujours que l'athlète se justifie une fois et nous acceptons généralement ses motifs et excuses, mais le champion français n'en est pas à son coup d'essai".

Interrogé sur le motif qui fait l'objet de la sanction, M. Bjoern Kjellstroem a précisé : "Nous reprochons à Jean-Claude Killy d'avoir accepté une importante somme d'argent d'un grand magazine illustré (Paris Match) pour ses déclarations exclusives".

Selon le journal, M. Marc Hodler a eu aussi connaissance de la "fameuse histoire" des bâtons italiens qui faillit provoquer la disqualification de J.-C. Killy, une quinzaine de jours avant les Jeux, et il a déclaré : "Cette affaire-là est beaucoup plus grave en soi car si le comité olympique en est saisi, Killy risque de perdre ses trois médailles olympiques".

PISCINES
SPECIAL AVANT-SAISON
24' dia. à partir de $234.00
Valeur de $359.00
* En plus filtre au sable
MCARPOOL
265 BOUL. LABELLE 625-6083

SALON DU SPORTSMAN DE MONTRÉAL
du 8 au 17 mars
aréna Maurice-Richard
rue Viau, au sud de Sherbrooke
Les plus nouveaux équipements de
CAMPING
PÊCHE
CHASSE
NAUTISME
Sports•Voyages•Vacances
5000 SIÈGES
permettant de mieux apprécier les
VEDETTES de nos REPRÉSENTATIONS
Séances de CINÉMA continuelles.
Démonstrations de lancers, de maniement d'armes et de sécurité.
PÊCHEZ VOTRE TRUITE
dans notre étang poissonneux
Stationnement pour 6000 AUTOS
Du lundi au vendredi
1h à 11h p.m.
2 représentations
Le samedi
9h a.m. à 11h p.m.
3 représentations
Le dimanche
midi à 11h p.m.
3 représentations

entre amis...
C'EST BOLS QUE L'ON CHOISIT
Le "gros gin" Bols, on le sent passer... C'est le gin préféré de tous, le gin qu'on aime boire et qu'on aime offrir. Un "gros gin" Bols . . . c'est le choix des vrais amateurs.
"DISTILLÉ AU CANADA POUR LA DISTILLERIE ERVEN LUCAS BOLS, AMSTERDAM, HOLLANDE."

Toujours dans la note...

avec un service à votre mesure!
Chomedey-Ford charme sa clientèle par un service souple et nuancé. Les techniques variées s'enchaînent avec un rare bonheur pour assurer un déroulement presque mélodique des fonctions de réglage, de mise au point et de préparation de nos superbes voitures Ford '68. Chaque Ford est un chef-d'oeuvre unique de précision qui exige un traitement particulier.
CHOMEDEY FORD SALES LIMITED
Concessionnaire: Thunderbird Galaxie Fairlane Falcon Mustang Anglia Cortina camions Ford
2032 BOULEVARD LABELLE / LAVAL — 688-9200 / 332-9758
A la sortie 5 de l'autoroute des Laurentides

RAPPORTS FINANCIERS

Telephone Bell

Les revenus d'exploitation de La Compagnie de Téléphone Bell du Canada au cours de son exercice annuel clos le 31 décembre 1967, se sont élevés à $702,036,000, à rapprocher de $645,047,000 pour l'exercice annuel 1966.

Le bénéfice net réalisé en 1967 se monte à $108,537,000 ce qui représente $3.16 par action, comparativement à $91,963,000 ou $2.98 par action pour l'année 1966.

Les dividendes affectés aux actions représentent $2.50 par unité, contre $2.43 en 1966.

Les investissements en immobilisation ont pour le première fois dépassé $300 millions, avec $312 millions, mentionne le rapport annuel aux actionnaires.

La dette obligataire à long terme porte sur $1,070,228,000. Le cinq millionième appareil de téléphone a été raccordé au cours de l'exercice. La moyenne quotidienne d'appels locaux a été de 30,000,000 ainsi que 612,000 appels interurbains par jour. La compagnie emploie 38,123 personnes, contre 40,008 en 1966.

MacMillan Bloedel

Le bénéfice net de la société MacMillan Bloedel Ltd pour son exercice 1967 est estimé par la société à $36,200,000, à rapprocher de $42,460,000 réalisé au cours de l'exercice 1966.

Les ventes totales de 1967 ont atteint $450,600,000 soit une augmentation de 13 pour cent sur le chiffre d'affaires précédent.

Par action, le bénéfice net correspond à $1.64 au lieu de $2.04 pour l'exercice précédent, soit une baisse de 15 pour cent.

Le rapport annuel ordinaire sera publié à la mi-avril.

Le dividence courant a été ramené de 30 cents à 25 cents.

Consumer Glass

Les ventes de Consumers Glass Company Limited au cours de son exercice annuel terminé le 31 décembre 1967, se sont accrues de 38 pour cent sur celles de l'année précédente, annonce la société.

Pour l'exercice en revue, le chiffre d'affaires de Consumer Glass a en effet atteint $29,777,959 contre $21,570,323 en 1966.

Le bénéfice net a augmenté de 3 pour cent, avec $1,302,880 au lieu de $1,266,230 pour l'exercice antérieur.

Par action, le bénéfice net de l'exercice ressort à 78 cents contre 77 cents en 1966.

L'Excellence

L'actif de l'Excellence, Compagnie d'assurance-vie au 31 décembre 1967, fin de son exercice annuel, est passé à $929,867, ce qui représente une amélioration de 4.76 pour cent par rapport au chiffre de $887,627 au 31 décembre 1966, annonce la compagnie.

Le revenu total de l'exercice est passé de $119,871 en 1966 à $163,151 en 1967, soit une hausse de 36 pour cent. Les primes perçues se sont accrues de 60 pour cent, soit de $71,374 à $113,851.

L'assurance-vie en vigueur est montée de 75 pour cent avec des chiffres comparatifs de $5,055,000 en 1966 et $8,850,000 en 1967.

La perte nette de l'exercice, au montant de $71,634, représente, comme l'a souligné la compagnie, un phénomène normal durant les premières années d'opération d'une compagnie d'assurance-vie.

La chute du dollar pourrait être néfaste à la prospérité d'un grand nombre de pays

— *Arthur K. Watson*

MEXICO (AFP) — M. Arthur K. Watson, président de la Chambre de Commerce Internationale, a déclaré en fin de semaine que la chute du dollar comme monnaie internationale pourrait entraîner avec elle la prospérité d'un grand nombre de pays. Le risque est grand pour les Etats-Unis et pour l'Europe, dit-il, et davantage encore pour l'Amérique latine.

M. Watson, président de la IBM, a évoqué la situation économique internationale devant les représentants de la haute banque et de l'industrie de Mexico, où il est arrivé inopinément. La situation actuelle, a-t-il dit, personne ne l'a cherchée. Il n'y a pas de traitre dans le film, et sûrement le président de Gaulle à Paris est aussi préoccupé que l'est Lyndon Johnson à Washington.

Aucune personne responsable ne peut souhaiter la chute du dollar, estime l'homme d'affaires américain. Si le dollar était dévalué, peut-être l'or augmenterait-il de valeur, mais c'est aussi tout le contraire qui pourrait arriver: la démonétisation du métal précieux ferait qu'il n'intéresse plus que les joailliers ou les dentistes, et il pourrait aussi bien monter à 70 dollars l'once que se vendre au-dessous de 35.

M. Watson a fait remarquer qu'il était étonnant que les Etats-Unis, avec un produit national brut de plus de 800 milliards de dollars, soient obligés de reviser sérieusement leur politique économique internationale pour avoir des obligations à court terme de 35 milliards de dollars. Il y a là, selon lui, quelque chose de disproportionné, et qui est d'autant plus exaspérant que le problème est beaucoup plus technique qu'économique.

Le président de la CCI a affirmé finalement que les Etats-Unis négociaient avec l'Europe pour trouver une formule susceptible d'alléger la pression sur le dollar et qui soit acceptable pour les pays de l'ancien continent.

Le récent tirage canadien au FMI a contribué à diminuer les réserves de la France

PARIS (AFP) — Les réserves publiques d'or et de devises convertibles de la France ont diminué de 190 millions de francs, (38.5 millions de dollars) au cours du mois de février.

Au 29 février, les réserves s'élevaient à 29,694 millions de fancs (6,014.4 millions de dollars) se répartissant comme suit:

— encaisses or et disponibilités à vue à l'étranger de la Banque de France: 29,478 millions de francs.

— Fonds de stabilisation des changes: 216 millions de francs.

Le seul commentaire recueilli dans les milieux autorisés à la suite de la publication de ces chiffres fait observer que la diminution de 38.5 millions de dollars des réserves publiques d'or et de devises convertibles enregistrée au cours du mois de février résulte, à hauteur de 35 millions de dollars, de la conversion en devises de la part, en francs, du tirage effectué par le Canada sur le Fonds monétaire international, au cours des derniers jours du mois. Sans ce tirage canadien, la diminution des réserves de changes aurait été de 3.5 millions de dollars seulement.

LESSARD & ASSOCIÉS INC.

Obligations, fonds mutuels, actions

266 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Tél.: 288-2136

Dominion a vendu ses magasins de Vancouver

Les Magasins Dominion Limitée ont annoncé l'acceptation d'une offre d'une société de Vancouver portant sur l'achat des actifs des sept magasins d'exploitation de Dominion dans cette ville.

M. T. G. McCormack, président des Magasins Dominion, a déclaré que l'accord intervenu avec la société H. Y. Louie Company de Vancouver, entrera en vigueur à partir du 11 mars prochain. Les Magasins Dominion, la plus importante chaine de marchés géants au Canada, possède actuellement un total de 386 super-marchés.

La prospère société H. Y. Louie Company, spécialisée depuis 60 ans dans le commerce en gros de produits alimentaires, a été le principal fournisseur de Dominion à Vancouver depuis que la compagnie a fait son entrée sur le marché en 1958.

"Nous avons joui d'un bon chiffre d'affaires à Vancouver et nous apprécions profondément l'occasion de servir une si bonne clientèle", a affirmé M. McCormack.

"Nous sommes cependant arrivés à la conclusion qu'en raison de la multiplicité des marchés d'aliments déjà au service de la population de Vancouver, et en considération d'autres facteurs d'exploitation, nos perspectives d'expansion future y sont plus limitées que dans d'autres régions du pays où nous sommes actuellement établis. L'offre de la société H. Y. Louie Company nous permet de concentrer notre attention sur d'autres secteurs en nous mettant, en même temps, en mesure d'assurer notre clientèle de Vancouver que la nouvelle compagnie d'exploitation continuera à leur prodiguer un excellent service".

"Cette transaction est en conformité avec nos plans globaux d'expansion et d'essor à longue échéance, et contribue au bon rendement et à l'efficacité de nos activités en général", a repris M. McCormack.

Marché des bestiaux

(PC) — Les prix pour les bestiaux étaient stables ou légèrement en baisse lundi, aux marchés montréalais. La demande était bonne et le commerce modérément actif.

Arrivages: 401 bêtes à cornes, 404 veaux, 16 porcs, aucun ovin.

Les **génisses** de qualité moyenne se vendaient de 21.25 à 22.50; les communes, de 18.50 à 20.75.

Les bonnes **vaches** valaient de 18.25 à 20.50; celles de qualité moyenne, de 17 à 18.75; les communes, de 15.75 à 16.75; celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve, de 14.50 à 15.50.

Les bons **taureaux** ont rapporté de 22.25 à 24.50.

Les bons **veaux** valaient de 37.50 à 42.50; ceux de qualité moyenne, de 31.50 à 34.50; les communs, de 20 à 27.

Le prix des **porcs** n'a pas été établi.

Aucune vente d'**agneaux** et **moutons**.

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.33	2.55
Andreae Equity	3.40	3.72
All Cdn Com	7.15	7.81
All Cdn Div	8.71	9.52
All Cdn Ven	7.97	8.71
American Growth	6.10	6.67
Associate Investors	4.49	4.54
Beaubran	35.92	39.00
Canada Growth	6.43	7.07
Canada Security	4.56	5.01
Cdn Gas Energy	11.82	12.95
Cdn Investment Fund	3.27	4.09
Cdn Scudder Fund	15.45	15.45
Cdn Sec Growth	7.00	7.67
Cdn Trusteed	4.42	4.83
Canafund	50.11	52.62
Champion Mutual	6.50	7.07
Collective Mutual	5.86	6.34
Commonwealth Intl	9.96	10.92
Commonwealth Intl Lever	11.57	12.68
Corporate Investors	5.47	5.97
Diversified Income A	1.25	1.39
Diversified Income B	4.35	4.79
xDividend Shares	3.57	3.92
Dominion Compound	4.08	4.43
xDreyfus	13.11	14.31
Entarea Investment	4.72	5.16
European Growth	7.13	7.79
Executive Fund of Cda	6.86	7.20
Exec Inv. Intl. Ltd.	7.09	7.44
Federated Financial	5.01	5.48
Federated Growth	6.80	7.43
xFidelity Trend	26.48	28.78
Fonds Collectif A	6.19	6.73
Fonds Collectif B	4.97	5.12
Fonds Collectif C	7.81	8.49
Fonds Desjardins A	4.50	—
Fonds Desjardins B	4.35	—
Fraser	11.90	11.96
Gis Compound	8.37	9.15
Gis Income	3.74	4.09
Growth Equity	6.04	6.60
Guardian Growth	7.47	8.17
Growth Oil and Gas	17.95	—
Harvard	11.18	12.22
Investors Growth	9.47	10.30
Investors Intl Mutual	6.59	7.16
Investors Mutual	4.80	5.23
Keystone Canada	7.14	7.84
xKeystone Cust S-1	20.48	22.34
xKeystone Cust S-4	6.22	6.80
xKeystone Cust K-2	5.93	6.48
Le Fonds P.E.P.	3.71	4.03
xLexington Research	9.83	10.74
Molson M Fund	4.59	4.57
Mutual Accumulating	4.92	5.38
Mutual Bond	8.07	8.43
Mutual Bond Income	4.86	5.08
Mutual Growth	5.54	6.06
Mutual Income	5.48	5.99
Natrusco	11.45	12.01
Natural Resources	6.87	7.51
xOne William Street	15.25	15.25
Pension Mutual	6.34	6.93
Pret et Rev.	6.61	7.22
Provident Mutual	6.05	6.58
xPutnam Growth	11.08	12.11
Radisson	3.81	—
Regent Fund	9.14	9.99
Rayfund	4.74	4.89
Spec	9.02	9.91
Taurus	6.33	6.96
xTech Fund	8.72	9.50
Timed Investment Fund	5.80	5.83
United Accumulative	10.05	10.98
United American	2.43	2.66
United Venture	4.22	4.61
Universal Savings Equity	5.45	5.96
Western Growth	4.59	5.02
York Fund of Canada	3.54	3.85

x—Fonds americains.

BUREAUX À LOUER

ÉDIFICE FIDUCIE PRÊT ET REVENU

225, rue St-Jacques, Montréal

- Station métro Place d'Armes
- entièrement renovés
- à l'épreuve du feu
- air climatisé
- ascenseur automatique
- voûtes disponibles
- voisin du siège social de la Banque Provinciale

PRIX: $4.25 pi. ca.

(entretien inclus)

Emplacement idéal pour
NOTAIRES — AVOCATS — COMPTABLES

TÉLÉPHONE:
288-1221

OPEMISKA COPPER

MINES (QUEBEC) LIMITED

Avis est par la présente donné qu'un dividende intérimaire de quinze cents (15c) l'action plus un dividende supplémentaire de cinq cents (5c) l'action ont été déclaré, tous deux payables en monnaie canadienne, le 27 mars 1968, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 mars 1968.

D'ordre de l'Administration,
Le secrétaire,
J. T. McWhirter

Toronto, Ontario
28 février 1968.

LAKE DUFAULT

MINES LIMITED

(sans responsabilité personnelle)
DIVIDENDE INTERIMAIRE NO 28

AVIS EST PAR LA PRESENTE DONNE qu'un dividende intérimaire de cinquante cents (50c) l'action a été déclaré payable en monnaie canadienne le 27 mars 1968 aux actionnaires immatriculés à la fermeture des bureaux le 8 mars 1968.

D'ordre du conseil d'administration,

A. C. Callow
secrétaire

Toronto, Canada,
27 février 1968.

NEW YORK

7 vols quotidiens vers New York

MONTRÉAL À NEW YORK

7:00 a.m.— 8:15 a.m. (Kennedy)
9:50 a.m.—11:03 a.m. (Kennedy)
1:05 p.m.— 2:15 p.m. (Kennedy)
3:15 p.m.— 4:21 p.m. (Newark)
4:30 p.m.— 5:45 p.m. (Kennedy)
5:45 p.m.— 7:04 p.m. (Kennedy)
10:05 p.m.—11:09 p.m. (Newark)

Appelez votre agent de voyages ou 849-4721

EASTERN

Il y a 21 aéroports canadiens où Tilden ne s'en fait pas au sujet de la compétition. Parce qu'il n'y en a pas.

Mais vous pouvez toujours y compter sur la même efficacité qui nous classe bon premier dans les 44 autres.

Il y a des aéroports que nos concurrents n'ont pas encore découverts . . . Mais ce n'est pas une raison pour nous laisser aller.

A La Malbaie, Moose Jaw ou Slave Lake, par exemple, nous offrons le même service qu'à Montréal, Toronto ou Vancouver: un plus grand choix de voitures neuves et tout équipées, comme des Chevrolet Impala ou Camaro. Et des tarifs imbattables, essence et assurance comprises. Un service impeccable.

En fait, nous sommes dans tout le Canada. Et les concurrents peuvent bien venir: nous les attendons. Même quand ils n'osent pas se montrer le bout du nez, nous faisons comme s'ils étaient là!

(Aux États-Unis, nous sommes reliés à National Car Rentals. Des gens qui ne se laissent pas aller non plus.)

TILDEN

Siège social du système: 1194, rue Stanley, Montréal 2.

Pour réservations au Canada et dans le monde entier appeler 866-6651

Demandez cette brochure.

La BEI peut considérer une demande d'emprunt si vous désirez établir, développer ou moderniser votre entreprise.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

FINANCEMENT À TERME POUR LES ENTREPRISES CANADIENNES

MONTRÉAL, P.Q.: 110 o., boul. Crémazie—Tél.: 382-2891
901, carré Victoria —Tél.: 866-2701

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	3350	6⅞	6¾	6¾
Algoma	220	17¼	17¼	17¼
Alcan	2764	25¾	25	25⅛
Alcan 4¼	—	33	32½	—
Alcan 2 Pr	—	38	38	—
Anglo CP 4½	—	15	15	—
Ang T 290 Pr	—	40½	40½	—
Asbestos	—	21⅛	21	—
Atl Sug	600	8½	8⅜	8⅜
Bq CN	100	10	10	10
Bq d'Epargne	—	9¼	9¼	—
Bq Imp-C	500	12¾	12¾	12¾
Bq Mont	1310	10⅝	10½	10⅝
Bq N-E	380	15	15	15
Bq PC	230	7⅞	7⅞	7⅞
Bq Roy	2565	14⅛	14	14
Bq Tor- D	3400	14	13⅞	14
Bell Phone	4712	42¼	42	42
BowMer Pr	—	49	49	—
Brazil	—	14	14	—
BA Oil	305	38½	38½	38½
BC Forest	400	14	14	14
Brinco	450	325	325	325
CAE	350	9¾	9¾	9¾
Cal Pow	100	20¾	20¾	20¾
Cal P Sp.c.Pr	50	90	90	90
Cal P 5.40 Pr	—	98⅛	98⅛	—
Can Cem	—	27¾	27¾	—
Can Cem Pr	—	20½	20½	—
C DSugar	200	23	23	23
Can Iron	250	15	14⅞	14⅞
C Brew	920	8⅛	8	8
C Brew (B/	—	44	44	—
C Br Alum (A/	—	14½	14½	—
C I L	—	13½	13⅜	—
Cl Pow	—	31⅞	31½	—
Cl Pow 5.2p.c.	—	16½	16½	—
C Marconi	300	5⅜	5⅜	5⅜
CPR	175	51⅞	51⅞	51⅞
CPR 13 Pr	600	9¾	9¾	9¾
CPI Pr	1350	21¼	21⅛	21⅛
C Phlng	—	14⅜	14½	—
CPP Sec (A/	—	19	19	—
Cdn Tire (A/	50	32½	32½	32½
Central Del	5000	15⅞	14¾	15⅛
Chemcell	2550	6⅞	6¾	6¾
Chem 1.75 Pr	—	26	26	—
Cil Cell	100	370	370	370
Cominco	390	22⅞	22⅞	22⅞
Cons Bath	3647	15½	15½	15½
Cons Bath Pr	200	21⅛	21⅛	21⅛
Cons Bath Wts	200	270	270	270
Coronation	—	130	130	—
Crush Int	210	13⅞	13½	13½
Denison	320	67½	67½	67½
Dist Seag	2561	40¼	40	40
D Bridge	375	13	13	13
D Coal Pr	400	14¼	14	14¼
Dp Fasco	875	16¼	16	16
Dp Fasco 4¾	—	86	86	—
Dosco	100	7⅛	7⅛	7⅛
Dstores	200	15¾	15½	15½
Dentor	2792	8½	8⅜	8⅜
D Text	1300	14	14	14
Donohue	100	6	6	6
Donohue	1000	18	18	18
Du Pont	900	24½	24½	24½
Enamel A	100	470	470	470
Falcon	695	94½	93½	94
Fam Play	—	46½	46	—
F Collection	300	13½	13½	13½
Fleetwood	100	16⅞	16⅞	16⅞
Fraser	800	19¼	19¼	19¼
Fr Pete	300	490	490	490
Fterm Inv	—	350	350	—
Glengair	2300	235	230	235
G Paper	1330	17¼	17¼	17¼
Hawk Sidd	275	355	350	350
Hollinger	1800	27¾	27½	27¾
Home A	200	20½	20½	20½
Home B	—	22	21½	—
Horne Pf	100	315	315	315
Hud Bay M	110	57	57	57
H I C	3000	20¾	20¾	20¾
Husky Oil	200	19¼	18⅞	18⅞
Imp Oil	695	63	63	63
Imp Tob	150	13¼	13¼	13¼
Ind Accep	425	18½	18½	18½
Inglis	—	11	11	—
Int Nickel	1371	112½	111¼	112
Int Pap	455	29¼	29¼	29¼
Int Util	750	37⅞	37⅛	37⅞
Int Util pr	200	38	38	38
Inter PL	535	18¾	18½	18½
Invest Gr "A"	100	7⅜	7⅜	7⅜
Jamaica PS	9000	71	69	69
Labatt	700	14¾	14⅛	14¼
Lamontagne A	—	300	300	—
Laro M	750	12½	12½	12½
MacMillan	940	19	18¾	18¾
Marit Tel	—	26	26	—
Massey F	29090	15⅜	14⅞	14⅞
Melchers	—	30	30	—
McAllister	—	9¼	9¼	—
Met Stores	50	31	31	31
MPG Inv pr	—	17½	17½	—
Miron 6 p.c.	—	300	300	—
Molson (A)	100	16⅞	16⅞	16⅞
Mtl Trust	275	10½	10½	10½
Moore Corp	1325	27	26¾	26⅞
MorseR A	—	18	18	—
Mussens	—	6	6	—
Nat Sea	—	6	6	—
NB Tel	438	13¾	13⅜	13⅜
NFLD Light	—	8¼	8½	—
Noranda	1200	46½	45¼	46½
North C Gas	200	11	11	11
NS LP	200	9⅛	9⅛	9⅛
Ogilvie	200	20¼	20¾	20¼
Ogilvie pr	75	29⅛	29⅛	29⅛
Oshawa A	500	29	29	29
Pac Pete	6015	16½	16⅛	16⅛
Placer	—	31	31	—
P Corp	1450	7	6½	6½
Price	1060	9¾	9¾	9¾
Price pr	—	59¼	59¼	—
QN Gas	—	10¼	10¼	—
Reitman's	—	9¾	9½	—
Rio Algom	829	30½	29⅝	29⅝
Rolland A	—	7⅜	7⅜	—
Rothmans	450	24¼	24⅛	24¼
Royal T	—	16⅜	16	—
St-L C A	525	15¼	15¼	15¼
St-L Corp A	—	75	74	—
Salada F	—	9⅞	9⅞	—
Scott LaS	—	43	42½	—
Shell Can	440	27¾	27	27
Shell I w	200	11½	11½	11½
Shop Save	—	11	11	—
Simpsons	3400	31⅝	31½	31½
Soc GF	100	6¼	6¼	6¼
Sogemines	—	13⅜	13⅝	—
Steel Can	2920	18⅜	18⅜	18⅜
Steinbg A				
Texaco Can	75	27½	27	27
T Gpr (A)	235	7⅝	7⅝	7⅝
Tr-C Corp	500	7⅝	7½	7½
Tr-C PL	400	25⅝	25½	25½
Tr Mt PL	100	15⅛	15⅛	15⅛
Triad Oil	—	230	230	—
U Asbestos	—	44	44	—
U Corp B	—	43	43	40
U Westburne	100	6	6	6
Walk GW	1775	30¼	30	30
W et Knapp	—	17	17	—
Weldwood	100	11½	11½	11½
WCoast Tr	100	22½	22½	22½
W Pac Pd	—	5	5	—
Weston (A)	350	13¼	13⅛	13⅛
Weston (B)	100	15	15	15
Zeller's	1025	41½	41½	41½

Bourse Canadienne

	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agassiz	469700	125	101	109
Ajax	1500	16	16	16
Alsof	—	6	4½	—
Amg B Bef	2000	12	12	12
Ameranium	1000	3½	3½	3½
Am Met Ent	300	290	290	290
Arno	2000	4½	4½	4½
Baker Talc	500	28	28	28
Barvallee	1000	4½	4½	4½
Bateman	5000	7	7	7
Beauce Pl	1000	9	9	9
Bellechasse	—	7	7	—
Black Hawk	2000	41	41	41
Black River	500	6	6	6
Blue Bon	—	275	275	—
Bluewater	—	15	15	—
Bruce-Presto	1000	8	8	8
Burnt Hill	7000	62	60	60
Camflo	13400	675	580	580
C Security A	500	325	320	320
Cannon Mines	8500	30	28	28
Cartier-Que.	1000	10	10	10
Cassidy's	—	7½	7½	—
Chemalloy	100	400	395	395
Chipman	10500	10½	10½	10½
Coastal M	3000	6½	6½	6½
Commodore	—	450	450	—
Commodore w	—	250	250	—
Cominga	500	5	5	5
C Canorama	16000	17	16	16
C Manitoba	16700	105	95	99
C Mogador	2000	15	15	15
C Manpas	1000	5	5	5
C Persh	4000	38	34	38
CQ Smelt	1000	240	235	235
C Virginia	—	83	80	—
Corgemines	500	54	54	54
Credo	1000	28	28	28
Dauphin	—	15	15	—
Devil's Elbow	4000	29	25½	25½
Dolson	1500	11½	10½	10½
Dom Lease	2500	19	19	19
Dumagami	5100	72	60	60
Dumont	3000	15	15	15
Duvan	17000	14	13	14
Eagle Gold	46352	490	445	465
East Sull	700	710	680	710
East Vent	—	13	13	—
Flint Rock	—	15	15	—
Fontana	19500	6	5	6
FT Reliance	1000	33	33	33
Fox Lake	1000	6½	6½	6½
Futurity	1000	34	34	34
Furlong	—	250	250	—
Ghislau	—	5	5	—
Glen Lake	1100	250	245	245
Grissol	500	470	465	465
Guard Mines	3000	52	51	51
Imbrex	100	490	490	490
Inspiratn	100	110	110	110
Int. Norvalie	1000	11	11	11
Int Dredg	6000	7	6½	7
James Bay	3500	73	73	73
Keltic Mng	—	13½	13½	—
Kenting Av	150	30⅛	30	30⅛
Kiena	14100	200	135	150
Kodiac Pet	1600	96	95	96
Kontiki	500	9	9	9
L Dufault	—	11⅜	11⅜	—
Lemieux C	2100	30	29	29
Lingside	1500	4½	4½	4½
Lithium	—	10½	10½	—
Louanna G	63500	19½	16½	17
Massval	2000	7½	7½	7½
McIntyre	—	73	78	—
Merrill	9600	275	265	270
Midespa	300	239	230	239
M Mines	6500	40	39	40
Mistango	5500	17	17	17
Mt Pleast	2000	13	12	13
Muscocha	1000	16½	16	16½
Native M	5500	8½	8	8
N Formaq	2000	5	4½	5
N Glacier	13500	32	30	30
Nocana	500	6	6	6
NA Asbestos	500	4½	4½	4½
NA Rare M	6000	30	26	26
NW Canalask	1000	8	8	8
Opem Ex	10000	32	30	30
PA Inv	300	375	375	375
Patino	500	18⅛	18⅜	18⅜
Pat Silver	15800	31	26½	28½
Peace R	350	425	415	425
Pembrook E	25	28	2 8	28
Pennbec	2500	8	8	8
Peso S	1700	220	215	215
Phoenix O	400	340	340	340
P Ridge	—	16	16	—
Pitt Gold	5500	6	6	6
Prime P	—	6	6	—
Q Chib	—	43	43	40
Q Explor	3500	23	22	22
Queenston	13500	29	26	26
Rancheria	1500	15	15	15
Red Crest	1000	2½	2½	2½
Rouyn E	1000	14	13	14
RA Pete B	1500	105	100	100
Rusty L	7500	10	9½	9½
St-L Colum	200	150	150	150
Sapawe	1500	9	7½	8
Select F	—	200	200	—
Shawng M	3000	36	34½	35
Silver R	—	19	12½	—
Silver S	10000	13	17	17
Silver T	1000	45	45	45
Sobey's A	—	8	8	—
Soca	—	50	50	—
S Dufault	4000	19	18	18
Spartan Air	700	105	105	105
Stairs Ex	49600	35	20	21
Std Gold	—	18	14	—
Subeo	4100	195	180	185
Sullivan	8100	555	510	555
Surlaga	7500	360	340	345
Tache	500	8	8	8
Talisman	1000	31	31	31
Tazin	3000	23	22	22
Terrex Mng	24800	62	60	62
Tib Expl	1000	4	4	4
Titan	1000	13	13	13
Trsterre	1500	15½	15	15½
U Obalski	3400	136	136	136
Upton Copp	4000	20	20	20
V Der Haut	500	240	240	240
Waite Dufault	—	20	20	—
Wasamac	—	149	145	—
Westairs	10000	13	12	13
West Hill	1000	26	26	26
West Tin	1000	12	12	12
Wisconsin	18000	26	25	25

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S.pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement 4 mars	—.94	—.76	—1.42	—.94	—.78
Clôture 4 mars	153.35	124.11	117.50	144.16	72.05
Haut — 1968	171.25	134.51	128.54	159.59	86.14
Bas — 1968	154.29	128.89	118.63	145.09	72.83
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

cote des grains

4 mars 1968

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mai	3.37⅛	3.37½	3.36⅞	3.37
Juil.	3.38⅜	3.38½	3.37⅞	3.38
Oct.	3.44¼	3.44¾	3.43⅞	3.43⅞

GRAINE DE COLZA :

Mars	2.29¼	2.29½	2.28⅛	2.28⅛
Mai	2.32½	2.32½	2.31½	2.31½
Juil.	2.33⅛	2.33⅜	2.33	2.33
Nov.	—	—	—	2.36½

AVOINE :

Mai	.93	—	—	.93
Juil.	—	—	—	.94⅜
Oct.	—	—	—	.94

ORGE :

Mai	1.27	—	—	1.27
Juil.	1.26⅛	—	—	1.26⅛
Oct.	—	—	—	1.27

SEIGLE :

Mai	1.40⅝	1.41⅜	1.40⅜	1.41⅜
Juil.	1.36	1.36½	1.35⅝	1.36¼
Oct.	1.37	1.37⅛	1.37	1.37⅛

Marché au comptant :

Avoine : 2 cw et ex 3 cw .92¼, 3 cw et ex 1 fourragère .91¼, 1 fourragère .90½, 2 fourragère .83½, 3 fourragère .80½, fourragère mélangée .57.

Orge : 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.25, 2 cw 2-rang, 3 cw 6-rang, 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.23¼, 2 fourragère 1.21, 3 fourragère 1.16.

Seigle : 1 et 2 cw 1.40⅛, 3 cw 1.33⅛, 4 cw 1.21⅜, ergoté 1.10⅜, sur voie 1.38⅛.

Lin : 1 cw 3.51⅜, 2 cw 3.47⅜, 3 cw 3.21, sur voie 3.51⅜.

Graine de colza : No 1 Cdn 2.28⅛, No 2 Cdn 2.13⅛.

Marché du lin :

Prix comptant : 3.38.

CHICAGO

FEVES SOYA :

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Mars	2.73	2.73⅝	2.72⅛	2.72¾
Mai	2.77	2.77⅝	2.76⅝	2.76⅝
Juil.	2.79⅛	2.79⅝	2.79	2.79
Août	2.79	2.79	2.78¼	2.78¼
Sept.	2.74⅜	2.74⅝	2.74¼	2.74¼
Nov.	2.71½	2.71⅝	2.71⅜	2.71⅜
Jan.	2.75¼	2.75⅝	2.75	2.75⅛

BLE :

Mars	1.46¾	1.47	1.46¼	1.46¼
Mai	1.51¼	1.51¾	1.50½	1.50½
Juil.	1.52¼	1.52¼	1.51⅜	1.51⅜
Sept.	1.53⅜	1.53⅜	1.54⅜	1.54⅜
Déc.	1.60½	1.60½	1.59¾	1.60

MAIS :

Mars	1.18¾	1.18⅞	1.18¼	1.18⅜
Mai	1.22¼	1.22⅜	1.22¼	1.22¼
Juil.	1.26¼	1.26⅜	1.25⅞	1.26
Sept.	1.28½	1.28½	1.28	1.28¼
Déc.	1.28⅝	1.28⅝	1.28¼	1.28¾
Jan.	1.32⅛	1.32⅜	1.32⅛	1.32¼

AVOINE :

Mars	.80⅞	.80⅞	.80⅝	.80½
Mai	.77¼	.77¼	.76½	.76½
Juil.	.73½	.73½	.73	.73¼
Sept.	.71⅞	.71⅞	.71½	.71½
Déc.	.74⅜	.74⅜	.74	.74

SEIGLE :

Mars	1.22¾	1.23	1.22¼	1.22½
Mai	1.25	1.25	1.24½	1.24½
Juil.	1.26½	1.26½	1.26⅛	1.26¼
Sept.	1.28	1.28	1.27¼	1.27¼
Déc.	1.31	1.31	1.31	1.31

Cours du dollar

Le **dollar canadien** est coté ce matin en argent américain à $0.91 21/32 et la livre sterling à $2.40 1/64.

Le **dollar américain** est coté en argent canadien à $1.06⅜ et la livre sterling à $2.61.

ameriCAINE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Clot.	Ch. Net
AllArt	136	11⅜	10⅜	10¾	— ⅜
Amco In	28	6⅝	6⅜	6⅜	— ⅛
Barnes E	42	29¾	28¼	28⅞	+ ⅞
Brazil 1	89	12½	12¼	12½	+ ¼
BunkRam	374	12½	12	12⅛	
Camp Ch	1218	11⅝	10¼	10⅞	— ⅜
70a	7	130	126½	126½	—3¼
CnCdnF	13	3 7-16	3 3-16	3 7-16	
	8	15¾	15⅝	15¾	— ⅛
Crecile 2.60a	43	57⅛	35⅝	35¾	— ⅛
CrowsPet .60	10	27	27	27	+ ⅛
Crows Dr	12	37⅛	37⅛	37⅛	— ⅛
	973	17½	13¾	12	— ⅜
Goldfield	143	8⅞	8½	8½	— ⅛
	⅞	⅞	23⅞	23⅞	— ⅛
HntChA .32	5	31¼	31	31¼	+ ¼
Hygrad F	7	19⅞	19½	19½	— ½
InvRoy .14a	23	8	7⅜	7⅜	— ⅛
Molybd	49	34⅝	32⅝	32¾	+ ¼
NewPk	83	9¾	9⅜	9½	
Nuclear A	121	4½	4¼	4⅜	— ⅛
Poc Ind	4	4½	4⅜	4⅜	
Pancoast	136	2⅜	2⅜	2⅜	— ⅛
Relilin 1.60	42	33	32½	32½	— ½
Scurry Rn	91	34⅛	32⅛	32⅛	—1½
Seeman Br	39	9¼	9	9	— ¼
Stylon Cp	53	15⅛	14⅝	14¾	— ¾
Techcol .40	651	23⅜	22½	22½	—1
Telefl .40	8	19½	19¼	19¼	— ¾
UnAirPd .50g	39	19¼	18⅝	18¾	— ¾
UnitAsb .07g	134	5 7-16	5⅛	5¼	
Warn 7A	131	28	26¼	26⅝	—2⅛
Wheelab .60a	5	30	29¼	29¼	—1
Wr Harg	2233	4⅝	4	4	— ¾

fruits et LEGUMES

Prix payés aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes au Marché central métropolitain. Ces prix sont fournis par la division du ministère de l'Agriculture.

Pommes : McIntosh, 3½ po., $2.75 à $3 le boisseau ; 2 po. et plus, $1.75 à $2, commerciales, $1 à $1.25 ; Wolfe River, $1.50 à $1.75 ; Russet, $3.50 à $4 ; Cortland, $1.75 à $2 le boisseau.

Betteraves : $1.25 à $1.50 les 50 lb ; $1.50 les 12 cellos de 2 lb.

Carottes : $4.25 à $4.50 les 50 lb ; $3.25 à $5.50 les 24 cellos de 2 lb ou 10 cellos de 5 lb.

Choux verts : $1.50 à $2 les 50 lb.

Oignons : jaunes, gros, $3 à $3.25 les 50 lb ; moyens, $2.75 à $3 les 50 lb ; $3.50 les 24 cellos de 2 lb ; rouges, $2.75 à $3 les 50 lb ; $2 les 12 cellos de 2 lb.

Pommes de terre : $1 à $1.10 les 50 lb.

Panais : $2.50 à $2.75 les 12 cellos ; $2.75 le boisseau ou 24 cellos de 2 lb.

Poireaux : gros $2.25 à $2.50 la doz. ; moyens, $1.75 la doz.

Rutabaga : No 1, $1.25 à $1.40 les 50 lb ; No 2, .75 les 50 lb et $1.75 le minot.

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : arrivages courants, 92 points .62 ; 93 points .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, québécois blanc en gros .44, coloré .44¼.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation, no 1 en sacs : 18 à 22 ; procédé par rouleau, no 1 en sacs : 18½ à 19½ ; autre catégorie pour nourrissage 14 à 14½.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 à 14½, poudre de lait 6¼ à 6¾.

Pommes de terre : prix de gros : Québec $1 à $1.10 les 50 livres, I.-P.-E. $2 à $2.10 les 75 livres, $1.45 à $1.50 les 50 livres, .37 à .39 les 10 livres, N.-B. $1.10 à $1.15 les 50 livres, .28 à .30 les 10 livres.

Oeufs : prix moyens en carton d'une douzaine vendus par les grossistes aux détaillants : A-extra-gros 47.0 ; A-gros 43.5 ; A-moyens 40.9 ; A-petits 33.5.

Cours du dollar

Le **dollar canadien** est coté ce matin en argent américain à $0.91 21/32 et la livre sterling à $2.40 1/64.

Le **dollar américain** est coté en argent canadien à $1.06⅜ et la livre sterling à $2.61.

du parquet de la bourse

Tendance incertaine, prises de bénéfices aux aurifères

Tous les principaux groupes de valeurs se replient davantage en fin de matinée à la **Bourse de Montréal** aujourd'hui. L'indice combiné s'inscrit en baisse de 0.78 à 143.38.

Parmi les pétroles, aux industrielles, Shell Canada perd 1. à 27, Central Del Rio 1. à 15 tandis que Texaco et Husky Oil fléchissent de ½ chacun à 27 et 18⅞. Parmi les mines industrielles, Inco perd ½ à 112, Hollinger ½ à 27½ et Falconoridge de même à 94. Noranda hausse de 1¼ à 46¼ et Hudson Bay Mining de ½ à 57.

Ailleurs aux industrielles, Oshawa "A" perd ¾ à 29 tandis que Canadian Tire "A", Crush International et Zellers se replient de ½ chacune. Aux uraniums, Denison gagne ¾ à 67½. Aux papeteries Consolidated Bathurst se replie de ¾ à 15½ et Fraser de ¼ à 19¼. Les services publics et les banques se replient légèrement.

Dans le secteur minier et pétrolier à la Bourse Canadienne, Agassiz perd 14 cents à $1.02, Eagle Gold 30 à 4.50, Stairs Explorations 11 à 21 cents et Kiena Gold 27 à 1.70. Consolidated Manitoba perd 4 cents à 96 cents et Camflo 20 à 6.50.

* * *

A **Toronto,** la forte hausse des mines d'or amorcée vendredi et qui a été particulièrement aiguë, hier lundi, diminue aujourd'hui sous la pression des prises de bénéfices.

L'indice des aurifères qui avait gagné près de 14 points lundi se replie de 4 points à 256.76.

Dome Mines baisse de $3.25 à $84.12, Giant Yellowknife de 75 cents à $13. Campbell Red Lake toutefois continue de hausser de $1.88 à $43.88.

Les autres secteurs du marché sont en baisse. Parmi les titres de premier plan, Dome Petroleum perd $2.65 à 46.25, Inco 75 cents à $112. et Rio Algom 50 cents à $29.75.

* * *

Après le léger repli du début de la séance, les cours se raffermissent un peu cet après-midi à **Wall Street** quoique dans l'ensemble les pertes continuent de l'emporter sur les gains de justesse. Le marché est passablement animé.

Grâce à la fermeté de quelques "blue chips" certains des principaux indices industriels s'inscrivent légèrement en hausse et en même temps, les ordinateurs et autres "glamour stocks", nettement en baisse hier, remontent, quelques-uns de plusieurs points.

Par contre, les titres canadiens et américains aux aurifères, fortement en hausse depuis quelques jours, se replient nettement sous les prises de bénéfices et par suite de la remontée de la livre sterling. Sur le marché de l'or à Londres, la demande reste active mais le volume perd de l'ampleur.

L'indice des 30 "blue chips" industrielles de Dow Jones s'inscrit à 832.41, légèrement en hausse de 1.85.

* * *

PARIS. — La progression des valeurs françaises s'est poursuivie aujourd'hui à la Bourse de Paris. Comme au cours des séances précédentes, les hausses, enregistrées par la plupart des valeurs, sont en général peu importantes, mais réparties sur l'ensemble des compartiments.

Les rentes d'Etat et les obligations indexées ont été irrégulières. Les banques enregistrent de légers progrès.

Très forte activité à nouveau sur le marché de l'or, où les échanges se sont élevés à 16,9 millions de francs contre 16,8 hier. Le lingot perd 5 francs à 5.585 francs et le napoléon, à 52,60 francs, conserve son niveau de la veille.

* * *

LONDRES. — Les positions se sont renversées aujourd'hui au Stock Exchange. Les mines d'or, soutenues à l'ouverture ont glissé par la suite, certaines mines accusant même des moins-values sensibles alors que les valeurs industrielles, faibles au début, se sont améliorées progressivement si bien que peu avant la clôture leur indice n'accusait plus qu'une perte de 0.2 points à 404. Le repli des aurifères a été provoqué par de nombreux ordres de ventes provenant de Londres et du Cap ayant fait suite aux gros ordres d'achat hier soir en provenance de New York et du Canada.

titres au comptoir

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	14
Africana	35	45
Advance RL	6	8
Aconic	2	5
Albatross	20	25
Amat Mng	5	—
Americ	5	—
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1½
Beaucher in	—	40
Bald Mt.	3	5
Bona Chib	5	10
Beauport Holding	15	20
Bonaventure	39	44
Bracemac	15	17
Burrex	11	14
Castle Tin	57	60
Chibtown	35	45
Clearwater	20	25
Columbia River	40	45
Can Javelin	11¼	11¾
Cuvier	3	5
De Lesseps	55	65
Dasson	—	10
Doral	12	20
Dubisson	2	4
Ducros	60	70
Elmac	2	4
En-O-La Ex	—	10
Ganda Silver	6	9
Gaspe Copper	44	46
Gaspesia	—	25
Gibson	3	8
Gold Star	4	8
Grt Lake Nickel	4 00	4 20
Hucamp	55	65
Independent	3	5
Iroquois	5	10
Imperial Miner	20	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	1 25	1 40
Juma	8	10
Kewagama	6	9
Kukatush	5 00	6 00
Lake Beaver	19	22
Leeds Metal	6	10
Little Tex	—	10
Lun Echo	25	30
Matex	19	24
Main Oka	5	10
Mt Cartier	44	54
Mariner	25	30
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Milado	—	10
Molybia	20	25
Noganda	15	25
Nat. Malartic	3 10	3 20
Nemrod	15	25
New Assoc. Dev	5½	8½
New Baska	15	20
New Insco	25	28
New Lorie	10	12
New Miller	4½	7½
New Pascalis	30	35
Nipiron	20	30
Norque	5	8
North Beaudulac	40	45
Nouvel

téléphoto PA

La reine les gracie, mais la Rhodésie veut les pendre

James David 'Dhlamini (à gauche) et Victor Mlambo ne pourront vraisemblablement échapper à la potence rhodésienne malgré le fait qu'ils aient été graciés par la reine Elizabeth. Le gouvernement de Salisbury a en effet décrété que la reine d'Angleterre n'avait plus ce pouvoir selon la nouvelle constitution de la Rhodésie.

En rejetant la décision de la reine

La Rhodésie manifeste son désir de rompre avec la Grande-Bretagne

SALISBURY, (AFP-UPI-Reuter) — La Rhodésie, qui s'est déclarée unilatéralement indépendante il y a maintenant 27 mois, semble se diriger aujourd'hui vers une rupture totale d'avec la Grande-Bretagne en rejetant la décision de la reine Elizabeth de gracier deux Noirs condamnés à la potence.

En effet, les trois magistrats qui, vendredi dernier, avaient refusé d'accorder un sursis à l'exécution de trois condamnés à mort, ont rejeté hier une demande de suspension sine die de l'exécution de deux des trois Noirs en application de la grâce accordée par la reine Elizabeth.

On apprend de sources gouvernementales que le premier ministre Ian Smith veut faire procéder aux exécutions le plus tôt possible. La décision de la cour a fait franchir ce que le gouvernement rhodésien considérait comme la dernière barrière légale aux exécutions.

Des experts en constitution sont d'avis que le défi à la prérogative royale est probablement l'étape finale vers une rupture totale entre la Rhodésie et la Grande-Bretagne.

Cependant, un des membres de la Haute cour, le juge Fieldsend, a remis sa démission hier à la suite de cette affaire. Dans sa lettre au président de la Haute cour, il explique que "continuer à exercer mes fonctions de juge dans les circonstances actuelles, surtout après le refus par le gouvernement d'accepter le droit d'appel à un conseil privé, me conduirait à ne plus respecter la constitution de 1961".

Le "Rhodesian Herald", qui voulait publier les déclarations du juge Fieldsend relatives à cette affaire, a paru aujourd'hui avec une première page à demi remplie: la censure a coupé dans le journal tout ce qui avait trait à cette démission.

L'un des trois magistrats qui ont rejeté l'appel de la reine, sir Hugh Beadle, a déclaré: "Il est regrettable que le nom de la reine ait été mêlé à cette affaire." Il a ajouté que la décision d'accorder la grâce aux condamnés n'était pas une décision personnelle de la reine, mais qu'elle avait été prise par le seul gouvernement britannique qui, selon lui, ne jouit pas de ce pouvoir depuis l'entrée en vigueur de la constitution rhodésienne en 1961. Le gouvernement rhodésien, a-t-il dit, est seul habilité à exercer le droit de grâce.

A Londres, le ministre du Commonwealth, M. George Thomson, a déclaré aux Communes que la reine avait agi sur son conseil. Il a ajouté qu'il espérait que la décision de la reine de gracier les trois Africains serait respectée à Salisbury. Il a réaffirmé que la plus grande responsabilité incombait à cet égard au régime de M. Ian Smith. M. Thomson a souligné que les considérations d'ordre politique n'étaient pas entrées en ligne de compte.

A Salisbury cependant, quatre nouvelles condamnations à mort ont été prononcées hier contre des Africains accusés de terrorisme par la haute cour de justice rhodésienne dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi sur le maintien de l'ordre. D'autre part, un nouveau procès de terroristes s'est ouvert à Salisbury: neuf Africains inculpés d'atteinte au maintien de l'ordre et passibles de la peine de mort sont accusés de s'être introduits clandestinement en Rhodésie l'année dernière avec des armes, des grenades, des munitions et des explosifs. Il a été interdit à la presse de publier leurs noms.

On apprend enfin que le premier ministre Ian Smith s'est vu refuser un visa d'entrée aux Etats-Unis, alors qu'il avait été invité par un groupe d'étudiants à donner une conférence à l'Université de Virginie.

téléphoto PA

Un membre de la Haute cour de Rhodésie, le juge John Fieldsend, a remis sa démission à la suite du refus du gouvernement de Salisbury d'accepter l'appel en grâce de la reine Elizabeth en faveur de deux condamnés.

Installé en Grande-Bretagne

Un nouveau radar pourra détecter les bombes orbitales de l'Union soviétique

WASHINGTON, (PA) — Les Etats-Unis projettent de construire en Grande-Bretagne un nouveau système de radar qui permettrait de voir par-delà l'horizon et fournirait partant à l'Amérique du Nord un délai d'alerte suffisant pour se protéger contre la nouvelle bombe orbitale soviétique.

Ce nouveau radar, dit-on, pourrait surmonter l'obstacle de la courbe de la Terre et déceler l'approche de missiles ou engins orbitaux.

Les radars actuels dont la portée est limitée à l'horizon ne peuvent détecter les fusées ennemies que lorsqu'elles s'élèvent au-dessus de la ligne d'horizon. Un tel système d'alerte contre les missiles balistiques existe au Canada et en Grande-Bretagne.

Le nouveau radar fonctionnerait en Grande-Bretagne en vertu d'une entente commune comme celle qui régit l'installation de Fylingsdale Moor.

Le Pentagone a refusé hier de donner des précisions, se contentant d'admettre que les Etats-Unis discutent actuellement avec la Grande-Bretagne plusieurs projets, y compris celui du radar pouvant scruter par-dessus l'horizon.

L'ancien secrétaire à la Défense, Robert McNamara, avait déclaré en novembre dernier que ce nouveau radar serait une parade aux bombes soviétiques à orbite limitée.

D'après le général d'aviation Bernard A. Schriever, ce missile orbital est l'élément le plus important de la nouvelle force stratégique de l'URSS. Dans une causerie prononcée hier soir devant le National Space Club, il a déclaré que la puissance relative de la force de missiles des Etats-Unis diminue régulièrement tandis que la force russe grossit de quelque 200 missiles par année.

Alerte plus plus hâtive

L'engin orbital soviétique, à cause de sa basse trajectoire, ne pourrait tre détecté par les radar actuels que trois minutes environ avant d'atteindre les bases du Strategic Air Command, ce qui ne laisse pratiquement pas aux USA un délai suffisant pour faire décoller leurs bombardiers.

Par contre, les radars du système d'alerte contre les missiles balistiques sont censés fournir un délai d'alerte de 15 minutes contre les missiles ennemis.

M. McNamara croit que l'installation de radars pouvant scruter le ciel au-delà de l'horizon permettrait aux Etats-Unis de reprendre le délai nécessaire de 15 minutes pour se protéger contre les bombes à orbite limitée de l'URSS.

Il est même possible que l'installation d'un tel système de radar en Grande-Bretagne fournisse aux Etats-Unis un délai d'alerte de plus de 15 minutes.

On ignore encore à quel endroit exactement serait située cette station de radar, mais une déclaration conjointe à ce sujet serait en préparation.

Alors que les missiles balistiques intercontinentaux s'élèvent à une altitude de 800 milles dans leur trajectoire, ce qui permet de les voir venir en ligne directe de très loin, la bombe orbitale soviétique suit une trajectoire relativement basse ne dépassant pas 100 milles d'altitude. Cela permet donc à l'engin d'échapper au radar conventionnel jusqu'à ce qu'il commence à tomber au-dessus des Etats-Unis à une vélocité de 17,500 milles à l'heure. Des fusées de freinage sont allumées à la dernière minute et la gravité attire la bombe vers la terre.

Rumeur d'invasion à St-Domingue

SAINT-DOMINGUE (AFP) — Rien ne prouve la préparation d'une attaque armée venant de l'extérieur contre la République Dominicaine, a déclaré hier soir à Saint-Domingue le président Balaguer en réponse à des rumeurs selon lesquelles des détonations ont été entendues dans la Baie d'Isabela, dans la province de Puerto Plata, apparemment tirées par des unités de guerre qui seraient stationnées dans des eaux situées au nord du pays.

Cependant, a ajouté le président Balaguer, le pays doit se tenir prêt à toute éventualité, et c'est pourquoi une surveillance est constamment exercée sur tout le territoire.

Dans un discours prononcé le 27 février dernier le président Balaguer avait déclaré que son gouvernement prenait des mesures dans cette région en prévision d'un débarquement probable. Il n'avait pas dit d'où pourrait venir l'invasion. Il semble cependant qu'il pensait à Cuba, où, selon certaines rumeurs, se trouve actuellement le colonel Francisco Caamano, commandant des forces rebelles de la révolution d'avril 1965, que l'on croit en train d'organiser une révolte contre le gouvernement.

Panama: échec du compromis

PANAMA (PA) — L'Assemblée nationale de Panama a élu aujourd'hui un comité formé exclusivement de membres de l'opposition afin de faire enquête sur les accusations qui pèsent contre le président Marco A. Robles. L'opposition, qui possède maintenant une majorité de 30 sièges contre 12, semble bien décidée à aller au fond des choses. L'élection de ce comité confirme l'échec du compromis intervenu plus tôt pour éviter une crise politique.

Dans 10 jours, le comité se présentera devant l'Assemblée avec une recommandation soit de retirer les accusations contre le président, soit de lui intenter un procès.

M. Robles est accusé d'avoir violé les articles de constitution qui défendent au président d'utiliser son poste et le poids de l'administration en faveur d'un candidat présidentiel.

Il est accusé d'appuyer M. David Samudio qui doit se présenter aux élections du mois de mai.

téléphoto PA

A 105 ans, grand-maman fume encore le cigare

"Grand-maman Wilcox" a célébré son 5e anniversaire dans un chariot de pionnier et son 105e en pleine ère spatiale. Elle a survécu à trois maris et à 10 de ses 13 enfants. Alors qu'elle était toute jeune, "Izabel" vivait au Missouri où, avec les autres membres de la famille, elle aidait son père qui travaillait à l'installation d'une voie ferrée. C'était la dure époque qui a suivi la guerre civile. Aujourd'hui, "grand-maman Wilcox" vit dans une maison pour vieillards, à Dallas, au Texas. Elle aime se rappeler qu'à dix ans, elle a commencé à fumer la pipe; maintenant, elle se contente d'une quarantaine de cigarettes par jour et d'un bon cigare de temps à autre.

Un autre avion est détourné sur Cuba

BOGOTA. (AFP-UPI-PA) — Un aérobus de la compagnie colombienne "Aviancia" a été obligé de se rendre à Cuba sous la menace d'un passager armé d'un revolver.

L'appareil transportait 28 passagers et quatre membres d'équipage. A cause du peu d'essence dont l'avion disposait, le pilote a atterri à Santiago de Cuba au lieu de La Havane. Lorsque l'avion s'est posé, il était près de la panne sèche.

Parmi les passagers, il y avait notamment M. Emilio Urrea, conseiller du président de la Colombie Carlos Lleras. C'est la deuxième fois qu'une haute personnalité colombienne se trouve à bord d'un avion détourné sur Cuba.

Le "DC-4" avait quitté Valledupar, en Colombie, et se dirigeait sur Santa Marta et Barraquilla quand, dans des conditions encore inconnues, le pilote a été obligé de dévier de sa route et remettre le cap sur Cuba.

400 Vietcong investissent une capitale du delta du Mékong

d'après AFP, PA, UPI

La deuxième offensive concertée du Vietcong et des Nord-Vietnamiens a pris aujourd'hui une ampleur considérable, surtout dans la région du delta, au Sud-Vietnam, où les maquisards ont envahi Quan Long, anciennement Ca Mau, chef-lieu de la province de An Xuyen.

De plus, les Vietcong et les Nord-Vietnamiens ont livré, pour la première fois depuis le début de la guerre, une attaque audacieuse contre la grande base américaine de Cam Ranh. Les principales villes du delta qui ont subi les attaques et les raids fournis des maquisards sont : Can Tho, My Tho, Kien Phong, Chau Docon, Tay Ninh, Dinh Tuong et Truc Giang. La grande base aérienne et terrestre des Américains à Bien Hoa a été bombardée pour la deuxième journée consécutive. Enfin, on signale des incidents graves à Duc Pho, à Danang et à Pleiku, cependant que Khe Sanh demeure relativement calme.

A Quan Long, quelque 400 guérilleros ont fait irruption dans la ville et ont pris position dans un hôpital du centre de la ville. Durant onze heures, ils ont tiré à bout portant sur les troupes gouvernementales qui tentaient de reprendre l'hôpital.

Quan Long était un des rares chefs-lieux de province qui n'avait pas été attaqué durant l'offensive générale du Tet en février. L'attaque d'aujourd'hui a dû être préparée par un bataillon vietcong et les deux aérodromes américains de la ville ont été en partie occupés. Plusieurs avions d'observation et des hélicoptères ont été endommagés. A un moment donné, les gouvernementaux et les Américains ont déclenché l'aviation et l'artillerie contre l'hôpital où étaient retranchés les maquisards. Deux soldats américains ont été blessés. Les pertes gouvernementales ont été qualifiées de légères.

Bombardement de Cam Ranh Bay

La base américaine géante de Cam Ranh Bay, qui fut longtemps considérée comme la plus sûre au Vietnam, a été bombardée pour la première fois de la guerre, annonce un porte-parole américain qui précisé qu'entre 10 et 14 rondes de mortier et des roquettes de 122mm sont tombées sur la base, causant des dégâts qualifiés de "légers". La base de Cam Ranh Bay est située sur la péninsule à 175 milles au nord-est de Saigon et est dotée des plus longues pistes de tous les aérodromes du monde.

Elle passait pour être à ce point invulnérable que le président Johnson y avait fait escale lors de ses deux voyages au Vietnam.

A Duc Pho, des Vietcong se sont infiltrés la nuit dernière dans un camp de réfugiés et se sont emparés de cinq civils dont l'identité n'a pas été communiquée par les autorités gouvernementales, puis ont incendié une partie du camp. Cent vingt maisons ont été détruites. On ignore les pertes des gouvernementaux qui gardaient le camp.

Les Etats-Unis offrent à Hanoï de libérer 3 marins capturés dans l'incident du Tonkin

WASHINGTON (UPI) — Les Etats-Unis tentent de rapatrier trois marins nord-vietnamiens qu'ils détiennent prisonniers, posant ainsi un geste de bonne volonté et de reconnaissance pour la libération par le Nord-Vietnam, le mois dernier, de trois pilotes américains, annoncent les autorités militaires des Etats-Unis à Saigon.

Ces autorités disent que si cette initiative se révèle fructueuse, elle se trouvera à préparer les voies à la libération d'autres pilotes américains capturés à la suite de la chute de leur appareil au Nord.

Un porte-parole de l'ambassade dit qu'il n'en tient qu'à Hanoï d'accepter ou de rejeter le rapatriement de ces marins faits prisonniers au milieu de 1966 alors que leurs canots de patrouille furent coulés au cours de l'attaque des destroyers de la marine américaine dans le golfe du Tonkin, au large des côtes du Nord-Vietnam.

Des sources américaines dignes de foi affirment qu'un pays tiers a été approché pour servir d'intermédiaire dans cette affaire.

Les mêmes sources assurent que cette offre ne comporte "aucun fil à la patte", et que Hanoï ne sera pas tenu de rendre la pareille. On sait que le seul vol vers Hanoï est effectué par un avion de la Commission internationale de contrôle, et il part de Saigon. Le gouvernement du Nord-Vietnam se réserve le droit de refuser tout voyageur à bord de cet appareil, aussi il est concevable que les trois marins puissent ne pas obtenir le droit d'entrer dans leur pays si Hanoï jugeait bon de s'y opposer.

De Gaulle craint l'utilisation d'armes nucléaires au Vietnam

PARIS, (AFP, Reuter) — Le président de Gaulle a exprimé, en privé, ses craintes de voir les Etats-Unis utiliser au Vietnam des armes tactiques nucléaires. C'est du moins ce qu'écrit aujourd'hui dans un article de Paris-Match Jean-Raymond Tournoux, chroniqueur politique de cet hebdomadaire.

"J'ai toujours redouté que ne commence le processus d'un conflit mondial" aurait déclaré le général de Gaulle que Tournoux, auteur du livre à succès "La tragédie du général", cite entre guillemets sans indiquer ni la source de son information ni les circonstances des déclarations qu'il prête au chef de l'Etat.

Selon le journaliste, le général aurait commenté ainsi la demande de renforts du général Westmoreland : "Ce n'est pas une question d'hommes. Cette guerre est le type même de la guerre que l'on n'arrête pas ainsi. Plus un pays est puissant, plus les moyens matériels dont il dispose sont redoutables, moins s'accroissent peut-être les chances de gagner".

L'auteur de l'article rappelle en outre les solutions proposées par de Gaulle pour mettre fin au conflit lesquelles soulignent l'importance pour chaque peuple de régler lui-même ses affaires.

Les propos que Tournoux avait prêtés au général dans son dernier livre n'ont jamais été ni démentis ni confirmés par l'Elysée.

J'étais porté à changer de position . . . !

Je pouvais me trouver un emploi assez facilement. Mais quelques mois plus tard, je démissionnais ou je me faisais congédier. Pourquoi ? Parce que j'avais une certaine difficulté à comprendre les autres et à me faire comprendre.

Un bon jour, je me suis inscrit au cours de culture humaine et maîtrise de soi de l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce. C'est là que j'ai appris à créer un climat d'harmonie partout où je passe. Je m'entends beaucoup mieux avec les autres. Tous m'estiment et je suis beaucoup plus heureux.

Cet exemple est typique. Si vous pensez que ce cours s'adresse seulement aux instruits, aux timides, aux jeunes et aux riches, vous vous trompez. Il aide toute personne (homme ou femme) de 18 à 75 ans. La seule condition requise est d'avoir l'ambition de s'améliorer sans cesse pour réussir toujours de mieux en mieux.

C'est un cours pratique conçu par Jean-Guy Leboeuf, auteur du volume : "Arrêtez d'avoir peur et croyez au succès". C'est un cours de qualité recommandé depuis 1954 par plus de 10,000 gradués enthousiastes.

Pourquoi ne pas consacrer seulement une soirée de votre vie à en juger vous-même la méthode et les résultats ? Soyez des nôtres, venez assister à une démonstration gratuite vendredi le 8 mars et lundi le 11 mars, à 8 hres p.m., à l'Institut de Personnalité au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur). Pour obtenir plus de détails, signalez 842-8186.

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

ALLARD (Hubert) — A LaSalle, le 4 mars 1968, à l'âge de 63 ans est décédé M. Hubert Allard, époux de Laurette Simoneau, demeurant 101 rue Lacharité, LaSalle. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington

pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANTAYA (Aimé) — A Verdun, le 3 mars 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Aimé Antaya, époux de Gilberte Daoust, demeurant à 130 rue Church, Verdun. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
5551, rue Wellington

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BARON (Germaine) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 64 ans est décédée Mme Alphonse Baron, née Germaine Goulet, demeurant 3946 rue Mentana. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin,
518, rue Rachel Est,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BASQUE (Aldorice) — A Pont-Viau, le 4 mars 1968 à l'âge de 31 ans et 11 mois est décédé M. Aldorice Basque, époux de Florence Charron, demeurant 295A Jubinville. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatrault,
90 boul. Lévesque,

à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Christophe, où le service sera célébré à 3 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUGRAND (Marthe) — A Ste-Foy, le 3 mars 1968, à l'âge de 71 ans, est décédée Marthe Charuest, épouse de Norbert Beaugrand, demeurant à 3165 Boul. Neilson. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira du funérarium

Lépine
2815, Chemin Des 4 Bourgeois

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Ursule, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAUDRIAULT (Ernest) — A Senneville, le 2 mars 1968, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Ernest Beaudriault, époux d'Aurore Jobin, demeurant à 29, rue Philippe, Senneville. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie Est

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Paul) — Subitement, à Brossard, le 2 mars 1968, à l'âge de 41 ans, est décédé M. Paul Bélanger, époux de Dolorès St-Cyr, demeurant à 6050, rue Page, Ville Brossard. Les funérailles auront lieu jeudi, le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, de Ville LaSalle, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation

BERGERON (Lucienne) — A Montréal le 3 mars 1968, à l'âge de 59 ans, est décédée Mme Jean-Paul Bergeron, née Lucienne Richer. Elle laisse dans le deuil ses fils Serge et Jean-Claude, sa bru Yolande, ses petits-enfants Normand et Chantal, ainsi que ses soeurs Gracia (Mme Achille Ménard), Rita (Mme Denis Desjardins) et son frère Albert. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.
807 rue Roy Est

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Marthe) — A Ste-Foy, le 3 mars 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Arthur Bergeron, née Virgina Desrochers, demeurant à 2104, rue St-Germain. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
3198, rue Ontario Est

pour se rendre à l'église Nativité d'Hochelaga, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERNIER (Georges) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Georges Bernier, fils d'Edmond Bernier et de Marguerite Twigg, demeurant à 540, Sicard, Mtl. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,

pour se rendre à l'église St-Barnabé-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière Champ-d'Honneur, Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLAIS (Alfred) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 46 ans est décédé M. Alfred Blais, époux de Laurette Laurier, demeurant 5079 rue Ste-Marie, fils de feu Wilfrid Blais et de Joséphine Dubois. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Clothilde, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BLANCHARD (Henri) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 63 ans est décédé Henri Blanchard, époux de Blanche Montpetit. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
10,526 boul. St-Laurent,

à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Christophe, de Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Rivière-Beaudette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

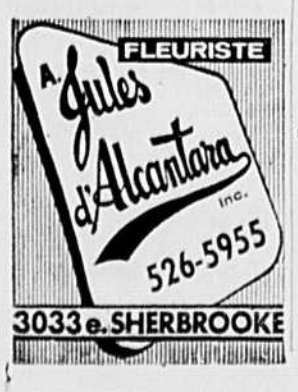

BONENFANT (Emma) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Edouard Bonenfant, née Emma St-Germain, épouse en 1ère noces de feu Jos Farmer, demeurant à 5062 Ste-Marie. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame Ouest

à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Clotilde, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUCHARD (Corinne) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Alfred Bouchard, née Corinne Lecavalier. Elle laisse dans le deuil ses fils: Georges et Conrad; ses filles: Mme Clovis Langlois (Jeannette), Mme Maurice Groleau (Madeleine), Mme Jules Allard (Colombe), Mme Gaston Lefort (Lise), ainsi que ses belles-filles et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,

pour se rendre à l'église St-Bonaventure, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGIE (Fernand) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 42 ans, est décédé M. Fernand Bourgie, époux de Jeannette Beaulieu. Il laisse dans le deuil 4 garçons et 8 filles. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11ème Avenue, Rosemont

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Esprit-de-Rosemont, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Thérèse) — A Vimont, le 2 mars 1968, à l'âge de 30 ans, est décédée Mlle Thérèse Brunet, fille d'Irénée Brunet et de feu Béatrice Fiset, demeurant à 2290 Trépanier. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatrault,
24, rue St-Florent, Pont-Viau,

à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Elzéar, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANTIN (Théobald) — A Montréal, le 4 mars, 1968, à l'âge de 82 ans, est décédé Théobald Cantin, époux de Donalda Cantin. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont

pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Marie-Rose) — A St-Jérôme, le 2 mars 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve Edouard Cadieux, née Marie-Rose Lamoureux. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Herve Trudel et Fils,
400, rue Labelle,

pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Mary) — A Montréal, le 5 mars 1968 à l'âge de 87 ans, est décédée Mary Collin, épouse de feu Horace Caron, demeurant 8395 L'Acadie. Elle laisse dans le deuil 1 garçon: Georges; 2 filles: Marguerite (Mme Armand Leclerc), Jacqueline (Mme Emet Vertue). Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.,
781, rue Ogilvy,

pour se rendre à l'église St-Roch, où le service sera célébré, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Eugène) — A l'Annonciation, le 4 mars 1968 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Eugène Charbonneau, époux de Marguerite Daoust, demeurant au Lac Saguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

L. Suppère Enrg.,
l'Annonciation,

pour se rendre à l'église paroissiale du Lac Saguay, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Léopold) — A Ville de Laval, le 3 mars 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Léopold Chartrand, célibataire, fils de feu Joseph Chartrand et de feu Célanire Chartrand, 8520 Boul. des Mille-Iles, à St-François. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Cyr et Urbain
7020, Boul. des Mille-Iles,
à St-François

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-François-de-Sales, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Joseph-Ovila) — A Montréal, le 4 mars 1967, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph-Ovila Côté, époux de Jeannette Biron, père de Jacques, et Suzanne. Il laisse 1 bru, Monique Masson, et 2 petits-enfants: Sylvianne et Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, rue Jean-Talon est, à 8 h 45

pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Sherbrooke, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COTE (Marie-Ange) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Ulderic Côté, née Marie-Ange Lavallée. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis

à 8 hrs pour se rendre à l'église St-Hughes de Bagot, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COURNOYER (Jeannine) — A Boucherville, le 3 mars 1968 à l'âge de 34 ans 5 mois, est décédée Mme Roger Cournoyer, née Jeannine Thibault, demeurant 54A, de Laperrière, Boucherville. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.,
10,526 boul. St-Laurent,

à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Christophe, de Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Rivière-Beaudette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COUTU (Omer) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Omer Coutu, époux de Laurencia Clermont, père de Béatrice (Mme Gérard Quintal), Yolande (Mme André Rivest), demeurant à 999 Notre-Dame, Repentigny. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Yvon Champagne
438 rue Notre-Dame, Repentigny

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Parc Ecole Curé-Martineau, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Repentigny, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAGENAIS (Léontine) — A Ville de Laval, le 2 mars 1968, à l'âge de 67 ans, est décédée Léontine Vaillancourt, épouse de Camille Dagenais, demeurant à 1585 ave Des Patriotes, à Ste-Rose. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.M.D. Cyr
167 boul. Ste-Rose, à Ste-Rose

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAOUST (J.-A.-Henri) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 84 ans, est décédé M. J.-A.-Henri Daoust, ex-employé de la Commission du Transport, époux de feu Eglantine Grignon. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Denis

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Edouard, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARAIS (Armand) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Desmarais, époux de Marie-Louise Cardin, demeurant à 982 Rachel Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel Est

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Verchères, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBOIS (Cécile) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 53 ans, est décédée Mme veuve Roland Dubois, née Cécile Millette, demeurant 378 St-Martin, autrefois du 2383 Bordeaux. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2630, rue Notre-Dame ouest

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUPRAS (Ernest) — A St-Henri-de-Mascouche, le 2 mars 1968, à l'âge de 61 ans est décédé M. Ernest Dupras, époux de Ludivine Guilbault, père du docteur Luc Dupras. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,

Anatole Crépeau,
128 rue Dupras, Mascouche,

pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri-de-Mascouche, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs. Des dons au département de Cardiologie de l'Hôpital Maisonneuve, seraient appréciés. Direction: Roch et Frère Ltée, de l'Epiphanie.

FAFARD (Angélina) — A Berthierville, le 4 mars 1968, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Sylva Fafard, née Angélina Lavallée, demeurant 940, Frontenac, Berthierville, soeur de M. Azellus Lavallée, ex-député du comté de Berthier. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,

Bernard Lanoix,
51, rue De Bienville,

pour se rendre à l'église paroissiale de Berthierville, où le service sera célébré à 2 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Valère Parenteau, de Berthierville.

FEENEY (Paule) — Au 1813 University Wichita, Kansas, le 29 février 1968, à l'âge de 48 ans, est décédée Mme Richard Feeney, née Paule Bailly; elle laisse dans le deuil: 2 soeurs: Mme Carmel Bailly-Daury, de St-Michel-des-Saints, et Mme Marthe Bailly-Maher, de Cité LaSalle, Québec. Les funérailles ont eu lieu lundi le 4 mars dans l'église St-Joseph, de Wichita. Avis aux parents et amis.

FILION (Zellia) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 92 ans, est décédée Mme veuve Louis-Philippe Filion, née Zellia Lacroix, mère de Mme Rolland Noël De Tilly (Monique), Willie Blanchet, son gendre, et plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. La dépouille mortelle est exposée aux salons A. Bazinet Inc., 1922 boul. Rosemont, de 1 à 10 h. mardi, pour être re-exposée au salon Bouchard et Fils à Québec, mercredi à 3 h. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bouchard et Fils
1ère Avenue, Québec

à 3 h pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 3 h 30, et de là au cimetière de St-Charles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FISET (Lionel) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 49 ans, est décédé M. Lionel Fiset, époux de Judith Langlois, demeurant rue Dorchester Est. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier Duclos et Bonnier
3503 rue Papineau

à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Brigide, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Casimir, comté Portneuf, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, un don pour les maladies du coeur sera accepté.

GAUTHIER (Edgar) — A Montréal le 3 mars 1968 à l'âge de 81 ans, est décédé M. Edgar Gauthier, époux d'Eugénie Rémillard, démeurant à 1558 Lartigue. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1385 rue Ontario Est,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière Ormstown, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Damien) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Damien Godin, fils de feu Dieudonné Godin et de feu Marie-Louise Valois. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Patrick Provencher,
4240 rue Adam,

à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Très-St-Nom-de-Jésus de Maisonneuve, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOYER (Arthur) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Arthur Goyer, époux d'Albertine (Bacthilde) Sigouin, demeurant à 6730, 15ième Ave, Rosemont (autrefois de Côte-des-Neiges), père de Jacqueline (Mme Léopold St-Onge), Maurice, Pierrette (Mme Jean-Louis Bolduc), Jean-Guy, ses brus Monique et Marcelle Mayer. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
3254 rue Bellechasse
angle 11ième Ave, Rosemont

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Bernadette-Soubirous, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GREFFARD (Elzéar) — A Montréal le 4 mars 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Elzéar Greffard, époux de feu Mélanie Cloutier, demeurant 1560, boul. Ste-Croix, St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de St-Eustache, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOUBARNE (Albert) — A Salaberry-de-Valleyfield, le 4 mars 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Albert Joubarne, époux de Jeannine Asselin, demeurant à 31 rue Joron. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Ernest Monpetit et Fils Inc.,
315, rue Danis,

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bellerive de Valleyfield, où le service sera célébré à 11 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHANCE (Marcel) — Subitement, à Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 40 ans est décédé M. Marcel Lachance, époux de Françoise Martin père de Daniel et Jean. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.
130, Est, Boul. Henri-Bourassa

à 8 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-St-Sacrement, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAGACE (Rose) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 85 ans est décédée Mme veuve Ludger Lagacé, née Rose Rose, demeurant 18,191, boul. Gouin ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
400, rue Henri-Bourassa est,

à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMOUCHE (Ernest) — A Montréal, le 5 mars 1968 à l'âge de 62 ans, est décédé M. Ernest Lamouche, époux de Germaine Dubuc, demeurant 1814 de l'Eglise. Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
1735, rue de l'Eglise

pour se rendre à l'église St-Paul, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBRUN (Léopold) — A Montréal, le 2 mars 1968, à l'âge de 64 ans est décédé M. Léopold Lebrun, époux de Lucienne Filion; demeurant à 5170 Berri. Il laisse dans le deuil ses fils: Jean-Guy, Serge, Michel; ses filles: Lise et Nicole; ses brus: Lise, Nathalie, 1 gendre: Gilles D'Youville. Ses soeurs: Laurette et Mme Berthiaume (Odile); 2 frères: Roland et Elphège Lebrun, 3 petits-enfants: Sylvie, Richard, Josée. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,

Georges Godin
518, Rue Rachel est

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Denis, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIGNE (Emilia) — A Montréal, le 4 mars 1968, à l'âge de 79 ans et 8 mois, est décédée Mme veuve Honoré Lavigne, née Emilia Heins, demeurant à 1434, Wolfe, mère de Mme Roméo Fournier (Herminie). Les funérailles auront lieu vendredi le 8 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Dallaire et Pelletier,
1575, rue Ste-Catherine est,

pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aimé) — A Laval-Ouest, le 3 mars 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Aimé Lefebvre, époux de Fernande Coursol, demeurant à 8160 Boul. Sauvé, Laval-Ouest, père de Richard, Louise, Guy, Hubert et Francine, frère de l'abbé Gabriel Lefebvre, beau-frère de l'abbé Gérard Coursol, curé de la paroisse St-Conrad, Ville d'Anjou. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alban Mallette et Fils,
3582, 24ème Rue, Laval-Ouest,

à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Théophile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Alphonse) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Alphonse Lefebvre, époux en 1ère noces de feu A. Raymond, et en 2ème noces de feu Eveline Moffatt, autrefois de Pointe-Calumet, père d'Aline Lefebvre-Hamelin. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4505, rue Notre-Dame Ouest

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Henri, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Dorval, lieu de le sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEVESQUE (Hilaire) — Au Foyer Notre-Dame-des-Anges, Trois-Pistoles, le 4 mars 1968 à l'âge de 81 ans est décédé M. Hilaire Lévesque. Il laisse dans le deuil, son épouse Cécile Pineault, ses 2 filles Mme Jean-Jacques Poirier (Marcelle), Mme Napoléon Denis (Madeleine). Les funérailles auront lieu à Trois-Pistoles, jeudi à 3 h.

LINTEAU (J.-O.) — A Montréal, le 4 mars 1968, est décédé M. J.-O. Linteau, époux d'Eva Cousin. M. Linteau était ex-directeur général de la Commission Scolaire de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin,
10,540, rue Papineau,

à 8 h 15, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MANSEAU (Paul) — Subitement à Hull, le 3 mars 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. le chanoine Paul Manseau, directeur du Service Social, procureur du diocèse de St-Jérôme, fils d'Arthur Manseau et d'Emma Roy. La dépouille mortelle est exposée aux salons

Hervé Trudel et Fils,
400, rue Labelle, St-Jérôme

Translation des restes mardi à 8 h p.m. Un premier service sera célébré mercredi à 3 h. à la cathédrale de St-Jérôme, et de là réexposé au salon mortuaire Racine et Gauthier, 101 rue Notre-Dame, à Hull, mercredi soir à 7 h 30. Un libera vendredi le 8 à 10 h, en l'église Notre-Dame de Hull. Inhumation à Hull. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIER (Georgiana) — Aux Cèdres, le 3 mars 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Onésime Marier, née Georgiana Ménard. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bissonnette et Frères,
Aux Cèdres,

pour se rendre à l'église paroissiale des Cèdres, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSE (Sylvie) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 13 ans, est décédée Mlle Sylvie Massé, fille de feu Marcel Massé et de Claire Davidson; demeurant à 505 Boul. Dumoulin, St-François, Ville de Laval. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
400, Boul. Henri-Bourassa Est

à 9 h 15, pour se rendre à l'église St-Noël-Chabanel, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de St-François-de-Sales, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POITRAS (Emile) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Emile Poitras, époux de Délia Brazeau, demeurant 6793, Chabot. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
7708, rue Centrale, LaSalle

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Télesphore, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLERIN, (Omer) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Omer Pellerin, ex-employé du Pacifique Canadien (Usine Angus), époux d'Yvonne Delorme, père de Suzanne (Mme Gémio Grad) et 2 petits-enfants, Carole et Michel, demeurant à 4848A, rue Bordeaux. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative
de Frais Funéraires
4848, rue Papineau

à 8 h 50, pour se rendre à l'église St-Pierre Claver, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIER (Edouard) — A l'hôpital Régina, Cité Laflèche, le 3 mars 1968, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Edouard Perrier, époux de Marie-Anne Dupuis. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PIGEON (Alcidas) — A Montréal, le 3 mars 1968 à l'âge de 63 ans, est décédé M. Alcidas Pigeon, époux de Rose-Aline Richer, père de Roch et Claude. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Roland Bisson Inc.
130, Est, Boul. Henri-Bourassa,

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Jude, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Ste-Marthe-sur-le-lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PILON (Antoine) — A Lachine, le 3 mars 1968, à l'âge de 72 ans est décédé Antoine Pilon, époux de feu Mary Catherine Stone, père de Doreen (Mme W. V. Rastery), Shirley (Mme B. N. White), Christian, Aurette (Mme Jacques L'Heauraux), Gilles et de feu Liette (Mme Paul Mercier). Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Lakeshore Inc.
560, rue Bord-du-Lac, Dorval

à 10 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Véronique, Dorval, où le service sera célébré à 11 h, et de là au cimetière de Pointe-Claire, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PINSONNEAULT (Irène-Berthe) — A St-Rémi de Napierville, le 4 mars 1968 à l'âge de 68 ans est décédée Mme Joseph Pinsonneault, née Irène-Berthe Poupart. Les funérailles auront lieu jeudi le 7 courant Le convoi funèbre partira des salons

A. N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PREVOST (Claudette) — A Montréal le 4 mars 1968, à l'âge de 4 ans, est décédée Claudette Prévost, enfant de Réal Prévost et de Pauline Provençal. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 7 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1730 rue Amherst,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où la cérémonie sera célébrée à 2 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REID (Jean-Baptiste) — A Montréal, le 3 mars 1968, à l'âge de 69 ans est décédé M. Jean-Baptiste Reid, célibataire, fils de feu Narcisse Reid, et tde feu Philomène Shank, autrefois de Ste-Philomène. Les funérailles auront lieu mercredi le 6 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Léo Lamoureux,

pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Philomène, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.